



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 036 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 2 décembre 2002

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 2 décembre 2002

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

● (1100)

[Traduction]

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.) propose: Que le projet de loi C-203, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (serment de citoyenneté ou affirmation de citoyenneté), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je suis heureux de parler de ce projet de loi d'initiative parlementaire qui va enfin, je l'espère, modifier le serment de citoyenneté au Canada pour mieux refléter ce que les Canadiens sont. Il va modifier le libellé du serment pour tenir compte des principes de la Charte canadienne des droits et libertés. Je prétends que, plus que toute autre chose, ce qui nous définit en tant que Canadiens, c'est notre respect pour la primauté du droit, la liberté d'expression, l'égalité des chances, la démocratie et les droits fondamentaux de la personne.

Je voudrais toutefois commencer par examiner, si vous le permettez, l'actuel serment d'allégeance. Les nouveaux Canadiens cherchant à obtenir leur citoyenneté sont tenus de dire les paroles suivantes:

Je jure fidélité et sincère allégeance à Sa Majesté la Reine Elizabeth Deux, Reine du Canada, à ses héritiers et successeurs et je jure d'observer fidèlement les lois du Canada et de remplir loyalement mes obligations de citoyen canadien.

Tout le monde sera intéressé de savoir que le serment de citoyenneté qu'on doit prêter en Nouvelle-Zélande est le suivant:

Je jure fidélité et sincère allégeance à Sa Majesté la Reine Elizabeth Deux, Reine de la Nouvelle-Zélande, à ses héritiers et successeurs et je jure d'observer fidèlement les lois de la Nouvelle-Zélande et de remplir loyalement mes obligations de citoyen néo-zélandais.

Les députés vont noter qu'il y a une similarité directe entre les deux serments. En fait, ils sont presque exactement identiques. Je dirais que la Nouvelle-Zélande et le Canada sont les deux seuls pays qui ont ce serment qui découle fondamentalement de la période coloniale britannique du XVIII^e siècle. À l'époque, les Britanniques avaient de nombreuses colonies dans le monde entier. La Grande-Bretagne était un empire comme celui des États-Unis en ce sens qu'il s'agissait d'un empire commercial qui faisait l'acquisition de colonies dans le monde entier, afin de développer une vaste entreprise commerciale et un vaste commerce mondial.

Au milieu du XVIII^e siècle, comme nous le savons, l'Angleterre a déclaré la guerre à la Nouvelle-France. À l'époque, la France contrôlait tout le territoire du Québec et une grande partie de celui de

la Nouvelle-Écosse actuels. C'était la énième fois que l'Angleterre prenait les armes contre la France. Les deux pays luttèrent depuis nombre d'années pour le contrôle du continent. Une terrible tragédie a frappé les Acadiens à cette époque. Comme le pouvoir était établi à Québec, les Britanniques ont conquis l'Acadie/Nouvelle-Écosse en s'emparant de certaines forteresses qui s'y trouvaient et en y établissant leur présence. Les autorités britanniques ont exigé que les Acadiens prêtent serment d'allégeance au roi. Or, les Acadiens étaient tous francophones, comme les colons établis au Québec, puisque le Québec était une colonie de la France. Ce serment était grosso modo le même que celui dont je viens de faire lecture. C'est la réticence des Acadiens à prêter ce serment qui a donné lieu à une des grandes tragédies de l'histoire du Canada. Il s'agit de l'expulsion des Acadiens, qui s'est produite un dimanche. Pendant que la flotte britannique était en rade dans le port, les soldats anglais sont allés à l'église s'emparer de tous les hommes acadiens qui assistaient à la messe; ils les ont embarqués sur leurs navires et disséminés tout le long de la côte des États-Unis, ainsi qu'en Louisiane. Il a fallu de nombreuses années à quelques Acadiens pour revenir au pays. Il va sans dire que cette terrible tragédie a changé le paysage humain de la Nouvelle-Écosse. Je suis fier de dire que nous avons toujours une présence acadienne, mais si les Britanniques n'avaient pas pris ces mesures contre les Acadiens, la Nouvelle-Écosse serait vraisemblablement une province francophone, très semblable au Québec et à une grande partie du Nouveau-Brunswick.

Ce serment d'allégeance que j'ai lu plus tôt a été à l'origine de la déportation des Acadiens qui ne pouvaient accepter de prêter allégeance au souverain britannique.

● (1105)

Il faut savoir que la Couronne britannique, à l'époque, n'avait pas de serment d'allégeance en Angleterre. D'ailleurs, elle n'a pas eu de serment d'allégeance, de citoyenneté ou de naturalisation avant les années 1980. Tous les habitants de ce pays étaient des sujets britanniques, mais on a conçu ce serment d'allégeance au roi à l'intention des colonies, où les habitants devaient jurer fidélité au roi. Ce serment visait à s'assurer que les gens qui n'étaient pas sujets britanniques, qui pouvaient être d'expression française ou qui vivaient dans les colonies des Antilles ou en Australie, par exemple, où ils étaient tous des forçats, se plient à l'autorité de la Couronne. Ces personnes devaient prêter un serment d'allégeance, celui que nous avons aujourd'hui.

Il arrive souvent que des néo-Canadiens aient des réticences à prêter ce serment, parce qu'ils viennent de pays du Commonwealth ayant un passé colonial et où le fait de prêter allégeance à la Couronne équivalait à l'esclavage. C'est pourquoi ce serment devrait peut-être être modifié.

Initiatives parlementaires

Le gouvernement a révisé le libellé du serment dans le projet de loi sur la citoyenneté, le projet de loi C-18 dont la Chambre est actuellement saisie. Le gouvernement a agi sans consulter le Parlement. Ce changement a été apporté à la suite des audiences qu'a tenues, en 1994-1995, le Comité de la citoyenneté et de l'immigration, qui a recommandé à l'unanimité que le Canada se dote d'un serment qui reflète les valeurs canadiennes. Le serment dont la Chambre est saisie aujourd'hui stipule:

Dorénavant, je promets fidélité et allégeance au Canada et à Sa Majesté Elizabeth Deux, Reine du Canada. Je m'engage à respecter les droits et libertés de notre pays, à préserver ses valeurs démocratiques, à observer fidèlement ses lois, et à remplir mes devoirs et obligations de citoyen(ne) canadien(ne).

À mon avis, ce nouveau serment ne constitue pas vraiment une amélioration par rapport au serment que prêtent actuellement ceux qui reçoivent la citoyenneté canadienne. Il y aurait plusieurs choses à dire à ce sujet. La majeure partie du texte provient du serment de citoyenneté de l'Australie, dont le libellé a été révisé en 1993 et qui reprend celui que je viens de lire.

Ce serment comporte des lacunes évidentes. D'abord, les mots fidélité et allégeance constituent une redondance, puisqu'ils ont la même signification. Mais surtout, il ne suffit pas de simplement demander aux personnes qui acquièrent la citoyenneté canadienne d'observer fidèlement nos lois et d'accomplir leur devoir de citoyens canadiens.

Je signale que l'histoire regorge d'exemples où des gouvernements ont modifié les lois de façon qu'elles ne reflètent pas les droits humains fondamentaux, ne respectent pas la primauté du droit et privent les gens de la liberté d'expression et de l'égalité des chances.

Je demande aux députés de penser aux nombreux exemples européens où des citoyens ont été obligés d'obéir à des lois injustes. L'exemple classique est, bien entendu, ce qui s'est passé pendant l'entre-deux-guerres en Allemagne et en Italie où les gens étaient forcés à obéir à des lois adoptées par des régimes totalitaires. Ça ne suffit pas de demander aux gens d'obéir aux lois de notre pays. Nous devons leur dire à quel genre de lois ils doivent obéir, c'est ce qui nous définit et c'est ce qui définit les droits et les libertés des gens qui rejoignent nos rangs.

J'aimerais proposer à la Chambre une autre version du serment. C'est une version que j'ai rédigée après avoir consulté de nombreux Canadiens et à la suite de nombreuses heures de témoignages de néo-Canadiens devant le Comité de l'immigration et de la citoyenneté. Le serment que je propose se lit comme suit:

En prêtant allégeance au Canada, je me range parmi les Canadiens, un peuple uni par la mission solennelle de faire respecter cinq grands principes: égalité des chances, liberté d'expression, valeurs démocratiques, droits de la personne et primauté du droit.

C'est, selon moi, la définition ultime de qui nous sommes en tant que Canadiens et de la perception que le monde a des Canadiens. Le monde ne voit pas en nous des Britanniques. Il ne voit pas en nous des gens qui viennent de Grèce, par exemple. Il voit en nous des gens anglophones ou des autochtones. Il voit en nous des gens renommés pour leur respect de ces cinq principes.

● (1110)

Nous avons eu une charte des droits avant le Royaume-Uni. À l'époque, la Grande-Bretagne n'en avait pas. C'est nous qui l'avons inventée. C'est notre création et elle nous définit en tant que Canadiens. Je propose également une autre version, qui reflète la Charte des droits et des libertés. Elle se lit comme suit:

En prêtant allégeance au Canada, je me range parmi les Canadiens, un peuple uni devant Dieu qui a pour mission sacrée de faire respecter cinq grands principes: égalité des chances, liberté d'expression, valeurs démocratiques, droits de la personne et primauté du droit.

Si je propose une version qui fait référence à Dieu, c'est que cette référence figure dans la charte et dans notre hymne national, mais aussi parce qu'il y a des gens qui ont des convictions religieuses très fortes et qui estiment qu'un serment sans référence à Dieu n'est pas un véritable serment.

Par ailleurs, il y a beaucoup de gens qui viennent d'autres pays où ils ont connu l'oppression au nom de la religion et qui veulent une version sans référence à Dieu. C'est pourquoi, dans le projet de loi C-203, j'offre deux choix.

Enfin, monsieur le Président, vous remarquerez que, dans la version que je propose, il n'y a aucune allusion à la Reine. Je soutiens que cela n'a rien d'original. En 1993, l'Australie a révisé son serment de citoyenneté, qui ressemblait beaucoup à notre serment actuel et à celui de la Nouvelle-Zélande. L'Australie l'a modifié. Le serment de citoyenneté australien est très beau; il se formule ainsi:

En tant que citoyen australien, je serai fidèle à l'Australie et à son peuple, à ses valeurs démocratiques que je partage, à ses droits et libertés que je respecte, et à ses lois que j'observe et fais observer.

Je trouve cette formule très belle et presque poétique. Quand les Australiens l'ont proposée—et il est important de se rappeler que l'Australie, comme le Canada, est une monarchie parlementaire—ils ont tenu un long débat sur la question de savoir s'ils devaient conserver la monarchie. Les Australiens ont décidé par une majorité écrasante qu'ils voulaient conserver le monarque comme chef d'État, exactement comme nous ici.

Cependant, en 1993, les Australiens ont décidé qu'il leur fallait un serment de citoyenneté qui reflète les valeurs australiennes. Il est intéressant de lire ce que le sénateur australien Nick Bolkus a dit lorsqu'il a parlé à ce moment-là du serment de citoyenneté:

Étant donné que la citoyenneté proclame et définit notre identité australienne, il convient que les nouveaux citoyens s'engagent à être loyaux d'abord et avant tout envers l'Australie et envers son peuple. Certains résidents d'Australie hésitent à demander la citoyenneté car ils ont du mal à se sentir concernés par le serment d'allégeance actuel.

Nous avons entendu cela à maintes reprises au cours des audiences de notre Comité de la citoyenneté et de l'immigration en 1994-1995. Nous avons entendu cela de la part de gens qui étaient venus au Canada des quatre coins du monde. Environ 160 000 personnes prêtent chaque année allégeance au Canada. Certains se demandent: «Pourquoi jurer allégeance à la Reine? Pourquoi pas au Canada et aux valeurs canadiennes?»

Les Australiens, avec presque dix ans d'avance sur nous, ont modifié le serment afin de refléter les valeurs australiennes. Je pense que le Canada est un pays plus formidable. Le sénateur Bolkus a également dit ceci:

Étant donné que nous formons une société vraiment multiculturelle, il convient que la promesse d'allégeance soit également chargée de sens pour tout le monde.

Je soutiens que le serment actuel et celui que le gouvernement propose dans le projet de loi C-18 ne sont pas aussi chargés de sens pour tout le monde. Il faut le modifier pour que ceux qui le prêtent comprennent qu'ils deviennent des Canadiens et qu'ils partagent nos valeurs.

Initiatives parlementaires

● (1115)

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravie d'intervenir aujourd'hui au sujet du projet de loi C-203, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (serment de citoyenneté ou affirmation de citoyenneté). Ce projet de loi parrainé par le député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot a pour objet de modifier le serment de citoyenneté afin qu'il reflète les valeurs des Canadiens.

Le serment actuel existe depuis des décennies et reflète les sentiments de l'époque où il a été rédigé. Le serment actuel est ainsi libellé:

Je jure fidélité et sincère allégeance à Sa Majesté la Reine Elizabeth II, reine du Canada, à ses héritiers et successeurs et je jure d'observer fidèlement les lois du Canada et de remplir loyalement mes obligations de citoyen canadien.

Le gouvernement a récemment présenté le projet de loi C-18, Loi concernant la citoyenneté canadienne, qui a pour objet de moderniser et de mettre à jour la Loi sur la citoyenneté adoptée en 1977. Le projet de loi C-18 prévoit notamment une modification du serment qu'auraient à prononcer les nouveaux Canadiens à l'occasion de leur cérémonie de citoyenneté. Il propose le nouveau serment de citoyenneté suivant:

Dorénavant, je promets fidélité et allégeance au Canada et à Sa Majesté Elizabeth II, reine du Canada. Je m'engage à respecter les droits et libertés de notre pays, à défendre nos valeurs démocratiques, à observer fidèlement nos lois et à remplir mes devoirs et obligations de citoyen(ne) canadien(ne).

Il est crucial que nous reconnaissons l'importance du serment et la valeur qu'il revêt pour les milliers de nouveaux Canadiens qui le prononcent chaque année au moment où ils entreprennent leur vie de citoyens du Canada.

Cet aspect est abordé explicitement dans le projet de loi C-18, où il est précisé que, en règle générale, il faut faire prêter le serment de citoyenneté avec dignité et solennité au cours d'une cérémonie de la citoyenneté. Cette cérémonie, qui est perçue comme un jalon dans la vie des nouveaux citoyens, nous rappelle que les citoyens du Canada devraient faire preuve d'un respect et d'une compréhension mutuels, afin que chacun d'entre eux puisse contribuer pleinement à la société canadienne.

La version du serment proposée dans le projet de loi C-18 définit plus clairement certaines des valeurs que chérissent les Canadiens, mais il y a encore place pour de l'amélioration. Le projet de loi C-203 propose que le serment de citoyenneté soit ainsi libellé:

En prêtant allégeance au Canada, je me range parmi les Canadiens, un peuple uni devant Dieu qui a pour mission sacrée de faire respecter cinq grands principes: égalité des chances, liberté d'expression, valeurs démocratiques, droits de la personne et primauté du droit.

Ceux qui veulent prêter serment en conformité avec leurs convictions religieuses pourront le faire puisque les mots «un peuple uni par la mission solennelle» sont remplacés par «un peuple uni devant Dieu».

Je souligne avant tout que le projet de loi C-203 devait faire l'objet d'un vote, mais que ce ne sera pas le cas, étant donné que le projet de loi d'initiative ministérielle C-18 porte aussi sur le serment de citoyenneté. Par conséquent, le débat d'aujourd'hui vise surtout à discuter des révisions proposées au serment de citoyenneté et à établir les bases des amendements au projet de loi C-18 qui pourraient être mis aux voix.

Je déplore que le serment proposé dans le projet de loi C-203 ne soit pas rédigé à la forme active. Les deux formulations seraient préférables si elles commençaient par les mots «Je prête allégeance» au lieu de commencer par «En prêtant». Quiconque s'apprête à

devenir citoyen canadien devrait déclarer, explicitement et sans réserve: «Je prête allégeance au Canada».

En ces temps où tout est incertain, il importe que tout citoyen canadien prête allégeance au Canada. Le Canada a sa propre identité sociale, culturelle et historique. Pourquoi ne pas favoriser la modernisation de la citoyenneté en élaborant un serment typiquement canadien qui reflète non seulement les valeurs de notre pays, mais aussi les responsabilités que suppose la citoyenneté canadienne?

En proposant un nouveau serment de citoyenneté dans le projet de loi C-18, on a atténué l'importance de la monarchie. Le nouveau serment s'adresse à la Reine uniquement et non à ses héritiers et à ses successeurs.

● (1120)

En vertu du projet de loi C-203, le serment proposé ne renferme aucune allusion à la monarchie. Il est plutôt demandé aux nouveaux citoyens de s'unir aux autres Canadiens afin de faire respecter les principes fondamentaux de notre citoyenneté et de notre façon de nous gouverner.

Le Canada attire chaque année des centaines de milliers de gens de tous les coins de la planète. Ces gens-là choisissent de venir s'établir au Canada. En devenant citoyens canadiens, ils font leurs principes qui constituent l'essence du Canada. Il ne semble pas déraisonnable d'énoncer explicitement ces principes dans le serment de citoyenneté.

La principale réserve que j'ai à formuler relativement au serment de citoyenneté proposé dans le projet de loi C-203 concerne le fait qu'il n'oblige pas les nouveaux citoyens à reconnaître clairement que la citoyenneté entraîne non seulement des droits et des valeurs, mais encore des responsabilités. Ne nous y trompons pas, pour ceux qui choisissent de s'établir au Canada, la citoyenneté canadienne est un privilège qui leur permet de jouir de la liberté, de la démocratie, de la sûreté, de la prospérité et de l'éducation, entre autres.

Cependant, la citoyenneté canadienne signifie plus que l'accès aux droits qui y sont assortis. Elle comporte aussi des responsabilités. Tous les Canadiens, qu'ils soient nés au Canada ou ailleurs, ont le devoir de se comporter d'une manière conforme aux valeurs et aux principes canadiens énoncés dans le serment de citoyenneté dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot a reconnu tant au comité qu'à la Chambre que son intention, en rédigeant le projet de loi C-203, était que le serment fasse spécifiquement allusion à la Charte canadienne des droits et libertés. Le député a dit que les cinq principes énoncés dans la Charte canadienne des droits et libertés transcendent les lois adoptées par le Parlement et qu'ils sont notre Constitution. Il a dit avoir tenté d'intégrer dans les cinq principes de la charte les critères fondamentaux qui régissent le fait d'être canadien.

Je laisse à d'autres le soin de débattre des renvois particuliers à la charte qu'on trouve dans le serment de citoyenneté proposé. Nombreux sont ceux qui ont encore des réserves quant à l'établissement et à l'interprétation de la charte. Toutefois, quoi que l'on pense de la charte, le serment proposé dans le projet de loi C-203 renvoie à des valeurs bien établies que partagent les Canadiens et qui peuvent être respectées dans le présent contexte.

Initiatives parlementaires

Le député a dit au cours du débat qu'il estime que les responsabilités qu'entraîne le fait d'être citoyen canadien sont énoncées dans le passage «mission sacrée de faire respecter cinq grands principes» qu'on trouve dans le serment proposé. Il importe de préciser quelles sont ces responsabilités plutôt que de les laisser implicites. Si le projet de loi C-203 pouvait faire l'objet d'un vote, je proposerais que le serment soit reformulé de la façon suivante:

En prêtant allégeance au Canada et à Sa Majesté la Reine, je me range parmi les Canadiens, un peuple uni par cinq grands principes: égalité des chances, liberté d'expression, valeurs démocratiques, droits de la personne et primauté du droit. Je promets solennellement de respecter les droits et libertés de notre pays et de préserver ses valeurs démocratiques en remplissant mes devoirs et obligations de citoyen canadien.

• (1125)

J'ai amalgamé les textes proposés dans les projets de loi C-203 et C-18 en retenant les meilleurs éléments de chaque proposition.

J'ajoute que, en Saskatchewan, les responsables tirent une grande fierté des cérémonies qu'ils organisent pour accueillir les nouveaux citoyens. J'estime que ces personnes, avec toute leur expérience et leurs compétences en la matière, pourraient contribuer aux échanges sur le contenu d'un bon serment de citoyenneté.

Permettez-moi de conclure en disant un mot de la nature et des responsabilités de la citoyenneté ainsi que les autres les perçoivent. J'ai trouvé récemment des passages d'un vieux bulletin bancaire publié en 1966. Il résume fort bien l'esprit de la citoyenneté au Canada. Ces passages sont tout aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient au moment de leur publication, il y a près de 40 ans. Permettez-moi de les paraphraser.

La notion de citoyenneté peut être simple, si nous la concevons non seulement en termes juridiques ou intellectuels, mais aussi comme une chose qui transcende le droit et la raison, une chose qui est ressentie profondément, en quoi nous croyons fermement, et qui s'impose à nous jusque dans nos rêves. Notre citoyenneté nous incite à profiter de la meilleure société jamais offerte à des gens qui avancent ensemble, à la recherche de l'égalité, et à contribuer à cette société. Le moment est venu de faire le point et de constater que notre citoyenneté compte dix fois plus que jamais. Maintenant que nous sommes un pays souverain, nous devons nous comporter en citoyens intelligents. Un citoyen n'est pas qu'un individu, c'est aussi un membre d'une famille...

Le président suppléant (M. Bélair): Je suis désolé, mais le temps de parole du député est écoulé. La députée de Mercier a la parole.

[Français]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, je veux d'abord saluer le travail de mon collègue de Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot. Je vois qu'il y a une recherche dans son travail, mais malheureusement pour nous Québécois, il est passé complètement à côté de la cible.

On dit ceci dans le projet de loi, et je cite:

En prêtant allégeance au Canada, je me range parmi les Canadiens, un peuple uni devant Dieu [...]

«Un peuple», je m'adresse à cela. Quel que soit le regard que l'on pose sur l'histoire du Canada, il y a deux peuples, sauf au moment où le mot «Canada» désignait la vallée du Saint-Laurent dans l'histoire de la Nouvelle-France.

«Un peuple», c'est un affront, une attaque au coeur de ce que nous sommes. Il y a deux peuples et je dois même dire qu'on aurait dû penser qu'il y en a trois avec les autochtones, à la suite du rapport Dussault-Erasmus qui a été prudemment mis sur une tablette. Quel

que soit le travail et l'effort qui ont été déployés dans ce rapport, il est désormais sur les tablettes.

La moindre des choses est qu'on reconnaisse—je l'ai déjà mentionné, les autochtones doivent être reconnus comme un peuple—les Québécois comme un peuple et une nation. Nous sommes un peuple et une nation. Toute déclaration solennelle ou faite devant Dieu qui ne reconnaît pas ce fait, c'est-à-dire le droit à notre langue, à notre culture au sens large, est un affront.

• (1130)

J'ai compris l'effort qui a été fait dans la détermination des cinq valeurs fondamentales, mais celles-ci ne sont pas suffisantes pour nous parce qu'elles ne tiennent pas compte du coeur de ce que nous sommes.

J'aimerais rappeler qu'aujourd'hui, Gérard Bouchard, le frère de notre ancien leader, Lucien Bouchard, a écrit un article dans *Le Devoir* dans lequel il répond aux critiques de ceux qui s'opposent à ce qu'il y ait une fête des Patriotes au Québec. Cette critique est venue d'anglophones de Montréal disant que cela ramenait un caractère ethnique. Gérard Bouchard écrit que c'est de passer complètement à côté.

Il faut rappeler que le mouvement insurrectionnel de 1837 incluait également les anglophones, alors que Alfred Nelson était l'un de ceux qui ont proclamé l'indépendance au printemps de 1838. Nous sommes donc au sens plein du mot, et un peuple et une nation.

Alors, dire que le serment de citoyenneté serait prêt à «un peuple», cela me fait malheureusement dire que mon collègue de ce comté dont le nom est si long, passe à côté. Je lui prête de bonnes intentions, mais il ne peut pas ne pas savoir, s'il nous connaît un peu, que dire «un peuple», cela nous attaque, cela ne nous désigne pas.

J'ajoute que, attendu les circonstances dans lesquelles nous vivons, tout citoyen qui vient s'installer au Québec, qui est Québécois, partage les droits des Québécois, de ce peuple et de cette nation.

Cela me fait quelque chose quand je vois, eu égard à une question aussi sensible, que nous ne sommes pas capables de nous rapprocher. Il y a une reconnaissance qui est faite. Ce n'est pas une reconnaissance idéologique, c'est une reconnaissance qui est faite.

J'arrive, avec le Comité Canada-Europe, d'une rencontre de l'Union européenne. On constate que des pays comme la Belgique, où il y a un, deux ou trois peuples différents, et des pays qui se sont fait la guerre vivent en ce moment une histoire de recherche de compromis, de tolérance, de reconnaissance de l'autre.

Je me dis que le Canada devrait se tourner vers l'Union européenne pour regarder aussi ce qu'elle essaie de faire, au lieu de profiter de toute situation pour imposer une réalité unique qui n'est pas la nôtre, qui ne correspond pas et qui ne correspondra pas à notre histoire.

Je regrette de tenir ces propos. J'ai cherché à ce qu'ils soient différents, parce que je trouvais qu'il y avait quelque chose d'intéressant dans la recherche de ces principes. Toutefois, je le dis franchement, le député d'en face m'a touchée vivement.

Initiatives parlementaires

●(1135)

[Traduction]

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat sur le projet de loi C-203 et j'aimerais remercier le député de Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot de la contribution qu'il a apportée dans le dossier de la citoyenneté.

C'est une initiative très à propos puisqu'après neuf ans, le Parlement discute enfin de mesures législatives importantes dans le domaine de la citoyenneté. À l'heure actuelle, le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration se penche sur le projet de loi C-18 avec beaucoup de sérieux.

Je reconnais le bien-fondé de la suggestion de mon collègue qui propose de renouveler notre serment de citoyenneté dans le but de nous sensibiliser davantage à ce que cela signifie d'être Canadien et aux valeurs de la citoyenneté canadienne. Je suis d'accord avec lui pour dire que notre serment devrait pouvoir refléter les valeurs canadiennes fondamentales de l'égalité des chances, de la liberté d'expression, de la démocratie, des droits de la personne et de la primauté du droit. Ce sont des valeurs fondamentales pour les citoyens canadiens et je respecte son engagement à inclure ces termes dans le serment. Toutefois, je ne suis pas convaincue de pouvoir appuyer une telle initiative à ce moment-ci. J'écouterai très attentivement le débat, j'étudierai la proposition et je tiendrai compte des réflexions présentées par les députés au cours du débat sur le projet de loi C-18.

Je ne suis pas en mesure d'appuyer cette initiative de façon très enthousiaste aujourd'hui parce qu'il y a tellement d'aspects de la citoyenneté sur lesquels nous devons nous pencher en tant que Parlement et qui ne sont pas pris en compte dans le libellé du serment.

À titre de Parlement, nous devons nous pencher sur une lacune fondamentale dans ce domaine en ce qui a trait à la façon dont le gouvernement du Canada a présenté la notion de la citoyenneté et à ce qu'il a fait pour favoriser le positivisme dans le domaine de la citoyenneté. À mon avis, il est arrivé dans bon nombre de cas que le gouvernement ait fait le contraire de ce qu'il aurait dû faire pour encourager la participation civique et voir à ce que l'on tienne compte à la fois des responsabilités et des privilèges de la citoyenneté.

Il ne fait aucun doute que la citoyenneté canadienne est le droit le plus important que nous pouvons accorder, à titre de nation démocratique, aux gens qui vivent à l'intérieur de nos frontières. Ces droits et responsabilités définissent nos valeurs démocratiques et égalitaires communes et le député a tenu compte de ces valeurs dans son projet de loi d'initiative parlementaire.

Nous nous entendons tous pour dire que personne n'a de droits juridiques ou politiques allant au-delà de la citoyenneté, et nous affirmons à maintes occasions que le droit d'un citoyen de voter ou celui de se porter candidat aux élections sont des droits démocratiques fondamentaux. Nous devons aujourd'hui nous poser les questions suivantes.

Premièrement, qu'a fait notre pays pour régler les griefs importants de nos premières nations? Quelqu'un a fait valoir cela précédemment. À ce chapitre, notre bilan est déplorable. Nous n'avons pas conféré aux citoyens autochtones, aux premières nations et aux communautés métisses et inuit de notre pays les droits inhérents à la citoyenneté. Nous avons constamment nié la capacité des autochtones du Canada de jouir pleinement des droits inhérents à la citoyenneté, notamment ceux qui sont énoncés dans la motion au

sujet de l'égalité des chances, de la liberté d'expression, des valeurs démocratiques, des droits de la personne et de la primauté du droit.

Je pense qu'avant de commencer à jouer avec les mots et à modifier le serment de citoyenneté, nous devons nous pencher sur les aspects fondamentaux.

Je recommanderais tout d'abord que le Parlement règle enfin la question fondamentale concernant la signification d'être Canadien et la valeur de la citoyenneté.

Deuxièmement, je pense que nous avons de nombreux griefs historiques que le gouvernement du Canada n'a pas encore réglés et qui concernent directement la citoyenneté. Ainsi, le Parlement et notre pays n'ont pas encore corrigé les injustices qui ont été commises en raison de la taxe d'entrée imposée aux immigrants chinois et de la loi visant à restreindre l'immigration chinoise. Le Canada et le Parlement n'ont toujours pas réglé cette question.

●(1140)

J'estime également que le Parlement n'a pas examiné la question de la réparation des torts causés aux Ukrainiens qui ont été internés pendant la Première Guerre mondiale. De valeureux efforts ont été déployés pour que le Parlement examine cette question, mais, jusqu'ici, le gouvernement du Canada a décidé de ne pas le faire, de sorte que notre mosaïque multiculturelle recèle bien des lacunes qu'il y a lieu de combler si nous prenons vraiment la citoyenneté au sérieux.

Mon troisième point concerne le fait que, au moment où nous tentons d'examiner le serment de citoyenneté, le gouvernement n'est pas disposé à prendre fermement position contre les États-Unis, qui ont décidé de traiter bon nombre de Canadiens comme des citoyens de seconde zone. Au moment où nous nous attaquons aux questions de citoyenneté, nous devons nous attaquer aux questions de profil racial et au fait que les États-Unis d'Amérique ont pris des décisions subjectives et unilatérales au sujet des citoyens canadiens qui sont au-dessus de tout soupçon et de ceux qui doivent faire prendre leurs empreintes digitales, être interrogés et questionnés, même s'ils sont des citoyens canadiens.

À cet égard, j'estime qu'il est très difficile d'examiner le serment de citoyenneté lorsque le gouvernement du Canada applique des politiques qui vont à l'encontre de la notion de citoyenneté. Je songe, par exemple, au tiers pays sûr dont la négociation se fait en dehors du Parlement. Même si le Comité de l'immigration a eu la possibilité de donner son opinion au sujet du règlement concernant cette entente, il n'en demeure pas moins que le ministre et le gouvernement foncent tête baissée, sans consulter le Parlement ni tenir compte de nos points de vue fondamentaux à l'égard de la citoyenneté et du traitement que nous réservons aux réfugiés, ce qui va à l'encontre de nos traditions fondées sur la compassion et l'humanité.

Je songe également à quelques-unes des modifications apportées à la nouvelle Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, qui remettent en question toute la notion de citoyenneté. Le fait que des personnes peuvent se voir refuser la citoyenneté sans pouvoir bénéficier de l'application régulière de la loi va à l'encontre de tout ce que le député propose dans le projet de loi C-203. À bien des égards, la primauté du droit semble avoir été négligée, lorsqu'il est question de citoyenneté.

Initiatives parlementaires

En quatrième lieu, je dirais que lorsque vient le moment de susciter un engagement civique et une participation à la vie politique, au processus électoral et à tous les aspects de la société, il est très difficile de convaincre les gens et de les encourager à prendre le processus au sérieux, étant donné que le gouvernement nie les décisions, parfois unanimes, prises par le Parlement. En n'honorant pas ses promesses, le gouvernement n'est pas à la hauteur des attentes de l'électorat. Il est donc très difficile de convaincre les gens de participer à la politique et de prendre leur appartenance à l'État au sérieux quand leur propre gouvernement semble prêt à se montrer déloyal au moindre tournant. On peut imaginer ce qui se passe dans la tête des néo-Canadiens lorsqu'ils entendent dire que le Parlement adopte unanimement une motion visant à assurer que les personnes handicapées sont traitées avec respect et qu'elles ont les services dont elles ont besoin et que le gouvernement renverse la vapeur sous prétexte qu'il doit réfléchir davantage à la question.

Un bon citoyen prêche par l'exemple. La citoyenneté n'est pas qu'un apprentissage, elle se vit quotidiennement. Cela signifie clairement qu'en tant que Parlement du Canada, nous devons faire en sorte que le gouvernement pratique ce qu'il prêche et que nous traduisions cela en lois, en programmes et en règlements. Cela nous ramène au concept fondamental consistant à dire ce que nous pensons, à faire ce que nous disons et à nous montrer cohérents en tout temps.

Le député apporte une bonne contribution avec le projet de loi C-203, mais je l'invite à aborder toutes les questions qui nient la citoyenneté et empêchent ce pays de se montrer à la hauteur des normes élevées établies relativement à l'accueil des nouveaux arrivants, au redressement des erreurs commises dans le passé et à prêcher par l'exemple.

• (1145)

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, je félicite moi aussi le député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot pour sa sincérité et certainement sa passion, qui l'ont amené à présenter ce projet de loi d'initiative parlementaire, et aussi pour l'intérêt et la ferveur dont il a fait preuve au sein du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Je ne fais pas partie de ce comité, mais je connais la contribution qu'il y a apportée. Je pense que la plupart des députés, ceux du parti au pouvoir comme ceux de l'opposition, reconnaissent également cette contribution, pour laquelle je lui dis merci.

Je ne vais pas adresser de reproches au député, comme d'autres l'ont fait dernièrement à propos du projet de loi C-18 et d'autres mesures législatives, ou encore au sujet des autres carences du gouvernement. Je pourrais passer des heures à sermonner le député au sujet des carences de son gouvernement, mais je préfère traiter de la question à l'étude, soit le serment d'allégeance.

Je n'ignore pas que le projet de loi du député ne pourra faire l'objet d'un vote. Je sais cependant, pour avoir fait partie d'un comité s'intéressant aux initiatives parlementaires, que chaque député finira par avoir la chance de voir les mesures législatives qu'il propose être mises aux voix. Dans ce cas, le député voudra peut-être présenter une résolution ou un projet de loi semblable à une date ultérieure, lorsque cette résolution ou ce projet de loi pourra faire l'objet d'un vote. J'aurais souhaité personnellement que l'on puisse se prononcer sur le projet de loi du député, mais comme ce n'est pas possible pour l'instant, on remettra cela.

Comme la majorité des députés, j'ai eu l'occasion d'observer de près les activités des bureaux de la citoyenneté du Canada. Je dois dire que cette expérience a été l'une des plus touchantes que j'aie

eues en tant que député. De voir des gens de communautés, de cultures et de pays différents renoncer à leur passeport et à leur citoyenneté pour être admis comme citoyens de notre grand pays et se voir attribuer les droits démocratiques dont jouissent tous les Canadiens est certes une des expériences les plus émouvantes que j'aie connues. Même qu'après avoir assisté à un certain nombre de ces cérémonies, je me suis moi-même soumis de nouveau à tout le processus pour réaffirmer ma citoyenneté canadienne, juste parce que cela me tenait tellement à coeur. J'ai effectivement prononcé le serment d'allégeance qui figure actuellement dans la Loi sur la citoyenneté.

Si j'ai fait cela, ce n'est pas vraiment à cause du serment d'allégeance lui-même, mais plutôt à cause de la compréhension de ce que cela signifie d'être Canadien et d'avoir la Charte des droits et libertés à ma disposition en tant que citoyen canadien. J'étais très heureux de pouvoir faire cela en tant qu'individu. Je crois que notre pays se porterait beaucoup mieux si tous les citoyens qui, comme nous, tiennent leur citoyenneté pour acquise, non seulement allaient observer ce qui se passe au tribunal de la citoyenneté, mais avaient ensuite la possibilité de prêter ce serment d'allégeance pour confirmer leur appartenance à ce merveilleux pays.

Nous savons que le serment a déjà fait l'objet d'autres mesures législatives auparavant. En fait, il convient de signaler que, avant 1947, tous les citoyens du Canada étaient des sujets britanniques, un statut que partageaient tous les citoyens du Commonwealth britannique. Toute personne au Canada qui demandait à devenir sujet britannique acceptait d'emblée le serment d'allégeance et les mentions de la Couronne. Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'immigration au Canada s'est accrue de façon considérable, surtout en provenance des îles britanniques et de l'Europe continentale. Évidemment, c'est durant cette période que la Loi sur la citoyenneté canadienne est entrée en vigueur.

Fait inattendu, de nombreux nouveaux résidents qui demandaient la citoyenneté canadienne ont, au cours des années, exprimé leur inquiétude au moment de prêter le serment d'allégeance. Les sujets britanniques venant d'autres pays du Commonwealth étaient surpris de devoir prêter le serment d'allégeance. Ils estimaient qu'ils avaient déjà juré allégeance à la Couronne et étaient préoccupés par le fait qu'on leur demandait de prêter un serment d'allégeance au chef d'un autre pays. À partir de 1967, le gouvernement a annoncé son intention de présenter une mesure législative révisée en matière de citoyenneté.

• (1150)

Entre autres choses, les législateurs ont relevé que la formulation du serment de citoyenneté posait un problème pour certaines des personnes qui demandaient la citoyenneté. À la suite de discussions entre des juristes du ministère de la Justice et du Bureau du Conseil privé, le titre a été approuvé en principe, de même que la proposition voulant que, pour éviter tout autre malentendu, le nouveau serment indique clairement que Sa Majesté porte le titre de reine du Canada, d'où le serment de 1977 pour l'affirmation de la citoyenneté.

Initiatives parlementaires

On aurait cru que, après trois essais, le gouvernement aurait finalement bien formulé la citoyenneté et l'immigration. Ce n'est malheureusement pas le cas. Les députés se souviendront peut-être des projets de loi C-63 et C-16, qui ne sont plus au *Feuilleton* et qui ont été reportés. Ils ont été remplacés désormais par le projet de loi C-18 qui, me dit-on, comporte aussi des problèmes, des lacunes et des faiblesses parce qu'il n'a pas été renvoyé au comité.

Si je mentionne la chose, c'est que ces lacunes et faiblesses peuvent désormais être corrigées au comité si le gouvernement et le Comité de la citoyenneté et de l'immigration sont disposés à recevoir des conseils francs et honnêtes, non pas de députés de l'opposition, mais de députés ministériels.

Je demanderais au député qui a déposé le projet de loi, cette nouvelle version du serment, de retourner à ce comité pour demander —il devrait même insister— que les changements qu'il apporte au serment soient inclus dans le projet de loi C-18 et que d'autres lacunes et faiblesses du projet de loi C-18 soient corrigées au comité, de telle sorte que le projet de loi en question devienne pour le Canada et pour les Canadiens une bien meilleure mesure législative.

Nous, citoyens du Canada, devrions remercier le ciel tous les jours pour les droits et les privilèges dont nous bénéficions en tant que Canadiens. Je comprends que le député croit très fermement dans la Charte des droits et libertés. En tant que Canadien et que député, je le félicite d'avoir soulevé la question. J'en aurais normalement parlé plus longtemps et probablement avec plus de passion, mais je suis en train de perdre la voix à cause d'un rhume. Le député nous aura au moins permis de réfléchir à ce que la citoyenneté représente pour nous. Rien que pour cela, le député n'aura pas travaillé en vain.

Monsieur le Président, je remercie beaucoup le député et la Chambre de m'avoir permis de prendre la parole.

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais, au départ, remercier le député de Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, d'une part pour le travail qu'il a abattu pour nous présenter cette initiative parlementaire et, d'autre part, pour le principe qui l'a motivé en ce sens.

Sa proposition comporte deux versions différentes, ce qui me plaît beaucoup, personnellement parlant, et je sais que cela plaît aussi à beaucoup de Canadiens. La première version du serment d'allégeance, celle où il fait référence à Dieu, me réjouit énormément. Dans la seconde version, celle où il est question de la diversité de notre pays, il ne fait pas référence à Dieu.

Sans aborder les aspects historiques de ce serment, puisque la plupart des députés en ont déjà parlé, et par souci d'économie du temps de la Chambre, je suis moi aussi très content de voir, dans les bureaux de la citoyenneté, tant de personnes différentes demander à se faire naturaliser et vouloir devenir des citoyens de ce pays. Ces personnes ne se contentent pas de dire qu'elles veulent vivre ici, mais elles acceptent de prêter serment et de devenir des citoyens à part entière du Canada, et j'insiste sur le mot Canada.

J'ai également entendu demander, comme l'ont rappelé beaucoup de députés, dont l'auteur de ce projet de loi, pourquoi ces personnes ne prèteraient pas un serment d'allégeance au Canada. Je renvoie moi aussi la question à la Chambre, après l'avoir entendue dans les bureaux de la citoyenneté où je vais, dans la région du grand Toronto.

Comme la plupart des députés sont des parlementaires de grande expérience, ils savent que, en ces temps difficiles et en évolution constante, il n'est pas de texte de loi qui soit parfait. Les textes législatifs sont rédigés de bonne foi et, avec le temps et à mesure que les circonstances changent, nous y apportons des modifications.

Je me souviens de l'époque où j'étais petit garçon. Nous chantions tous les jours à l'école le *Dieu protège la reine*. Même aujourd'hui, selon les circonstances, il m'arrive d'avoir la chair de poule quand j'entends ce chant patriotique. J'attends impatiemment les occasions de ce genre. Lors des cérémonies du jour du Souvenir, par exemple, à Scarborough, ce chant s'inscrit dans nos activités et vous m'en voyez très heureux.

N'oublions pas le fait que nous n'avions pas de drapeau national, il y a quelques années de cela, mais que, aujourd'hui, nous avons l'unifolié. Nous avons opéré ces changements. Peut-être que dans 10 ou 20 ans, mais cela, Dieu seul le sait, nous apporterons d'autres changements qui seront fonction de l'évolution de notre pays.

Je pensais au début parler du projet de loi C-203, mais au fur et à mesure du déroulement du débat, je suppose que j'ai été provoqué quelque peu par notre collègue bloquiste qui a parlé de l'Union européenne. Examinons l'Union européenne. Lorsque le président de la Commission européenne, M. Prodi, est arrivé au pouvoir, il a dit qu'à l'intérieur de la confédération appelée l'Union européenne, les Italiens ne cesseraient jamais d'être des Italiens, les Portugais demeureraient des Portugais, les Français des Français et les Grecs des Grecs. Leur appartenance à l'Union européenne n'enlève rien à leur identité.

M. Peter Stoffer: N'oubliez pas les Hollandais.

M. John Cannis: C'est vrai aussi pour les Hollandais et les Britanniques.

Ma collègue a également dit une chose qui m'a quelque peu contrarié lorsqu'elle a déclaré que les Québécois étaient un peuple et une nation. Durant le référendum de 1995, nous sommes allés nous adresser à la nation. Regardons dans notre enceinte. Le député qui propose le projet de loi et dont les ancêtres viennent de Grande-Bretagne n'est pas ici pour diminuer l'honneur et le respect qu'il a pour ses ancêtres. Au contraire, il bâtit le pays qui est maintenant le sien, ce merveilleux pays appelé le Canada qui est un rayon d'espoir pour le monde et qui est marqué par une diversité qui fait vraiment notre force.

Lorsque la députée parle d'un peuple et d'une nation, je veux lui rappeler que lorsque nos ancêtres sont arrivés ici, ils sont venus bâtir ce pays et partager avec les autres, ce que nous faisons. Qu'ils se soient établis en Ontario, au Québec ou en Colombie-Britannique, ses ancêtres et mes ancêtres sont venus au Canada pour bâtir ce pays et l'unir et non pas pour le séparer.

Je sais que mon temps de parole est sur le point de s'écouler et, même si je veux laisser la parole à d'autres, à ce stade-ci, même si je sais que cela est peut-être contraire au Règlement, je voudrais demander le consentement unanime pour que le projet de loi fasse l'objet d'un vote car j'attache beaucoup d'importance à cette question.

• (1155)

Le président suppléant (M. Bélaïr): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélaïr): Le député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot a cinq minutes pour conclure le débat.

Initiatives ministérielles

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Monsieur le Président, je peux dire qu'un débat d'une heure sur un sujet comme celui-ci est très peu. Beaucoup d'autres députés souhaitaient intervenir.

Je voudrais signaler une chose très importante en réponse à la députée de Mercier.

[Français]

Le plus important de tous est en réponse à la députée de Mercier à qui je dirai que les mots clés de la version du serment que je propose sont que nous sommes des Canadiens unis par les cinq grands principes de la Charte qui sont les suivants, et je cite:

[...] égalité des chances, liberté d'expression, valeurs démocratiques, droits de la personne et primauté du droit.

Si on est Canadien d'origine québécoise, un Acadien, une personne vivant en Alberta, ou ayant des ancêtres grecs, anglais ou français, peu importe, nous sommes canadiens, nous sommes un peuple uni par les cinq principes de la Charte. Ce sont des Canadiens.

Nous sommes des Canadiens qui croient dans les principes de la Charte. Cela est si simple. C'est la source de notre puissance, c'est la source de notre tolérance, et c'est la source de notre fierté. Tout le monde le comprend.

• (1200)

Le président suppléant (M. Bélair): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Puisque la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE PROTOCOLE DE KYOTO

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 29 novembre, de la motion, ainsi que de l'amendement et du sous-amendement.

M. John Herron (Fundy—Royal, PC): Monsieur le Président, je suis heureux de formuler certaines observations au nom du Parti progressiste-conservateur du Canada dans le cadre du débat d'aujourd'hui. Il convient probablement de situer le débat dans le contexte actuel, étant donné qu'il y a beaucoup de spéculation de la part d'autres députés relativement à ce dossier.

J'ai été tout à fait surpris et étonné par les propos révisionnistes de l'ancien ministre des Finances et actuel député de la circonscription de LaSalle—Émard, concernant le Protocole de Kyoto même.

Lors du congrès du Parti libéral, qui s'est tenu au Québec durant le week-end, celui-ci a jonglé avec le fait que le gouvernement fédéral n'était absolument pas prêt à s'acquitter des obligations du Canada en matière de changements climatiques.

Il m'est très difficile de comprendre pourquoi le député de LaSalle—Émard se proclame le promoteur de l'innovation technologique alors que lui seul, à titre de ministre des Finances, avait le pouvoir de prendre d'adopter des incitatifs fiscaux, précisément dans les secteurs auxquels il a fait allusion en fin de semaine. Le député de LaSalle—Émard est le plus grand responsable du fait que le Canada n'est pas prêt. Les incitatifs dont il a parlé sont des initiatives qui auraient pu être mises en oeuvre dès 1998.

Monsieur le Président, vous êtes peut-être bien au courant de ces incitatifs, qui ont été mentionnés au cours du débat, notamment par le député de Red Deer.

Nous avons toujours fait la promotion de ce que nous appelons une stratégie courageuse, un programme qui se fonderait sur des incitatifs fiscaux pour les sources d'énergie renouvelables, et des investissements dans l'efficacité énergétique. Les conservateurs ont toujours insisté sur les incitatifs fiscaux pour les consommateurs, afin d'encourager l'utilisation accrue de carburants mélangés tels que l'éthanol, la création d'un programme universel de garantie de prêt pour améliorer le rendement énergétique des immeubles, et des investissements semblables dans l'efficacité énergétique. Ce sont là des mesures fiscales qui auraient pu être en place au cours des cinq dernières années. En fait, le Canada aurait pu aller de l'avant en élaborant à l'avance une stratégie progressiste en matière de changements climatiques.

Monsieur le Président, vous savez peut-être qu'en 2005, dans le cadre du Protocole de Kyoto, le Canada doit présenter à la communauté internationale des preuves évidentes que notre stratégie à l'égard des changements climatiques a bel et bien été mise en oeuvre et que les cibles d'émissions établies en vertu du protocole seront effectivement atteintes d'ici 2008 et 2012. Les incitatifs dont je viens de faire mention, et dont a également parlé le week-end dernier l'ancien ministre des Finances révisionniste, auraient dû être en place au cours des cinq dernières années pour que nous puissions atteindre la première cible visée.

De toute évidence, le député de LaSalle—Émard a eu l'occasion de mettre en oeuvre ces initiatives qu'il ne faut pas regretter. Il était responsable du code des impôts. Toutefois, il a négligé de mettre ces initiatives en place. C'est sa faute si maintenant les parlementaires seront appelés à ratifier aveuglément un accord que le Canada n'est pas prêt à mettre en oeuvre.

Dans le monde industrialisé, le Canada se classe au premier rang au chapitre de la production des gaz à effet de serre par habitant. En tant que pays à l'avant-garde, le Canada a l'obligation morale de faire sa part, pour se doter d'une stratégie progressiste en matière de changement climatique. Toutefois, je tiens à montrer à quel point le Canada est mal préparé à cet égard, par rapport à d'autres nations industrialisées.

Par exemple, la Suède a fait part de ses préoccupations à ses partenaires de l'Union européenne au sujet des cibles qu'ils visent dans le cadre du Protocole de Kyoto. La Suède émet ces réserves à cause de son climat froid et de son grand territoire par rapport à une population relativement peu nombreuse. En outre, son économie repose sur l'exportation et exige une grande consommation d'énergie. Je précise que la Suède présente des caractéristiques semblables à celles du Canada. La Suède a déclaré qu'elle accepterait une cible semblable aux autres membres de l'UE. Cependant, cette cible ne représente que 20 p. 100 des réductions que prévoient le reste des membres de l'UE.

Le Canada est dans une situation comparable à celle de la Suède. Nous avons accepté certaines des cibles les plus ardues auxquelles le monde industrialisé pourrait s'attendre de la part d'un pays industrialisé moderne. Comme je l'ai mentionné plus tôt, il nous faut une stratégie progressiste à l'égard du changement climatique, mais elle doit également être réalisable. D'abord et avant tout, il faut reconnaître qu'il n'est pas possible de mettre en oeuvre un accord de cette nature sans la participation active des provinces.

Je crois qu'il pourrait s'avérer utile de faire une rétrospective pour voir comment nous en sommes arrivés là.

●(1205)

Je suis fier d'être membre du Parti progressiste-conservateur du Canada. Je suis fier de nos réalisations, de notre bilan remarquable en matière d'environnement, depuis l'adoption de la Loi sur la protection de l'environnement jusqu'à notre leadership mondial dans le dossier de l'élimination des gaz appauvrissant la couche d'ozone, en passant par l'accord que nous avons négocié avec les États-Unis, au nom du Canada, sur le protocole concernant les pluies acides, qui a fait diminuer de 50 p. 100 les émissions d'anhydride sulfureux des centrales énergétiques. Voilà une preuve tangible qu'il est possible de parvenir à un consensus avec les provinces. À l'heure actuelle, bien au contraire, c'est plutôt l'animosité qui règne au niveau provincial.

En 1988, le dix-huitième premier ministre du Canada, Brian Mulroney, a rallié la communauté internationale dans le dossier des gaz à effet de serre.

En 1992, le gouvernement de Brian Mulroney a participé à la formation d'un leadership mondial lors du Sommet de Rio de Janeiro. Ce sommet a donné lieu à la signature de deux conventions. La première demandait aux signataires de promulguer une loi pour protéger la biodiversité sur leur territoire.

Aujourd'hui, plus de dix ans après le Sommet de Rio, le Canada n'a toujours pas de loi sur les espèces en voie de disparition. En dix ans, le gouvernement n'a pas respecté les conditions de la première convention portant sur la protection des espèces en péril et a permis qu'un projet de loi à cet effet meure au *Feuilleton* à trois reprises. Il se pourrait que le Sénat adopte bientôt une loi à cet égard, mais une loi bien médiocre je le crains.

La deuxième convention adoptée en 1992 portait sur l'élaboration d'une stratégie quant aux changements climatiques.

Notre parti s'est sans doute rétréci un peu l'année suivante. Cependant, depuis les neuf dernières années, le Parti libéral du Canada forme le gouvernement du Canada. Depuis neuf ans, sous la direction de l'ancien ministre des Finances et du premier ministre actuel, nous n'avons été saisis d'aucune initiative importante visant l'élaboration d'une stratégie sur les changements climatiques. C'est absolument consternant.

La première mesure concernant les changements climatiques a été prise lorsque les provinces se sont finalement rassemblées à Regina, le 12 novembre 1997, pour discuter de Kyoto. À cette date, les provinces savaient, avant que le Canada ne se rende à Kyoto, qu'elles devaient s'entendre sur une position commune au sujet des changements climatiques. Elles ont convenu de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990 grosso modo dès l'an 2010.

Dès le lendemain matin, le ministre des Ressources naturelles de l'époque, aujourd'hui ministre des Travaux publics, a dit que cela pourrait correspondre à notre position. Le gouvernement n'a donc mis qu'un jour à rompre sa promesse aux provinces. Voilà donc un autre triste exemple du manque de préparation du gouvernement pour élaborer une stratégie sur le changement climatique.

Lorsque nos représentants sont revenus de Kyoto, les provinces manifestaient énormément d'acrimonie. À la fin du mois de décembre ou au début du mois de janvier, les premiers ministres provinciaux ont été convoqués à un dîner au 22 de la promenade Sussex dans le but tout au moins d'apaiser la grogne.

Permettez-moi de rappeler ce que disait notre ex-chef, le très honorable Jean-J. Charest, au sujet du ton acrimonieux des discussions que le gouvernement fédéral et les provinces ont tenues

Initiatives ministérielles

après la signature du Protocole de Kyoto. Dans le *Globe and Mail* du 12 décembre 1997, on peut lire que M. Charest a déclaré à l'époque:

Je ne vois pas comment ils pourront mettre en application cet accord sans engagement ferme de la part des gouvernements provinciaux, mais ils les ont déjà tellement agacées que cela rend la chose très difficile.

Il a ajouté que le gouvernement n'avait réussi qu'à envenimer ses relations avec les provinces. Il a également précisé que rien ne laissait entrevoir qu'Ottawa avait les moyens de respecter son engagement d'appliquer cet accord sans la participation active des provinces. Rien n'a changé depuis cette initiative.

Depuis 1997, le Parti progressiste-conservateur du Canada soutient que nous devons appliquer une stratégie irréprochable, un programme d'incitatifs, pour aller de l'avant sans nous tourmenter, dans un premier temps, au sujet des objectifs ou des délais, afin de voir si nous pouvons nous approcher des objectifs découlant du Protocole de Kyoto. Nous avons plutôt eu droit ces dernières semaines à une campagne de relations publiques visant à laisser croire aux Canadiens que le gouvernement du Canada avait grandement collaboré dans ce dossier.

●(1210)

Pour montrer à quel point le gouvernement fédéral s'y est mal pris pour bâtir un consensus chez les provinces, je vais lire un passage d'une lettre du 27 novembre venant du premier ministre de Terre-Neuve, M. Roger Grimes:

La nécessité de nous attaquer aux changements climatiques et notre empressement à participer sont incontestables. Ce qui pose problème, c'est que le gouvernement fédéral a décidé de s'attaquer aux changements climatiques d'une manière qui sème la division, sans la participation pleine et entière des provinces et des territoires.

Il ajoute:

Le Canada a besoin d'un plan qui soit fondé sur une consultation entière et marquée au coin de la coopération avec tous les niveaux de gouvernement—une chose qui ne s'est pas produite jusqu'à présent.

Notre chef, le très honorable député de Calgary-Centre, a écrit au premier ministre en janvier dernier pour connaître les intentions du gouvernement concernant la ratification. Voici ce que le premier ministre lui a répondu le 26 février:

Nous avons travaillé en étroites relations avec les provinces et les territoires dans le dossier des changements climatiques, tant au niveau des fonctionnaires qu'à celui des ministres, et nous collaborons avec eux à l'analyse de ces possibilités d'action.

Voilà ce qu'a écrit le premier ministre du Canada. Pourquoi le premier ministre de Terre-Neuve dit-il maintenant que le gouvernement fédéral a adopté une approche visant délibérément à semer la division pour ce qui est de bâtir un consensus parmi les provinces? Pourquoi y a-t-il deux provinces sur huit seulement qui approuvent la ratification? Il a affirmé à ce moment-là que les autorités fédérales travaillaient en relations étroites avec les provinces. Il est clair que le cabinet du premier ministre n'était pas franc avec le très honorable député en lui faisant cette réponse.

Cela nous amène à nous demander pourquoi tenir un vote sur le Protocole de Kyoto. Le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics a dit que ce vote ne liait pas le gouvernement. Pourquoi alors tenir un vote?

Initiatives ministérielles

Je vais expliquer pourquoi. Le vote s'inscrit dans une stratégie de camouflage. C'est pour cacher le fait que le gouvernement n'a pas de plan de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto. C'est pour camoufler en quelque sorte l'affirmation qu'il existe un certain consensus au Canada. Autrement dit, le Parlement du Canada s'est prononcé pour une ratification hâtive pour cacher le fait qu'il n'y a pas consensus parmi les provinces.

Les propos du ministre de l'Environnement sur ses relations avec les provinces au sujet du protocole me laissent perplexe. Voici ce qu'il déclarait:

Étions-nous d'accord sur tout? Non. Est-ce surprenant? [...] J'ai du mal à me rappeler de nombreuses occasions où il y a eu unanimité des 14 gouvernements concernés au Canada sur de grandes questions qui entraînaient des coûts. On a été incapable d'y parvenir sur la réforme constitutionnelle et sur les soins de santé, et la situation n'est pas différente dans le cas de cette question extrêmement complexe (ou de toute autre question).

Je pourrais donner des exemples où il y a eu consensus avec les provinces; le premier est celui des pluies acides. Le gouvernement progressiste-conservateur avait laborieusement obtenu l'appui de tous les gouvernements provinciaux et territoriaux à un accord bilatéral. Il en est résulté un protocole sur les pluies acides qui a permis de réduire de 50 p. 100 les émissions d'anhydride sulfureux des centrales énergétiques. Il est possible de s'entendre sur les questions environnementales.

Dans le domaine du commerce et de la fiscalité, nous avons aussi obtenu la participation active des gouvernements provinciaux. Voilà un autre exemple du travail accompli par le Parti progressiste-conservateur du Canada. Nous avons traité les provinces avec respect et en tant que partenaires. Nous étions conscients qu'il n'était pas possible de mettre en oeuvre des accords de ce genre sans la participation active des provinces.

Le dossier constitutionnel offre un autre exemple. Je ne regrette nullement les efforts déployés par mon parti dans le dossier constitutionnel. Le Parti progressiste-conservateur du Canada avait obtenu, non pas à une reprise mais à deux reprises, le soutien unanime des provinces, qui a abouti à l'accord du lac Meech. Le dossier constitutionnel, celui du libre-échange et des pluies acides sont donc des preuves qu'il est possible de parvenir à un consensus avec les provinces, si nous le voulons.

• (1215)

Ce gouvernement inepte a excellé dans un domaine: l'inertie. Depuis cinq ans, il n'a pas fait le moindre effort pour amener ses partenaires provinciaux à élaborer une stratégie progressive sur les changements climatiques, dont notre pays a un urgent besoin.

Le débat actuel est le débat du camouflage. Nous voterons pour montrer que le Parlement s'est prononcé en faveur d'une ratification rapide, mais en fait pour camoufler le fait que le gouvernement canadien n'a pas obtenu de consensus auprès des provinces, et qu'il n'a pas de plan d'action.

Je n'ai donc pas l'intention d'appuyer un accord ou de voter pour jouer le jeu du premier ministre. Je m'oppose à la ratification aveugle de quoi que ce soit, et en particulier d'accords internationaux exécutoires.

J'ai hâte d'entendre ce que l'ex-ministre des Finances a à dire dans ce dossier. Je suis extrêmement curieux. Je sais que les députés vont lui poser les questions suivantes. Si nous devons investir dans les technologies novatrices qui nous permettent d'exploiter les sources d'énergie renouvelables et si nous voulons stimuler la croissance dans ce secteur, pourquoi l'ex-ministre des Finances n'a-t-il pas utilisé le code fiscal de façon dynamique pour encourager l'utilisation des sources d'énergie renouvelables? Pourquoi l'ex-

ministre des Finances n'a-t-il pas utilisé le code fiscal pour encourager l'investissement dans l'efficacité énergétique, dans la rénovation des édifices, par exemple? Pourquoi l'ex-ministre des Finances n'a-t-il pas choisi de réduire la taxe d'accise sur les mélanges de carburants pour encourager l'ajout d'éthanol à l'essence?

Ces mesures relevait exclusivement de lui; nous allons maintenant assister à un exercice de révisionnisme complet de la part d'un homme que j'appelle le champion olympique canadien dans l'art de ne pas prendre parti, quel que soit le dossier. Il va améliorer son record quant au nombre de fois qu'il aura changé de position sur cette question.

Bon nombre de ministériels disent une chose ici et, quand ils rentrent chez eux, ils disent tout autre chose à leurs électeurs. Nous savons que la ministre de la Santé a dit éprouver de vives inquiétudes quant à la ratification et qu'elle ne l'appuierait pas s'il n'y avait pas de plan. Elle va devoir voter. Il n'y a pas de plan; on peut donc conclure comment elle va voter.

Je me rappelle également que le ministre des Ressources naturelles a tenu des propos similaires. Par-dessus tout, il a dit aux provinces qu'il n'y avait pas de limite de temps, que nous ne prendrions aucune décision à la hâte.

Nous savons pertinemment qu'il n'est pas nécessaire de ratifier cet accord tout de suite. Nous avons encore le temps de parvenir à un consensus avec les provinces. L'accord n'entre pas en vigueur avant 2003. Pourquoi le fédéral ne rencontre-t-il pas les provinces, au niveau des premiers ministres, pour trouver un consensus?

J'ai pris note des propos des premiers ministres des provinces. J'ai cité le premier ministre de Terre-Neuve, qui a dit qu'il était prêt à s'asseoir à la table. Le fait que le gouvernement fédéral ne daigne pas collaborer avec les provinces illustre pourquoi certains hésitent à aller de l'avant.

J'estime que le rôle de l'opposition ne consiste pas seulement à critiquer. Nous devons aussi proposer des solutions.

Nous voudrions citer un extrait de notre plate-forme électorale de novembre 2000: «Nous accorderions des allègements fiscaux aux investissements dans les sources d'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique». Les conservateurs aiment les réductions d'impôt et l'ex-ministre des Finances a eu la chance de prendre cette initiative.

Nous disons plus loin: «Nous voudrions promouvoir l'utilisation de l'éthanol et d'autres mélanges de carburants en abaissant la taxe d'accise», ce qui est un autre exemple de ce que l'ex-ministre des Finances aurait pu faire.

«Nous aimerions aussi avoir un programme de garanties de prêts pour promouvoir la réhabilitation thermique.» Une initiative semblable a été proposée par la Fédération canadienne des municipalités. C'est un autre exemple qui montre que les gouvernements provinciaux et les municipalités sont loin devant le gouvernement fédéral. Ce dernier n'a rien fait depuis cinq ans.

Nous avons dit aussi qu'un gouvernement progressiste-conservateur prêcherait par l'exemple en recourant à des sources d'énergie verte. Les exemples sont légion. Mentionnons Vision Quest, une société très progressiste qui produit de l'énergie éolienne. On peut acheter de l'énergie verte à Calgary. Le gouvernement fédéral a donné suite à cette initiative depuis lors. Peut-être que certains de ses attachés de recherche puisent à l'occasion dans la plate-forme électorale du Parti progressiste-conservateur.

Initiatives ministérielles

• (1220)

Nous appliquerions un traitement fiscal provincial aux centres de sources d'énergie renouvelable pour inciter les consommateurs et les entreprises à recourir à de l'énergie propre et renouvelable.

Nous voudrions aussi conclure des accords sectoriels avec l'industrie pour fixer des cibles de réduction des émissions, et travailler avec l'industrie. Nous avons toujours dit qu'il faut récompenser les industries qui prennent des mesures rapides. En fait, nous avons même posé des questions le 2 novembre 1999.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboît Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureux de constater que la position du Parti conservateur du Canada au sujet du Protocole de Kyoto est claire. Avant l'intervention du député, nous ne savions pas au juste à quoi nous en tenir. Il est maintenant évident qu'il est carrément contre.

Le député a parlé de la Fédération canadienne des municipalités. Je lui rappelle que la fédération a invité ses membres à se prononcer, et qu'ils se sont prononcés en faveur de la ratification du protocole.

L'accord de Kyoto n'est pas parfait. Il est probable que, lorsque les libéraux ou la Chambre le ratifieront, rien de spécial ne se produira le lendemain. Nous en sommes passablement certains. Nous craignons que les libéraux ne le ratifient que pour honorer superficiellement leurs obligations internationales, quitte à ne rien faire ensuite.

Je voudrais que le député de Fundy—Royal confirme que la Fédération canadienne des municipalités a dit oui au Protocole de Kyoto et oui aux innovations dont le député a parlé. Il n'y a pas que Kyoto. Il y a bien d'autres choses que nous pourrions faire pour promouvoir les intérêts de l'environnement dans notre pays. Je voudrais que le député s'explique là-dessus.

M. John Herron: Monsieur le Président, la position du Parti progressiste-conservateur a toujours été cohérente, honnête et pondérée. Je ne crois pas que les députés néo-démocrates veuillent donner au gouvernement fédéral l'occasion de ratifier un accord qu'il n'a aucunement l'intention de mettre en oeuvre.

Je me demande pourquoi le NPD vu soutenir le premier ministre dans cette ratification bidon de l'accord de Kyoto. Un accord de cette nature ne peut être mis en oeuvre sans la participation active des provinces. C'était le cas pour les précipitations acides. Il nous faudra exactement le même dispositif pour mettre en oeuvre l'accord de Kyoto.

Nous refusons la ratification tant qu'il n'y a pas participation active des provinces. Nous ne sommes pas en faveur de la ratification si les Canadiens ne savent pas quel changement de comportement leur gouvernement national exigera d'eux dans leur vie quotidienne.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, parlant de positions peu cohérentes et peu sincères, je sais que nous attendons tous impatiemment d'entendre ce que le député de LaSalle—Émard a à dire à ce sujet. Un article paru aujourd'hui sous le titre «L'évolution d'un parlementaire», que je qualifierais plutôt d'exposé, présente en détail les positions adoptées par le député de LaSalle—Émard alors qu'il était dans l'opposition.

Il ne faut jamais oublier que nos paroles reviennent parfois nous hanter et nous attaquer, et l'exemple actuel démontre bien aux députés de l'opposition combien il est important de faire attention à ce qu'ils disent. Lorsque les promesses contenues dans le livre rouge sont ainsi bafouées et que des saut-périlleux quasi olympiques sont exécutés dans de nombreux dossiers, ces paroles reviennent vite. Il sera très intéressant et très important de consulter le compte rendu officiel sur bon nombre de ces sujets.

Mon collègue de Fundy—Royal au Nouveau-Brunswick a fait un excellent travail en définissant précisément la position du Parti progressiste-conservateur qui serait mise en oeuvre si notre parti était au pouvoir. Notre programme serait adopté de la même façon que nous avons adopté le libre-échange et la surtaxe servant à la réduction du déficit et de la même façon que nous avons toujours traité nos militaires, c'est -à-dire avec beaucoup de respect, contrairement au gouvernement actuel et aux positions adoptées par les libéraux alors qu'ils étaient dans l'opposition.

Mon collègue de Fundy—Royal s'est montré constant et précis dans ces dossiers. Que croit-il qu'il va se passer aujourd'hui lorsque le député de LaSalle—Émard se prononcera pour ou contre la position de son parti? Les Canadiens devraient-ils considérer son geste comme de la cohérence ou plutôt comme de l'hypocrisie?

• (1225)

M. John Herron: Monsieur le Président, j'aimerais rappeler que, le 13 mars 1991, le député de LaSalle—Émard et, à l'époque, porte-parole de son parti en matière d'environnement disait que nous devions être sûrs des positions que nous défendrions au moment de nous présenter au Sommet de la terre à Rio. Il a dit:

La vraie question est de savoir quand le gouvernement comprendra que les Canadiens ne veulent pas être mis devant un fait accompli par un gouvernement qui camoufle son véritable programme sous un tas de relations publiques flatteuses.

C'est un test décisif visant à déterminer pourquoi l'ancien ministre des Finances adopte autant de positions différentes concernant l'accord de Kyoto. Tous les députés veulent savoir comment il peut s'autoproclamer le défenseur de l'innovation technologique alors que lui seul avait la capacité de mettre en place des incitatifs fiscaux dans les secteurs mêmes dont il parle.

C'est la personne la plus responsable de la mauvaise préparation du Canada relativement à la stratégie du pays en matière de changement climatique. Il était responsable du code des impôts. Il aurait pu mettre en place des incitatifs fiscaux favorisant des sources d'énergie renouvelables et des investissements en matière d'efficacité énergétique.

Nous avons toujours soutenu que des encouragements fiscaux semblables s'imposaient pour assurer la croissance des mélanges carburants et la réduction de la taxe d'accise. Il incombait à l'ancien ministre des Finances d'emprunter cette voie.

Nous allons maintenant entendre un discours entièrement révisionniste concernant les raisons pour lesquelles nous devrions investir dans l'innovation et la conservation, comme s'il venait tout juste de faire aujourd'hui son entrée à la Chambre. Je ne sais absolument pas ce qu'il pensait pendant les huit années où il a été ministre des Finances au cours de la période ayant débuté un an après la rencontre de Rio. Je ne sais absolument pas ce qu'il a pensé au cours des cinq années ayant suivi la rencontre de Kyoto. J'ai bien hâte d'entendre le discours très révisionniste qu'il nous réservera. Ce sera un autre écologiste nouvellement converti, et aussi un autre défenseur nouvellement converti du déficit démocratique.

Initiatives ministérielles

J'ajoute au passage que je suis encore un peu dépité que ma motion d'initiative parlementaire visant à autoriser les étudiants à déduire leurs dettes d'études de leur revenu au moment de l'obtention de leur diplôme a été repoussée par un vote de 109 voix contre 103. C'est le ministre des Finances de l'époque qui a transmis au caucus une note dans laquelle il demandait aux députés libéraux de ne pas appuyer la motion, bien que 13 libéraux animés de principes l'aient fait. C'est un révisionniste en ce qui concerne l'environnement et le déficit démocratique. J'ai hâte d'entendre son discours qui fera montre d'un révisionnisme profond.

L'hon. Paul Martin (LaSalle—Émard, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Thunder Bay—Atikokan.

[Français]

Le processus qui a conduit au Protocole de Kyoto s'est enclenché au Sommet de la Terre de Rio en novembre 1992, et j'y étais. Même s'il n'est pas parfait, le protocole est une étape majeure vers un meilleur environnement. De plus, à mon avis, les défis qui se posent à l'échelle internationale appellent des solutions internationales. En conséquence, j'appuierai la motion.

• (1230)

[Traduction]

Cela étant dit, j'ai des réserves à propos de la manière dont le débat sur les intentions de ratification par le Canada s'est déroulé. Les Canadiens méritent de savoir que, pour que notre pays respecte les engagements de Kyoto, nous devons procéder à des changements fondamentaux dans la gestion de notre économie et dans notre façon de vivre.

De plus, il est important de reconnaître que la nature du débat au sein de la fédération canadienne doit changer. La vieille dynamique du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux montés l'un contre l'autre n'a plus sa place au moment où un si grand défi national se présente à nous. Nous devons donc commencer à penser d'une manière nouvelle et à unir nos efforts.

C'est dans ce contexte que j'aborde la question qui sera dorénavant de la plus grande importance: l'élaboration du plan de mise en oeuvre de l'accord après sa ratification. Permettez-moi d'énumérer quelques-uns des principes clés qui, je crois, seront essentiels pour ce plan.

D'abord, nous devons maintenir une économie forte et en croissance. De plus, les coûts doivent être partagés équitablement. On ne doit pas permettre que notre plan de mise en oeuvre endommage des segments de notre base industrielle, ni qu'il désavantage certaines provinces ou régions.

Nous avons utilisé cette approche dans le passé et nous ne pouvons pas permettre que l'histoire se répète. L'ouest du Canada ne devrait plus jamais faire l'objet de discrimination de la part d'Ottawa. Le Canada atlantique ne doit pas voir ses rêves de nouvelles possibilités économiques mis en veilleuse juste au moment où ils sont sur le point de se réaliser.

Deuxièmement, nous devons maintenir un climat d'investissement stable. Nous ne permettrons pas que nos efforts de réduction des émissions deviennent un jeu de roulette russe pour des décennies, où l'industrie ne pourra jamais prévoir ce que fera le gouvernement. Nous devons limiter les risques auxquels sont exposées les entreprises canadiennes secteur par secteur et nous assurer de ne pas étouffer la capacité de nos sociétés de croître et de créer des emplois.

Troisièmement, nous devons rejeter d'emblée l'achat de crédits d'émissions à l'étranger. Les dollars canadiens seraient mieux

investis dans des technologies de réduction viables ici même, au Canada.

[Français]

On doit bien se rappeler que les objectifs de Kyoto ne sont pas la fin de l'histoire. L'année 2012 n'est après tout qu'un repère sur la longue route d'un monde en changements incontournables. La consommation d'énergie dans les économies émergentes comme la Chine, l'Inde et le Brésil, s'accroît à un rythme sans précédent.

À cause de cela, dans quelques générations à peine, des émissions aussi sans précédent déferleront dans notre atmosphère, si ces pays n'ont pas accès à des technologies pour les contrôler et les réduire.

La question fondamentale, c'est de savoir comment le monde fera face à ce défi et comment, dans ce contexte, le Canada se donnera l'économie la plus performante et la plus technologiquement avancée du monde.

La réponse se trouvera sans doute dans des énergies propres, des infrastructures vertes, dans des villes plus vivables et enfin, jusqu'ou notre génie technologique nous guidera.

[Traduction]

Le choix qui s'offre à nous est sans équivoque: ou le Canada suivra derrière, ou il sera un leader dans le mouvement mondial vers une économie moins utilisatrice de carbone. Le Canada est très bien positionné pour connaître le succès dans ce monde nouveau; bien positionné pour développer notre expertise solide en production et distribution d'énergie; bien positionné pour montrer la voie vers des mesures environnementales d'avenir qui promettent des avantages économiques remarquables; bien positionné pour montrer au monde que cela peut se faire. Le choix est le nôtre.

Nous devons tout de même reconnaître que la technologie seule n'est pas une panacée au défi du changement climatique. Il n'y a pas de solution miracle. Atteindre nos objectifs nécessitera un effort conscient et bien ciblé de la part de tous les Canadiens. Nous devons être réalistes et conscients de l'ampleur du défi devant nous et de nos attentes les uns envers les autres.

Le quatrième principe que je propose pour l'élaboration de notre plan de mise en oeuvre est l'intégration au processus du niveau le plus élevé possible de transparence et d'ouverture.

J'appuie cette résolution, mais je n'approuve pas la façon dont elle a été présentée. Les Canadiens ont le droit de s'attendre à mieux à l'avenir. Combattre le changement climatique sera un défi national de taille. On doit le faire en informant le public d'un océan à l'autre et en sollicitant sa participation. À cette fin, j'ai deux suggestions précises à faire.

Premièrement, nous devons mettre de l'avant un processus renouvelé. Le gouvernement doit faire les premiers pas. Plus tôt cette année, j'ai parlé de l'importance de la participation des citoyens et du rôle du Parlement et des parlementaires dans l'élaboration d'une politique publique et dans l'avancement d'un débat à l'échelle nationale. L'élaboration de différentes stratégies de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto est une excellente illustration des grands dividendes à retirer d'une telle participation. S'il y a des préoccupations régionales, qui est mieux placé pour examiner le plan que les députés envoyés ici par les régions? Si une meilleure compréhension à l'échelle nationale est nécessaire, qui est mieux placé pour favoriser cette compréhension que ceux qui ont été élus comme porte-parole sur la scène nationale?

Initiatives ministérielles

Ainsi, pour permettre aux Canadiens de s'exprimer et pour donner à la Chambre l'occasion de débattre davantage la question, le plan de mise en oeuvre devrait être soumis à un comité parlementaire spécial. Ce comité devrait pouvoir tenir des audiences nationales et recommander des améliorations dès le printemps 2003. Ce même processus d'audiences parlementaires devrait se poursuivre au fur et à mesure que le plan évolue. En démystifiant le contenu et les conséquences de l'accord de Kyoto, un tel processus conduirait à un meilleur plan en bout de ligne. Cela aurait pour effet, à tout le moins, d'en favoriser une meilleure compréhension. Idéalement, cela mènerait à un plus large consensus.

La deuxième proposition est que nous passions à l'action pour que le Canada prenne les devants en matière de développement de technologies écologiques. J'ai parlé plus tôt des avantages pour le Canada de développer de nouvelles approches et techniques. C'est une réalité bien concrète. Toutefois, nous saisissons à peine toute l'étendue de notre potentiel. Pour arriver là où nous devons aller, il nous faudra rendre plus attrayants les aspects économiques des premières initiatives. Tout cela coûtera beaucoup d'argent. Or, de toutes les ressources, c'est celle qui est la plus rare. Il faut donc réserver dès maintenant des fonds à cette fin.

Le gouvernement a déclaré qu'il avait l'intention de vendre le reste de ses actions dans Petro-Canada. Quand cela se produira, pourquoi ne pas investir les 1,5 milliard de dollars de profits anticipés dans un fonds spécial qui nous permettrait d'améliorer notre capacité de développer les technologies écologiques de demain?

• (1235)

[Français]

En conclusion, notre tâche est maintenant d'aller plus loin que le seul débat sur la ratification de Kyoto. Le moment est venu de s'occuper de sa mise en oeuvre. On ne peut pas se permettre de manquer notre coup. Notre succès dans ce domaine se mesurera par notre capacité à transformer des défis en opportunités.

Nous devons nous attaquer à ces défis en concertation avec les provinces, les municipalités, le secteur privé et les ONG concernés. Nous devons définir des objectifs clairs en fonction d'un plan tout aussi clair. Nous devons travailler ensemble dans une approche rassembleuse et respectueuse des contraintes, des devoirs et des obligations de chacun et de chacune, et cela tout en mettant à l'heure notre génie technologique. C'est ainsi que nous allons relever le grand défi du changement climatique, un défi qui ne concerne pas que nous, mais qui concerne aussi l'avenir des générations qui nous suivent.

[Traduction]

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député de LaSalle—Émard a raison. Les Canadiens espèrent mieux que ce qu'ils ont vu dans ce dossier, mais nous devons agir dès maintenant. Le mieux que les Canadiens puissent espérer dans ce cas-ci, c'est d'attendre 14 ou 15 mois avant que le député ne puisse mettre en oeuvre le plan qu'il a exposé, et j'approuve ses propositions.

Cependant, nous devons agir dès maintenant. Nous avons quatre projets en jeu dans les sables bitumineux d'Athabasca, y compris Canadian Natural Resources Limited. Cette société doit prendre une décision au sujet d'un investissement de plusieurs milliards de dollars d'ici 60 jours. Nous ne pouvons pas attendre 15 mois pour obtenir le plan amélioré.

Ce matin, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières nous dit que les États-Unis cesseraient d'investir dans le

secteur énergétique du Canada si l'accord de Kyoto était ratifié. Le député a le pouvoir, au sein de son groupe parlementaire, d'influer sur le refus de cette ratification et de nous offrir mieux. Pourquoi refuse-t-il de le faire?

• (1240)

L'hon. Paul Martin: Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement a dit clairement que cela se ferait certainement. Il a dit clairement que rien ne serait fait pour entraver la croissance des sables bitumeux et de l'industrie pétrolière et gazière dans l'ouest du Canada. La ministre de la Santé, qui a pris la parole en tant qu'Albertaine, l'a également dit clairement. En fait, le député ne fait que soulever des problèmes qui n'existent pas. Il ne fait que nuire au climat de l'investissement.

Le gouvernement a dit clairement et j'ai dit dans mes observations qu'il n'y aurait aucun acte de discrimination contre l'ouest du Canada, contre l'Alberta ni contre l'industrie pétrolière et gazière. La vraie différence entre le député et moi, c'est que son côté de la Chambre estime que des problèmes internationaux peuvent se régler à l'aide d'accords internationaux. Nous comprenons qu'un pays ne peut pas agir seul et qu'il n'y aura aucun acte de discrimination contre l'ouest du Canada. Le député ne devrait pas susciter une telle crainte.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, on a compris le message du député de LaSalle—Émard, qui dit que pour arriver à un véritable virage, il faut passer par les énergies vertes. Sauf que la réalité, c'est qu'entre 1990 et 1999, 2,5 milliards de dollars des subventions gouvernementales sont allés à l'industrie des hydrocarbures, contre seulement 76 millions pendant la même période pour les énergies vertes.

Le député de LaSalle—Émard le sait fort bien, puisqu'il connaît très bien certaines entreprises, comme Cordex Petroleum, où il a lui-même des intérêts, et Commercial Coal and Coke Company.

Ma question est donc la suivante: est-ce qu'il est prêt, dans son futur règne, à investir un dollar dans les industries de l'environnement afin de développer les énergies vertes pour chaque dollar investi dans les subventions aux hydrocarbures? C'est cela qu'on veut savoir.

L'hon. Paul Martin: Monsieur le Président, les deux compagnies qu'il mentionne ont cessé leurs activités depuis très longtemps. Peut-être devrait-il vérifier ses chiffres. Toutefois, le point fondamental, c'est que d'une part, le député est en train de prôner une discrimination contre l'industrie pétrolière de l'Ouest canadien alors que nous venons de dire que nous n'avons aucune intention de faire cela.

D'autre part, pourquoi le député ne parle-t-il pas de la possibilité de développer les technologies vertes, d'investir dans l'avenir? Pourquoi ne parle-t-il pas des programmes de ce gouvernement qui investit déjà dans les technologies renouvelables? Pourquoi ne parle-t-il pas, par exemple, des études qui démontrent que d'ici 2020, 2030, on peut abaisser nos émissions de gaz à effet de serre de façon drastique si on investit dans ces technologies.

Pourquoi ne regarde-t-il pas vers l'avenir? C'est parce que le Bloc est toujours déconnecté de la réalité québécoise et canadienne.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, le député n'a pas cessé de dire qu'il fallait se montrer réalistes et honnêtes. La plupart des Canadiens n'ont pas besoin de se faire rappeler qu'on a réduit le financement du système de soins de santé, les transferts sociaux...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'avise la Chambre qu'il reste 36 secondes. Je peux me montrer généreux, mais je n'accepterai pas de long préambule. Je ne veux toutefois pas me montrer impatient.

Je suis désolé, mais j'ai passé outre au député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore.

Ce que je m'apprete à faire n'est pas très orthodoxe, mais je crois savoir qu'on le fait en comité de temps à autre. Voici. J'attribue 30 secondes environ au député de Pictou—Antigonish—Guysborough pour poser une question. Le député de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore aura ensuite 30 secondes pour poser la sienne. Je suis certain que le député de LaSalle—Émard prendra des notes et qu'il pourra répondre aux deux questions en une minute environ.

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, compte tenu de la longue litanie de volte-face sur des engagements pris dans les livres rouges et de tous les changements de position du député, pourquoi les Canadiens le croiraient-ils maintenant? Comment peuvent-ils avoir la preuve que sa position est honnête?

● (1245)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NDP): Monsieur le Président, au nom du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, qui appuie de tout coeur le Protocole de Kyoto, l'ancien ministre des Finances appuierait-il des programmes de transition équitables prévoyant une compensation financière pour les travailleurs que la ratification du Protocole de Kyoto pourrait obliger à se déplacer?

L'hon. Paul Martin: Monsieur le Président, je répondrai d'abord à la première question. J'étais à Rio en 1992, et on aurait dû instaurer des plans de mise en oeuvre. Or, les conservateurs ont refusé de le faire. J'aimerais que le député se lève et dise pourquoi cela ne revêtait pas une plus grande importance à l'époque.

Pour ce qui est de la deuxième question, j'ai dit clairement que nous étions confrontés à un défi national énorme que l'ensemble du pays devait relever. Le développement de nouvelles technologies contribuera grandement à la solution, mais ce sera insuffisant. Tous les Canadiens doivent faire front commun. Quand ils auront besoin d'aide, ils l'obtiendront.

M. Garry Breitkreuz: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Une solution évidente à cette situation difficile dans laquelle nous nous trouvons, c'est-à-dire le peu de temps dont nous disposons, serait de prolonger la période des questions et observations. Puisqu'il y a encore beaucoup de députés qui aimeraient poser des questions et que chacun n'a que cinq minutes pour le faire, je demanderais le consentement unanime de la Chambre pour que la période des questions et observations soit prolongée.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Il reste un peu de temps pour une brève question du député de Medicine Hat.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne):

Monsieur le Président, mon ami a donné il y a un moment l'exemple de la société Canadian Natural Resources Limited, qui se demande si elle va investir d'autres sommes d'argent dans l'exploitation des sables bitumineux. Le député nie-t-il que des sociétés comme Canadian Natural Resources Limited attendent le résultat du vote sur la ratification de Kyoto avant d'investir des milliards de dollars dans des projets d'exploitation des sables bitumineux? Si c'est le cas, alors il a complètement tort.

L'hon. Paul Martin: Monsieur le Président, je suis de nouveau heureux de répondre au député de Medicine Hat, qui n'a malheureusement pas perdu ses vieilles habitudes. Il continue de s'appuyer sur des renseignements erronés.

Le ministre de l'Environnement et sa collègue de la Santé ont indiqué, et je l'ai certainement exprimé également dans mes propos, que l'on se gardera d'établir un plan de mise en oeuvre qui placerait une industrie existante ou une région du pays dans une situation désavantageuse. C'est un fait. Le député ne devrait pas semer de doutes au sujet des investissements. Il nous faut fournir des certitudes sur ce plan, et c'est ce que nous tentons de faire.

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En toute humilité, je ferais remarquer que le député n'a pu répondre à la question que je lui posais au sujet d'un programme de transition équitable. Je me demandais si le député pourrait y répondre.

Le vice-président: Je crois que la réponse a été donnée. Elle ne correspondait peut-être pas à celle que voulait entendre le député, mais cela tient plus au débat. Je remercie les députés des deux côtés pour leur collaboration. On a un peu prolongé la période de cinq minutes. Le député de LaSalle—Émard invoque le Règlement.

L'hon. Paul Martin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à signaler que le député m'a posé une question importante, l'une des meilleures questions posées par les gens d'en face. J'ai répondu en précisant bien que...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Ce qui est bon pour l'un est bon pour l'autre. Cela n'est pas un rappel au Règlement, mais plutôt un point de discussion. Nous reprenons le débat. Le député de Thunder Bay—Atikokan a la parole.

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Monsieur le Président, depuis quelques jours, nous avons entendu beaucoup de beaux discours de part et d'autre de la Chambre. Bon nombre de ces discours portaient sur les aspects économiques de la mise en oeuvre de l'accord de Kyoto dans les années à venir.

Il y a quelque chose de bien plus important que les fameuses considérations financières dans ce dossier, et c'est le bien-être ainsi que la santé de mes concitoyens canadiens. Mes remarques concernent un aspect du problème des changements climatiques auquel on n'a pas accordé beaucoup d'attention récemment.

En fait, la prise en considération de ce volet du problème des changements climatiques pourrait être la plus grande raison que nous ayons de prendre les mesures qui s'imposent afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Comme on ne conteste que peu ou pas le fait que les gaz à effet de serre modifient profondément le climat à l'échelle mondiale, nous comprenons maintenant que ces gaz auront une vaste gamme de répercussions directes et indirectes sur notre santé et notre bien-être.

Initiatives ministérielles

Nous subissons des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquemment, comme des tornades, des crises de verglas, des inondations, des vagues de chaleur, des sécheresses et des épisodes de smog si fréquents dans nos grandes régions métropolitaines. Un réchauffement climatique au Canada pourrait aussi se traduire par un accroissement de la contamination d'origine hydrique et l'influx d'un plus grand nombre de maladies infectieuses à transmission vectorielle. Nous savons aussi que bon nombre des polluants à l'origine du réchauffement de la planète jouent aussi un rôle dans l'appauvrissement de la couche d'ozone, ce qui permet à davantage de rayons ultraviolets nocifs d'atteindre la surface de la Terre.

Certains Canadiens, notamment les enfants, les personnes âgées et les pauvres, ressentiront ces effets plus que les autres. Différentes régions de notre pays, le Nord, par exemple, seront probablement plus touchées que d'autres. En fait, les changements climatiques ont déjà des répercussions sur les écosystèmes naturels, les collectivités et les cultures dans toutes les parties du nord du Canada.

Il suffit de penser aux inondations qui sont survenues à Winnipeg en 1997 et à la crise de verglas qui a touché le Québec et l'Ontario en 1998 pour avoir des preuves concrètes des graves répercussions que des phénomènes climatiques peuvent avoir sur la santé et le bien-être des Canadiens et de leurs collectivités. Les conséquences de la crise du verglas de 1998 ont été extraordinaires. Plus de 600 000 personnes ont dû être évacuées, 28 sont mortes, et 940 ont été blessées. À cause des inondations de la rivière Rouge, 25 000 personnes ont été évacuées de leur foyer.

Une étude de chercheurs de Santé Canada publiée récemment dans *La revue canadienne de santé publique* et intitulée «Potential impacts of global warming and climate change on the epidemiology of zoonotic diseases in Canada», nous a donné une idée de ce que nous pouvons nous attendre à affronter sur le plan des maladies infectieuses à la suite du réchauffement de la planète. L'étude avertit que des maladies virales comme l'encéphalite et l'E. coli risquent de devenir de plus en plus courantes au Canada alors que les changements climatiques conduisent à une augmentation de la population de rats, de moustiques et d'autres animaux indésirables porteurs d'infections.

Elle nous avertit également que de fortes pluies et la fonte rapide des neiges risquent d'entraîner une plus grande présence de bactéries comme l'E. coli dans notre eau potable. Le rapport dit aussi qu'il est possible d'assister à une augmentation de la maladie de Lyme, qui peut entraîner de l'arthrite chronique, des troubles du système nerveux et avoir un effet débilissant. Un climat plus chaud pourrait entraîner une augmentation du nombre de tiques qui transmettent la maladie de Lyme et des souris et des petits mammifères qui en sont les hôtes, ce qui pourrait favoriser la propagation de la maladie au Canada.

Tout cela aura également des coûts économiques en ce qui concerne notamment nos systèmes de soins de santé, nos systèmes de soutien social et notre productivité en tant que pays. L'Ontario Medical Association affirme qu'une mauvaise qualité de l'air coûte plus d'un milliard de dollars par année en admissions dans les hôpitaux, en visites dans les salles d'urgence et en absentéisme, en Ontario seulement.

• (1250)

En créant les conditions qui favorisent l'accroissement du smog, les changements climatiques pourraient accroître ces coûts à l'avenir et il ne faut pas oublier non plus les coûts économiques pour les Canadiens reliés aux répercussions sur leur santé d'événements météorologiques extrêmes, d'une baisse de la qualité de l'eau, d'un

accroissement des maladies infectieuses et d'autres changements auxquels nous pouvons nous attendre.

Une réduction des émissions de gaz à effet de serre va sans aucun doute améliorer la santé des Canadiens en réduisant les autres polluants qui causent des maladies comme l'asthme et l'insuffisance cardiaque. La réduction de nos émissions de gaz à effet de serre en passant à des sources d'énergie plus propres soutiendra non seulement les efforts internationaux pour s'attaquer au problème du réchauffement de la planète, mais va nécessairement réduire l'émission de polluants toxiques, ce qui va se traduire par un assainissement de l'air et de l'eau et en fin de compte par une meilleure santé pour tous les Canadiens.

Oui, beaucoup de recherches doivent être effectuées dans ce domaine. Par exemple, beaucoup de nos collectivités au Canada sont mono-industrielles et dépendent par exemple d'usines de pâtes et papiers. On doit effectuer plus d'études pour voir s'il y a un lien entre les matières toxiques et les polluants émis dans le cadre de la fabrication du papier et les forts taux de cancer qu'on peut trouver dans les collectivités en question. Ainsi, dans le nord de l'Ontario, certaines de ces collectivités que nous appelons des villes papetières ont des taux de cancer supérieurs à la moyenne provinciale et bien supérieurs à la moyenne nationale.

Nous devons faire quelque chose pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais ce n'est pas tout. Comme des changements climatiques sont déjà en cours, nous devons aussi prendre des mesures pour préparer nos services de santé publique à en atténuer l'incidence. Nous le devons parce que nous avons le devoir de protéger la santé et le bien-être des Canadiens et parce que les changements climatiques auront une incidence économique sur notre système de soins de santé et sur la productivité des travailleurs canadiens.

Il faut mettre au point des plans d'urgence en cas d'apparition de nouvelles maladies ou de réapparition d'anciennes maladies. Il faut s'assurer d'aménager des refuges pour que les pauvres, les personnes âgées et les sans-abri puissent s'abriter de la chaleur. Il faut relever notre capacité d'intervention en cas d'urgence. Il faut protéger la qualité de l'eau potable contre des conditions météorologiques particulièrement mauvaises. Il faut aussi sensibiliser les Canadiens à ces menaces pour la santé et aux moyens qu'ils peuvent prendre pour s'en protéger.

Je suis fier de dire que le gouvernement fédéral se prépare aux changements climatiques en collaboration avec les services de santé publique de tout le Canada. Il y a beaucoup à faire. Il faut mieux comprendre les défis qui nous attendent et trouver le moyen de les relever. On protégera mieux la santé des Canadiens pour moins cher si l'on se prépare maintenant au lieu d'attendre pour intervenir que des situations d'urgence se présentent.

Les scientifiques, les professionnels de la santé, les gouvernements et les particuliers auront beaucoup à faire pour contrer l'incidence des changements climatiques sur la santé des Canadiens. Au bout du compte, nous devons veiller tous ensemble à ce qu'aucune région ni aucun groupe vulnérable ne souffrent indûment des effets des changements climatiques.

Initiatives ministérielles

•(1255)

M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai écouté l'intervention du député et je me demande bien qui a fait ses recherches. Le député ne sait-il pas que la période la plus chaude enregistrée en Amérique du Nord est celle qui allait des années 1930 aux années 1960? Il peut vérifier ce fait sur le site Web de l'EPA. Il peut consulter n'importe quel site Web qui porte sur le climat et il verra que c'est le cas. Le député sait-il que la pire vague de chaleur enregistrée au Canada est survenue en juillet 1935? Pendant quatre journées consécutives, le thermomètre à Toronto a dépassé 42 degrés. C'était bien avant que les concentrations de dioxyde de carbone ne soient à leur niveau actuel.

Sait-il qu'il y a environ cent mille ans, le Groenland était colonisé parce que les températures étaient élevées? Sait-il que l'on a connu une mini-période glaciaire il y a trois mille ans? Ne sait-il pas que ces phénomènes ont plus à voir avec les variations magnétiques solaires normales qu'avec le dioxyde de carbone?

Il peut exister de très bonnes raisons pour nous de contrôler nos émissions de dioxyde de carbone, mais il y a d'autres polluants plus importants, tels que l'anhydride sulfureux, l'oxyde nitreux et les produits qui détruisent l'ozone. Il est tout à fait ridicule de tenir des propos alarmistes alors qu'il existe de nombreux exemples de températures élevées et basses dans le passé.

À l'heure actuelle, les glaciers dans l'hémisphère Sud grossissent, notamment le glacier Franz Josef, en Nouvelle-Zélande. Le député peut aller le constater lui-même sur place, ou il peut écouter les nouvelles.

J'ai un ami qui dirige la plus grande entreprise d'importation de fruits et de légumes au Canada. Cette personne m'a dit que ses fournisseurs dans l'hémisphère Sud l'avait prévenu que leur printemps était le plus froid jamais enregistré et que nous devons nous préparer à payer plus cher pour les produits en provenance de cet hémisphère.

Par ailleurs, l'Atlantique Nord et le littoral est sont plus froids que d'habitude. Comment le député peut-t-il concilier tout cela avec ses propos alarmistes? C'est ridicule.

M. Stan Dromisky: Monsieur le Président, les commentaires exprimés sont intéressants. Oui, nombre de ces faits sont bien connus. Quand on examine l'évolution du climat, l'histoire de notre continent et celle du monde, il est possible de trouver des incidents isolés comme les vagues de chaleur des années 30 et les bols de poussière dans le centre de l'Amérique du Nord, notamment aux États-Unis et dans les provinces des Prairies. De toute évidence, ces événements se démarquent.

Toutefois, ce n'est pas ce qui me préoccupe. Je suis préoccupé par l'évidence générale et écrasante qu'un pattern uniforme, persistant et consécutif se manifeste dorénavant plus fréquemment que jamais dans l'histoire du monde. Ces préoccupations, combinées à tous les autres facteurs liés à ce genre d'événements, à la machinerie, aux pratiques agricoles et à une foule d'autres causes qui contribuent à créer le genre d'atmosphère que nous devons maintenant affronter, préoccupent de plus en plus les gens intelligents du monde qui savent qu'il faut intervenir. Il n'est pas possible de jouer à l'autruche et de se mettre la tête dans le sable parce qu'il y a eu une vague de chaleur en 1935.

•(1300)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je vous remercie de l'excellent travail que vous effectuez en arbitrant le débat d'aujourd'hui.

J'ai interrogé le député de LaSalle—Énard à ce sujet, et je vais aussi interroger le député. Le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier a appuyé sans réserve le Protocole de Kyoto et sa ratification, mais il sait que certains de ses travailleurs seront déplacés à cause des conditions actuelles si le protocole est mis en oeuvre. Ainsi, ce syndicat demande au gouvernement de mettre en place des programmes d'aide financière à la transition pour assurer un atterrissage en douceur aux travailleurs qui perdent leur emploi dans une industrie donnée.

Le député appuiera-t-il ces initiatives?

M. Stan Dromisky: Monsieur le Président, je comprends les préoccupations qui ont été exprimées et j'en prends bonne note. Des députés ont très souvent exprimé leurs craintes, à la Chambre, au sujet des répercussions sur divers groupes et sur des particuliers, spécialement dans certains secteurs professionnels et certaines régions du pays.

Nous devons cependant nous interroger sur la forme que prendront ces répercussions. Pour l'heure, nous ignorons les solutions auxquelles penseront nos concitoyens inventifs, d'ici 20 ans, pour surmonter les problèmes que moi-même et d'autres députés avons évoqués. Il y a beaucoup de choses que nous pouvons faire. Dans le domaine de la production énergétique, par exemple, nous n'en sommes qu'au début. Une fois le processus lancé, nous verrons les esprits inventifs de ce monde élaborer des stratégies et créer des instruments et des techniques qui modifieront radicalement nos modes de vie, notre activité professionnelle et ainsi de suite, non seulement au Canada mais partout dans le monde.

Toutefois, il y a une chose...

Le vice-président: Toutefois, le temps de parole du député est écoulé.

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député qui vient de prendre la parole et le député ministériel qui a parlé avant lui ont dit deux choses. J'espère que tous nos concitoyens s'en souviennent.

L'ancien ministre des Finances a déclaré haut et fort à la Chambre que le Protocole de Kyoto ne nous coûterait rien. En fait, il nous coûtera des millions et des millions de dollars, et c'est mentir à la Chambre et au pays tout entier que de le nier.

Des électeurs très inquiets de ma province, la Saskatchewan, qui est principalement une province agricole, m'ont posé trois questions ce matin. Premièrement, combien nous coûtera le protocole? Personne n'est en mesure de répondre à cette question. Si le protocole entraîne une hausse de 2¢ le litre de tout le carburant que nous consommons, beaucoup d'agriculteurs se retrouveront en faillite. Les personnes qui désirent acheter tel ou tel modèle d'automobile ne le feront pas si le concessionnaire n'est pas en mesure de leur dire combien elle leur coûtera. Les gens n'agissent pas de la sorte. Mes électeurs m'appellent, et je suis certain que les députés ministériels sont dans la même situation que moi, pour savoir combien nous coûtera le protocole. On nous dit qu'il ne nous coûtera rien. On se moque de nous; personne ne croit pareille affirmation.

Initiatives ministérielles

La deuxième chose que personne n'accepte, c'est ce que le député vient de dire, à savoir que nous allons tous soudainement tomber malades, mourir de problèmes respiratoires et d'affections de toutes sortes. Il y a tout autant de scientifiques qui, après avoir écouté les propos de ce monsieur, répondraient que ce ne sont là que balivernes. De nombreuses données scientifiques montrent que tout cela est absurde.

En parlant du climat et des changements climatiques, mon collègue a mentionné le Groenland. D'excellents élèves d'une école secondaire qui n'avaient pas encore fait leurs devoirs m'ont téléphoné l'autre jour. Ils voulaient même connaître le numéro de l'antichambre. Ils voulaient avoir un exemple de changement climatique survenu sur la planète. Je leur ai demandé s'ils savaient où se trouvait le Groenland. Je leur ai dit que le Groenland avait été baptisé de ce nom, qui signifie terre verte, parce que l'île était un vert jardin luxuriant à l'époque, il y a 1 000 ans. Le climat a connu bien des transformations au fil des années et il en sera toujours ainsi.

Si la province de la Saskatchewan subit les effets que je prévois, ce sera désastreux. J'ai entendu le député dire que toutes les régions du Canada seront traitées également en vertu de Kyoto. Encore une fois, personne ne croit cela. Toutes les régions du Canada seront gravement affectées, surtout l'Ontario qui est la plus grande consommatrice de pétrole et de gaz. Premièrement, les consommateurs ontariens payeront le prix plus élevé, ce qui n'est pas le cas maintenant. Encore une fois, selon les anciennes mesures, j'ai constaté hier que l'essence coûtait ici 80 cents de moins le gallon impérial que ce qu'elle coûtait lorsque j'ai fait le plein à l'aéroport de Regina.

Revenons à notre exemple. Disons que chaque litre d'essence utilisé dans les machines agricoles coûtera deux cents de plus. Ajoutons à cela le fait que la Saskatchewan n'a déjà pas les sommes requises pour répondre aux demandes d'indemnisations au titre de l'assurance-récolte. Comment peut-on dire qu'aucune région du Canada ne subira des effets défavorables? Ce n'est tout simplement pas vrai.

Je parle au nom de ma province et de ma circonscription. Ma circonscription compte les deux seules centrales à charbon. Je mets quiconque de l'autre côté de la Chambre au défi de dire que cette industrie ne sera pas touchée. Il y a aussi un énorme champ de pétrole dans ma circonscription. Encore une fois, je mets quiconque de l'autre côté de la Chambre au défi de dire que cela ne sera pas touché. Nous savons que des emplois ont déjà été perdus avant et que nous en perdrons bien d'autres encore.

● (1305)

Le député néo-démocrate a demandé au gouvernement s'il y avait eu des licenciements. Je me demande pourquoi il a posé cette question. J'ai entendu des députés de ce côté-là dire qu'ils créeraient des emplois, mais si les syndicats pensent à des licenciements, qu'en est-il du champ de pétrole? Qu'en est-il des agriculteurs qui ne pourront payer les nouveaux prix?

Les questions se suivent, mais le gouvernement n'y répond pas.

Le député qui a parlé avant moi a tenté de faire peur aux Canadiens en disant que si nous ne donnons pas suite au Protocole de Kyoto, nous mourrons tous d'ici 10 ans. Qu'est-ce que toutes ces sornettes?

Qu'est-il arrivé en 1918? Le Canada a été frappé par la pire épidémie de grippe de l'histoire, mais ce fut la seule fois. Cette épidémie a-t-elle été causée par la pollution? Sortir les faits de leur contexte historique est tout à fait insensé.

Le gouvernement n'a tiré aucun enseignement du passé, il ne l'a certainement pas fait avec l'enregistrement des armes à feu. Il n'a pas appris à travailler de manière coopérative. Nous n'obtiendrons pas la coopération d'une province comme la mienne si elle croule sous les impôts. La Fédération canadienne des contribuables a pour devise: «Allez-y, faites-moi crouler sous les impôts, je suis un Canadien.»

Ma propre circonscription taxe des clubs de hockey junior qui n'ont jamais rapporté un sous et oblige des adolescentes qui gèrent une cafétéria à payer collectivement 120 \$ par an. Je leur dis de faire attention si elles recommencent à garder des enfants parce qu'elles auront probablement à payer des impôts dans ce cas-là aussi.

Accorder des crédits à d'autres pays, vendre des crédits, etc., personne ne sait comment ça va marcher. Le gouvernement ne l'a pas expliqué. Et pendant ce temps-là, nous paierons très cher. La mise en oeuvre de ce traité va se traduire par des pertes massives d'emplois. Quelqu'un a dit qu'il y aurait croissance de l'emploi. À chaque fois qu'un puits de pétrole ferme, 100 emplois disparaissent. À chaque fois qu'un impôt supplémentaire est imposé à l'industrie des carburants, la même chose se produit.

Ma province et l'Ouest seront très touchés. Que pouvons-nous faire? Il y a une chose que nous pourrions faire; le gouvernement pourrait investir un peu d'argent pour en économiser beaucoup. On pourrait s'entendre avec les sociétés d'électricité, qu'elles installent des génératrices de 110 qui, quand elles en produiraient assez d'électricité, prendraient automatiquement la relève et fourniraient l'énergie et l'électricité nécessaires aux exploitations agricoles. C'est ça la coopération.

Il y a une énorme entreprise de camionnage sur la route 18. L'éolienne n'arrête pas de tourner et dès qu'elle atteint un certain niveau, elle prend la relève pour fournir l'électricité, économisant des tonnes de charbon et des tonnes d'émissions. Voilà les choses que nous pourrions faire, mais nous n'avons même pas fait le premier pas, pour commencer, pour voir comment on pourrait adopter une approche coopérative.

La semaine dernière, j'étais en Hollande. J'ai été étonné d'apprendre que ce pays était à des années-lumière en avance sur nous. Il doit acheter la majorité de son électricité, mais il possède également ses propres centrales à éoliennes qui fonctionnent comme je viens de le décrire.

Nous n'avons pas adopté d'approches positives de ce genre. Nous n'avons même pas commencé à envisager d'utiliser d'autres sources de carburants. Je dirais à tous les gens qui ont un chalet, un Ski-Doo, un Sea-Doo, un 4 X 4, un VLT qu'ils vont payer très cher parce qu'ils sont de gros consommateurs. Il n'est pas nécessaire de prendre les mesures extrêmes que propose le gouvernement. Nous devons adopter une approche coopérative, ce que nous n'avons pas fait.

● (1310)

Plus de gens dans ma province abandonnent aujourd'hui l'agriculture que jamais depuis 20 ans. J'ai reçu ce matin plusieurs appels téléphoniques d'électeurs qui voulaient savoir essentiellement la même chose, c'est-à-dire les répercussions qu'aura le Protocole de Kyoto sur l'exploitation agricole. Le gouvernement leur doit une réponse à cette question, mais il n'a pas de réponse. Tout ce qu'il dit, c'est qu'il concevra le plan, mais que nous devons l'assurer de notre coopération pour approuver cet accord et puis il nous répondra. Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne, ce qui explique pourquoi l'exercice connaît un départ très mal assuré.

Initiatives ministérielles

On m'a demandé également si l'accord de Kyoto aura des répercussions sur la croissance des plantes cultivées. Ils mentionnent les plantes cultivées parce qu'elles nécessitent beaucoup d'engrais sous forme notamment d'une substance qui a maintenant été déclarée toxique. Je ne connais pas la réponse à la question. Les députés ne connaissent pas la réponse à cela. Le ministre non plus d'ailleurs.

En tant qu'individu, je n'approuverai pas d'accord à l'aveuglette. En tant que représentant d'une circonscription où abondent les centrales thermiques alimentées au charbon, les mines de charbon et les puits de gaz ou de pétrole, je ne dirai pas que j'approuve le Protocole de Kyoto, une entente qui pourrait très bien les acculer à la faillite à cause des taxes grevant les sources d'énergie, comme à l'époque du Programme énergétique national.

Il n'est pas vrai que ce protocole touchera les diverses parties du pays de la même façon. Le gouvernement le sait et ne devrait pas l'affirmer à la Chambre. Il touchera les régions productrices des combustibles et carburants que nous consommons actuellement. Pourquoi le gouvernement ne le dit-il pas franchement?

Il y a trop d'aspects inconnus pour que quelqu'un intervienne à la Chambre pour appuyer l'accord. Je me permets de dire qu'il y a beaucoup plus d'aspects inconnus que d'aspects connus. Pourquoi voudrait-on appuyer un ensemble d'aspects inconnus alors que nous n'avons aucune idée de là où ça nous mènera?

• (1315)

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NDP): Monsieur le Président, j'ai une question fort simple à poser au député. Je vais lire une citation, en indiquer la source et demander au député s'il est d'accord. «L'environnement nous est important, mais pas autant que l'argent.»

Ces propos ont été tenus l'autre jour par le porte-parole de l'Alliance canadienne en matière d'environnement. Le député est-il d'accord avec son collègue, oui ou non?

M. Roy Bailey: Monsieur le Président, personne ne se soucie davantage de l'environnement et n'est plus favorable à un environnement salubre que les habitants de ma région. Le député me demande si nous nous préoccupons de l'environnement. Bien sûr que oui. Nous nous en préoccupons beaucoup. C'est pourquoi nous voulons être à l'avant-garde dans la production de carburants de remplacement et la recherche de nouvelles sources de carburant. C'est pourquoi nous voulons jouer un rôle de premier plan dans l'industrie pétrolière, pour améliorer la qualité des émissions.

Nous nous préoccupons de l'environnement, mais nous n'avons que faire des tactiques qui consistent à semer la crainte en disant que nous allons tous mourir si nous n'agissons pas très rapidement et si tous ne sont pas traités également. Nous savons que ces craintes ne sont pas fondées, mais nous sommes très conscients de l'environnement.

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'autre jour, je prenais la parole au nom de l'Alliance canadienne et de l'équipe des porte-parole en matière d'agriculture, que je dirige. Je disais très clairement que le problème, au Canada et dans le reste du monde, est que la pollution nuit à la santé, alors que le CO₂, n'a aucun effet négatif. C'est aller un peu loin de prétendre qu'il existe un lien entre ce gaz et ceci ou cela et, en fin de compte, la maladie.

Le député ne pense-t-il pas que le Canada devrait lutter contre la pollution plutôt que de s'inquiéter du risque que l'humanité contribue, de façon très minime, à l'effet de serre qui provoque le réchauffement de la planète?

M. Roy Bailey: Monsieur le Président, c'est absolument vrai. Les émissions causent des problèmes respiratoires et des éruptions cutanées. C'est le genre de chose que nous devons examiner. Nous avons déjà fait beaucoup de chemin, mais nous ne sommes pas encore allés assez loin.

À lui seul, l'accord de Kyoto ne nous donnera pas ce dont nous avons besoin au plan de la réduction du dioxyde de carbone dans l'air. Nous devrions chercher les moyens qui permettront de réduire les émissions, et de le faire très rapidement. Je ne crois pas que nous puissions lier les deux questions, comme le gouvernement tente de le faire.

Nous avons fait beaucoup dans l'ouest du Canada. Nous produisons du gaz et avons adopté des méthodes qui réduisent les émissions. Nous avons nettoyé toutes les cheminées à charbon. Nous avons fait tout ce qu'il nous était possible de faire, et je suis certain que d'autres d'un bout à l'autre du pays ont également pris des mesures de ce genre.

Cependant, ne confondons pas les Canadiens en établissant un lien entre la réduction du dioxyde de carbone et les émissions. Ce sont deux choses différentes qu'on ne peut tout simplement pas mettre ensemble.

M. Peter Stoffer: Monsieur le Président, je vais poser cette question encore une fois au député. Son porte-parole en matière d'environnement, qui, je suppose, parle au nom de son parti, a dit que l'Alliance se souciait de l'environnement, bien sûr, mais qu'elle se souciait d'abord de l'argent, ce qui veut dire que l'argent vient en premier lieu, avant l'environnement.

Le député appuie-t-il son porte-parole en matière d'environnement sur ce point, parce que les Canadiens veulent savoir exactement quelle est la position de l'Alliance?

• (1320)

M. Roy Bailey: Monsieur le Président, tout d'abord, le député n'a aucunement tenu compte du contexte. Je me préoccupe aussi des coûts. Je me préoccupe du fait que des gens seront mis à pied. Je me préoccupe de ce qu'il nous en coûtera pour chauffer nos maisons. Je me préoccupe de toutes ces questions.

Le député affirme que je pense tout d'abord au financement. Si je ne me trompe pas, le député voulait immédiatement savoir combien recevraient les gens qui seraient sans emploi après avoir été licenciés par l'industrie.

Je pourrais bien sûr dire moi aussi qu'il se préoccupe avant tout de l'aspect financier. N'est-ce pas le cas?

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord préciser que je partagerai mon temps de parole avec le député de Kitchener—Waterloo.

Les principaux ingrédients portant sur la lutte aux changements climatiques et à la recherche d'une solution se divisent en trois. Tout d'abord, il faut comprendre que la science est authentique, reconnaître les tactiques de désinformation et d'hyperbole qui ont été utilisées pour masquer ces réalités et enfin tenir compte des possibilités de croissance et des avantages que les engagements actuels et futurs relatifs au processus de Kyoto peuvent présenter.

Initiatives ministérielles

La science elle-même n'est pas remise en cause. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et les principales académies scientifiques nationales, y compris celles des États-Unis, présentent un vaste consensus international et les opinions divergentes sont assez rares. À vrai dire, les plus récentes constatations du GIEC démontrent bien que les changements de température prévus sont plus importants qu'on l'avait tout d'abord cru, que l'activité humaine est directement en cause dans le phénomène des changements climatiques et que ces changements auront, pour la plupart, des répercussions négatives sur l'écosystème global et sur la race humaine, particulièrement sur les gens les plus vulnérables qui en sont le moins responsables, soit les habitants des régions arctique du Canada, des petits États insulaires et de l'Afrique sub-saharienne.

Au Canada, les conséquences ont été prononcées et elles s'accroissent: événements météorologiques plus graves; diminution du niveau d'eau douce; sécheresses; hausse du niveau de la mer sur les trois côtes; vagues de chaleur plus longues et plus intenses assorties d'une pollution atmosphérique plus grande; et augmentation correspondante des maladies liées à la chaleur, pour ne nommer que celles-là. Ces réalités contredisent les personnes ayant choisi de se dérober devant la nécessité de s'attaquer au problème du changement climatique et d'opter plutôt pour la tergiversation et parfois même la peur en évoquant des soi-disant prévisions économiques ne reposant absolument pas sur des travaux de recherche ou des faits.

À titre d'exemple, à l'occasion d'une importante annonce faite en mars 2002, la Chambre de commerce du Canada a dit que «Le PIB du Canada connaîtrait un recul pouvant atteindre les 2,5 p. 100 en 2010 à cause du Protocole de Kyoto», mais elle n'a cité aucune étude à l'appui de ces données.

En septembre 2002, à l'occasion de la conférence de presse marquant le lancement de la «Coalition canadienne pour des solutions responsables en environnement», la présidente de la chambre a déclaré sans fondement que l'accord de Kyoto «détruirait l'économie». Elle n'a cité aucune étude à l'appui de sa déclaration. C'est là la «Coalition canadienne pour des solutions responsables en environnement»; voilà qui en dit long sur la responsabilité et les solutions.

Cette dynamique témoigne jusqu'à un certain point de la difficulté de communiquer ce qu'est le changement climatique. Sir Crispin Tickell, qui est maintenant à Harvard, a résumé ainsi la situation.

Il a tout d'abord fait état des personnes qui nient les faits: «Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut rien entendre.» Selon moi, nous pouvons sans nous tromper inclure dans ce groupe les esprits négatifs et irresponsables prévoyant l'apocalypse.

Il établit une comparaison avec le début du XIX^e siècle, époque où tous savaient que l'esclavage était répréhensible. Tous s'entendaient tacitement pour faire peu ou ne rien faire en vue de modifier la situation. Il y avait trop d'intérêts en jeu. Il a fallu du leadership, de l'agitation publique et quelques catastrophes visibles pour mettre fin à l'esclavage. Il a aussi fallu de la moralité et un sentiment de responsabilité publique et personnelle.

Selon moi, cette analogie est excellente. Au moment où nous discutons de la ratification du Protocole de Kyoto, nous nous heurtons effectivement à des intérêts concurrentiels, mais le leadership du premier ministre et du gouvernement est clair. Nous reconnaissons la nécessité d'une responsabilité publique et personnelle et de l'engagement de lutter contre le changement climatique. Nous reconnaissons la nécessité de ratifier le Protocole de Kyoto et,

partant, de mettre en place le mécanisme qui nous aidera à accomplir cette tâche.

Sir Crispin a dit que l'agitation publique est un des ingrédients nécessaires pour faire passer une société et une économie d'une orientation ordinaire à une nouvelle orientation stimulante. L'agitation publique qui a cours et la participation des Canadiens au débat concernant l'accord de Kyoto sont exactement ce dont nous avons besoin.

● (1325)

Les Canadiens s'inquiètent au sujet de leur pays et de leur planète. Ils savent que nous jouons avec un écosystème planétaire qui subit de graves pressions à cause des émissions de gaz à effet de serre. Ils veulent faire partie de la solution et ne plus contribuer au problème. Les récalcitrants et les alarmistes écologiques ne les dissuadent pas. Ils appuient fermement le Protocole de Kyoto à titre de première étape logique vers la réparation des graves dommages causés par l'activité humaine.

Comme je l'ai dit dès le début, pendant le temps qui reste, je voudrais aborder la question du potentiel de croissance, des avantages et des réalités économiques liées à la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto, et parler de notre plan de réalisation des objectifs du Canada. Je remercie le Pembina Institute à qui je dois une bonne partie de cette recherche.

Selon le plus probable des scénarios de mise en oeuvre, élaboré conjointement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, après de vastes consultations auprès de l'industrie, le PIB du Canada ne baisserait que de 0,4 p. 100 si le Protocole de Kyoto était mis en application. Kyoto ferait passer la croissance prévue du PIB canadien de 30 p. 100 à 29,5 p. 100 au cours de la présente décennie. Aucune province ne verrait son PIB baisser de plus de 0,5 p. 100. Le revenu disponible des foyers canadiens ne serait nullement affecté par Kyoto. Entre aujourd'hui et l'an 2010, le Canada créerait 1,26 million d'emplois si Kyoto est mis en oeuvre, comparativement à 1,32 million sans Kyoto. Les prix de l'essence ne seraient pas affectés, mais le prix du gaz naturel grimperait de 8 p. 100. Le coût de production d'un baril de pétrole augmenterait de quelques cents. N'oublions pas que le coût actuel est de 25 \$ US le baril.

Le modèle économique qui produit ce scénario, tout comme d'autres modèles économiques, ne tient pas compte de ces facteurs essentiels.

Premièrement, les coûts de l'inaction face à la détérioration du climat, bien qu'il soit difficile de les évaluer dans les cas d'intempéries extrêmes, comme les sécheresses et les inondations, dont on prévoit qu'ils deviendront plus fréquents si on ne fait rien pour freiner les changements climatiques, sont habituellement de l'ordre de milliards de dollars au Canada.

Deuxièmement, les avantages indirects pour la santé qui découlent d'une réduction de la pollution atmosphérique sont évalués à des centaines de millions de dollars.

Troisièmement, il existe d'énormes possibilités d'innovation technologique dans une économie à faibles émissions de carbone. La mise en oeuvre de l'accord de Kyoto profitera aux industries qui se spécialisent dans les immeubles, les moyens de transport et le matériel industriel éconergétiques, ainsi que dans des combustibles de remplacement et des sources d'énergie renouvelables à faibles répercussions, soit les sources d'énergie qui connaissent la plus forte expansion dans le monde.

Initiatives ministérielles

L'histoire a montré que, lorsqu'ils doivent relever un défi de taille et qu'ils ont la souplesse voulue pour le faire, les secteurs privé et public font preuve d'une énorme capacité d'innovation technologique pour régler les problèmes plus rapidement et à un coût moindre que prévu. Qu'on songe au protocole de Montréal sur l'ozone, aux horreurs, mais aussi aux incontournables conséquences de la Seconde Guerre mondiale, et au programme spatial Apollo.

L'innovation est la plus grande force d'impulsion de la croissance économique et le Protocole de Kyoto peut jouer un rôle important pour stimuler cette croissance.

Je crains que mon temps de parole ne soit presque écoulé. J'aurais également voulu aborder l'architecture de l'accord de Kyoto et, notamment, ses mécanismes, comme l'échange international de droit d'émissions, mécanismes auxquels nous ne pouvons participer que comme signataires de l'accord et qu'il importe à la Chambre de reconnaître.

Enfin, les Canadiens sont engagés dans ce débat. C'est crucial et enthousiasmant. Nous avons capté leur attention et nous devons la maintenir, car la mise en oeuvre de l'accord de Kyoto nécessitera notre contribution à tous, et cet accord n'est que le début.

• (1330)

M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la députée a déclaré dans son discours l'aspect scientifique est incontestable. Il n'en demeure pas moins, et la députée devrait le savoir, que de nombreux scientifiques canadiens éminents sont venus à Ottawa pas plus tard qu'il y a deux semaines pour contester l'aspect scientifique de l'accord de Kyoto. Si la députée le souhaite, je puis lui en fournir la liste que je conserve dans mon bureau. Cette liste est également disponible sur le Web. Elle est facile à trouver.

La liste des opposants au Protocole de Kyoto est encore plus longue; elle compte plus de 3 000 scientifiques de 106 pays, dont 72 prix Nobel. La députée peut la consulter sur le Web à l'adresse www.heartland.org/perspectives/appeal. On y explique très clairement que l'aspect scientifique sur lequel a été fondé ce protocole est discutable. Il ne sert à rien de dire que ce n'est pas le cas.

Je voudrais faire une dernière observation et poser une question à la députée. Ne sait-elle pas que la contribution du Canada aux émissions de CO₂ n'équivaut qu'à seulement 2 p. 100 du volume total des émissions produites dans le monde? Si elle consulte le site Web de l'Environmental Protection Agency, l'agence des États-Unis pour la protection de l'environnement, ou encore le site du GIEC, elle verra que cette contribution est négligeable.

Comment la députée peut-elle croire que si nous réussissons à éliminer totalement nos émissions, cela fera la moindre différence à l'échelle mondiale?

Mme Aileen Carroll: Monsieur le Président, oui, effectivement, les émissions de gaz à effet de serre au Canada représentent 2 p. 100 des émissions mondiales. Nous avons participé activement à des initiatives multilatérales et à l'élaboration de traités visant à régler des problèmes mondiaux. Nous appuyons ce processus.

Si le processus devait échouer, ce qui peut se produire si un certain nombre d'États signataires responsables d'un certain pourcentage des émissions de gaz à effet de serre ne ratifient pas le protocole, nous sommes conscients des efforts que nécessitera l'élaboration d'un nouveau processus, qu'il vise 2 p. 100 ou 20 p. 100 des émissions, processus qui est, comme je le disais, crucial pour notre santé, l'avenir de nos enfants, la préservation du Nord canadien et la protection de l'environnement à l'échelle mondiale.

Quant aux scientifiques qui rejettent, pour diverses raisons, les données scientifiques acceptées internationalement, je veux bien écouter le député en citer un ou deux. Il va sans dire que ces gens ne font pas partie de la société pour la promotion de la thèse de la terre plate, mais franchement, les grandes institutions scientifiques, les spécialistes les plus renommés et les données leur donnent tort. Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

M. Ted White: Monsieur le Président, comme la députée mentionne qu'il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir, ou quelque chose du genre, je lui ferais remarquer que son refus de regarder les choses en face n'a pas d'importance puisque nous sommes incapables d'influer sur les changements climatiques.

Même si elle pourfend les 3 000 scientifiques et les 72 Prix Nobel qui contestent le Protocole de Kyoto, il reste qu'il existe de nombreuses données scientifiques établissant une bien meilleure corrélation entre les changements climatiques et les cycles magnétiques solaires depuis 1750 qu'entre les changements climatiques et les émissions de dioxyde de carbone. Qu'en dit-elle?

Mme Aileen Carroll: Monsieur le Président, j'ai suffisamment répondu aux commentaires du type «mes scientifiques disent ceci, les vôtres disent cela». Mon cher époux, qui est avocat, a l'habitude de dire: «Ce n'est pas la question à laquelle il était censé répondre qui me dérange, mais celle qu'il s'apprête à poser.» Puisque le député n'a pas posé la question à laquelle j'aurais souhaité répondre, et que nombre de ses collègues posent, j'ajouterai qu'une de leurs plus grandes inquiétudes est que la ratification du Protocole de Kyoto nous désavantagera par rapport à nos voisins du Sud. J'aurais voulu avoir 40 minutes de plus pour aborder bien d'autres aspects, dont celui-là.

Je signale que certains travaux de recherche excellents montrent que même si l'administration Bush a renoncé à tout leadership sur le changement climatique, le gouvernement américain applique un train de mesures de réduction des gaz à effet de serre beaucoup plus imposant que celui de notre gouvernement. Selon les détracteurs du Protocole de Kyoto, la ratification nuira à la position économique du Canada parce que les États-Unis n'ont pas de mesures visant à réduire leurs émissions polluantes. Ce rapport montre que la plus grande faiblesse de cet argument est peut-être de supposer que les États-Unis ne font rien alors que, collectivement, ils font plus que nous et que toutes nos provinces réunies.

• (1335)

M. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat historique au cours duquel nous disons aux Canadiens, et à la communauté internationale, j'espère, que le statu quo n'est pas une solution acceptable.

En 1950, la population de la planète s'élevait à 2,5 milliards d'habitants. Elle est maintenant d'environ 6,3 milliards d'habitants et elle atteindra 9 milliards d'ici 2050. Il ne fait aucun doute que pour garantir la survie de l'espèce humaine, il faudra faire moins de tort à l'environnement.

Nous vivons sur une petite planète aux ressources limitées. Ces ressources n'étant pas infinies, il faut commencer à les utiliser plus efficacement. Le monde occidental, ou industrialisé, est le plus grand consommateur d'énergie. Pensons un peu à ce qui arriverait si la Chine, l'Inde, l'Afrique et l'Asie consommaient autant que lui. Si on se mettait à exporter au reste du monde nos VLT, notre consommation d'énergie par habitant, notre planète ne survivrait pas.

Initiatives ministérielles

Nous sommes en présence d'un problème mondial qui exige des solutions mondiales. À ceux qui prétendent que, malgré tous nos efforts, nous ne pourrions réduire de plus de 2 p. 100 consommation par rapport au reste du monde, je dis que tous les pays de la Terre doivent agir afin de garantir un avenir meilleur au plan de l'environnement.

La majorité des Canadiens croient qu'il faut s'attaquer au problème du changement climatique parce qu'il est essentiel pour notre santé et notre qualité de vie de respirer de l'air pur et de boire de l'eau propre. Cela fait partie de l'héritage que nous devons laisser aux générations futures.

Les émissions dans l'atmosphère de certains polluants appelés communément gaz à effet de serre font augmenter la température générale sur la Terre. Et même si ce n'était pas le cas, personne à la Chambre n'oserait prétendre que les émissions de gaz à effet de serre sont une bonne chose. Il suffit de penser au nombre d'alertes au smog qui sont données au Canada. Il y en a beaucoup trop dans la région de Kitchener—Waterloo, où les vents soufflant des États-Unis transportent les émissions du secteur industriel.

Lorsque nous avons signé le protocole en 1997, nous nous sommes joints à 180 autres pays et nous nous sommes engagés à lutter contre les changements climatiques en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre. Nous avons promis de ramener nos émissions à 6 p. 100 sous leur niveau de 1990 entre 2008 et 2012. Nous voulons proposer le meilleur plan d'action qui nous permette d'atteindre nos objectifs, de minimiser nos coûts et de maximiser les avantages pour notre économie ainsi que l'environnement, d'améliorer notre compétitivité, d'éviter d'imposer un fardeau déraisonnable à une région du pays et de garantir une marge de manoeuvre pour faire face aux incertitudes. Nous pourrions atteindre nos objectifs tout en assurant une solide croissance économique.

Nous avons examiné les préoccupations des Canadiens par rapport à la mise en oeuvre de l'accord et nous avons rendu public un plan provisoire sur les changements climatiques, plan qui explique comment nous pouvons respecter nos engagements à réduire nos émissions. Pendant près de cinq ans, nous avons consulté les provinces, les territoires, les entreprises concernées et la population canadienne avant de décider d'aller de l'avant avec la ratification.

On a beaucoup parlé des effets préjudiciables que cela pourrait avoir sur l'économie. Permettez-moi de donner un exemple simple issu de ma communauté, celui de TeleflexGFI. Cet exemple concerne un aspect de la réduction des gaz à effet de serre dont il n'est même pas tenu compte dans le plan d'action. Il s'agit de l'utilisation du gaz naturel.

● (1340)

Le Canada a d'incroyables réserves de gaz naturel. D'énormes gisements de granules de gaz naturel congelé ont été découverts récemment au large de l'île de Vancouver. L'Alberta recelle d'énormes quantités de gaz naturel.

En 1994, dans ma circonscription, Kitchener—Waterloo, une entreprise qui fabriquait des armements, la Devtek Industries, a, avec l'aide du gouvernement, créé une filiale appelée GFI Control Systems. GFI Control Systems permet l'utilisation dans les automobiles de carburants de rechange comme le gaz naturel et le propane.

L'abondance de gaz naturel au Canada ainsi que les nouveaux gisements découverts au large de la côte ouest de l'île de Vancouver sont au nombre des solutions possibles, mais il n'en est pas fait mention dans le plan d'action. Des possibilités économiques sont

apparues dans ma circonscription. La croissance de l'emploi y est constante.

Cette entreprise est un chef de file dans le domaine des nouvelles technologies. Depuis 1997, le gouvernement fédéral, grâce à Partenariat technologique Canada, a investi environ 10 millions de dollars dans cette entreprise. Des emplois ont ainsi été créés au Canada, et cela a donné lieu à des mesures très positives au chapitre de la réduction des gaz à effet de serre. Aucun autre carburant de rechange n'est plus écologique que le gaz naturel lorsqu'il est question de technologie respectueuse de l'environnement.

Le quart environ des exportations de gaz naturel du Canada, soit l'équivalent de quelque 225 milliards de litres d'essence, suffirait à remplacer toute l'essence et tout le carburant diesel consommés par les transports routiers en 2010. Le gaz naturel est le seul carburant qui arrive aux pompes grâce à des pipelines, ce qui permet de réduire d'autant le volume des camions sur nos routes et les émissions qui s'ensuivent.

Ces deux dernières décennies, le Canada a produit un certain nombre d'entreprises qui sont devenues des chefs de file mondiaux dans la technologie des véhicules fonctionnant au gaz naturel et le matériel de ravitaillement en combustible. Ces entreprises sont en mesure d'élargir rapidement les flottes de véhicules fonctionnant au gaz naturel et au propane et les volumes de gaz naturel et de propane employés au Canada. Il faut absolument avoir le soutien de tous les ordres de gouvernement, en particulier le gouvernement fédéral, pour créer et alimenter des marchés de véhicules fonctionnant autrement qu'à l'essence.

Les marchés américain et européen des véhicules fonctionnant autrement qu'à l'essence sont beaucoup plus grands et en croissance plus rapide que le marché canadien. C'est un peu paradoxal. En effet, la société TeleflexGFI a produit plus de 30 000 véhicules grâce à la nouvelle technologie. Or, la vaste majorité de ces véhicules sont aux États-Unis. Cela signifie que l'écotechnologie canadienne sert à réduire les émissions de gaz à effet de serre aux États-Unis.

Le gouvernement fédéral pourrait donner l'exemple dans ce domaine. Nous pourrions exiger que tous les véhicules fonctionnent au gaz naturel, y compris les bus verts, sur la colline, qui fonctionnent pour le moment au diesel. Nous pourrions nous assurer que tous les véhicules du gouvernement fédéral fonctionnent au gaz naturel. Nous pourrions nous assurer que tous les véhicules des gouvernements provinciaux et des municipalités fonctionnent au gaz naturel. De cette façon, nous créerions des emplois au lieu d'en perdre.

● (1345)

À l'heure actuelle, l'Alberta est le plus grand producteur de gaz naturel. Cette province peut continuer à approvisionner le reste du Canada en énergie. On peut aussi exploiter les gisements de gaz naturel qui se trouvent au large de l'île de Vancouver.

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais demander au député pourquoi, à son avis, nous devrions signer le Protocole de Kyoto, alors que le gouvernement pourrait demander à ses flottilles d'utiliser du gaz naturel dès à présent, au lieu du pétrole. Il existe de nombreuses mesures que les Canadiens peuvent prendre, des solutions dites canadiennes, au lieu de se rabattre sur une solution européenne. Pourquoi ne devrions-nous pas, d'après lui, prendre ces mesures quoi qu'il en soit, plutôt que de signer le Protocole de Kyoto?

Initiatives ministérielles

M. Andrew Telegdi: Monsieur le Président, il est extrêmement important de comprendre que, pour ce qui concerne les dispositions à prendre pour préserver l'environnement de cette toute petite planète, nous ne pouvons pas agir isolément. Nous devons conjuguer nos efforts avec ceux de tous les autres pays. Nous ne comptons peut-être que pour seulement 2 p. 100 des émissions produites dans le monde, mais il ne faut pas négliger les avantages que nous procurerait le fait d'influencer la consommation à 100 p. 100 dans le monde, si cela devait garantir à la planète Terre un avenir plus sain et plus propre.

M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne): Monsieur le Président, avec tout le respect que je dois au député, il confond les polluants et les émissions de gaz à effet de serre. À de nombreuses reprises, dans son intervention, il a dit que les gaz à effet de serre étaient des polluants et que le gaz naturel était la solution. Je lui enjoins de suivre un cours d'initiation à la chimie. Il découvrira que lorsqu'on brûle du gaz naturel, on obtient des gaz à effet de serre, du dioxyde de carbone, et de la vapeur d'eau. C'est ainsi qu'on obtient des gaz à effet de serre.

Il ne devrait pas confondre les polluants sur lesquels les députés de ce côté-ci de la Chambre réclament que nous ayons un plus grand contrôle, et les gaz à effet de serre sur lesquels s'appuie la théorie non fondée du réchauffement planétaire. J'encourage vivement le député à étudier un peu de chimie et de science élémentaires. Il comprendra alors qu'il existe une différence énorme entre Kyoto et la pollution.

M. Andrew Telegdi: Monsieur le Président, comme le député vient de Vancouver-Nord, je veux lui signaler que, lorsque j'arrive en traversier à Horseshoe Bay en provenance de l'île de Vancouver, souvent, je ne peux voir le mont Baker à cause de la pollution que dégagent les moteurs à essence et les moteurs diesels des voitures circulant à Vancouver. La situation s'est effectivement détériorée au point où il arrive parfois qu'on ne puisse voir le mont Baker.

Permettez-moi de dire au député d'en face que le smog est produit par la combustion du carburant des véhicules. Voilà l'origine du smog. Permettez-moi aussi de signaler au député qu'il n'y a vraisemblablement aucune région du pays qui soit plus affectée par ce smog que la province d'où il vient et la collectivité qu'il représente.

Je peux d'ores et déjà affirmer que l'avenir à long terme du carburant se trouve dans les piles à combustible. Pour en arriver à cette technologie, il faut une infrastructure pour l'hydrogène, qui pourrait être fournie entre-temps en utilisant le gaz naturel comme carburant. C'est le carburant le plus écologique dont nous disposons.

M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, le député de Red Deer a parlé pendant environ 11 heures ici. À la fin de ces 11 heures d'intervention, j'étais plus confus qu'auparavant.

J'aimerais donc que le député éclaircisse une chose pour moi. Dans sa logique, l'opposition estime que si nous émettons davantage de gaz à effet de serre, cela signifie que nous avons un meilleur rendement économique. À cet égard, l'opposition nous compare aux États-Unis et soutient que les activités commerciales ralentiraient. L'opposition suggère-t-elle que nous émettions davantage de gaz à effet de serre pour stimuler les activités commerciales au Canada? Est-ce sa proposition? Le député peut-il m'expliquer cette logique contradictoire?

M. Andrew Telegdi: Monsieur le Président, il faudrait de véritables volte-face pour que les propos insipides venant d'en face prennent un certain sens.

De toute évidence, les nouvelles technologies qui surgissent constamment nous forceront à utiliser l'énergie beaucoup plus sagement car, d'une part, nous n'avons déjà plus les moyens de payer pour nos habitudes fort énergivores et, d'autre part, la planète ne pourra pas survivre si nous continuons ainsi.

● (1350)

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'ignorance est déplorable, mais l'ignorance délibérée est inexcusable et c'est ce que nous constatons chez les députés d'en face.

En réalité, Kyoto n'a rien à voir avec le smog. Je devrais peut-être répéter cela. Kyoto n'a rien à voir avec la pollution de l'air et la pollution de l'eau. Kyoto porte sur le dioxyde de carbone. Le dioxyde de carbone n'est pas un polluant. J'espère que ces détails aideront les députés libéraux lorsqu'ils participeront à ce débat, car il s'agit-là d'un point très important.

Le gouvernement refuse délibérément d'éclaircir ce point et d'expliquer qu'il n'est pas question de pollution. En fait, ses annonces en faveur du Protocole de Kyoto montrent des cheminées d'usines émettant des gaz nocifs. Or, le dioxyde de carbone n'est pas un polluant. Kyoto ne porte pas sur la pollution et sur la dépollution. Il porte sur les gaz à effet de serre, qui causent le réchauffement de la planète selon certains.

Si nous voulons prendre une décision sensée au sujet de l'accord de Kyoto, une décision valable, fondée, qui soit dans l'intérêt du Canada et des Canadiens, nous devons être parfaitement honnêtes au sujet de ce que fait et ne fait pas cet accord.

Le 25 novembre, un groupe de climatologues ont adressé une lettre au premier ministre et l'ont rendue publique. La lettre avait pour titre: «Des climatologues exhortent le gouvernement canadien à retarder la ratification de l'accord de Kyoto en attendant des consultations approfondies auprès des scientifiques.» En voici le texte:

Beaucoup d'experts en climatologie du Canada et d'ailleurs dans le monde, même s'ils prônent vigoureusement la protection de l'environnement, sont tout aussi vigoureusement en désaccord avec l'argumentation scientifique sur laquelle repose l'accord de Kyoto.

Le gouvernement du Canada doit néanmoins mener des consultations approfondies auprès des climatologues afin de bien peser l'éventail des opinions éclairées sur les données scientifiques servant de fondement à l'accord de Kyoto.

Par conséquent, les opinions des scientifiques dissidents n'ont pas été bien entendues ou pris en considération par le gouvernement.

Nous, les climatologues soussignés, invitons donc le gouvernement du Canada à reporter la décision sur la ratification de l'accord de Kyoto jusqu'à ce qu'une consultation approfondie et générale ait été menée auprès des climatologues non gouvernementaux.

Si les modèles climatiques sont corrects, les effets de la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto seront faibles au point d'être non détectables même dans un siècle.

Cela a été dit par des spécialistes, par des climatologues. Ils poursuivaient:

Retarder brièvement la ratification de manière à permettre la tenue de véritables consultations scientifiques ne causera absolument aucun tort au Canada ni à l'environnement et c'est sans contredire la chose prudente et responsable à faire pour le moment. Par conséquent, nous implorons le [gouvernement du Canada] de procéder sans délai à des consultations scientifiques exhaustives.

La lettre est signée par une longue liste de climatologues. Davantage de climatologues encore ont fait savoir depuis la publication de cette lettre qu'eux aussi voudraient signer la lettre et en appuyer la teneur.

Il faut se demander pourquoi le gouvernement dit qu'il nous faut signer l'accord de Kyoto parce que les changements climatiques font problème, pour ensuite faire fi du point de vue des spécialistes du domaine. Cela est-il sensé? Il est vraiment difficile de suivre cette logique.

● (1355)

Ces scientifiques ont mis en évidence neuf mythes au sujet du Protocole de Kyoto. Je vais en parler brièvement parce que les Canadiens méritent de savoir ce que les climatologues disent au sujet de l'empressement à signer le Protocole de Kyoto et de l'absence de fondement scientifique pour le faire.

Le mythe numéro 1, c'est que «l'humanité est la cause première des changements climatiques». C'est un mythe. Ils affirment que même au cours du dernier millénaire, «il y a eu des périodes bien plus chaudes et bien plus froides qu'aujourd'hui». C'est un phénomène normal qui s'est produit au fil des siècles.

Le mythe numéro 1A, c'est que «les modèles informatiques indiquent un réchauffement catastrophique dans l'avenir». C'est un mythe. Il n'y a aucune raison de prévoir un changement subit. Les climatologues disent plutôt que «la prospérité et l'adaptation se poursuivront».

Le mythe 1B est que «selon le consensus des scientifiques mondiaux,» comme le révèle le [protocole international relatif aux changements climatiques] des Nations Unies, «l'humanité est la cause de changements climatiques importants». C'est un mythe, disent les climatologues, qui affirment au contraire «qu'il n'y a pas de consensus du tout». En fait, ils disent que tout cela n'est qu'une campagne de sensibilisation plutôt qu'une évaluation scientifique.

Le mythe 1C, c'est que «les changements climatiques se produisent à un rythme sans précédent». Voici que le premier ministre intervient à la Chambre des communes pour dire que si nous ne ratifions pas le Protocole de Kyoto, nous mourrons tous d'ici 30 ans. Tels sont les mythes colportés par des gens dits intelligents, mais les climatologues disent tous que c'est de la foutaise. Ils affirment qu'il n'y a pas de changements climatiques sans précédent et qu'en fait, dans le passé, il y a eu «des variations étonnamment subites dans le climat durant toute l'ère géologique».

Passons au mythe numéro 2, à savoir que «la hausse de la température mondiale a été très élevée». C'est un mythe. Les spécialistes du climat disent que les thermosondes des satellites SPOT révèlent «seulement un très léger réchauffement global depuis que des mesures ont commencé à être prises en 1979», ou de moins de 1 p. 100.

Le mythe numéro 3...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous passons maintenant à l'article suivant de l'ordre du jour, à savoir les déclarations des députés. Le député disposera encore d'une douzaine de minutes après la période des questions.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LA JOURNÉE MONDIALE DU SIDA

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, plusieurs activités ont eu lieu autour du monde cette dernière fin de semaine, à l'occasion de la Journée mondiale du sida.

En Italie, au Gabon, en Chine, en Iran, en France, en Grande-Bretagne, aux États-Unis, ici et ailleurs, une grande solidarité a été

Article 31 du Règlement

exprimée face à la lutte contre cette maladie qui fait toujours beaucoup trop de victimes.

Les marches, prières, manifestations et déclarations sont toutes très encourageantes. Comme tous ceux et celles qui ont participé à ces activités, j'encourage les actions qui visent à arrêter la progression de cette maladie.

La bataille n'est pas encore gagnée. L'ONU affirme que près de 42 millions de personnes ont contracté le virus du sida dans le monde.

Cette magnifique solidarité qui nous unit doit se refléter dans nos actions. Ensemble, poursuivons la recherche afin de lutter contre cette maladie mortelle.

* * *

[Traduction]

LA MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DU JUBILÉ DE LA REINE

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour féliciter 20 résidents méritants de Crowfoot, en Alberta, à qui j'ai eu l'insigne honneur de remettre vendredi dernier la médaille du Jubilé d'or de la reine.

Chacun de ces citoyens canadiens s'est distingué par son intégration à sa collectivité. Aucun d'eux n'a hésité à aller au-delà des exigences de son devoir. Avec humilité, ils ont fait preuve de sollicitude pour tous ceux qui ont croisé leur chemin, et ils ont toujours été prêts à donner un coup de main aux autres. Ils ont fait du Canada un pays où il fait bon vivre.

J'invite les députés à se joindre à moi pour féliciter les habitants de Crowfoot qui ont reçu cette distinction: Dolores Aseltine, George Biggs, Jack Chapman, William Duncan, David Duzuba, Muriel Fankhanel, James Gillespie, Harry Gordon, George Geer, Rose Jardine, Mildred Luz, le regretté Thomas Machell, Walter McNary, Jack Mitchell, Morris Schultz, Auguste Simard, Gordon Taylor, Wanda Tkach, Joyce Webster et Chester Zajic.

Je les félicite tous et je les remercie.

* * *

● (1400)

[Français]

LA SANTÉ

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, dans un discours enflammé, nous avons écouté un grand premier ministre du Canada devant les militants libéraux réunis hier à Montréal.

Le premier ministre a clairement fait savoir que les provinces devront s'engager à mettre en oeuvre certaines des recommandations de la Commission Romanow avant d'obtenir un chèque en blanc.

Le premier ministre du Canada a déclaré: «Le rapport Romanow établit un plan directeur pour l'évolution du régime public d'assurance-maladie durant le XXI^e siècle. De nouveaux investissements devront être axés sur le changement et sur les résultats, comme celui d'assurer aux citoyens l'accès à des soins de santé de qualité 24 heures sur 24, sept jours sur sept.»

Article 31 du Règlement

Le premier ministre du Canada s'est engagé dans l'énoncé du discours du Trône pour que le plan de santé soit un élément des plus importants. Hier, le premier ministre du Canada s'est engagé à agir très rapidement en disant que son gouvernement apportera sa contribution.

Les Canadiens et les Québécois veulent une entente globale avec le gouvernement du Canada, ceci avec toutes les provinces et territoires au Canada.

* * *

LES MINES ANTIPERSONNEL

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Monsieur le Président, cette semaine, nous célébrons le cinquième anniversaire de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Depuis cinq ans, le Canada a beaucoup contribué à régler le problème des mines antipersonnel dans le cadre de la Convention d'Ottawa, et il continue à jouer un rôle important.

La semaine dernière, le ministre des Affaires étrangères a annoncé que le gouvernement du Canada injecterait 72 millions de dollars supplémentaires dans le Fonds canadien contre les mines terrestres, qui soutient des initiatives d'actions contre les mines partout dans le monde.

Ces fonds témoignent de l'engagement à long terme qu'a pris le Canada à l'égard de la mise en oeuvre de la convention et de l'atténuation des souffrances des collectivités touchées par les mines.

Le Canada est au premier rang des efforts internationaux déployés pour éliminer les mines antipersonnel et soulager la souffrance qu'elles causent.

* * *

[Traduction]

LES FEMMES, LE SPORT ET L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter les organisatrices de la Conférence nationale sur les femmes, le sport et l'activité physique. Cette conférence nationale, la première de cette nature en plus de 21 ans, s'est déroulée du 28 novembre au 1^{er} décembre à Hamilton, en Ontario.

Quelque 300 délégués représentant les administrations fédérale, provinciales, territoriales et municipales, des organismes du secteur de la santé et de l'activité physique, des journalistes et des sociétés commerciales ont assisté à la conférence.

La Conférence nationale sur les femmes, le sport et l'activité physique a été organisée par l'Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique, avec l'appui du ministère du Patrimoine canadien, Sport Canada, et de Santé Canada. Elle s'inscrit dans la foulée de la Conférence mondiale sur les femmes et le sport, qui a eu lieu en mai 2002 à Montréal, sous les auspices du Groupe de travail international sur les femmes et le sport.

Je tiens à féliciter l'Association canadienne pour l'avancement des femmes, du sport et de l'activité physique d'avoir organisé cette très importante manifestation, qui a connu un franc succès.

* * *

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'industrie forestière du Canada

continue de pâtir des droits compensateurs imposés par les États-Unis, lesquels droits ont coûté à ce jour à cette industrie plus de 1 milliard de dollars.

Depuis le printemps, l'Alliance canadienne réclame la mise en place d'un programme de garantie de prêts pour les producteurs de bois d'oeuvre. Au début de mai, abondant dans le sens de l'Alliance canadienne, le ministre du Commerce international a reconnu qu'il y avait moyen de faire en sorte que les garanties de prêts ne donnent pas lieu à des droits compensateurs de la part des Américains.

Sept mois plus tard, le ministre du Commerce international n'a toujours rien fait à cet égard et le ministre des Ressources naturelles repousse une nouvelle fois de deux ou trois mois la prise de toute initiative en ce sens. Les travailleurs et l'industrie craignent de plus en plus que le silence du gouvernement cette semaine ne fasse en sorte que les choses n'évoluent pas dans ce dossier avant février ou mars.

Comment expliquer l'insensibilité du gouvernement devant les conséquences catastrophiques que les droits imposés par les Américains sur le bois d'oeuvre font subir aux travailleurs et aux entreprises?

* * *

LA HANNOUCAH

L'hon. Art Eggleton (York-Centre, Lib.): Monsieur le Président, ce soir, nous célébrons la quatrième nuit de la Hanoucah. Cette fête a de beau qu'elle porte en elle un message universel de liberté et de tolérance religieuses. La lumière des bougies de la Hanoucah nous réchauffe le coeur et nous incite à tendre notre âme vers le ciel, comme la flamme étincelante de la bougie, pour répandre autour de nous une attitude de générosité et de respect.

Voilà pourquoi j'invite les députés à assister à la 13^e cérémonie de l'allumage de la Menorah sur la colline du Parlement, cet après-midi, à 15 heures, dans la salle 237-C. Je profite de l'occasion pour saluer les enfants du choeur Shmuel Zahavy Cheder Chebad, qui sont venus de Thornhill pour chanter lors de cette cérémonie.

Monsieur le Président, je vous souhaite, ainsi qu'à tous les députés et à tous les Canadiens, une très joyeuse Hanoucah.

* * *

● (1405)

[Français]

LA SANTÉ

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, vendredi dernier, les députés de l'Assemblée nationale du Québec ont adopté à l'unanimité une motion condamnant la vision centralisatrice du rapport Romanow. Jean Charest, Mario Dumont et Bernard Landry sont tous du même avis: le gouvernement fédéral doit immédiatement transférer des fonds pour la santé au gouvernement du Québec, et ce, sans conditions, sans nouvelle bureaucratie et sans normes canadiennes.

Le seul obstacle qui empêche le réinvestissement tant attendu en santé partout au Québec et au Canada, ce sont les députés libéraux d'Ottawa. Alors que tout le monde est uni au Québec sur cette question, les seuls que l'on n'entend pas, ce sont les députés fédéraux du Québec. Alors qu'au Saguenay—Lac-Saint-Jean, le règlement de ce problème signifie des investissements de plus de 100 millions de dollars sur trois ans, le candidat libéral reste solidaire des députés libéraux qui refusent de nous redonner notre argent.

Assez, c'est assez. Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, on veut notre argent sans conditions.

* * *

LE SYSTÈME SCOLAIRE

M. Raymond Simard (Saint-Boniface, Lib.): Monsieur le Président, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a révélé la semaine dernière que le Canada a l'un des systèmes scolaires les plus performants au monde. En effet, le Canada se trouve en quatrième place du palmarès.

Chez nous, les élèves réussissent bien, qu'ils soient nés au Canada ou ailleurs dans le monde. Cette excellente position au palmarès montre que notre système traite équitablement les élèves tout au long de leur apprentissage. Au Canada, tout enfant peut réussir sans égard au contexte socioéconomique de sa famille et au niveau d'instruction des parents.

Je suis certain que toutes les Canadiennes et tous les Canadiens sont fiers de ces résultats. Aussi, j'aimerais féliciter tous les intervenants auprès des enfants et, plus spécifiquement, ceux qui agissent dans le cadre scolaire. Avec l'aide de nos gouvernements et de leur dévouement, nos enfants sont sur la bonne voie.

* * *

[Traduction]

LE PROTOCOLE DE KYOTO

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, un sondage mené par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières révèle que les deux tiers des analystes américains consultés sont d'avis que l'adoption du Protocole de Kyoto nuira à l'économie canadienne et poussera les experts de Wall Street à revoir leurs programmes d'investissements dans le secteur de l'énergie chez leurs voisins du Nord.

True North Energy, Petro-Canada, Husky Oil et maintenant Ressources naturelles du Canada ont déjà annoncé l'annulation ou le report de leurs projets d'exploitation de sables bitumineux. Il est évident que l'incertitude qui entoure le plan du premier ministre à l'égard du protocole de Kyoto nuit déjà à l'Alberta et à l'économie canadienne.

Les vœux pieux et les beaux discours ne changeront en rien la cruelle réalité économique, même si le député de LaSalle—Énard souhaite qu'il en soit autrement.

Le député de LaSalle—Énard peut mettre un terme à toute cette folie. Il est temps qu'il cesse de se cacher derrière les mots creux et de faire tout ce qu'il peut pour ne pas se compromettre, et qu'il accepte de défendre l'avenir économique et environnemental du Canada. Nous ne pouvons attendre 15 mois pour connaître l'opinion du député sur l'accord de Kyoto. Les dommages commencent déjà à se faire sentir.

Le Canadiens méritent vraiment mieux que cela.

* * *

LE PRINCESS PATRICIA'S CANADIAN LIGHT INFANTRY

M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.): Monsieur le Président, hier à Winnipeg, la Gouverneure générale du Canada, l'honorable Adrienne Clarkson, a rendu hommage aux courageux membres du deuxième bataillon du Princess Patricia's Canadian Light Infantry.

Ces derniers ont reçu la mention du commandant-en-chef. Ce prix, que j'avais recommandé il y a environ quatre ans, reconnaît

Article 31 du Règlement

l'excellence du service des membres des Forces canadiennes qui se retrouvent dans le feu de l'action en période de conflit.

La mention qui a été remise hier reconnaît la manière courageuse et professionnelle avec laquelle ces personnes ont rempli leurs fonctions dans l'enclave de Medak, dans l'ex-Yougoslavie, en septembre 1993. Les Canadiens sont intervenus sous le tir nourri de l'ennemi pour mettre un frein aux mesures d'épuration ethnique en cours en Croatie. Ils ont repoussé les troupes croates et sauvé la vie de bon nombre d'innocents.

À chaque fois que des crimes contre l'humanité sont perpétrés, la communauté internationale a l'obligation d'intervenir. Ces courageux soldats ont été parmi les premiers à affronter les nouvelles réalités des conflits internationaux dans un monde en changement. Cette réaction courageuse mérite notre respect et notre admiration.

Je demande à tous les députés de se joindre à moi pour féliciter ces courageux soldats.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DU SIDA

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, la Journée mondiale du sida a été soulignée hier dans le monde entier. Cette terrible maladie décime les populations dans tous les pays. Elle ne connaît ni frontière ni classe sociale.

Nous encourageons le gouvernement et tous les parlementaires à ne pas se reposer sur leurs lauriers et à ne pas devenir complaisants, face à cette horrible maladie.

Nous exhortons le gouvernement à faire tout ce qui est en son pouvoir pour affecter les ressources nécessaires à la recherche et à la sensibilisation et pour faire connaître cette terrible maladie dans tout le Canada et dans le monde entier.

Le sida décime des générations de personnes en Afrique australe. Il se répand maintenant en Chine, en Thaïlande et au Canada, particulièrement parmi les plus défavorisés de notre société.

Le Nouveau Parti démocratique encourage encore une fois tous les citoyens et le gouvernement à faire de leur mieux pour enrayer cette maladie une fois pour toutes au moyen de la recherche et de la sensibilisation.

* * *

● (1410)

[Français]

LA SANTÉ

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, depuis des années, le Bloc québécois affirme que le gouvernement fédéral ne fait pas sa part dans le financement de la santé, comme le reconnaît la Commission Romanow, 18 mois et 15 millions de dollars plus tard. Nous savions déjà tout cela.

Si le gouvernement libéral n'avait pas essayé de gagner du temps avec cette commission, il aurait pu immédiatement transférer des fonds au Québec et aux provinces. Au lieu d'injecter l'année dernière les 8,9 milliards de surplus à la dette, il aurait pu transférer une partie de cette somme pour la santé.

Article 31 du Règlement

Cinq milliards de dollars en santé, c'est 1,2 milliard de dollars pour la santé au Québec. Cela représente pour la circonscription de Berthier—Montcalm une somme de plus de 21 millions de dollars. Avec 21 millions de dollars, nous pouvons engager 75 médecins supplémentaires, 50 infirmières de plus et obtenir des équipements valant plus de deux millions de dollars.

Les citoyens de Berthier—Montcalm en ont assez d'attendre et veulent immédiatement leur juste part de cet argent pour la santé.

* * *

LES MINES ANTIPERSONNEL

M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, demain, le 3 décembre, ce sera le cinquième anniversaire de la signature de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. À cette date, en 1997, 122 pays s'engageaient face au monde.

Depuis le début, le Canada est un chef de file pour l'élimination des mines antipersonnel. Depuis 1997 également, le Canada a versé 100 millions de dollars pour des programmes d'action contre les mines pour encourager les pays à participer à cet effort, pour mener des activités de déminage, pour aider les victimes et pour détruire des stocks de mines.

Je suis d'autant fier que le gouvernement a annoncé, vendredi dernier, qu'il renouvellerait son engagement à raison de 72 millions de dollars pour le fonds.

[Traduction]

Cent trente pays ont maintenant ratifié la convention d'Ottawa et plus de 34 millions de mines antipersonnel ont été détruites. Je félicite également les nombreux bénévoles qui ont organisé le deuxième repas-partage annuel, qui a eu lieu au Ashbury College, à Rockliffe Park, vendredi soir dernier, au profit du fonds contre les mines antipersonnel. Je félicite tous les participants.

* * *

LES PÊCHES

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PC): Monsieur le Président, aujourd'hui, les dirigeants politiques de Terre-Neuve, le premier ministre, Roger Grimes, le chef de l'opposition, Danny Williams et le chef du NPD, Jack Harris, de l'Assemblée législative provinciale, sont à Ottawa pour rencontrer les députés et les sénateurs de Terre-Neuve-et-Labrador.

Ces dirigeants provinciaux nous rencontrent pour parler de la fermeture éventuelle du dernier secteur de pêche à la morue du Nord qui reste et de toutes les conséquences sociales et économiques qui découleront d'une telle catastrophe.

Une des raisons pour lesquelles notre secteur des pêches est en difficulté, c'est que le gouvernement fédéral refuse d'étendre la gestion axée sur la conservation des zones de notre plate-forme continentale au-delà de la limite des 200 milles et, partant, de mettre un terme à l'abondante surpêche étrangère.

Il est temps que le gouvernement fédéral assure une gestion axée sur la conservation avant que nous ne perdions tous nos secteurs de pêche sur notre plate-forme continentale.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

M. Rodger Cuzner (Bras d'Or—Cape Breton, Lib.): Monsieur le Président, cette semaine est la Semaine nationale de la sécurité routière.

Il peut être très dangereux de vouloir faire plusieurs choses alors qu'on est au volant de sa voiture. En effet, 20 à 30 p. 100 des accidents de voiture sont attribuables à des distractions. Une étude récente révèle que des conducteurs distraits causent près de 10 p. 100 des collisions graves ou mortelles.

Souvent, les Canadiens ajustent leur lecteur de disques, mangent, parlent au téléphone ou font autre chose qui détourne leur attention de la route quand ils sont au volant. La conduite automobile est une pratique très exigeante que les personnes au volant ne sauraient en aucun cas reléguer au second plan.

Parce que nous utilisons de plus en plus de dispositifs électroniques, j'invite les députés et tous les Canadiens à prendre quelques minutes pour examiner leurs habitudes au volant et pour réfléchir à une façon responsable d'utiliser la technologie.

Le Conseil canadien de la sécurité propose un disque compact intitulé «La distraction au volant» qui aide les conducteurs à comprendre l'importance de ne pas se laisser distraire au volant. Il aide les conducteurs à faire preuve de bon sens et à se concentrer sur la route.

En cette Semaine nationale de la sécurité routière, je souhaite à tous les députés des fêtes de fin d'année sans risques et remplies de joie.

* * *

LE PROTOCOLE DE KYOTO

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il est temps que la députée d'Edmonton-Ouest se lève et énonce clairement sa position sur le Protocole de Kyoto.

Elle a déclaré publiquement qu'elle n'appuierait pas cet accord si celui-ci n'était pas assorti d'un plan de mise en oeuvre. Elle sait que la présentation PowerPoint du gouvernement n'est pas un plan de mise en oeuvre. Elle sait que la mise en oeuvre de cet accord nuira à notre économie d'un océan à l'autre et n'améliorera en rien l'environnement. Elle connaît les effets que cet accord aura sur l'économie de l'Alberta, surtout sur le secteur de l'énergie.

Elle sait que le ministre de l'Environnement s'est mis à dos presque toutes les provinces et a tout fait pour se mettre l'Alberta à dos. La députée sait que le premier ministre l'a complètement ignorée, elle, une ministre de premier plan de l'Alberta, lorsqu'il a déclaré à Johannesburg que le gouvernement ratifierait le Protocole de Kyoto avant la fin de l'année.

Il est temps que le ministre de la Santé, la députée d'Edmonton-Ouest, agisse dans le bon sens, défende les intérêts de sa province et des Albertains et se prononce contre la ratification de cet accord.

* * *

• (1415)

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Lynn Myers (Waterloo—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, demain, nous célébrons la Journée internationale des personnes handicapées. Cette année, les Nations Unies ont choisi un thème proposé par la communauté canadienne des personnes handicapées.

Pour célébrer le succès des célébrations de cette année, sous le thème de la vie autonome et des modes de subsistance durables, l'Association canadienne des centres de vie autonome organise un petit-déjeuner demain, à Ottawa.

Questions orales

L'événement, qui aura lieu le matin, porte principalement sur le mouvement de vie autonome et la nécessité pour les entreprises canadiennes, en fait pour tous les Canadiens, d'avoir recours à un bassin de ressources humaines extraordinaires qui sont trop souvent oubliées, dont l'histoire n'est pas connue, mais dont le potentiel est pourtant illimité. La ministre du Développement des ressources humaines et le secrétaire d'État pour l'Asie et le Pacifique assisteront à cet événement, tout comme des dirigeants du monde des affaires et de la communauté.

J'invite tous les députés à se joindre à moi pour féliciter la communauté des personnes handicapées du Canada du succès qu'elle a récemment remporté aux Nations Unies.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LE PROTOCOLE DE KYOTO

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le premier ministre s'est aliéné non seulement les provinces, mais les investisseurs américains. L'Association canadienne des courtiers a prévenu le premier ministre que la ratification du Protocole de Kyoto obligera Wall Street à réévaluer ses investissements dans le secteur énergétique au Canada.

Le gouvernement va-t-il enfin reconnaître que son approche irresponsable envers Kyoto va nuire à l'économie canadienne?

[Traduction]

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, curieusement, on retrouve à la une du *Financial Post* aujourd'hui un article intitulé «La cadence augmentera dans les champs pétrolifères canadiens: 85 p. 100 de l'équipement de forage sera en opération durant un hiver trépidant où les entreprises américaines intensifieront leurs activités d'exploration». C'est à la une. De quoi le député parle-t-il?

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, peut-être que le ministre voudrait nous lire la dernière citation de cet article, qui dit que «ces investissements se tariront au Canada si nous ratifions l'accord de Kyoto».

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous devons pouvoir entendre le député de Macleod. Je sais que beaucoup de ses collègues l'appuient avec enthousiasme et sont prêts à l'aider à poser sa question, mais nous devons pouvoir entendre cette question. Le député de Macleod a la parole.

M. Grant Hill: Monsieur le Président, je vais donc poser ma question. Le ministre de l'Environnement peut-il lire la dernière citation afin que tous les Canadiens sachent ce qu'elle dit?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de la lire parce que le député a omis de nous dire que les mots «Protocole de Kyoto» sont entre crochets. L'auteur de l'article a dû les ajouter parce qu'ils n'étaient pas dans la citation à l'origine. La citation dit ceci:

«Depuis deux ou trois ans, presque tout leur budget est dépensé en Alberta, ou du moins au Canada», a-t-il dit. «Maintenant on a des sociétés qui sont beaucoup plus grandes et qui ont des possibilités partout dans le monde. Si l'aspect économique change à cause [du plan du Canada en vue de ratifier le traité de Kyoto sur les changements climatiques], elles se tourneront vers des projets plus rentables à l'extérieur du Canada.»

Le Président: La prochaine fois, j'aimerais qu'on fasse un peu moins de bruit pendant les questions et les réponses.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, franchement, ce que nous voudrions voir de la part du gouvernement, c'est un peu moins de vent.

Le gouvernement n'a pas présenté de plan de mise en oeuvre ni d'évaluation de l'impact financier. Ma question est assez simple. Maintenant qu'il sait que le climat d'investissement dans notre pays est également menacé, pourquoi le gouvernement veut-il quand même aller de l'avant avec la mise en oeuvre de l'accord de Kyoto sans se préoccuper des conséquences?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le député ne voulait pas que nous citions des choses comme «On prévoit que les activités de forage dans les champs pétrolifères canadiens s'intensifieront considérablement l'an prochain malgré les préoccupations à l'égard du Protocole de Kyoto...» On dit ensuite: «On s'attend à ce que les dépenses globales de l'industrie passent de 23,8 milliards de dollars cette année à 25,5 milliards de dollars en 2003.» On ajoute: «...on aura besoin de 14 000 travailleurs cet hiver, soit une augmentation de 5 000...»

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous apprenons que le premier ministre a été saisi d'un rapport de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, selon lequel la mise en application du Protocole de Kyoto nuira à l'économie canadienne, ce qui nous inquiète puisque le gouvernement gaspille des sommes énormes pour promouvoir cet accord.

Il est temps que le gouvernement dise aux Canadiens la vérité au sujet de cet accord. Le gouvernement possède-t-il d'autres rapports décrivant les torts que causera la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto?

• (1420)

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais apporter une petite correction à ce que le député a dit au sujet de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières et du rapport que le premier ministre aurait entre les mains. Je crois comprendre que l'association n'a pas diffusé de rapport de ce genre.

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai le rapport devant moi. Si le député le juge bon, je pourrais le déposer. Je ne sais pas de quoi il parle au juste.

Je lui pose de nouveau la question: possède-t-il d'autres rapports et répètera-t-il que le rapport que j'ai entre les mains n'existe pas?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, voici ce que dit l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières dans un communiqué:

Nous n'avons pas vu la lettre décrite dans l'article et aucune lettre de ce genre n'a été rédigée par notre association. Par conséquent, nous n'assumons aucune responsabilité pour la teneur de la lettre en question.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, les trois partis présents à l'Assemblée nationale du Québec, soit le Parti québécois, l'Action démocratique et le Parti libéral ont adopté unanimement une résolution qui demande au gouvernement fédéral de verser sans conditions les nouvelles sommes d'argent pour la santé.

Questions orales

Est-ce que le gouvernement a l'intention de respecter l'unanimité de l'Assemblée nationale du Québec et de rendre ces sommes disponibles sans aucune condition?

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, c'est sûrement une question d'actualité.

Je veux mentionner en passant que l'honorable ministre est malade aujourd'hui, mais qu'elle sera sûrement en forme pour être ici vendredi afin de rencontrer les ministres de la Santé des provinces et des territoires et regarder de très près les recommandations du rapport Romanow pour s'assurer que nous allons prendre toutes les mesures nécessaires afin que le système de santé réponde aux besoins des Canadiens—je dis bien «aux besoins des Canadiens»—, peu importe où ils demeurent au pays, que ce soit à l'Est, à l'Ouest, dans le Grand Nord ou dans le Sud.

Je peux assurer encore une fois que nous avons un rapport très intéressant qui nous permettra de faire de grandes choses pour tous les Canadiens.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, je m'adresse au gouvernement.

Dans le meilleur intérêt des malades, de l'avis de tous les partis politiques qui oeuvrent au Québec, incluant le Parti libéral du Québec, de l'avis des médecins, des infirmières, des spécialistes et même de députés libéraux du Québec, comme la députée de Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles ou la députée de Louis-Hébert, qui ont formulé cette opinion, il faut qu'Ottawa rende les sommes disponibles sans aucune condition.

Est-ce que le gouvernement ne devrait pas, dès maintenant, rassurer la population et faire savoir que les sommes seront disponibles sans aucune condition?

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, on voit que dans la continuité de notre pensée de ce côté-ci de la Chambre, à la suite des mesures prises en septembre 2000 relatives à une projection de cinq ans pour assurer qu'on investissait de l'argent, et où toutes les provinces étaient d'accord à ce moment-là, on n'est pas revenus ici simplement pour s'asseoir sur nos lauriers. On a mis des mesures en place pour faire une étude très importante afin de répondre aux besoins des Canadiens.

Dans la même foulée, nous nous sommes engagés à travailler en coopération avec tous les ministres de la Santé. Les premiers ministres prévoient d'ailleurs de se rencontrer au début de l'année, comme le mentionnait notre premier ministre...

Le Président: L'honorable député de Témiscamingue a la parole.

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, l'Association médicale du Québec, par la voix de son vice-président, André Senikas, s'inquiète de la suite qui sera donnée au rapport Romanow par le gouvernement fédéral dans des termes non équivoques, à savoir que pendant qu'il y aura des querelles et des frustrations, l'engorgement et les problèmes d'accessibilité vont s'accroître.

Est-ce que le gouvernement fédéral, dans le meilleur intérêt des malades et dans le respect de l'Association médicale du Québec, ne devrait pas d'ores et déjà annoncer qu'il mettra de côté les conditions qu'il entendait associer au versement d'argent neuf en santé? C'est la voix de la raison qui le commande!

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, justement, dans

l'intérêt de tous les Canadiens, nous avons pris des mesures qui étaient très appropriées. Nous allons donner suite à ces mesures.

Encore une fois, quitte à me répéter, c'est pour cela que vendredi, soit dans quatre jours, les ministres de la Santé vont se rencontrer pour décortiquer les points importants de ce rapport.

Le premier ministre s'est engagé à rencontrer les premiers ministres des provinces en janvier afin de prendre des décisions pour répondre encore une fois aux besoins des Canadiens. Il ne faut pas prendre des décisions à la légère et faire du «band-aid patching». Cela ne fonctionne pas. Il faut prendre le temps de penser.

• (1425)

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, pendant que le secrétaire parlementaire pense, il y a des gens qui attendent.

Mme Jennie Skene, présidente de la Fédération des infirmières, déclarait la semaine dernière qu'il faut faire des efforts immédiats pour les malades, qu'Ottawa devrait verser l'argent disponible pour la santé et le faire sans conditions.

Est-ce que le gouvernement fédéral compte ignorer bien longtemps l'appel des médecins et des infirmiers et infirmières du Québec, qui vont dans le même sens que la résolution adoptée à l'Assemblée nationale du Québec?

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, on peut voir à quel point il était important d'avoir cette étude pancanadienne étant donné la réaction des Canadiens qui, à l'heure actuelle, se montrent vraiment très intéressés par ce rapport. On entend des commentaires de toutes parts. Des gens sont pour, d'autres sont contre, mais c'est là l'importance d'avoir ce débat.

C'est pour cela que je suis très heureux de voir que le gouvernement s'est engagé à avoir ce débat. On ne s'est pas mis la tête dans le sable en prétendant qu'il n'y avait pas de difficultés. Il y a des difficultés. Maintenant, chacun prétend avoir la réponse magique. C'est pour cela qu'il faut s'asseoir ensemble et prendre la peine de regarder à tête reposée ce qu'on peut...

Le Président: L'honorable députée de Winnipeg-Centre-Nord a la parole.

[Traduction]

Mme Judy Wasylcyia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, il est clair que nous avons atteint un tournant décisif en ce qui a trait à l'avenir des soins de santé. Les Canadiens se sont prononcés par l'entremise de la commission Romanow. Il appartient maintenant au gouvernement d'agir. Avant que tout cela ne se transforme en sujet de dispute entre le fédéral et les provinces, le gouvernement doit dévoiler ses plans et mettre en commun avec ses partenaires les renseignements essentiels concernant le financement des soins de santé.

Dans un esprit de collaboration et dans l'intérêt de l'assurance-santé, le gouvernement nous fera-t-il connaître aujourd'hui ses intentions au sujet des recommandations de la commission Romanow?

[Français]

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, on va essayer de simplifier les choses. Encore une fois, justement dans l'intérêt de tous les Canadiens, nous avons tous à coeur le mieux-être et la santé de nos concitoyens.

C'est pour cela, d'ailleurs, que nous nous sommes engagés à assumer le leadership dans ce dossier de façon à nous assurer que, tous ensemble, les représentants des provinces et des territoires, nous pouvons nous asseoir à la même table avec un objectif commun qui sera le mieux-être des Canadiens, au lieu de nous asseoir à la même table en nous pointant du doigt et en nous accusant l'un l'autre. On sait que ce sont des recettes qui ne mènent à rien. Encore une fois, nous allons assumer le leadership dans ce dossier pour avoir un objectif.

[Traduction]

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, nous sommes à moins d'une semaine de la rencontre des ministres de la Santé et le gouvernement n'a toujours pas fait part de ses réactions au rapport de la commission Romanow. L'ouverture d'esprit et la sottise sont deux choses différentes. Le gouvernement semble souffrir sérieusement de la seconde.

Le gouvernement aura-t-il même une position à défendre au cours des négociations qui s'en viennent, et cette position est-elle favorable, oui ou non, aux recommandations de la commission?

[Français]

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je regardais ici des déclarations que le premier ministre a faites en fin de semaine. Il disait que les investissements en santé devront évidemment être axés sur le changement et les résultats. Finalement, tous les Canadiens réalisent que le fait d'injecter de l'argent sans savoir ce que l'on veut en faire, sans demander de rendre des comptes, cela va nous mener nulle part. Cela fait des années qu'on fait cela.

Le premier ministre a été très clair à savoir que oui, si on peut s'entendre sur un plan vers où on veut aller, on va investir les sous nécessaires, et c'est cela qu'on va faire. Maintenant, pour arriver à cela, il faut prendre la peine de s'asseoir ensemble et d'en parler. C'est cela qu'on fait.

* * *

[Traduction]

LE PROTOCOLE DE KYOTO

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le député de LaSalle—Émard a reconnu timidement aujourd'hui qu'il a des problèmes à accepter le processus de Kyoto, mais qu'il s'y pliera. Le premier ministre libéral de Terre-Neuve-et-Labrador a été plus direct. Dans la lettre qu'il a adressée aux députés, il dit que le gouvernement exclut Terre-Neuve et d'autres provinces de façon délibérée du processus, ce qui peut semer des divisions. Il a ajouté que les premiers ministres provinciaux avaient demandé à de multiples reprises une conférence des premiers ministres avant la ratification, mais que le premier ministre avait toujours rejeté leurs demandes.

Pourquoi le premier ministre refuse-t-il de rencontrer les premiers ministres avant la ratification du Protocole de Kyoto?

• (1430)

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, cette question fait l'objet d'un débat depuis cinq ans. Le Parlement du Canada discute maintenant de la résolution. On tiendra un vote d'ici quelques jours. Je crois que la question est bien en main pour ce qui est du débat public au Canada. Les premiers ministres provinciaux ont été consultés. Tous les intervenants intéressés l'ont été également.

Questions orales

J'espère que le député participera au débat comme il a déjà fait. Il essaiera d'influencer le débat et il se prononcera. C'est ce que tous les députés ont à faire. C'est cela le processus parlementaire et il fonctionne très bien.

M. John Herron (Fundy—Royal, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

En 2005, le Canada doit prouver que notre stratégie en matière de changements climatiques est sur la bonne voie. Des encouragements fiscaux importants pour les sources renouvelables d'énergie, pour les économies d'énergie et pour les combustibles mélangés d'éthanol ainsi que des garanties d'emprunt pour l'amélioration du rendement énergétique des immeubles étaient nécessaires il y a cinq ans. Ces stimulants relevaient directement de la compétence de l'ancien ministre des Finances qui, cette fin de semaine, a tout à coup fait du révisionnisme en déclarant que nous devrions investir dans les technologies écologiques.

Tout le monde savait que ces stimulants étaient nécessaires. Qui s'y est opposé, le premier ministre ou l'ancien ministre des Finances?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le député a raison de dire que nous devons aller de l'avant. C'est pourquoi nous essayons de mettre fin à ce débat et de prendre une décision avant la fin de l'année. C'est très important d'aller de l'avant et je suis persuadé que le député soutiendra les mesures en place pour réaliser les objectifs du Protocole de Kyoto.

Le précédent ministre des Finances a investi 260 millions de dollars pour soutenir les énergies renouvelables dans son dernier budget, ce qui est un montant très important et une indication claire des orientations du gouvernement. Je suis très heureux d'entendre qu'il continue de croire que nous devrions poursuivre dans cette voie.

* * *

LE TERRORISME

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le chef du Hezbollah a maintenant invité les membres de son organisation terroriste dans le monde entier à ne plus se contenter de tuer des juifs et des Américains et à attaquer l'ensemble des pays occidentaux en y perpétrant des actes meurtriers qui, pour reprendre ses mots, étonneront le monde entier.

Partout où je vais au Canada, les Canadiens me posent toujours cette question. Quelle influence le Hezbollah exerce-t-il sur le ministre des Affaires étrangères et les libéraux pour qu'ils refusent d'interdire cette organisation?

Le ministre des Affaires étrangères répondra-t-il à cette question dans l'intérêt des Canadiens?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je puis donner au député d'en face l'assurance que nous avons pris bonne note des propos du chef du Hezbollah.

Comme je l'ai dit au député à maintes occasions, il y a un processus qui est en place. Pour dresser la liste des organisations, nous prendrons en considération les rapports des services de renseignement et de lutte contre la criminalité, nous les analyserons et nous prendrons une décision fondée sur des faits concrets, et non pas sur un grand titre publié dans un journal.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement a interdit d'autres groupes qui n'ont pas la même notoriété que le Hezbollah. Le chef du Hezbollah a dit qu'il n'y a pas de distinction entre l'aile militaire et l'aile sociale de son organisation. Il a invité ses membres à perpétrer des meurtres à l'échelle mondiale.

Questions orales

Sans utiliser le prétexte de la confidentialité, de manière à ce que nous n'ayons pas à nous prévaloir de la Loi sur l'accès à l'information, le gouvernement peut-il nous dire quand le SCRS l'a prévenu de la nécessité d'inscrire le Hezbollah sur la liste des organisations interdites? Depuis combien de temps a-t-il été prévenu de cela?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de donner au député l'assurance que le ministre ou le gouvernement ne se sert d'aucun prétexte. Nous voulons un examen véritable des faits étayés de preuves, et c'est ce que nous allons faire. Nous n'adopterons pas la même position que le député qui, le week-end dernier, aurait déclaré qu'aucune recherche n'était nécessaire.

Pour ce qui est de dresser la liste des organisations, le gouvernement fera ce qu'il a à faire. Il fera ses recherches. Il établira une liste des organisations fondée sur des faits concrets pouvant être assortis de preuves.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, l'ancien ministre de la Santé du Québec, Claude Castonguay, affirmait également, dans la foulée du rapport Romanow, qu'il existait des moyens plus simples de gérer les sommes additionnelles en santé que d'ajouter une structure fédérale par-dessus tout ce qui existe déjà.

Le gouvernement fédéral entend-il respecter le caractère non partisan et unanime de tous ceux qui ont une expertise en santé au Québec et qui réclament l'abandon des conditions qu'entend imposer le premier ministre quant au versement de sommes additionnelles pour les soins des malades?

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, il est certain que nous allons écouter les experts de la province de Québec comme ceux de toutes les provinces canadiennes.

Des expertises et des opinions, il y en a à la grandeur du pays et il y en a dans cette Chambre. Il est très intéressant de voir que les gens participent au débat. Je peux assurer la députée que c'est cela qu'on va faire. On va s'asseoir ensemble à la même table. D'ailleurs, j'aimerais citer le premier ministre qui déclarait hier, en parlant du Québec et du fédéral:

Les Québécois et les Québécoises veulent que les deux niveaux de gouvernement travaillent ensemble avec un objectif commun, des soins de santé de qualité.

C'est l'objectif qu'on va se donner et c'est ensemble qu'on...

• (1435)

Le Président: L'honorable députée de Laurentides a la parole.

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, l'ancien commissaire chargé d'une étude sur le système de santé au Québec, Michel Clair, s'interrogeait quant à lui sur la nécessité d'avoir un palier de contrôle additionnel, une bureaucratie de plus, et affirmait ne pas voir de valeur ajoutée là-dedans.

L'unanimité des experts du système québécois de santé ne fait-elle pas réaliser au gouvernement fédéral qu'il fait fausse route lorsqu'il annonce son intention d'ajouter ses propres conditions au versement des sommes additionnelles pour la santé?

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, il est peut-être

important pour ma collègue de comprendre que le gouvernement canadien a une responsabilité envers tous les Canadiens.

Il est certain que le gouvernement du Québec s'occupe des intérêts du Québec et je lui lève mon chapeau car c'est tout à fait légitime. Maintenant, il faut s'asseoir ensemble, à la grandeur du pays, et considérer l'intérêt des gens qui ont besoin des soins. C'est cela qu'on va faire et on va assumer un rôle de leadership dans ce dossier. De plus, ce n'est pas en écoutant uniquement une province qu'on va avoir une vision globale.

J'espère donc, une fois pour toutes, que ma collègue comprend très bien notre responsabilité au Canada.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement continue de favoriser la société Bombardier. En effet, celle-ci vient de décrocher un autre contrat sans appel d'offres pour offrir des cours de pilotage, un contrat de 105 millions de dollars cette fois-ci.

En dépit des avertissements de la vérificatrice générale, le gouvernement poursuit l'aventure à coup de contrats non annoncés et sans appel d'offres. Cette façon de faire secrète et dissimulée est d'autant plus suspecte que la société Bombardier a versé l'an dernier 142 503,80 \$ au Parti libéral du Canada.

Quand le gouvernement cessera-t-il de récompenser ses amis et...

Le Président: Le ministre de la Défense nationale a la parole.

L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, cela n'a absolument rien à voir avec le Parti libéral. C'est simple, le Conseil du Trésor a approuvé en août dernier que le contrat soit reconduit pour trois ans. L'affaire était très simple. Le contrat devait être reconduit pour des raisons de continuité dans la formation des pilotes. Dans six mois environ, il y aura un nouvel appel d'offres pour un contrat de dix ans qui sera ouvert à la concurrence.

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre peut-il me dire de quoi cela a l'air? La réponse cavalière du ministre montre à quel point il est habituellement déconnecté de la réalité. On peut voir sur le site Web de Contrats Canada que la société Bombardier a reçu pour 540 millions de dollars de contrats du présent gouvernement. Là-dessus, il y en a pour 276 millions qui ont été accordés sans appel d'offres, soit plus de la moitié.

Quand le gouvernement mettra-t-il un terme à ce processus d'adjudication fermé?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, comme l'a expliqué le ministre de la Défense nationale, il ne s'agit pas d'un contrat sans appel d'offres. Il s'agit, en fait, d'un contrat existant que l'on reconduit en attendant de pouvoir lancer un appel d'offres officiel.

Si nous n'avions pas renouvelé le contrat, un projet très précieux de développement économique et de défense nationale aurait pris fin à Portage la Prairie, au Manitoba. Nous avons décidé de défendre les intérêts des Manitobains.

Questions orales

[Français]

LA SANTÉ

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beauport—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre du Québec, Bernard Landry, a évoqué la création d'une caisse santé afin d'assurer un financement adéquat du système de santé au Québec qui ne soit pas tributaire des contrôles d'une nouvelle bureaucratie fédérale.

Au-delà de toutes les conditions que cherche à imposer le gouvernement fédéral, est-ce que la création d'une telle caisse santé n'apparaît pas au gouvernement comme une garantie suffisante que l'argent sera bel et bien dépensé en santé?

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): C'est encore moi qui me lève, monsieur le Président. Que voulez-vous, ce sont des questions qui touchent la santé et j'ai à coeur les intérêts de la santé des Canadiens.

Je dois dire encore une fois, quitte à me répéter, que nous allons nous asseoir avec tous les intervenants intéressés pour justement regarder un rapport d'importance pour les Canadiens. Tout le monde l'admet. Il est tellement important que tout le monde en parle depuis quatre ou cinq jours.

Il est certain qu'on va le regarder ensemble avec les gens qui ont des responsabilités dans les provinces. C'est ensemble qu'on va réussir à atteindre l'objectif d'une meilleure santé pour tous les Canadiens. Il me semble que c'est assez simple à comprendre.

• (1440)

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beauport—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, je pense que le secrétaire parlementaire aurait avantage à changer de cassette ou à changer de page du livre de briefing. On lui parle de la caisse santé, soit la caisse santé qui a été proposée par le ministre des Finances.

Si le gouvernement fédéral tient à s'assurer que les sommes destinées à la santé serviront aux traitements des malades, est-ce qu'il va reconnaître que la création d'une caisse santé pourra très bien satisfaire ses préoccupations?

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je n'utiliserai pas de cassette ou de feuille, mais je vais quand même essayer de voir clairement où on veut aller. Si chaque fois que vient un coup de vent, on change d'idée, on n'ira pas bien loin. C'est peut-être cela qu'il faut éviter de faire.

[Traduction]

Il faut être cohérent.

[Français]

Il faut au moins savoir où on veut aller. À partir de là, on va rencontrer les différents ministres des provinces, les ministres de la Santé. On va regarder le rapport. On va s'entendre sur un objectif commun. Par la suite, le premier ministre nous a dit qu'en janvier, il va rencontrer les ministres des provinces. Finalement, on va arriver avec un plan extraordinaire pour les Canadiens.

* * *

[Traduction]

LA GARDE CÔTIÈRE

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le commissaire de la Garde côtière est d'accord avec l'Alliance canadienne. Il dit que la Garde côtière

canadienne est incapable de protéger les côtes du Canada contre les terroristes et qu'il n'y a pas de capacité-radar sur la plus grande partie du littoral de la Colombie-Britannique. Le commissaire a admis que la Garde côtière s'en remettait largement à l'intégrité des capitaines pour obtenir des renseignements sur les bâtiments qui entrent dans les eaux canadiennes et qu'elle n'avait pas la moindre idée de qui ou de quoi pénétrait dans l'espace maritime du Canada.

Quand la Garde côtière recevra-t-elle les ressources dont elle a besoin pour assurer la sécurité de nos frontières?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, si le commissaire était d'accord avec l'Alliance canadienne, nous serions dans un sacré pétrin.

La Garde côtière canadienne coopère avec tous les autres services qui, sous la direction du ministère des Transports, sont chargés de la sûreté maritime. Nous travaillons en collaboration avec le ministère de la Défense nationale pour assurer la sécurité de nos côtes. Ce n'est pas la responsabilité exclusive de la Garde côtière canadienne. Elle a un rôle d'appui, dont elle s'acquitte très bien.

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous sommes dans le pétrin, effectivement.

Voici les faits. Le *Kapitan Man* est un navire espion russe qui, depuis longtemps, retient l'intérêt des forces de sécurité du Canada et des États-Unis. Il y a trois jours, la Garde côtière l'a suivi de Seattle à Tofino, en passant par Victoria. Il y a deux jours, le *Kapitan Man* a volontairement déclaré qu'il avait jeté l'ancre au large de Massett, dans les îles de la Reine-Charlotte. Hier, la marine canadienne a demandé à la Garde côtière si elle pouvait lui fournir des renseignements sur les petites embarcations qui venaient s'amarrer le long du *Kapitan Man*. La réponse a été non. La Garde côtière n'a pas de radar de surveillance dans cette zone.

Le ministre pourrait-il nous dire ce que fait ce navire espion?

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je le répète: La Garde côtière canadienne travaille en coopération avec le ministère de la Défense nationale, avec la GRC et avec tous les autres organismes gouvernementaux pour assurer ce service aux Canadiens.

Si le député veut savoir ce que faisait ce bâtiment, peut-être devrait-il poser la question à ses propriétaires. Si la Garde côtière canadienne ou les militaires possédaient des renseignements précis, ils ne seraient certainement pas rendus publics ici aujourd'hui.

* * *

LES FINANCES

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la présidente du Conseil du Trésor.

La vérificatrice générale et le Comité des comptes publics ont exhorté le gouvernement à adopter la comptabilité d'exercice intégrale dans ses rapports aux Canadiens. Quand des mesures concrètes seront-elles prises à cet égard?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, je veux tout d'abord remercier le député d'Ottawa-Centre de s'intéresser à une meilleure information pour les Canadiens et les parlementaires.

Questions orales

Le gouvernement a déjà annoncé son intention de mettre en oeuvre une comptabilité d'exercice intégrale dans le prochain budget, à condition que les comptes d'exercice aient été vérifiés par la vérificatrice générale. Je dois dire que la plupart des changements liés à cette mise en oeuvre ont déjà été vérifiés et validés. Nous travaillons toujours avec les ministères et avec le bureau de la vérificatrice générale pour régler les dernières questions. Je crois que nous y arriverons.

* * *

LA GARDE CÔTIÈRE

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, quelle que soit la manière dont le ministre des Pêches et des Océans tente de présenter la situation, notre Garde côtière est dans un état épouvantable à l'heure actuelle. Il n'y a rien de nouveau dans ce qu'a dit John Adams, le commissaire de la Garde côtière.

Il se trouve qu'il y a beaucoup d'autres aspects du service dont la Garde côtière est responsable, comme par exemple la surpêche et la pollution de l'environnement. Elle n'est pas capable actuellement de s'acquitter de ce travail parce qu'elle ne dispose tout simplement pas de l'équipement, du matériel et du personnel pour ce faire.

Le ministre des Pêches et des Océans se présentera-t-il à la table du Cabinet, comme je lui ai demandé de le faire le mois dernier, pour se battre au nom des agents de la Garde côtière et obtenir les ressources nécessaires afin que la Garde côtière puisse accomplir le travail dont elle a été chargée?

• (1445)

L'hon. Robert Thibault (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Bien sûr, monsieur le Président, c'est ma responsabilité. C'est mon travail. J'ai également pour tâche d'examiner d'abord à l'interne si nous utilisons toute la technologie disponible et si nous utilisons comme il faut toutes les ressources dont nous disposons, pour m'assurer que nous faisons un usage efficace des ressources des Canadiens. Voilà pourquoi nous travaillons en collaboration avec d'autres organismes. Voilà pourquoi Pêches et Océans survole l'océan au large des côtes pour repérer les bateaux étrangers qui font de la surpêche et nous travaillons en collaboration avec d'autres organismes.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, hier soir, l'émission *Sunday Report*, présentée au réseau anglais de Radio-Canada, mettait en vedette une personne qui se dit commissaire pour l'une des nouvelles agences financières des premières nations. Ce qui a étonné tout le monde, c'est que ces agences n'existent pas et que la mesure législative qui en permettrait la création n'a pas été déposée au Parlement.

Ma question pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord est la suivante: pourquoi prendre la peine de déposer cette mesure législative? Il est évident qu'il ne s'intéresse pas du tout à ce que le Parlement ou les premières nations peuvent avoir à dire. À qui d'autre a-t-il promis un poste au sein de ces agences? Pourquoi n'en parle-t-il pas au Parlement avant d'en parler aux médias?

L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je ne peux pas parler au nom d'une personne qui est à la télévision un soir, mais je peux dire qu'en juillet dernier, nous avons rendu public un avant-projet de loi sur les institutions financières. Les premières nations peuvent en

prendre connaissance, l'évaluer et décider si cela semble être la meilleure mesure à adopter pour permettre le développement économique d'une première nation et mettre au point le genre d'outils de relations financières dont nous avons besoin, à titre de gouvernements, pour voir les premières nations réussir.

* * *

LE PROTOCOLE DE KYOTO

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC): Monsieur le Président, le président de Decoma International Inc. a déclaré que sa société canadienne va construire sa nouvelle usine aux États-Unis plutôt qu'en Ontario à cause du Protocole de Kyoto. Il a dit que la ratification à l'aveuglette du Protocole de Kyoto poussera les entreprises à ne pas investir au Canada.

Les pertes d'emplois que causera la ratification du Protocole de Kyoto toucheront toutes les régions du Canada. Les députés libéraux de l'Ontario ont-ils demandé au gouvernement des renseignements détaillés sur les pertes d'emplois en Ontario qu'entraînerait la ratification en aveugle du Protocole de Kyoto? Le gouvernement déposera-t-il ces renseignements?

Le Président: On ne sait trop quels sont les renseignements que le député demande, dans la dernière partie de sa question, au gouvernement de déposer. La première partie de sa question est clairement irrecevable. Le député pourrait peut-être apporter des clarifications dans sa question complémentaire.

M. Scott Brison (Kings—Hants, PC): Monsieur le Président, le fait est que les députés ministériels de l'Ontario ne défendent pas les intérêts de l'Ontario s'ils n'ont pas demandé au Cabinet des renseignements détaillés sur les pertes d'emplois que causera en Ontario la ratification à l'aveuglette du Protocole de Kyoto.

M. Terrance Salman, président de l'ACCOVAM, a informé le premier ministre que, de l'avis d'éminents analystes du marché des actions de Wall Street, la ratification à l'aveuglette du Protocole de Kyoto entraînerait des pertes d'emplois et d'investissements au Canada.

Le gouvernement confirmera-t-il qu'en fait...

Le Président: Le ministre de l'Environnement a la parole.

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, dans l'édition du 26 novembre 2002 du *New York Times*, on trouve un article sur le secteur gazier et pétrolier et le Protocole de Kyoto. C'est un article intéressant. Citant un analyste du secteur de l'énergie de la Bank of America, l'auteur de l'article dit que la ratification du protocole «ne semble pas être très significatif». Il ajoute que la rentabilité de certains projets d'exploitation des sables bitumineux est actuellement menacée par des dépassements de coûts et un possible excédent nord-américain de pétrole ainsi produit. «Les entreprises en cause pourraient se servir du Protocole de Kyoto comme d'un...

Le Président: Le député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam a la parole.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la taxe sur le transport aérien nuit à la confiance des consommateurs. Le gouvernement pourrait relever la confiance des Canadiens en leur expliquant précisément ce pour quoi ils paient cette taxe de 24 \$.

Questions orales

La Loi sur l'aéronautique n'interdit pas au gouvernement de répondre aux questions suivantes. Quel pourcentage des bagages consignés sont soumis au filtrage? Quel pourcentage des vols ont à leur bord des agents armés? Qu'obtiennent précisément les passagers en échange des 24 \$ qu'ils paient?

L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, le député est certainement au courant des améliorations qui ont été apportées à la sécurité aérienne depuis le 11 septembre 2001. Il sait pertinemment que nous ne divulguerons pas le pourcentage des bagages consignés qui font l'objet d'un filtrage, ni aucune autre information semblable, pour la simple raison que communiquer pareille information équivaldrait à aider les personnes que nous voulons empêcher de porter atteinte à la sécurité nationale. De toute évidence, le député ne l'a pas saisi.

• (1450)

M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les pourcentages ne représentent pas une menace pour la sécurité nationale.

Le ministre des Finances a dit à la Chambre qu'il examinerait la taxe sur le transport aérien à un moment donné. Tous les partis qui siègent au comité des transports ont fait connaître leur opposition à la taxe sur le transport aérien. Tous les transporteurs aériens au Canada, tous les responsables du tourisme, tous les ministres des Finances provinciaux, toutes les personnes qui se sont prononcées au sujet de la taxe sur le transport aérien s'y opposent catégoriquement dans sa forme actuelle.

Mis à part lui-même et l'auteur de la taxe sur le transport aérien, le député de LaSalle—Émard, le ministre des Transports peut-il nommer une seule partie prenante de l'industrie aérienne qui soit en faveur de cette taxe, dans sa forme actuelle?

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle tout d'abord que le ministre a été très clair. Il a indiqué qu'au plus tard le 31 décembre, il tâterait le pouls des intéressés dans le cadre d'une révision de la taxe sur le transport aérien. Comme le député le sait, cette révision aura lieu et, une fois qu'elle sera terminée, nous serons en mesure de répondre.

Je signale au député qu'aux États-Unis, les transporteurs aériens supportent jusqu'à un milliard de dollars du coût des mesures de sécurité aérienne. Ces mesures font actuellement l'objet d'un examen, et leur coût va probablement augmenter, parce que les recettes ne suffisent pas à couvrir la totalité des coûts de la sécurité. Le député devrait aussi réfléchir à cela.

* * *

[Français]

L'ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE SAINT-HYACINTHE

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, à toutes les questions que nous lui avons posées sur le fait que l'École de médecine vétérinaire de Guelph avait obtenu des millions de dollars du Fonds de l'innovation pour moderniser ses infrastructures, le ministre nous a affirmé que l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe aurait pu faire la même demande. Or, en 2001, les fonctionnaires du Fonds de l'innovation rejetaient la demande de l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe.

Comment le ministre peut-il nous inviter à faire une demande à ce fonds, alors qu'il sait très bien qu'elle sera refusée? Veut-il noyer le poisson, veut-il saboter l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe?

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, un certain nombre d'écoles et d'institutions ont présenté des demandes à la Fondation canadienne pour l'innovation, qui est totalement indépendante. Les demandes sont transmises à la fondation. Le gouvernement ne donne aucune indication quant au choix des institutions à financer. Les demandes sont analysées par des pairs et les décisions sont prises par la Fondation canadienne pour l'innovation, non par le gouvernement.

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, on veut bien le croire, mais il reste qu'à l'heure actuelle, une école de médecine vétérinaire au Canada est en péril et il s'agit de celle de Saint-Hyacinthe. On peut bien croire que le ministre soit plus sensible au sort de Guelph puisqu'il est diplômé de Guelph.

Cependant, je demande au premier ministre, qui lui a peut-être une sensibilité d'est en ouest au Canada, d'intervenir personnellement pour sauver l'École de médecine vétérinaire, pour lui assurer une accréditation. Pour cela, le gouvernement fédéral doit verser 59 millions de dollars. Le premier ministre va-t-il agir?

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, si le député vérifiait, il constaterait que l'institution de Saint-Hyacinthe a reçu du financement de la Fondation canadienne pour l'innovation, comme d'autres collèges de médecine vétérinaire du Canada. Je répète que c'est la fondation qui a pris la décision et non le gouvernement.

Je répète aussi que le gouvernement reconnaît la situation en ce qui concerne l'accréditation de toutes les écoles vétérinaires du Canada. Nous examinons la question en tenant compte de tout cela.

* * *

LE TERRORISME

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les États-Unis vaccineront bientôt quelque 500 000 intervenants de première ligne en cas de possible attaque au virus de la variole; ils vaccineront ensuite de 7 à 10 millions de travailleurs des services de santé et des services d'urgence. Que planifie donc notre gouvernement? La vaccination de 500 travailleurs de première ligne.

Les États-Unis prennent toute cette situation très au sérieux. Le gouvernement canadien sait-il quelque chose que le gouvernement américain ignore?

[Français]

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, à la base, il faut savoir que lorsqu'on veut mettre en oeuvre un plan d'action eu égard à la prévention de la variole, différents pays vont avoir différentes recettes. Les Américains ont décidé de procéder d'une certaine façon, en disant qu'ils allaient vacciner tout le monde. Bon, c'est une façon.

Au Canada, suite aux consultations avec les experts, nous avons pris une approche différente. Alors nous allons nous assurer que si jamais, dans la peu probable éventualité d'une épidémie de variole, à ce moment-là, nous allons faire du...

• (1455)

Le Président: L'honorable député de Yellowhead a la parole.

Questions orales

[Traduction]

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ce que le gouvernement ne dit pas, c'est qu'il faudrait dix mois pour obtenir les vaccins si on les commandait dès maintenant. Ensuite, il faudra encore beaucoup plus de temps pour commander et recevoir un antidote.

Advenant une flambée de cas de variole, il faudra établir des cliniques de vaccination à très grande échelle. Nous ne pouvons même pas réussir à vacciner les travailleurs de première ligne qui formeraient le personnel de ces cliniques le cas échéant. Si la variole n'est pas une menace réelle, le gouvernement devrait ne rien faire, mais si c'est une véritable menace, alors le gouvernement devrait prendre les mesures qui s'imposent et procéder de la façon appropriée. Quelle est donc la position du gouvernement?

[Français]

M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, cette question me permet de continuer mon élaboration. Il faut comprendre qu'on n'a pas eu d'épidémie de variole depuis des années et qu'à peu près personne n'avait de vaccins en quantité industrielle.

Alors au moment où se sont produits les événements de septembre, l'an passé, les laboratoires qui fabriquent les vaccins se sont remis en marche. Nous en avons commandé et nous allons en obtenir pour répondre aux besoins.

Cependant, entre-temps, nous avons été assez brillants pour travailler avec le reste du monde, de sorte que si une épidémie se produit quelque part dans le monde, on va travailler ensemble...

Le Président: L'honorable député de Souris—Moose Mountain a la parole.

* * *

[Traduction]

LA FISCALITÉ

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'approche brutale adoptée par l'ADRC en matière de vérification des équipes de hockey junior en Saskatchewan menace la viabilité du hockey junior dans cette province. La ministre est au courant de ce dossier depuis au moins deux semaines et n'est toujours pas intervenue.

Quand la ministre dira-t-elle à son ministère de mettre un terme à ces vérifications éprouvantes et d'établir plutôt des lignes directrices claires que pourront suivre les équipes à compter de maintenant?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, au Canada, les équipes de hockey paient normalement leur juste part de cotisations au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi.

Il est important que l'ADRC veille à l'échelle de tout le pays à ce que la Loi de l'impôt sur le revenu s'applique équitablement à tous les employeurs. Nous rendons chaque année 75 000 décisions concernant les liens employés-employeurs.

Je souligne au député que les employeurs sont tenus de faire ces retenues afin que leurs employés aient droit aux avantages.

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les équipes de hockey junior et les joueurs sont sans le sou pendant toute l'année. Ils ne touchent pas de revenu. Pour être admissibles à des bourses d'étude, les joueurs doivent conserver leur statut d'amateur. Si les joueurs sont forcés de déclarer comme revenu la valeur du gîte et du couvert, ils perdent

leur statut d'amateur et, partant, ne peuvent obtenir de bourses d'études.

Pourquoi la ministre du Revenu national met-elle l'avenir de ces jeunes hockeyeurs en danger en les forçant à déclarer comme revenu la valeur du gîte et du couvert dont ils bénéficient?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je vais me répéter, car le député n'écoutait manifestement pas. Les équipes de hockey de tout le pays paient leur juste part de cotisations au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi selon les règles prévues pour tous en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le député d'en face laisse-t-il entendre que de jeunes employés canadiens ne devraient pas avoir droit à ces avantages? Est-ce là ce qu'il prétend?

* * *

[Français]

L'ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRAIRE DE SAINT-HYACINTHE

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, aux questions que nous lui avons posées à maintes reprises depuis plusieurs mois au sujet de l'urgence d'aider financièrement l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe, le ministre de l'Agriculture nous répondait que le gouvernement comprenait le rôle des écoles de médecine vétérinaire à travers le Canada.

Est-ce que le premier ministre va enfin admettre que le temps de la compréhension et des études est terminé et qu'il est temps de passer à l'action. Un investissement immédiat de 59 millions de dollars du gouvernement est nécessaire pour sauver l'accréditation de l'école de Saint-Hyacinthe? C'est clair...

Le Président: L'honorable ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a la parole.

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question bien des fois. Je vais le répéter de nouveau. Nous nous penchons sur le problème. Nous comprenons la situation qui a cours à Saint-Hyacinthe et au sein d'autres collèges vétérinaires au pays. Le gouvernement analyse la situation parce qu'il en comprend et en reconnaît l'importance et qu'il veut faire tout en son pouvoir pour que ces collèges puissent maintenir leur accréditation.

* * *

LE REGISTRE DES ARMES À FEU

M. Garry Breitzkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je viens de recevoir des renseignements du ministère de la Justice selon lesquels il y aurait un retard de 134 000 demandes d'enregistrement d'arme à feu. Un quart de ces demandes sont en attente depuis plus d'un an.

Étant donné que, selon Statistique Canada, il y avait 11 millions d'armes à feu au Canada en 1974 et qu'on a enregistré jusqu'à maintenant moins de la moitié de ce nombre, pourquoi le ministre induit-il les Canadiens en erreur en tentant de leur faire croire que le gouvernement enregistrera toutes les armes, alors que, manifestement, il ne peut pas le faire, même avec l'amnistie de six mois qu'il vient d'accorder?

Affaires courantes

• (1500)

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il est clair qu'une forte majorité de Canadiens se sont conformés à la loi et ont enregistré leurs armes à feu.

Quant à ceux qui se retrouvent en difficulté, le ministre a annoncé la semaine dernière qu'il y aura une période de sursis. Pourvu que les demandes soient faites avant le 31 décembre prochain, il y aura un sursis de six mois, si bien qu'ils n'auront pas besoin de leur certificat pendant cette période.

Les Canadiens se conformeront à la loi.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, les agriculteurs québécois attendent avec impatience la conclusion d'une entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec concernant le Cadre stratégique agricole. Ce que demandent à l'unisson l'Union des producteurs agricoles et le Québec, c'est un peu de souplesse de la part d'Ottawa.

Le ministre de l'Agriculture va-t-il, oui ou non, enfin accepter que la part financière de l'aide destinée aux agriculteurs du Québec soit administrée par la Financière agricole du Québec?

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement québécois peut signer la politique cadre de l'agriculture depuis la fin de juin dernier.

Un an avant juin dernier, tous les ministres ont convenu à Whitehorse que nous devrions appliquer des normes nationales aux programmes d'aide aux agriculteurs canadiens. Les programmes seront appliqués dans tout le pays. Nous sommes en train de négocier avec le Québec, et nous comprenons parfaitement qu'il existe des mécanismes d'application différents dans la province, mais tous les ministres tiennent à ce que tous les agriculteurs du Canada soient traités de la même manière dans l'ensemble du pays.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, je serai bref, mais je tiens à invoquer le Règlement au sujet d'une décision que vous avez rendue pendant la période des questions concernant une question posée par le député de Kings—Hants. Afin de déterminer si des groupes avaient fait des démarches auprès du gouvernement, le député de Kings—Hants a demandé si un groupe particulier, les députés libéraux de l'Ontario en l'occurrence, s'était informé auprès du gouvernement.

À mon avis, monsieur le Président, cette question est réglementaire. J'ai souvent entendu des questions de ce genre, qui ont été tolérées par le passé. Vous voudrez peut-être examiner les bleus pour constater ce qui s'est dit et reconsidérer votre décision.

Le Président: Le leader du gouvernement à la Chambre veut intervenir sur le même point.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement la question. Si mes souvenirs sont bons,

le député demandait aux députés de l'Ontario si des démarches précises avaient été faites. Premièrement, les députés ne peuvent poser des questions qu'au gouvernement, comme vous le savez, monsieur le Président, et comme le très honorable député doit ou devrait savoir. Deuxièmement, les questions ne peuvent pas porter sur un secteur de responsabilité régionale. Cela va également à l'encontre du Règlement. Troisièmement, les questions doivent porter sur les fonctions du ministre à qui elles sont adressées.

À mon avis, aucun de ces trois critères n'a été respecté. Je suis persuadé que la présidence a pris tous ces facteurs en considération lorsqu'elle a rendu un peu plus tôt une décision fort judicieuse.

Le Président: Je tiens à remercier le très honorable député de Calgary-Centre et le leader du gouvernement à la Chambre pour leurs généreuses interventions. J'examinerai de nouveau la question et je ferai rapport à la Chambre s'il y a lieu.

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Durant la période des questions, le ministre a déclaré qu'il n'y avait pas de lettre ni de rapport de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières. J'ai en main une copie que je voudrais déposer à ce stade-ci par souci d'ouverture et de transparence pour tous les députés.

Le Président: Le député d'Edmonton-Sud-Ouest a-t-il le consentement de la Chambre pour déposer le document?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

AFFAIRES COURANTES

• (1505)

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

* * *

LOI SUR LA GESTION FINANCIÈRE ET STATISTIQUE DES PREMIÈRES NATIONS

L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): demande à présenter le projet de loi C-19, Loi prévoyant les pouvoirs en matière d'imposition foncière des premières nations, constituant la Commission de la fiscalité des premières nations, le Conseil de gestion financière des premières nations, l'Administration financière des premières nations ainsi que l'Institut de la statistique des premières nations et apportant des modifications corrélatives à certaines lois.

Affaires courantes

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

Le très hon. Joe Clark: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre des Affaires indiennes quitte la Chambre. Je me demande si je pourrais lui demander de revenir. On a prétendu durant la période des questions qu'une nomination avait déjà été effectuée aux termes d'un projet de loi qui vient d'être présenté en première lecture. Le ministre pourrait-il garantir à la Chambre qu'aucune mesure n'a été prise en se fondant sur les pouvoirs conférés par le projet de loi qui vient d'être présenté à la Chambre avant qu'il n'ait été approuvé par le Parlement.

Le président suppléant (M. Bélair): On me dit que ce n'est pas un recours au Règlement, mais si le ministre souhaite répondre, il peut le faire.

L'hon. Robert Nault: Monsieur le Président, je peux garantir au député qu'en fait, ce qu'on a affirmé durant la période des questions est inexact. La personne qui est censée avoir fait les déclarations aux nouvelles du soir hier préside déjà en fait une administration financière pour la première nation de Westbank. C'est la déclaration qui a été faite. Cela n'a rien à voir avec le projet de loi présenté à la Chambre aujourd'hui.

* * *

PÉTITIONS

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai en main une autre pétition signée par des habitants d'un peu partout en Saskatchewan. Les pétitions ne cessent d'affluer. Les pétitionnaires demandent que le Parlement modifie la loi actuelle concernant la pornographie et prévoie clairement des dispositions visant à protéger les enfants.

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, moi aussi j'ai une autre pétition sur le même sujet, en plus des nombreuses autres que j'ai déjà présentées. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'agir pour protéger nos enfants contre la perversité qui passe pour de la valeur artistique.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter.

D'abord, des centaines de personnes de ma circonscription demandent au Parlement de modifier les lois concernant la pornographie juvénile, de crainte que la disposition sur la valeur artistique ne permette à des gens qui s'en prennent aux enfants de s'adonner impunément à leurs comportements répréhensibles. Des centaines de personnes de ma circonscription implorent le Parlement d'agir.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Ensuite, Monsieur le Président, j'ai une pétition d'un groupe de gens qui voudraient que le ministère de la Défense nationale exerce son droit contractuel d'annuler le Projet de la chaîne d'approvisionnement et, ce faisant, qu'il assure la sécurité permanente et à long terme de l'approvisionnement des Forces canadiennes. Cette pétition concerne une situation propre à ma circonscription, à la BFC Suffield.

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer une pétition signée par une majorité de citoyens et de citoyennes de la circonscription de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, mais aussi signée par de nombreux résidents de la grande région de Québec. Les pétitionnaires indiquent, dans un premier temps, leur désaccord concernant un nouveau remplissage des battures de Beauport sur le fleuve. Ils demandent au Parlement d'intervenir afin de confier la gestion des terrains à usage récréatif attenants à la baie de Beauport et à la baie elle-même à un organisme qui mettra en valeur son potentiel récréotouristique, et ce, dans le grand respect de l'environnement.

• (1510)

[Traduction]

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, comme bien des députés, je voudrais ajouter 758 autres noms à ceux d'habitants de ma circonscription qui demandent au Parlement de protéger nos enfants en prenant toutes les mesures nécessaires pour interdire tout le matériel qui encourage ou glorifie la pédophilie et les actes sadomasochistes mettant en cause des enfants.

LES PÊCHES

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au nom des résidents de la belle ville de St. John's, Terre-Neuve, et des collectivités environnantes qui prient le Parlement d'appuyer la recommandation du comité permanent, selon laquelle le Canada devrait agir rapidement en vue d'assumer la gestion du nez et de la queue des Grands Bancs et du Bonnet flamand. Voilà une décision sage que le gouvernement devrait prendre au sérieux.

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter au nom des résidents de la circonscription de Renfrew—Nipissing—Pembroke. Les pétitionnaires réclament que le Collège de la Protection civile du Canada, qui est essentiel pour apprendre aux Canadiens comment réagir en cas d'urgence, demeure à Arnprior. Les pétitionnaires exhortent en outre le gouvernement à moderniser les installations pour y dispenser la formation voulue aux Canadiens, plutôt que de déménager temporairement le collège à Ottawa puis ailleurs pour récompenser un député libéral.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Gary Pillitteri (Niagara Falls, Lib.): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, je dépose trois pétitions signées par des centaines de résidents de Niagara Falls et de Niagara-on-the-Lake.

Les signataires des deux premières pétitions pressent le Parlement d'adopter des mesures législatives interdisant l'apologie de la pédophilie ou d'activités sadomasochistes mettant en cause des enfants.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Gary Pillitteri (Niagara Falls, Lib.): Monsieur le Président, les signataires de la troisième pétition réclament que le Parlement axe son soutien législatif autour de la recherche sur les cellules souches en vue de la découverte de traitements et de thérapies.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition réclamant que le Parlement prenne les mesures qui s'imposent en vue d'interdire la distribution de tout matériel faisant l'apologie de la pédophilie et d'activités sadomasochistes.

Je signale que, dans ma circonscription, les listes de pétitionnaires sont utilisées aux fins de sollicitation par la poste et par télémarketing. J'ai reçu des plaintes à l'effet que les signataires de pétitions qui circulent aux quatre coins du Canada avant d'être déposées au Parlement sont soudainement sollicités par la poste pour des dons. Nous devrions traiter ce type de document avec la circonspection dont nous faisons preuve habituellement à la Chambre.

[Français]

LA COMMUNAUTÉ INUITE DU NUNAVIK

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter quatre pétitions provenant du secteur de Nunavik, de Puvirmituk, Kangiqsujuaq, Akulivik et Kuujuaq qui portent le même message.

Le gouvernement fédéral, par le biais d'un de ses ministères, a ordonné l'abattage des chiens de traîneau inuits pour la période allant de 1950 à 1969 au Nouveau-Québec.

Le gouvernement fédéral a adopté une politique appuyant cet abattage.

Le gouvernement fédéral n'a pas consulté publiquement la population des communautés inuites au Nouveau-Québec.

Nous demandons une enquête publique sur la politique fédérale d'abattage de chiens menée au Nunavik.

En terminant, aucun effort n'a été déployé par le gouvernement fédéral pour prévoir des mesures correctives afin d'aider les Inuits du Nunavik à maintenir leur mode de vie.

[Traduction]

M. Kevin Sorenson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande s'il y aurait consentement unanime pour revenir à la présentation des projets de loi d'initiative parlementaire?

Le président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il consentement unanime pour revenir à la présentation des projets de loi d'initiative parlementaire?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

* * *

• (1515)

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Bélair): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE PROTOCOLE DE KYOTO

La Chambre reprend l'étude de la motion, ainsi que de l'amendement et du sous-amendement.

Le président suppléant (M. Bélair): Juste avant les déclarations de députés, il restait 12 minutes à la députée de Calgary—Nose Hill pour terminer son discours. Il y aura ensuite une période de questions de 10 minutes.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'avais commencé à énumérer, pour les Canadiens, neuf mythes concernant les changements climatiques, mythes qui ont été mis en évidence par des climatologues.

Je vais continuer avec le mythe n° 4 selon lequel, si la terre se réchauffe, ce sera désastreux pour l'environnement et pour la société humaine. Selon les spécialistes des changements climatiques, c'est là un mythe. Les historiens du climat disent que, durant les périodes chaudes, la civilisation a prospéré, alors que les périodes froides ont apporté plus de sécheresses, de famines, de guerres et de maladies.

Le mythe n° 5 est que les événements météorologiques extrêmes deviendront plus courants si la terre se réchauffe. Cela a déjà commencé. Il y a plus de sécheresses, d'inondations, d'incendies de forêt, etc. à cause de nos émissions de gaz à effet de serre.

M. Madhav Khandekar, qui est météorologue à Environnement Canada et qui compte 25 ans d'expérience, a montré dans une étude sur le point d'être publiée que les événements météorologiques extrêmes ne sont en hausse nulle part au Canada actuellement. Il a même dit que ces événements diminuaient depuis 40 ans.

Le mythe n° 6 est que le niveau de la mer monte rapidement et que la situation s'aggravera davantage si la calotte polaire fond par suite du réchauffement de la planète. Les localités côtières et les îles basses seront submergées. Selon les climatologues, c'est là un mythe. Ils disent que le niveau de la mer augmente de façon naturelle depuis la fin de la dernière ère glaciaire et qu'il n'y a pas eu d'accélération récente de ce phénomène.

Le mythe n° 7, c'est que c'est à cause de l'activité humaine qu'on assiste à un réchauffement rapide des régions polaires de la Terre, réchauffement qui entraîne des taux inhabituels de fonte des glaces. C'est un mythe, selon les spécialistes en changements climatiques. En fait, M. Winsor, de l'Université Göteborg en Suède, a utilisé des mesures détaillées pour conclure, dans un rapport qui a été publié l'an dernier et dont le ministre de l'Environnement n'a peut-être pas pris connaissance, ce qui suit:

«...on n'a constaté aucune tendance indiquant une diminution de la couche de glace pendant les années 90. Des données provenant du pôle Nord révèlent une légère augmentation de l'épaisseur moyenne de la glace tandis qu'on remarquait une légère diminution de l'épaisseur de la glace dans la mer de Beaufort, mais rien de cela n'est significatif.»

Le mythe n° 8, c'est que le Protocole de Kyoto sauvera des milliers de vies en réduisant la pollution atmosphérique. En fait, selon ces spécialistes des changements climatiques, le Protocole de Kyoto n'est pas un traité visant la pollution. Le dioxyde de carbone n'est absolument pas un polluant. Nous en respirons tous les jours. Les plantes s'en servent pour la photosynthèse. Les véritables polluants, comme l'anhydride sulfureux et l'oxyde nitreux, peuvent être réduits grâce à des méthodes beaucoup moins coûteuses qu'un traité sur les gaz à effet de serre.

Initiatives ministérielles

Le mythe n° 9, c'est que l'énergie solaire et l'énergie éolienne pourront bientôt répondre dans une large mesure aux besoins énergétiques de base du Canada. Les spécialistes disent que l'énergie solaire et l'énergie éolienne sont beaucoup trop diffuses et intermittentes pour répondre à plus qu'une infime fraction des besoins énergétiques de tout grand pays industrialisé et, à plus forte raison, d'un vaste pays nordique comme le Canada.

Voilà ce que les spécialistes des changements climatiques disent du genre d'arguments que fait valoir le gouvernement libéral. Neuf des mythes qu'il colporte sont dénués de tout fondement scientifique. Qui sont ces spécialistes? Ce sont M. Tim Patterson, professeur de paléoclimatologie; M. Morgan, expert-conseil en climatologie et membre de la Société royale des météorologues de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, et M. Madhav Khandekar, expert-conseil en environnement qui a 25 ans d'expérience à Environnement Canada à titre de chercheur. M. Khandekar dit ceci:

Les changements climatiques sont la question la plus complexe avec laquelle, de tout temps, l'homme a dû composer. Il est tout à fait ridicule de prétendre que la science est assez avancée pour justifier la ratification précipitée du Protocole de Kyoto.

• (1520)

Lorsqu'il a entendu parler des prédictions catégoriques du ministre de l'Environnement sur ce qui arrivera si nous ne ratifions pas Kyoto, M. Khandekar, professeur de météorologie au Massachusetts Institute of Technology et un des principaux auteurs du rapport sur lequel est fondé le Protocole de Kyoto a éclaté de rire et a dit ceci: «C'est plutôt charmant de voir des politiciens être aussi sûrs de la science alors que les scientifiques ne le sont pas.» Voilà ce qu'avait à dire M. Khandekar, ancien chercheur à Environnement Canada qui a un doctorat en météorologie et qui travaille depuis 45 ans dans les domaines de la climatologie, de la météorologie et de l'océanographie.

Au nombre des experts se trouvent aussi M. de Freitas, professeur à l'École de géographie et de science environnementale de l'Université d'Auckland, en Nouvelle-Zélande; David Wojick, climatologue canadien et président de climatechangedebate.org; Kenneth Green, expert qui a participé à l'étude onusienne sur laquelle le Protocole de Kyoto est fondé; Tim Ball, professeur de climatologie à l'Université de Winnipeg; Petr Chylek, professeur de physique et de science de l'atmosphère à l'Université Dalhousie; M. Michel, professeur au Département des sciences de la terre et spécialiste des régions arctiques à Ottawa; David Nowell, ancien président du Groupe météorologique de l'OTAN; Sallie Baliunas, spécialiste des interactions entre les climats de la Terre et du Soleil; Fred Singer, professeur émérite de science environnementale à l'Université de la Virginie; Fred Seitz, spécialiste du climat et ancien président de la National Academy of Sciences des États-Unis; Art Robinson, fondateur de l'Oregon Institute of Science and Medicine, qui s'intéresse tout particulièrement aux changements climatiques et au CO₂; Hans Jelbring, spécialiste des vents et du climat, de Stockholm, en Suède; Hans Erren, géophysicien et spécialiste du climat, des Pays-Bas; et Peter Dietze, spécialiste de l'énergie et du climat et scientifique officiel de l'Allemagne, qui a examiné le rapport sur lequel repose le Protocole de Kyoto.

J'aimerais bien pouvoir nommer tous les réputés spécialistes en matière de changements climatiques qui trouvent insensé que l'on voie dans la signature du Protocole de Kyoto la solution au problème des changements climatiques.

Si les données scientifiques sont solides, pourquoi alors le gouvernement craint-il tant de faire participer au débat ceux d'entre eux qui ont contesté sa position à l'égard de Kyoto? Lorsque certains

des scientifiques de premier plan que je viens de citer ont demandé à participer au débat, on a refusé de les entendre. Le gouvernement a prétendu qu'il ne s'agissait pas d'interlocuteurs intéressés.

Le gouvernement ne veut pas entendre la vérité parce qu'il ne s'agit pas d'une question de science. L'important, ce n'est pas les changements climatiques, ni le bien des Canadiens ou de l'environnement, mais l'intérêt d'un premier ministre qui cherche désespérément à laisser un héritage lorsqu'il quittera son poste. Voilà la triste vérité.

Il est très clair que Kyoto ne réglerait pas le problème d'environnement. Il ne résoudra pas le problème de pollution et n'assainira pas l'environnement. Même si le CO₂ constituait un problème, le Canada ne produit que 2 p. 100 des émissions mondiales de ce gaz causées par l'homme. Or, moins de 10 p. 100 de toutes émissions de dioxyde de carbone sont causées par l'homme. Certains établissent même le pourcentage de ces émissions à 2 p. 100, et le Canada ne produit que 2 p. 100 de cette quantité. Pourtant, même si le Canada n'émet qu'une fraction infime des émissions totales de dioxyde de carbone, le gouvernement présente la ratification de l'accord comme une question de vie ou de mort. L'accord ne s'attaque pas à des polluants.

Même selon les chiffres du gouvernement, obtenus avant que celui-ci se rende compte qu'il eût mieux valu les cacher, la ratification entraînerait une diminution annuelle de 16,5 milliards de dollars de notre PIB. Les chiffres fournis par des groupes plus objectifs sont beaucoup plus élevés. Il faut se rappeler que le gouvernement a tendance à sous-estimer les coûts des programmes pour mieux faire accepter ses initiatives. Il est difficile d'avoir confiance en ses chiffres. Mais même si ses prévisions conservatrices étaient justes, la ratification de Kyoto occasionnerait une perte de 16,5 milliards de dollars. Or, la plupart des évaluations objectives prévoient une perte beaucoup plus élevée.

• (1525)

Si nous disposons de 16,5 milliards de dollars à dépenser, pourquoi les Canadiens n'accepteraient-ils pas que nous en consacrons une fraction dérisoire à la réduction du dioxyde de carbone, alors que ce produit n'est même pas un polluant? Ne préféreraient-ils pas dépenser 16,5 milliards de dollars pour nous débarrasser du smog dans nos villes et aider les centaines de localités de ce pays industrialisé, des localités autochtones pour un grand nombre d'entre elles, qui doivent faire bouillir leur eau, car celle-ci n'est pas salubre? Ne préféreraient-ils pas nettoyer les sites d'enfouissement de déchets toxiques à propos desquels la vérificatrice générale a déclaré que le gouvernement n'avait rien fait?

Pourtant, le gouvernement, qui n'est pas intervenu pour corriger le problème posé par les déchets toxiques, le smog et le manque d'eau potable dans des centaines de collectivités canadiennes, a le culot de dire que nous devons signer le Protocole de Kyoto pour réduire notre production de 2 p. 100 de CO₂ produit dans le monde du fait de l'activité humaine. Les véritables priorités du gouvernement ne résident ni dans l'environnement, ni dans le bon sens, ni dans la science. Il n'a pour priorité que de permettre au premier ministre de se faire du capital politique.

Initiatives ministérielles

Le Canada devrait ordonner la réduction de l'émission des véritables polluants. Il devrait investir dans l'assainissement de l'environnement. Il devrait financer la recherche et le développement dans le domaine des énergies de remplacement et la mise au point de mesures de conservation de l'énergie. Il devrait offrir des crédits d'impôt pour récompenser l'innovation, la conservation de l'énergie et les pratiques écologiques. Or, l'accord de Kyoto néglige totalement toutes ces initiatives importantes et, pour cela, il convient de le rejeter. J'exhorte la Chambre à le rejeter.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai beaucoup aimé le discours prononcé par la députée de Calgary.

Je pense que tous savent qu'il y a de nombreux scientifiques de chaque côté. L'une des choses les plus intéressantes que j'ai entendues récemment, c'est que, selon un scientifique, si nous devons tenir un suivi pendant de nombreuses années des températures moyennes à différents points de l'Amérique du Nord, où sont maintenant enregistrés les records, nous constaterions que les températures montent et descendent. J'aimerais pouvoir me servir de graphiques à la Chambre, mais je suppose que je ne puis que me servir de mes mains. Les températures sont cycliques. Il est vrai que, de temps à autre, durant un cycle de 50 ans ou d'un maximum de 80 ans, les températures vont graduellement augmenter, puis se mettre à redescendre.

Le scientifique en cause a dit que ce qui le choquait le plus chez certains de ses collègues scientifiques, c'est qu'ils disent maintenant que les changements de température ne sont plus cycliques et que le réchauffement va se poursuivre selon une progression constante. Il a dit qu'une telle prédiction n'avait aucun fondement scientifique. Il a dit qu'il était injustifié de prédire que les températures allaient continuer d'augmenter constamment. Je voudrais que la députée nous parle de ce genre de science.

Mme Diane Ablonczy: Monsieur le Président, mon collègue a raison. Le climatologue de l'Université de Virginie, le professeur Patrick Michaels, affirme que les déclarations concernant les augmentations considérables des températures dans le monde constituent des exemples frappants d'affirmations non scientifiques.

Si on examine de plus près les températures enregistrées au cours du XX^e siècle, on constate trois grandes tendances. En premier lieu, un réchauffement d'environ un demi degré centigrade qui s'est amorcé à la fin du XIX^e siècle et qui a atteint son point culminant aux alentours de 1940. Il faut se rappeler que c'est supposément en 1940, qu'a commencé toute cette combustion de dioxyde de carbone, mais le réchauffement a atteint un sommet en 1940. En second lieu, de 1940 jusqu'à la fin des années 70, les températures ont diminué. À cette époque, les mêmes alarmistes environnementaux ont émis des craintes à l'égard d'une période glaciaire. Aujourd'hui, ils nous disent qu'il faut lutter contre le réchauffement de la planète.

En troisième lieu, de 1976 à 1986, on note une tendance de réchauffement, au terme de laquelle les augmentations deviennent très minimes.

La question est de savoir d'où les groupes environnementalistes ont pris l'idée que notre planète se réchauffe considérablement depuis les dernières décennies. Selon les experts du changement climatique, la réponse est simple. C'est tout simplement que ces groupes utilisent les mauvaises données. Au lieu de citer des données récentes et exactes reposant sur des mesures prises dans l'espace, ces groupes se fient à des températures enregistrées au sol qui sont sujettes à des erreurs et qui donnent peu d'indications sur les véritables tendances planétaires. Encore une fois selon les experts, il

est bien connu que les températures enregistrées au sol sont inexactes. La plupart de ces températures viennent de pays en développement qui n'entretiennent pas convenablement leurs stations météorologiques ou ne tiennent pas leurs registres comme il se doit. Dans ces pays, presque toutes les stations météorologiques se trouvent au sol, même si les trois quarts de la planète sont couverts d'eau.

Deuxièmement, l'expansion urbaine a enveloppé de nombreuses stations météorologiques d'îlots de chaleur qui sont nettement plus chauds que la campagne avoisinante.

Les spécialistes du changement climatique, notamment ceux dont j'ai fait mention dans mon intervention, soutiennent que cette perception, cette campagne alarmiste concernant le réchauffement de la planète, est absolument et certainement dénuée de fondement.

• (1530)

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, je partage mon temps de parole avec le député de Sarnia—Lambton.

L'un des premiers députés à avoir pris la parole au sujet du Protocole de Kyoto et de ses divers aspects a parlé pendant plus de 11 heures. Je pense que cela montre bien l'ampleur de notre participation et la diversité des opinions.

Je ne suis pas tout à fait surpris que les Canadiens craignent de ne pas avoir reçu toute l'information voulue. Je crois que, de façon générale, nos concitoyens sont conscients que le Protocole de Kyoto concerne les gaz à effet de serre, et ils comprennent probablement que cela a quelque chose à voir avec des phénomènes comme El Niño, La Niña, les inondations de Winnipeg, la tempête de verglas au Québec, les sécheresses dans l'Ouest et les inondations au Québec, qui sont autant de manifestations affligeantes et dramatiques du changement climatique. Ces événements ont préoccupé les Canadiens, mais je crois qu'ils comprennent que s'il y avait quelque chose à faire pour atténuer l'incidence de pareils phénomènes, nous l'envisagerions sérieusement.

Les Canadiens ont également manifesté un réel intérêt pour la question de la santé dans le débat sur Kyoto. Je suis certain que tous les députés ont reçu des lettres de leurs électeurs, et ont rencontré certains d'entre eux, au sujet des répercussions environnementales des matières particulières, de l'utilisation de combustibles fossiles, des gaz d'échappement des véhicules automobiles et de l'importation d'éléments nuisibles dans notre atmosphère, qui ont autant de facteurs importants. Par exemple, entre 40 et 50 p. 100 des matières particulières que reçoit le Canada proviennent de la vallée de l'Ohio, aux États-Unis. Mais nous exportons aussi nos propres matières particulières, car ces éléments nuisibles se déplacent dans l'environnement et peuvent être transportés ailleurs sur le globe.

Il y a une chose importante que les Canadiens doivent savoir; c'est que le Canada subit 9 p. 100 des effets climatiques attribuables aux émissions mondiales de gaz à effet de serre. Ce n'est pas rien.

Initiatives ministérielles

J'ai également relevé une autre information intéressante dans les documents du ministre, auxquels tous les Canadiens ont accès par l'intermédiaire de leurs députés ou sur le site Web du ministre, et c'est le fait que le Canada est le plus important émetteur de gaz à effet de serre par habitant. La production canadienne, par habitant, de gaz à effet de serre est plus importante que celle de tout autre pays au monde. Malgré le caractère affligeant de cette donnée, certaines personnes m'ont dit que puisque ces émissions ne représentent que 2 p. 100 des émissions mondiales de gaz à effet de serre, nous ne devrions pas nous en préoccuper. Nous devons, au contraire, nous en inquiéter, car nous subissons 9 p. 100 des répercussions climatiques des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Il est important de mettre ces choses en perspective.

Je ne pense pas qu'il y ait lieu de donner ici la liste de tous ceux qui sont pour ou contre quelque chose. Selon moi, l'heure des synthèses est arrivée.

J'en suis arrivé à la conclusion que, en général, ceux qui sont en faveur de la ratification du Protocole de Kyoto parlent des avantages que les Canadiens peuvent en retirer. Aujourd'hui encore, j'ai reçu une lettre de l'Association des infirmières autorisées qui dit ceci: «Nous espérons que vous appuierez la réduction des émissions de gaz à effet de serre à un niveau de 6 p. 100 inférieur à celui de 1990, d'ici 2012. Soucieuse d'améliorer la santé des Canadiens, l'organisation des infirmières préconise également la maximisation des avantages d'un air plus propre au moyen d'une stratégie de mise en oeuvre qui vise à réduire toutes les émissions provenant des carburants fossiles et les autres polluants atmosphériques.»

Les infirmières de l'Ontario font de la question une affaire de santé et disent qu'il y a un effet sur l'état général de santé des Canadiens. La plupart des Canadiens, surtout ceux qui vivent avec des personnes âgées et des enfants, savent que nous observons dans notre société une utilisation invraisemblable des aérosols pour problèmes respiratoires. Cela n'est pas sans lien avec l'accord de Kyoto.

• (1535)

D'autre part, ceux qui s'opposent à Kyoto semblent, à mon avis, tenir compte des intérêts, non pas des Canadiens, mais plutôt de leur secteur d'activités ou de leur industrie.

Dans le Quorum d'aujourd'hui, il y a un article intitulé «Une usine de pièces automobiles dénonce Kyoto». Il y est dit que le problème principal pour les fabricants de pièces automobiles et pour l'industrie automobile en général est le tort que la ratification de l'accord de Kyoto par le Canada pourrait faire aux investissements au Canada.

Nous savons que les infirmières sont en faveur de la ratification de l'accord de Kyoto. Nous savons également que le secteur de l'automobile ne l'est pas. Le premier groupe défend les intérêts des Canadiens à titre individuel et l'autre, les intérêts du monde des affaires.

Les Canadiens devraient tenir compte de ces éléments et se demander ce qui sous-tend les arguments des gens qui se prononcent. Si ces derniers viennent d'un secteur industriel, de l'industrie des carburants fossiles, de l'industrie pétrolière de l'Alberta, par exemple, ou s'ils viennent d'une province très riche dont le secteur manufacturier est un gros consommateur de carburants fossiles, il y a tout à parier que les Canadiens verront la province en question s'opposer au Protocole de Kyoto.

Les articles parus dernièrement dans les journaux font état de différends entre le fédéral, le ministre de l'Environnement et certains premiers ministres provinciaux. Ces derniers ont posé 12 conditions

à leur participation à toute nouvelle discussion sur la ratification de Kyoto et sur ce qu'elle signifie.

L'une des deux conditions auxquelles le gouvernement fédéral n'a pas consenti est de payer la facture si l'économie des provinces était touchée. C'est une condition intéressante. Toutefois, je me demande si les provinces accepteraient également ceci. Si le fédéral doit assumer les pertes résultant du Protocole de Kyoto, les provinces seraient-elles prêtes à partager, outre le fardeau fiscal, tout avantage découlant du Protocole de Kyoto? Ça ne peut pas être à sens unique. Il doit y avoir réciprocité. Si Kyoto présente des avantages, le gouvernement fédéral et les Canadiens devraient en bénéficier. Or, si l'accord a des inconvénients, les provinces disent qu'elles ne doivent pas être tenues responsables et que le gouvernement fédéral devrait assumer la facture. Nous savons tous que le gouvernement fédéral n'a pas d'argent à lui. C'est l'argent des contribuables.

Selon moi, la principale constatation que devraient faire les Canadiens, c'est que le débat actuel concernant l'accord de Kyoto témoigne clairement de la nécessité de compter sur un gouvernement national. Permettez-moi de réitérer autrement ce que je viens de dire. Il n'y a pas de consensus concernant l'accord de Kyoto, et il existe des désaccords concernant notamment les divers volets du protocole, ses répercussions et ses coûts. Cette situation montre donc clairement que nous avons besoin d'un vigoureux gouvernement national qui cherchera à établir un consensus et à faire preuve de leadership face à un problème très difficile.

Y sommes-nous déjà parvenus auparavant? Bien sûr. On n'a qu'à penser aux pluies acides. N'y a-t-il pas eu une levée de boucliers face aux pluies acides? Nos lacs se mouraient. Pour ce qui est des conséquences des pluies acides, les gens évoquaient des coûts atteignant des milliards et des milliards de dollars. Nous ne pouvions cependant établir tous les coûts. Aujourd'hui, les gens disent que nous devrions prévoir au cent près ce qu'il en coûtera pour atteindre les objectifs de Kyoto d'ici 2012. Avons-nous agi de la sorte dans le cas des pluies acides? La réponse est non. Nous avons pris un engagement concernant les pluies acides. Nous avons dit qu'elles ne devraient pas exister et qu'il était de l'intérêt supérieur du Canada et des futures générations de s'attaquer à ce problème, et nous l'avons fait.

Nous n'avons pas attendu que soient réglés tous les menus détails, c'est-à-dire les cas où les gens voulaient que l'on mette des points sur les *i* et des barres sur les *t*. Il fallait faire preuve d'un leadership audacieux, et le gouvernement du Canada a pris en main le problème des pluies acides.

Y a-t-il d'autres exemples? Bien sûr. On a qu'à penser à la question de l'ozone. On s'inquiétait vivement de la disparition de la couche d'ozone et, encore une fois, de tout le problème lié aux carbones fluorhydriques émanant, si je ne m'abuse, des bombes aérosols ainsi que de toutes les autres causes de ce trou qui se traduisait par une moins grande filtration des rayons du soleil aux effets mortels. Nous nous sommes attaqués à ce problème. Nous avons agi dans ce dossier.

Je n'ai que quelques minutes. Il est malheureux qu'un député ait eu droit à 11 heures alors que je dispose de à peine 10 minutes. Toutefois, je profiterai de cette période de 10 minutes pour dire que nous nous sommes assez bien débrouillés dans le dossier de l'essence sans plomb.

Initiatives ministérielles

● (1540)

Le gouvernement fédéral a montré clairement l'importance de consulter tous les secteurs de façon exhaustive et de faire preuve d'ouverture dans ces dossiers. Toutefois, c'est le gouvernement national qui, en bout de piste, doit prendre ces difficiles décisions et faire preuve de leadership dans un dossier très important où entre en jeu la santé des Canadiens.

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, quelques aspects ont attiré mon attention dans l'allocution du député. Les traités sur les pluies acides et sur l'ozone n'étaient pas des traités internationaux. Il s'agissait de traités bilatéraux et ils ne risquaient pas d'avoir les mêmes conséquences que l'accord de Kyoto pour l'économie canadienne.

Ensuite, si le député estime n'avoir pas suffisamment de temps pour débattre cette question à la Chambre, pourquoi ses collègues et lui ne demandent-ils pas davantage de temps au premier ministre? Rien ne presse. Aucune crise ne surviendra demain. Le ciel ne nous tombera pas sur la tête demain. Pourquoi ne prenons-nous pas davantage de temps, après les vacances de Noël, pour tenir un débat approprié sur cette question, lorsque nous aurons vraiment un plan pour atteindre l'objectif, et non 60 millions de tonnes de moins?

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, je n'ai pas besoin de 11 heures pour faire valoir mon argument. Je crois pouvoir en 10 minutes présenter suffisamment d'arguments pour montrer au député qu'il est temps que nous examinions la synthèse des points importants qui ont été soulevés, contrairement à l'intervenant précédent, qui a consacré 10 minutes de son allocution de 20 minutes à donner la liste des sociétés qui s'opposent à la ratification de l'accord de Kyoto.

À ce stade-ci, les Canadiens devraient savoir que l'accord de Kyoto se traduira par des logements plus intelligents, par des voitures efficaces, par la mise en valeur de sources d'énergie de remplacement, par un air plus propre, et qu'il montrera encore une fois qu'un gouvernement national doit faire preuve de leadership à l'égard des questions importantes qui touchent la santé des Canadiens.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, pour revenir à des initiatives que doit supposément prendre le gouvernement national, comme le dit mon collègue d'en face, est-ce qu'il admet qu'on ne pourra jamais véritablement réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada si on tient un double discours. Le premier est celui de la ratification du Protocole de Kyoto et l'autre est celui de continuer les subventions actuelles à l'industrie pétrolière?

La réalité est telle qu'entre 1970 et 1999, 66 milliards de dollars de subventions gouvernementales sont allés à l'industrie pétrolière, contre seulement 329 millions de dollars pour les énergies renouvelables. Pour une période où ce gouvernement a été au pouvoir pendant un certain temps, soit de 1990 à 2000, 2,6 milliards de dollars sont allés à l'industrie pétrolière contre un maigre montant de 76 millions de dollars aux énergies renouvelables.

Ne pourrait-on pas s'entendre pour dire que cela prendrait un changement important et qu'il faudrait reprendre un engagement pris par l'Europe au Sommet de Johannesburg, c'est-à-dire que 15 p. 100 de notre énergie soit produite par des moyens éoliens, solaires et renouvelables? Cela ne devrait-il pas être un engagement que ce gouvernement devrait prendre?

● (1545)

[Traduction]

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, certains ont dit que le Canada n'était pas en mesure de prouver qu'il pouvait atteindre ses objectifs. Je présume donc qu'ils veulent dire par là que nous ne devrions pas faire quoi que ce soit. À mon avis, l'inaction n'est pas une solution possible.

Au cours des dix dernières années, nous avons tenu des consultations poussées sur un problème d'importance, non seulement au niveau national, mais aussi au niveau mondial. Si le Canada ne peut pas respecter ses objectifs, personne ne pourra le faire. Nous pouvons améliorer nos maisons sur le plan énergétique. Nous pouvons nous mettre à produire de l'éthanol pour que nos voitures cessent d'émettre les gaz dangereux qu'ils émettent à l'heure actuelle. Nous pouvons adopter de meilleures habitudes et mieux commercialiser nos produits en éliminant toutes ces pertes au niveau de l'emballage. Nous pouvons régler nos problèmes de transport.

Je crois très sincèrement que l'accord de Kyoto nous incitera à adopter de meilleures pratiques en matière de consommation d'énergie et qu'il fera du Canada un pays meilleur et plus sain.

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la chance de participer au débat sur l'accord de Kyoto et de faire part de mes préoccupations, et en fait de ma consternation et de mon opposition aux circonstances qui entourent cette motion.

Tout d'abord, par cette motion, le gouvernement demande à la Chambre de demander au gouvernement de ratifier ce traité. C'est une procédure plutôt insolite dans les circonstances nationales actuelles, et je dirais même inhabituelle dans un système parlementaire. Nous avons entendu dire à bon nombre de reprises, et nous savons que c'est le cas, que le Cabinet peut ratifier un accord, c'est-à-dire recommander à Sa Majesté de le signer. Cette motion est donc présentée sous une forme qui pousse la Chambre à dire à l'exécutif de faire une chose que l'exécutif peut faire sans avis ou directive de la part de la Chambre. Il s'agit donc d'un débat exploratoire qui, en raison de directives politiques erronées, est assorti d'un vote aussi inutile que dénué de sens. Il est inutile parce que la signature ou ratification d'un traité est une prérogative exclusive de la Couronne et il est trompeur parce que la Chambre ne peut pas donner d'ordre à la Couronne sur ses droits ou prérogatives exclusifs.

Deuxièmement, une fois l'accord ratifié, il devient irrévocable. Dès lors qu'il sera signé, le pouvoir exécutif sera tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour le mettre en oeuvre. Voilà pourquoi notre système parlementaire, sur le modèle de Westminster, exige qu'on satisfasse à certaines conditions avant procéder à la ratification. Il y a une bonne raison à cela. C'est pour faire en sorte que notre gouvernement assure ce qu'on appelle communément une diligence raisonnable. Le système exige que le pouvoir exécutif, c'est-à-dire le Cabinet, se soumette à une norme d'évaluation extrêmement élevée, avant de donner avis à Sa majesté d'aller de l'avant, autrement dit de ratifier l'accord. Un traité est, d'abord et avant tout, une entente entre États souverains.

Initiatives ministérielles

Il y a environ 85 ans, un ministre de la Justice et procureur général sous les gouvernements libéraux Laurier et Mackenzie, l'honorable David Mills, a écrit et prononcé par la suite des conférences sur la question des traités et de leur mise en application au Canada. Il a souligné que, lorsqu'un traité risque d'avoir une incidence directe sur les provinces, que ce soit au plan financier ou au chapitre des lois provinciales existantes, le gouvernement ne devrait pas le ratifier avant d'avoir obtenu le consensus des provinces. Je dis bien le consensus et non le consentement unanime. Nous avons entendu à l'intérieur comme à l'extérieur de la Chambre que le Cabinet fédéral a le droit indiscutable et reconnu par la loi de signer l'accord, et que les provinces devront vivre avec cela.

Au moment même où je vous parle, huit provinces ne sont pas d'accord avec le plan fédéral. Ces provinces ont fait savoir, par la bouche de leurs cabinets et de leurs premiers ministres, qu'elles s'opposent au projet du gouvernement fédéral. Elles disent ne pas vouloir être liées par cet accord et au moins une, selon les médias, entend prendre des mesures législatives concertées afin de contrer les effets du soi-disant plan de mise en oeuvre.

Par conséquent, j'aimerais savoir si la Chambre pense faire preuve de diligence raisonnable en allant de l'avant avec ce projet, malgré l'absence d'un consensus clair et sans équivoque parmi les provinces.

Je précise que, dans un discours prononcé le 2 septembre à Johannesburg, le premier ministre a affirmé qu'il obtiendrait le consensus des provinces avant d'aller plus loin. Or, voilà que nous procédons sans ce consensus.

Comme nous le savons, nous avons hérité d'un style britannique de conclusion des traités. Il est clair que ce pays, la Grande-Bretagne, a exercé une grande influence dans le monde à une certaine époque et a eu des intérêts partout dans le monde qui ont nécessité que l'art du nécessaire, c'est-à-dire les étapes à suivre avant qu'un traité soit signé, soit absolument suivi méticuleusement. On avait une bonne raison d'insister sur la diligence raisonnable. On reconnaissait ainsi que le Cabinet fédéral, en conseillant la Couronne au sujet de la ratification d'un traité, ne devrait pas se mettre dans une position ou une situation où il entrerait en conflit avec lui-même, étant donné que les gouvernements provinciaux conseillaient eux aussi la Couronne quant à leurs sentiments ou leur accord pour ce qui est d'accepter les répercussions directes que le traité aurait sur elle.

• (1550)

Bref, le consensus des provinces est absolument nécessaire car ce sont elles qui assumeront certains des coûts, mais aujourd'hui il n'y a pas d'accord provincial pour ce faire. Aujourd'hui, nous observons une situation de profond désaccord, une discordance fondamentale entre la Couronne fédérale et huit couronnes provinciales, ce qui constitue de la part du Cabinet fédéral une façon très troublante et singulière de s'embarquer dans la ratification d'un traité. En tant que député à la Chambre, je ne pense pas que je devrais soutenir cette préoccupation très réelle et même très légitime de la part des gouvernements provinciaux.

Faute d'un consensus parmi les premiers ministres provinciaux, il s'agit d'une décision contre laquelle le regretté ancien ministre libéral de la Justice Mills avait mis en garde. Il a dit que cela ne pouvait pas se faire car cela aurait pour effet de faire tomber ce traité en discrédit. Bref, c'est imprudent, le critère de la diligence raisonnable n'est pas respecté et c'est faire fi des pouvoirs du Cabinet fédéral de conseiller Sa Majesté de signer. Tout simplement, c'est la mauvaise décision à prendre à ce moment-ci.

Un troisième point à considérer exige, si et seulement si un consensus existe, que le Cabinet présente à la Chambre, aussitôt que possible après la signature, les prévisions budgétaires, c'est-à-dire une idée des fonds publics à déboursier, ou des coûts, de même que les mesures législatives nécessaires pour modifier les lois existantes pour faire en sorte que les objectifs et les exigences du traité soient réalisés. Ce n'est qu'à cette étape que l'accord, l'entente entre États souverains, deviendra véritablement une loi du Canada.

À cet égard, je dirai simplement que la ratification de ce traité ne changera rien de rien au Canada, si ce n'est qu'elle suscitera des hauts cris plus puissants de la part des capitales provinciales et certaines disputes fédérales-provinciales.

Au cours de ce bref débat sur le protocole, il est facile de caractériser les points de vue comme étant des positions fortes et opposées. Je pense qu'il y a une tentative concertée d'axer ce débat autour de la vertu, c'est-à-dire que les partisans de la ratification sont des écologistes purs et durs et qu'ils sont les seuls à se soucier véritablement de l'environnement. Ils disent que le protocole donnera lieu à un changement perceptible de la qualité de l'air, que l'eau des rivières deviendra pure et que le cancer du poumon sera une maladie du passé. Ils invoquent souvent leur engagement à l'égard de leurs petits-enfants et des générations futures. Selon eux, on assistera à une renaissance de l'économie.

En revanche, d'autres soutiennent que certaines industries seront touchées de façon démesurée au plan de l'emploi et que des occasions d'investissement seront perdues. Ils affirment que le dossier est fondé sur des données scientifiques incertaines et que l'accord aura un impact environnemental négligeable mais des conséquences économiques désastreuses.

Il est évident que les propos qui ont été tenus aujourd'hui au sujet du rapport des 190 membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières sont, s'ils sont véridiques, très inquiétants.

Par le truchement de cette motion inutile, on nous demande de choisir le bon camp.

Permettez-moi de reprendre les paroles du ministre de la Justice, M. Mills, à ce sujet. Il a dit :

La conclusion de traités est beaucoup trop grave pour que des dilettantes s'en mêlent. Après tout, un traité est irrévocable.

Je dois avouer bien franchement que je suis un dilettante en la matière puisque je ne possède pas un sens assez aigu des sciences et de l'économie pour savoir ce qui est juste. En pareil cas, j'écoute attentivement ceux parmi mes électeurs qui ont plus de connaissance et de compréhension du sujet que je ne saurai jamais en avoir. Or, ces électeurs me disent que le Protocole de Kyoto fera régner l'incertitude sur les investissements industriels dans bien des secteurs. Il refroidira le climat économique au point d'être néfaste. Est-ce que cela devrait me préoccuper?

Améliorera-t-il la qualité de l'air d'une localité frontalière du sud-ouest de l'Ontario? Non, parce que 90 p. 100 des particules en suspension dans l'air et des gaz à effet de serre y viennent des États-Unis, qui sont à seulement 400 mètres de là.

Mènera-t-il à la création de très nombreux emplois? Personne n'en est sûr. C'est loin d'être clair. Certains parlent ici d'un acte de foi.

En dépit de l'important désaccord qui semble exister entre les gouvernements fédéral et provinciaux et de la perspective d'un ralentissement économique ou de mauvaises conditions économiques sans assainissement de l'environnement, on demande donc à un dilettante comme moi d'appuyer le Protocole de Kyoto.

Initiatives ministérielles

Je ne sais rien de ce qu'il coûtera ni du programme législatif qu'exigera sa mise en oeuvre. J'ai entendu les fanfaronnades complètement opposées de ceux qui aiment l'environnement et les générations futures et de ceux qui prétendent défendre l'économie.

• (1555)

Je défend le message clair que je reçois à l'extérieur de cet endroit, à savoir qu'il y a trop d'incertitudes, trop de risques, aucune diligence raisonnable et que je ne devrais pas appuyer le protocole. Je ne l'appuie donc pas. Je crains que ce ne soit là un acte de foi que personne ne devrait être tenu de faire.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, je félicite le député d'en face pour ses commentaires honnêtes et humbles, qui en outre donnent matière à réflexion.

Le député a présenté plusieurs arguments valables, notamment le fait que les coûts demeurent tout à fait inconnus, qu'il s'agisse des coûts à engager, des coûts que l'industrie devrait absorber et des coûts que le Canadien moyen devrait vraisemblablement, lui aussi, absorber.

Le député a également signalé que l'accord engagerait le Canada, mais que nous ne savons pas quelle incidence il aura sur la réduction des gaz à effet de serre parce que les États-Unis ne sont pas signataires.

Un des éléments les plus importants de ces commentaires porte sur l'absence de consensus et le manque d'information. Les provinces vont être forcées d'assumer les coûts de la mise en oeuvre. J'ose dire que nous pouvons aussi inclure les municipalités dans la discussion. Le député a fait remarquer, à juste titre, qu'il n'y avait pas consensus.

Nous savons que dans le passé, il a été possible d'obtenir un consensus pour des accords internationaux de ce genre. L'entente de Rio en est un exemple. Le traité sur les pluies acides en est un autre. J'estime également qu'au chapitre de la Constitution, l'Accord du lac Meech en est un autre.

Nous savons également, comme le député en a fait mention, que huit des provinces n'appuient pas le protocole. Elles ne se considèrent pas partisans de la ratification. Paradoxalement, une province, en l'occurrence le Québec, qui n'a pas adhéré à l'accord constitutionnel, devrait comprendre la nécessité d'un consensus à l'égard d'une question comme celle-ci.

Je demande au député s'il reste encore du temps. Pourrions-nous encore faire participer les provinces à ce processus, si nous ne sommes pas tenus de ratifier l'accord et que nous n'avons pas à le mettre en oeuvre avant 2003? N'est-il pas temps de faire participer les provinces à ce débat? Pourquoi cette précipitation?

M. Roger Gallaway: Monsieur le Président, il n'y a pas le feu. Cette précipitation est auto-imposée, en ce sens que nous allons ratifier de protocole d'ici à Noël, sinon gare à nous.

Il apparaît que nous demandons aux gouvernements des provinces de prendre à leur charge une partie des coûts de la mise en oeuvre de cet accord. Imaginons-nous quelle serait la situation ici si un gouvernement provincial, ou tous les gouvernements provinciaux, devaient se donner le mot et adopter individuellement des lois identiques qui imposeraient un fardeau financier au gouvernement fédéral. Ce dernier porterait plainte devant les tribunaux dans les secondes qui suivraient. Il contesterait leur décision.

Les autorités fédérales sont habilitées à conclure des traités. À mon avis, nous utilisons le processus à mauvais escient lorsque nous nous targuons de disposer de ce pouvoir. Comme une convention veut que nous obtenions un consensus des gouvernements

provinciaux, je précise que je n'ai pas dit l'assentiment unanime, mais bien un consensus, nous nous retrouvons sans rien, alors nous utiliserons ce pouvoir d'une façon qui n'a jamais été envisagée à ce jour. En fait, pour la plupart des observateurs juridiques, cette initiative passe pour inconstitutionnelle. Il est injuste d'abuser d'un pouvoir donné; pourtant, c'est ce que nous sommes en train de faire.

• (1600)

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravi de voir enfin un peu de lucidité chez le caucus libéral, lucidité dont témoigne le discours mémorable du député d'en face. Compte tenu de ce qu'il vient de dire, de la position qu'il affiche et de ce qu'il pense de ce processus, acceptera-t-il, le moment venu, de voter contre la motion?

M. Roger Gallaway: Monsieur le Président, la question est des plus intéressantes. Je me suis déjà exprimé à deux reprises sur ce point, si je peux dire. J'ai deux positions à ce sujet.

J'attends de voir s'il s'agit d'une motion de confiance. Nous avons créé un nouveau verbe en cette Chambre; on dit maintenant faire un Nunziata de soi-même. Je ne sais pas vraiment ce que cela signifie, mais je sais qu'on l'utilise. On ne doit pas se placer dans une situation où l'on fera un Nunziata de soi-même. Si je le faisais maintenant, je serais absent et je ferais beaucoup de bruit à l'extérieur de la Chambre.

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le dossier de la ratification du Protocole de Kyoto. Je veux tout d'abord mentionner que je partagerai mon temps avec mon collègue de Lotbinière—L'Érable.

La Chambre des communes se doit d'être le reflet de la société qu'on représente de même que des hommes et des femmes qui nous ont élus pour les représenter. Évidemment, dans un souci de bien représenter ma population, on sait que les Québécoises et les Québécois sont en très forte majorité favorables à la ratification du Protocole de Kyoto. Ils sont aussi très préoccupés par les changements climatiques et les problèmes de réchauffement de la planète, comme ils le sont par les problèmes de la couche d'ozone et, évidemment, par celui des émissions de gaz à effet de serre.

Nous nous devons, en tant que parlementaires, de prendre tout d'abord le pouls de notre population, mais aussi de penser aux générations qui vont nous succéder. Ce serait très malhabile de notre part et très irresponsable de ne pas, dès maintenant, se porter à la défense du Protocole de Kyoto.

Trop souvent, dans un souci financier purement spéculatif et seulement pour des raisons d'argent, des décisions sont prises en cette Chambre pour défendre des groupes de lobbying politiques. Présentement, l'Alliance canadienne joue cette carte. C'est la même chose pour le Parti progressiste-conservateur et pour certains libéraux. On en a entendu tout à l'heure en cette Chambre. Évitions de tomber trop facilement dans le piège de protéger les investissements à court terme. Pensons plutôt à notre planète et à ce qu'on peut léguer à nos enfants et à nos petits-enfants.

C'est pourquoi on se doit, pour tout ce qu'on a entendu au sujet des bienfaits du Protocole de Kyoto depuis plusieurs années, de le ratifier. Évidemment, on aura à discuter. On doit le faire appliquer. Les obligations du Canada seront, comme pour tous les autres pays qui auront ratifié le Protocole de Kyoto, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 6 p. 100 par rapport à ce qu'elles étaient en 1990. C'est l'obligation qu'on se donne.

Initiatives ministérielles

On ne fixe pas d'objectifs irréalisables aux pays qui ont accepté de le faire. Ce n'est pas irréalisable de le faire. Ce qui est très irresponsable, c'est de faire entre autres comme les États-Unis, soit de ne pas se soucier du réchauffement de la planète. C'est complètement irresponsable. Quant à moi, les Américains comprendront un jour les dommages qu'ils auront causés à la planète et ce qu'ils légueront à leurs enfants et petits-enfants. Pourquoi les suivre aveuglément, comme veulent le faire certains partis de cette Chambre, en disant: «Écoutez, les Américains ne signent pas, alors on ne le fait pas»?

On a quand même un beau grand pays. Le Québec compte sept millions d'habitants et quelques poussières de plus. Le Canada est également un grand pays. Il compte 30 millions d'habitants et beaucoup de territoires. Tout ce qu'on a à offrir sur le plan environnemental aux générations qui nous suivent fait en sorte qu'il vaut la peine de ratifier le Protocole de Kyoto et de s'asseoir tous ensemble par la suite pour voir comment on va l'appliquer.

À cet égard, le reste du Canada aurait tout avantage à suivre ce qui s'est passé et ce qui se fait au Québec. Je donnerai quelques statistiques à cet égard. De 1990 à 2000, la province de Québec n'a augmenté ses émissions de gaz à effet de serre que de 4,4 p. 100. C'est une réalité. Au sein du Canada, il y a quand même une entité très importante qui représente le quart de la population, soit le Québec. C'est pourquoi, en octobre dernier, l'Assemblée nationale du Québec a décidé de façon unanime d'appuyer la ratification du Protocole de Kyoto par le gouvernement du Canada.

Pourquoi? Parce que la province de Québec est un exemple à suivre. Plutôt que de décrier et de dire toutes sortes de choses au sujet de tout ce qui peut arriver, pourquoi ne pas regarder ce qu'a fait la province de Québec?

• (1605)

Avec son écart de 4,4 p. 100 depuis 1990, elle est prête à ratifier intégralement et à réduire de 6 p. 100 ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à ce qu'elles étaient en 1990, ce qui lui consentira un effort de 10 p. 100 qui est très appréciable.

Les élus de la province de Québec devront faire des choix déchirants. Mais s'il y a des choix à faire au Québec, il doit y en avoir partout au Canada. Dans de telles situations, c'est inévitable. Il y aura certaines pertes d'emplois et certains déplacements d'investissements.

Je compare Kyoto à ce que c'était au début de la norme ISO. Le jour où les manufacturiers, ceux et celles qui créent des emplois, auront approuvé Kyoto, on va voir leur marché s'ouvrir à la planète. C'est la réalité. C'est l'avantage des femmes et des hommes d'affaires.

En cette Chambre, arrêtons de nous mettre à la place de ceux et celles qui sont des compagnies cotées à la bourse, et qui, parce qu'on ratifie le Protocole de Kyoto, vont voir demain matin leurs actions tomber. Vous verrez que cela va remonter très rapidement, et tout va se replacer. Ce n'est pas vrai que des compagnies et des gens perdront des fortunes parce qu'on va mettre en application le Protocole de Kyoto. Ce sera le contraire. Les compagnies vont investir dans d'autres domaines. Ceux qui sont dans l'énergie investiront dans l'énergie renouvelable plutôt que dans l'énergie fossile.

Les affaires vont où il y a de l'argent et où il y a de la rentabilité. Quand la rentabilité sera pour des entreprises qui auront approuvé Kyoto, c'est là que les affaires se feront, c'est là que les femmes et les hommes d'affaires du Canada et du Québec choisiront d'investir. Je leur fais confiance parce qu'ils ont été capables de traverser plusieurs récessions économiques.

Je comprends mal des représentants du Parti libéral. On vit une crise sans précédent dans le bois d'oeuvre, on n'aide pas l'industrie du bois d'oeuvre et aujourd'hui, on vient dire qu'on ne devrait pas ratifier Kyoto. Pourquoi? Parce qu'on n'est pas prêts à venir en aide à certaines entreprises qui pourraient peut-être vivre certaines difficultés. C'est là le rôle d'un gouvernement. C'est là qu'un gouvernement doit suppléer.

Quand on prend une décision en cette Chambre, si jamais des types d'entreprises subissaient des contrecoups face aux règlements ou aux lois que l'on peut adopter, c'est alors que le gouvernement se doit de les aider. Vous verrez que le Bloc québécois sera toujours là pour appuyer des plans de relance de catégories d'industries qui pourraient à court terme, le temps de se réorienter vers d'autres investissements, subir des pertes. On sera là pour appuyer toutes les politiques d'aide si jamais des entreprises étaient touchées par la ratification du Protocole de Kyoto.

Donnons-nous une lueur d'espoir pour les générations à venir. Permettons-nous en cette Chambre de dire véritablement qu'on aura pris une décision pour nos enfants, nos petits-enfants et nos arrière-petits-enfants. On sera fiers des hommes et des femmes qui en cette Chambre auront ratifié le Protocole de Kyoto. Ce sera probablement la plus belle décision que nous aurons jamais prise pour l'avenir des générations futures.

Je ne comprends pas pourquoi nous avons encore des partis politiques dans leur entier qui décident, le nez dans leurs livres, de regarder la rentabilité des entreprises cotées en bourse et qui demain matin, si on prend une décision, auront peut-être des pertes.

Nous ne sommes pas là pour défendre les intérêts privés. Trop de décisions ont été prises par les partis politiques en cette Chambre, justement pour défendre les intérêts des entreprises privées et subir les pressions des lobbys politiques.

Prenons donc une véritable décision pour l'avenir des enfants et des enfants de nos enfants. Un jour, lorsqu'on sera assis tranquillement dans nos salons et qu'on verra ce qu'on aura fait pour aider à contrer le réchauffement de la planète et les changements climatiques, on sera fiers d'être ceux et celles qui auront participé à une telle décision d'avenir.

J'encourage tous mes collègues en cette Chambre à suivre la tendance que la population nous donne, sondage après sondage. Les Québécois et les Québécoises, même les Canadiens et les Canadiennes appuient la ratification du Protocole de Kyoto. Ils sont conscients qu'il faut véritablement changer notre façon d'agir et même notre façon de se véhiculer.

Le Québec aura de grandes décisions à prendre parce que la plus grande pollution par les gaz à effet de serre au Québec est causée par le transport. Il faudra que les Québécoises et les Québécois revoient leur façon de voyager, leur façon de se véhiculer, leur choix d'équipement pour s'assurer qu'on sera toujours le plus près possible de la réalité et qu'on laisse aux générations futures une planète en santé.

• (1610)

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue pour son discours.

Pourquoi le Bloc québécois ou pourquoi la province de Québec appuie-t-elle cet accord sans en avoir les détails? Également, pourquoi le Bloc appuie-t-il la position du gouvernement, alors que huit provinces disent qu'elles ne supportent pas cet accord?

Initiatives ministérielles

Je connais bien la province de Québec qui comprend l'impact d'un tel accord avec l'appui des autres provinces, particulièrement la province de Québec.

Je voudrais répéter ma question. Pourquoi le Bloc québécois appuie-t-il cet accord de Kyoto, avec la compréhension que le gouvernement ne présente pas tous les détails?

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

On comprendra évidemment que la ratification du Protocole de Kyoto est complètement indépendante du plan de mise en oeuvre qui sera négocié par les différents intervenants du Québec et du Canada.

On aura donc toujours le temps de s'asseoir pour voir la situation. Au Bloc québécois, ce que nous disons, c'est qu'en ce qui concerne les objectifs qu'on demande d'atteindre avec le Protocole de Kyoto, le Québec est capable et se sent prêt à les réaliser et pense sérieusement que le Canada est également prêt à les réaliser.

On sait qu'on devra prendre des mesures et des décisions très importantes, mais je crois que le gouvernement fédéral a le pouvoir et les moyens de ses idées. Inévitablement, lorsqu'on mettra le plan en oeuvre, on verra automatiquement quels en seront les impacts et également à compenser les industries.

Comme je le disais tout à l'heure, le Bloc québécois sera là pour appuyer toutes les mesures que devra prendre ce gouvernement pour compenser les industries le temps qu'elles puissent réorienter leurs investissements afin de leur permettre justement d'être conformes au Protocole de Kyoto.

[Traduction]

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, je comprends la position du député. Il y a quelques instants, il a déclaré que le Québec se croyait capable d'atteindre les objectifs de Kyoto, comme le reste du pays, mais nous entendons des affirmations contradictoires venant de l'industrie et des provinces. Le député sait fort bien que les provinces devraient porter le fardeau de la mise en oeuvre. Il appartiendrait aux provinces et à l'industrie de respecter les conditions établies et pourtant, nous savons qu'il n'existe aucun consensus à cet égard.

Je demande donc au député qu'est-ce qui presse autant. Il soutient que nous pourrions atteindre les objectifs fixés et il a peut-être raison. Cependant, sans consensus et sans participation significative de la part des Canadiens et de l'industrie, comment pouvons-nous être assurés que nous pourrions effectivement atteindre les objectifs? Le gouvernement ne devrait-il pas prendre son temps et obtenir l'accord des provinces, de l'industrie et des Canadiens en général? Nous ne remettons pas la science en question. Nous remettons en question notre capacité d'atteindre vraiment ces objectifs.

• (1615)

[Français]

M. Mario Laframboise: Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à mon collègue du Parti conservateur.

J'ai du mal à comprendre ce qu'il dit. Quand le député me dit que ce sont les provinces qui vont avoir à payer le coût total de l'application du Protocole de Kyoto, j'espère que ce sera le contraire. Je comprends que le Parti conservateur fait comme le Parti libéral et l'Alliance canadienne. Ils font tout payer par les provinces. Cela, je le comprends.

Il est peut-être temps qu'on s'assoie ensemble et que le fédéral décide, dès le départ, de dire aux provinces: «On va payer notre part pour l'application du plan de mise en oeuvre du Protocole de

Kyoto». À ce moment-là, peut-être y aura-t-il moins de pression sur les provinces et que ces dernières seront plus ouvertes à écouter leur population. Encore une fois, je tiens à souligner que les Québécois et les Québécoises, les Canadiens et les Canadiennes souhaitent la ratification du Protocole de Kyoto. On sera là pour les appuyer.

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui, c'est à mon tour de prendre la parole au sujet de la ratification du Protocole de Kyoto, mais pas de sa mise en application.

Depuis le début des débats à la Chambre, je réalise qu'on a énormément de difficulté à faire la distinction entre les deux sujets. On parle de ratifier un protocole, c'est-à-dire de le signer. Il s'agit d'un cheminement commencé en 1997. Une fois la signature apposée, évidemment, lorsqu'on s'engage et qu'on signe un protocole, il va de soi que des mesures l'accompagnent et sont négociées.

Cependant, il faut poser un premier geste, c'est-à-dire s'engager. Pour ce faire, il faut signer. Une fois qu'on aura signé, on démontrera à l'ensemble du monde que le gouvernement canadien et particulièrement le Québec sont très sensibilisés à toute la question de l'environnement. La signature du Protocole de Kyoto est un pas important vers l'avenir.

Personnellement, je souligne que l'environnement est une des valeurs que la jeunesse diffuse le plus. Si on veut recruter des gens, si on veut que les jeunes s'intéressent davantage à la politique, c'est avec des valeurs comme l'environnement qu'on va aller les chercher. Il faut donner à cette nouvelle génération les outils et les moyens pour qu'elle puisse vivre dans le contexte qu'elle désire.

Je pense que depuis qu'on parle de la question du Protocole de Kyoto et de l'environnement, le porte-parole du Bloc québécois, mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie, est l'exemple d'un jeune qui croit à l'environnement, qui s'occupe de son dossier, qui le vulgarise très bien, qui a parcouru le Québec et même un peu le Canada et qui a participé à des rencontres internationales. Il est en mesure de convaincre la nouvelle génération de la nécessité du Protocole de Kyoto, mais aussi celle des baby-boomers, dont je fais partie. On appelle cela faire un effort collectif. Cela signifie que chacune des parties, qu'il s'agisse des provinces, du gouvernement canadien ou des entreprises, doit y mettre du sien pour tenter de faire un premier pas.

Essayons d'imaginer la situation. On a commencé à discuter du Protocole de Kyoto en 1997 et nous sommes en 2002. On tente de convaincre le Parlement canadien de ratifier ce fameux protocole. Déjà 55 pays l'ont signé.

Lorsqu'on parle de mondialisation, il ne faut pas uniquement se limiter à des questions économiques. Souvent, la mondialisation signifie la globalisation. La mondialisation s'inscrit très bien dans le cadre du Protocole de Kyoto et du choc des idées. Ces 55 pays qui sont allés de l'avant donnent un signal à l'effet que l'on veut collectivement se prendre en main et favoriser un meilleur avenir sur cette terre.

Si je prends la parole aujourd'hui, c'est au nom des générations qui s'en viennent. De la façon dont cela fonctionne depuis les dernières décennies, il n'y a eu pas beaucoup de décisions qui ont été prises pour la nouvelle génération. C'est elle qui aura à subir les contrecoups des grands pollueurs de la planète.

Initiatives ministérielles

Lorsqu'on me dit que l'administration Bush ne veut pas signer Kyoto, je comprends très bien pourquoi. On sait que le président Bush est originaire du Texas. Aux États-Unis, on sait ce que cela signifie. Il s'agit de l'État où sont concentrées les industries pétrolières. Ces compagnies se fichent complètement que l'atmosphère soit polluée ou pas. Ce qui leur importe, c'est de faire de l'argent.

Aujourd'hui, je lance une invitation à tous mes collègues de la Chambre pour souscrire à ces nouvelles valeurs relatives à l'environnement. Il faut y arriver. Il ne s'agit pas seulement d'une question économique, mais aussi d'une question de valeurs. C'est une question de collectivité. Il s'agit de se prendre en main et de donner un avenir plus prometteur à la nouvelle génération. Lorsque j'entends mes collègues de l'Ouest se plaindre qu'ils vont perdre beaucoup d'emplois à cause de la ratification du Protocole de Kyoto, j'estime qu'ils ont la mémoire courte.

● (1620)

Depuis 1970, le gouvernement canadien a investi 60 milliards de dollars majoritairement pour le développement de l'industrie pétrolière. Pendant ce temps, 329 millions de dollars ont été investis pour les énergies vertes. C'est tout un écart.

Je pense que lorsqu'on parlera de la mise en application, il faudra avoir une approche beaucoup plus territoriale que sectorielle. Encore une fois, le Québec se distingue et a déjà fait sa part.

Ne vous en faites pas, si on était souverains, le Protocole de Kyoto aurait déjà été signé. Mais comme nous sommes encore prisonniers de cette Constitution et de ce gouvernement canadien, il faut travailler fort pour convaincre l'ensemble du Parlement canadien du bien-fondé de Kyoto.

Comme on le voit, le Protocole de Kyoto n'est pas seulement une question économique, mais c'est une question de valeurs. Il faut à tout prix que les gens se donnent la main et qu'on le signe de façon à ce que le Canada et le Québec soient reconnus comme étant des leaders, comme étant avant-gardistes et des gens qui croient à l'environnement. Il ne faut pas que l'on soit perçus comme des gens qui ne sont pas capables de s'entendre sur un enjeu aussi fondamental. Actuellement, si les chroniqueurs regardent comment cela se passe au Parlement, ils constatent que beaucoup plus de parlementaires se sont levés pour défendre des intérêts privés que les intérêts de la collectivité et ceux de l'environnement. C'est flagrant. Comment voulez-vous que l'on puisse faire un effort collectif si on n'est même pas capables de s'entendre sur la ratification du Protocole de Kyoto?

Je le disais au début de mon exposé, on mêle tout. On essaie de créer des peurs économiques, en disant: «Si vous signez, il y aura des dizaines de milliers d'emplois qui seront perdus.» Je le répète, une telle signature est un pas vers l'avenir. On ne recule pas, on avance. On est déjà en retard compte tenu de toute la pollution qu'on voit un peu partout, que ce soit au Canada, aux États-Unis ou ailleurs sur la planète.

Pour ce qui est de ce protocole négocié en 1997 et auquel le premier ministre a dit qu'il y souscrivait lors du Sommet de la Terre en août 2002, il faut aller de l'avant et le signer. Je lance une invitation à tous les parlementaires de cette Chambre pour faire un effort et penser à la collectivité, à l'environnement, à l'avenir et à l'héritage à donner à la nouvelle génération. Il faut mettre de côté tous les intérêts privés et les choses rattachées à des industries pour penser à faire du Canada un leader en matière d'environnement. Il faut avoir un vote unanime de cette Chambre pour ratifier le

Protocole de Kyoto. Ainsi, nous démontrerons que nous sommes prêts à faire un grand pas pour les générations de demain.

● (1625)

[Traduction]

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'était un exposé intéressant, mais une perception quelque peu déformée de notre économie nationale peut-être.

Notre collègue a laissé entendre que si le Québec était indépendant, il aurait ratifié et mis en oeuvre l'accord de Kyoto il y a plusieurs années de cela, car il a fait tout son travail et il n'a plus de mesures à prendre. Je trouve cela plutôt incroyable étant donné qu'à ma connaissance, le Québec n'a pas fait plus que les autres provinces. Il est vrai que le Québec a la chance de pouvoir compter sur d'immenses ressources hydroélectriques, une source d'électricité propre, sans émissions, mais il doit quand même ramener ses émissions à 30 p. 100 ou 20 et quelque p. 100 au-dessous des niveaux de 1990 comme toutes les autres provinces au Canada.

Je trouve incroyable le mépris de notre collègue pour le reste des provinces canadiennes et c'est juste parce que le Québec peut compter sur d'abondantes ressources hydroélectriques. L'Ouest peut compter pour sa part sur d'énormes ressources énergétiques sous la forme de combustibles fossiles, mais de ce fait, l'Alberta envoie 9 milliards de dollars par année à Ottawa et une bonne partie de cet argent aboutit au Québec sous forme de paiements de transfert.

Je prétends qu'il est temps pour le Québec, s'il est si riche en ressources, de commencer à soutenir la fédération de la même façon.

[Français]

M. Odina Desrochers: Monsieur le Président, je comprends un peu les frustrations de mon collègue de l'Ouest canadien, parce qu'au Québec, on a été avant-gardistes. Au Québec, nous avons un plan d'action. L'environnement, on s'en occupe depuis fort longtemps. On a fait des choix économiques, on a misé sur l'hydroélectricité plutôt que sur l'énergie nucléaire. Cela est clair.

Aujourd'hui, il faudrait que le Québec paie une partie de la facture des pollueurs de l'Ouest canadien? C'est inadmissible. On a fait notre part. Maintenant, on en est à la ratification, mais lorsqu'on arrivera à la mise en application, pour être justes et équitables pour les Québécois et les Québécoises, il faut à tout prix qu'on y aille par zone territoriale plutôt que par zone sectorielle. On sait très bien qu'en y allant par zone sectorielle, les compagnies pétrolières trouveront le moyen, encore une fois, de ne pas prendre leurs responsabilités et de continuer à polluer comme elles font présentement.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour son discours très intéressant et très émouvant.

[Traduction]

Il est question d'émotion, car pour être juste, ce débat et cette question soulèvent beaucoup d'émotions parce que tout cela pourrait avoir de graves répercussions sur l'avenir de notre pays et les générations futures.

Je m'inquiète des déclarations que le député a faites au sujet de la façon dont le gouvernement entend mettre en oeuvre cela sans la coopération des provinces. Je m'offusque également de sa suggestion voulant que le Québec ait mieux procédé à cet égard. Au sujet de l'affirmation voulant que le Québec compte sur l'hydroélectricité, j'ose dire que les députés de Terre-Neuve ne vont peut-être pas apprécier qu'on dise que c'est seulement le Québec qui est dans cette situation.

Initiatives ministérielles

Étant donné que le gouvernement fédéral a réussi à de nombreuses occasions à aller de l'avant sans la coopération et l'appui du Québec, étant donné que huit provinces ont exprimé de graves préoccupations et que le gouvernement n'a pas tenu parole sur bien des questions...

Le président suppléant (M. Béclair): Le député de Lotbinière—L'Érable a la parole.

[Français]

M. Odina Desrochers: Monsieur le Président, effectivement, il est difficile de faire comprendre la réalité des chiffres, parce que le gouvernement fédéral n'a pas donné une cenne au Québec pour soutenir le développement hydroélectrique. C'est clair.

Par contre, on a participé à même les 66 milliards de dollars pour soutenir le développement des industries pétrolières. Il faudrait quand même, lorsqu'on en arrivera au Protocole de Kyoto, qu'on tienne compte de cette réalité économique, qu'on tienne compte de ces chiffres. Il ne faudrait pas, parce que le Québec a été trop avantgardiste, proactif, qu'il soit pénalisé.

Alors, les chiffres étant les chiffres, il faut que le Québec soit reconnu pour les efforts qu'il a faits depuis fort longtemps sur le plan de l'environnement.

• (1630)

[Traduction]

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, nous devons certainement faire de la conservation d'énergie à la Chambre aujourd'hui car il fait vraiment froid ici. Je me demandais si nous ne pourrions pas obtenir un peu plus de chaleur.

Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Mississauga-Ouest.

Mon collègue d'en face a dit que le Québec faisait tout et travaillait à une solution en vue de guérir le monde. Je me réjouis vraiment d'apprendre que le Bloc est d'accord avec le Protocole de Kyoto.

Je ne pense pas que quiconque à la Chambre, y compris les députés de l'Alliance, qui sont vraiment déchirés à ce sujet, ne pense pas que la pollution est une mauvaise chose. Je ne pense pas que l'on puisse trouver un député qui ne soit pas d'accord sur ce point.

Nous reconnaissons tous que les émissions de carbone sont mauvaises et qu'elles sont nocives non seulement pour nous mais pour le reste du monde, ce qui est vraiment au coeur de tout le débat sur le Protocole de Kyoto. Nous n'existons pas isolément. Nous devons songer au reste du monde et à ce qui se passe. Nous sommes des pollueurs. C'est à notre tour de passer à l'action. Il faut nous rendre compte que nous créons certains des problèmes.

Le député d'en face a parlé de chiffres. Environ 70 p. 100 des Canadiens appuient actuellement le Protocole de Kyoto. Cela dit, cependant, un grand nombre de personnes, de même que plusieurs députés, ne savent pas très bien en quoi consiste au juste ce protocole.

La ratification du Protocole de Kyoto me semble absolument primordiale. Cependant, le plan a-t-il été aussi clair qu'il aurait pu l'être? Non. Avons-nous toutes les réponses aux questions? Non. Connaissions-nous même toutes les questions? Non, mais il est important de donner l'exemple.

Le député de l'Alliance veut savoir pourquoi nous ratifions le protocole. C'est parce que nous pensons qu'en tant que pays, il est important de donner l'exemple. Nous pensons qu'il est important de passer à l'action à notre tour, de prendre un numéro et de faire

quelque chose. On aurait tort de ne rien faire, comme les députés de l'Alliance canadienne le suggèrent. Cela n'aidera pas le Canada et cela n'aidera pas le monde.

Certaines de ces préoccupations sont légitimes. J'ai entendu des députés d'en face et des organismes de ma région, comme les chambres de commerce, les formuler. Les gens sont inquiets. Ils veulent savoir ce que cela fera à la croissance économique, ce qui est une bonne question à se poser.

Il importe que nous sachions qu'il y aura des effets favorables aussi bien que défavorables. Des initiatives déjà prises donnent des résultats favorables. Par exemple, dans ma région, à Guelph, nous avons une entreprise appelée Linamar Corporation, qui compte 18 installations à Guelph. Cette entreprise emploie beaucoup de gens, brasse beaucoup d'affaires, et nous l'estimons beaucoup. De concert avec le gouvernement fédéral, elle veut lutter contre les changements climatiques. Elle le fait déjà à Guelph. En effet, nous avons obtenu un prêt de 9,3 millions de dollars tirés du fonds d'action concernant les changements climatiques dans le cadre de Partenariat technologique Canada pour la mise au point de petits moteurs plus propres.

N'est-ce pas de cela qu'il s'agit? N'est-ce pas une bonne chose que nous devenions des chefs de file dans le domaine des technologies, que nous devenions un modèle pour le monde, que nous mettions au point de nouvelles technologies, que nous créions des emplois et que nous croissions et soyons des leaders? Franchement, je pense que c'est de cela qu'il s'agit et que nous sommes fort bien placés pour le faire.

Le gouvernement doit, à cet égard, continuer de viser cet objectif. Peut-être que tout n'a pas été dit aussi clairement qu'il aurait fallu, mais le fait est qu'au fur et à mesure que nous avancerons, c'est là-dessus qu'il faut mettre l'accent.

• (1635)

On a rappelé une chose importante, à savoir notre relation avec les provinces. De toute évidence, les provinces n'approuvent pas toutes le plan. L'Ontario, où je vis, ne l'appuie pas et craint, à juste titre, d'avoir à en supporter les coûts, ce qu'elle ne peut faire seule.

Si le gouvernement fédéral doit exercer un leadership, il doit avoir les fonds. Et pour avoir les fonds nécessaires, nous devons exercer un contrôle. Nous devons collaborer étroitement avec les provinces pour parvenir au but. Autrement, l'entreprise est vouée à l'échec.

Il n'y a pas de place pour l'erreur. Nous devons faire comprendre clairement aux provinces que nous voulons travailler avec elles. Je comprends les députés de l'Alliance canadienne, en particulier ceux de l'Alberta, que cette question préoccupe. Ils ne veulent pas une solution conçue par Ottawa, mais une solution élaborée par le Canada avec la participation de l'Alberta, et je les approuve.

Je vois un député qui hoche la tête. Il me donne raison, et je l'en remercie.

Il n'existe pas de solution unique, mais une multitude de solutions. Il s'agit d'un processus qu'il faudra continuer à améliorer, mais c'est quand même un processus valable. Il contribuera à améliorer la situation du monde entier, pas seulement celle du Canada. Le projet en vaut la peine et justifie les risques qu'il comporte. Je crois que nous devons aller vers la lumière et la suivre.

Initiatives ministérielles

Nous devons cependant travailler sans relâche à l'amélioration du plan. Cela ne fait aucun doute. Rien n'est coulé dans le béton. Ce plan devra être perfectionné. Il faudra tenir des audiences et collaborer de façon permanente avec les parlementaires pour faire le point sur la situation. C'est indispensable à la réussite du projet. Si nous agissions autrement, nous nous déroberions à nos responsabilités. Nous pouvons nous engager dans un partenariat efficace et dynamique dont tout le monde bénéficiera.

Ma communauté a reçu de l'argent pour de nombreuses choses. Nous avons reçu 275 000 \$ pour étudier les liens qui existent entre le climat, l'eau et les maladies transportées par l'eau et les répercussions anticipées des changements climatiques. Je ne crois pas qu'un seul député contestera la justesse de ce projet. Nous devons suivre cette voie.

Nous avons également reçu 125 000 \$ afin de loger le bureau de coordination pour l'agriculture du Réseau canadien de recherche sur les impacts climatiques et l'adaptation. Je le répète, l'agriculture compte beaucoup pour notre pays. Nous devons tous manger. Et si nous mangeons, nous devrions nous intéresser à l'agriculture. Ce devrait être aussi simple que cela. La complication n'est pas inévitable. Ce devrait être simple. Il suffit de choisir nos objectifs et les moyens de les atteindre.

Un journal local, *The Guelph Tribune*, a résumé la situation en ces termes:

Idéalement, des êtres humains ne devraient pas se retrouver dans la situation pénible où leurs activités, certaines essentielles et d'autres non, menacent de causer des difficultés à l'humanité et à d'autres espèces sur la planète. Ayant pris conscience de la situation où nous semblons nous trouver, nous devons faire quelque chose. L'accord de Kyoto est le texte international qui a été accepté comme guide. Ce serait une terrible décision, en ce moment, de rester en marge de ce mouvement vers un monde meilleur... Il se peut fort bien que les gens doivent apporter des changements considérables à leur comportement pour lutter contre les causes du réchauffement de la planète. Le gouvernement devrait s'efforcer d'alléger le fardeau, mais il doit tenir compte de la situation d'ensemble.

La situation d'ensemble, voilà de quoi nous discutons aujourd'hui. Le gouvernement estime que nous devons adhérer à l'accord de Kyoto, mais cela ne doit pas nous faire oublier tout ce que nous disent les députés d'en face. Nous devons tenir compte de ce que les gens de nos localités nous disent et de l'avis des provinces. Si nous ne le faisons pas, ce plan risque de ne pas marcher comme il le devrait. Cependant, il ne faut pas s'y tromper, nous devons ratifier Kyoto et nous devons le faire tout de suite.

• (1640)

Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais bien savoir en quoi exactement consiste ce plan, comment il fonctionnera et combien il coûtera. La députée pourrait-elle me dire à moi et aux Canadiens quel est le plan du gouvernement pour atteindre les objectifs, et ce qu'il en coûtera aux Canadiens?

Mme Brenda Chamberlain: Monsieur le Président, c'est une bonne question, mais elle est réellement simpliste à cette étape. Je pense que la députée confond la ratification et le plan. Pour le moment nous cherchons à montrer l'exemple. Nous en sommes à prendre un engagement en faveur d'un monde meilleur, un monde dans lequel nos petits-enfants et nos arrière-petits-enfants pourront s'épanouir. Je suppose que c'est aussi ce que veut la députée pour ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants.

Nous devons nous engager sur cette voie. Quant à l'établissement des coûts et au plan, nous y travaillerons avec les provinces et les Canadiens. Je suis convaincue que nous pouvons le faire, que nous pouvons réussir et que nous devons le faire.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, je félicite ma collègue de son intervention. Je pense qu'elle est tout à fait sincère quand elle dit que le Protocole de Kyoto améliorera le monde.

Elle a dit dans son discours qu'il ne fallait pas compliquer les choses. On lui a posé une question très simple au sujet des répercussions, des coûts et de ce que cela signifiera pour les Canadiens quant au prix du mazout dont ils chauffent leurs maisons, et de ce que cela signifiera pour l'industrie dont les Canadiens dépendent pour des choses aussi élémentaires que leurs emplois.

Elle a parlé de pollution comme si l'accord allait changer quelque chose à la pollution. C'est une question entièrement distincte. Ce dont nous parlons ici, c'est des émissions de gaz à effet de serre.

Elle a aussi dit que 78 p. 100 des Canadiens étaient en faveur du Protocole de Kyoto. Je dirais que ce chiffre est douteux et qu'il varie, comme beaucoup de statistiques dans ce dossier. Toutefois, elle a ensuite dit que beaucoup de Canadiens n'ont pas une idée très claire de ce que fera le Protocole de Kyoto. Ses propres propos en sont la preuve, j'oserais dire. Il y a beaucoup de choses qu'on ignore au sujet des répercussions du Protocole de Kyoto et que les Canadiens méritent de savoir.

Ma question à son égard est pourquoi se précipiter? Pourquoi cette hâte à ratifier, avant Noël, cet accord, cette convention internationale, cette obligation? Nous ne voulons pas manquer de sincérité. Clairement, nous voulons respecter ces engagements. Nous voulons que les provinces se rallient à nos côtés, nous voulons un consensus et toutes ces bonnes choses, elle en conviendra.

Je le répète, pourquoi la députée appuierait-elle cet accord sachant que huit des provinces y sont opposées et qu'on n'a toujours pas de détails sur cette importante question qui aura des répercussions sur nos petits-enfants et arrière-petits-enfants?

Mme Brenda Chamberlain: Monsieur le Président, le député a raison, le taux d'appui au Protocole de Kyoto change sans cesse, mais il s'accroît—il ne s'affaiblit pas. C'est la première chose que je voulais lui dire.

Le député a également parlé de l'industrie. Je crois réellement que notre grand pays sera à l'avant-garde dans ce domaine. Nous avons toujours été des chefs de file, et pour ce qui est des technologies écologiques, nous continuerons de l'être. J'ai très confiance que nous continuerons de créer des emplois dans ce domaine et que nous aiderons ainsi notre pays et le reste du monde.

Contrairement à mon collègue d'en face, je crois réellement que les Canadiens peuvent le faire et qu'ils peuvent réussir.

Pour ce qui est de la date de mise en oeuvre et de la raison pour laquelle nous devons nous y préparer, disons que nous y travaillons depuis longtemps déjà. Nous devons aller de l'avant. Si nous ne le faisons pas, nous manquerons à nos responsabilités.

J'ai parlé de certains domaines sur lesquels nous devons nous pencher et le député a acquiescé. Nous devons nous pencher sur la question des provinces et sur toutes sortes d'autres choses. Nous pouvons y travailler ensemble et je crois que c'est important.

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la députée a parlé d'un certain nombre de projets écologiques admirables qui sont en cours dans sa circonscription. Toutefois, toute personne pouvant compter sur une somme de 9,2 millions de dollars de l'argent des contribuables peut préparer un projet visant à assainir l'environnement et mettre au point de petits moteurs moins dommageables pour l'environnement.

Initiatives ministérielles

Pour que cela fonctionne, il faut que tout le monde s'y mette sans pouvoir compter sur 9,2 millions de dollars des fonds publics. Autrement dit, il faut voir ce qui se produit de façon bénévole dans toutes les circonscriptions. Qui paiera pour la réhabilitation thermique de milliers de maisons et d'immeubles commerciaux qui devront être rénovés pour respecter nos engagements envers l'accord de Kyoto?

• (1645)

Mme Brenda Chamberlain: Monsieur le Président, en ce qui concerne cet aspect, je sais que le député favorise l'emploi. La société dont parle le député a littéralement été créée par un immigrant au Canada. Il possède maintenant 18 usines partout dans le pays. Ce que cet homme et son entreprise ont accompli est incroyable. Nier le fait qu'une société puisse prendre de l'argent pour progresser et montrer la voie à suivre au reste du pays tout en changeant parallèlement le monde est vraiment dommage.

J'estime que ce sont des choses importantes. J'espère que le gouvernement continuera à faire preuve de leadership.

M. Steve Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi d'avoir l'occasion d'exprimer la position du gouvernement ainsi que mon point de vue et mes sentiments au sujet de l'accord de Kyoto.

Un des aspects regrettables de la situation actuelle, c'est que l'on tente de faire croire qu'au moment où nous nous prononcerons sur l'accord de Kyoto et où nous le ratifierons sans doute, il se produira alors pour une raison ou pour une autre quelque chose de magique: des emplois disparaîtront, les coûts vont augmenter, nous paierons notre essence plus cher, et ainsi de suite.

La réalité, et les députés d'en face le savent, c'est que la décision de ratifier l'accord de Kyoto et que le vote à ce stade-ci ne signifient pas la fin du processus. De fait, c'est tout le contraire. Selon moi, cela marque le début du processus qui permettra au Canada de devenir un leader mondial dans la réduction des gaz à effet de serre et dans l'amélioration de la qualité de notre climat, de notre atmosphère, de notre air, et de tout ce qui compte pour assurer notre avenir.

Les personnes qui ne veulent pas que nous ratifions l'accord nous disent de ne pas en faire une question émotive. Il n'y a pas que les gens appuyant la ratification de l'accord de Kyoto qui se préoccupent de leurs petits-enfants, et je le reconnais d'ailleurs très clairement, nous nous soucions tous de leur bien-être. Il se peut que bon nombre de députés de l'opposition croient vraiment une partie de la propagande à ce sujet et pensent que cet accord nous coûtera des emplois et nuira à notre croissance économique. Selon moi, les députés d'en face ne sont pas retors au point de militer simplement pour le plaisir de la chose contre la ratification d'un accord aussi important pour l'avenir du pays et de toute la planète.

Il ne s'agit pas ici de savoir si nous avons dernièrement pris la défense d'un arbre. Il s'agit de déterminer ce que le Canada peut faire de mieux comme pays souverain pour manifester du leadership et du courage, car cela demande une certaine dose de courage.

Les gens demandent ce qui presse et pourquoi l'accord doit être ratifié avant Noël. Des électeurs de ma circonscription me posent la question. Le fait que nous ne soyons qu'à deux semaines de l'ajournement pour la période des fêtes contribue-t-il à rendre cette question un peu plus urgente.

En fait, la décision de ratifier le Protocole de Kyoto est un souhait de longue date, et le gouvernement ainsi que le premier ministre estiment que le moment est venu de passer à l'action. Combien de fois, dans nos bureaux de circonscription, recevons-nous des appels

sur quelque sujet que ce soit de la part de Canadiens qui nous reprochent de seulement parler? Combien de fois recevons-nous des appels de Canadiens qui nous demandent d'enfin agir et de prendre une décision ou de prendre position et de régler tel ou tel problème? En gros, il a été décidé d'établir un échéancier pour permettre au Parlement de débattre de la question et d'entendre ce qu'avaient à dire à ce sujet les Canadiens d'un océan à l'autre. Nous avons tenu un vaste débat public, mais tout à coup, on nous reproche d'aller trop vite. Apparemment, il est impossible de satisfaire tout le monde.

De toute évidence, le Canada est un pays très difficile à gouverner. Ce qu'il faut c'est du leadership. Voilà ce dont font preuve le premier ministre, le ministre de l'Environnement et le gouvernement. Les députés ne sont peut-être pas d'accord, et je n'ai rien contre cela, mais ils ne peuvent nier—et les Canadiens doivent reconnaître—que le gouvernement dit aux gens ce qu'il va faire.

Les gens veulent voir le plan. À mon avis, c'est le genre de débat à cet endroit où les députés demandent à voir des documents; or, une fois qu'ils les voient, ils disent que cela ne suffit pas et ils demandent à en voir d'autres. Nous leur en montrons d'autres, mais ils persistent à dire que ce n'est pas satisfaisant et ils signalent ce qui cloche. C'est un jeu auquel on se fait toujours avoir.

En fait, il y a un plan qui est en place, et les provinces travaillent avec le gouvernement fédéral. Les municipalités ont une nette longueur d'avance sur nous. Le moment est venu de monter dans le train en marche et de rattraper la Fédération canadienne des municipalités.

• (1650)

Le gouvernement a investi dans le secteur municipal en créant un fonds vert de 250 millions de dollars. Je remercie la députée d'avoir souligné ce genre de leadership démontré par le gouvernement. C'est une question de gros bon sens. Le secteur municipal est déjà passé à l'action, et je pense que bon nombre d'entreprises privées l'ont fait également.

Une des choses que je trouve inquiétantes est cette mentalité de rivalité avec laquelle on aborde le débat: le centre du Canada contre l'ouest du Canada; le Canada contre les États-Unis; le gouvernement contre l'entreprise privée; le gouvernement fédéral contre les provinces; la politique contre la science, et Dieu sait si les scientifiques sont rares dans cette Chambre; et le gouvernement contre l'opposition, ce qui est devenu la norme. On ne devrait pas mettre tous ces éléments en opposition, car les mesures proposées sont dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Le plan à l'étude évoluera. Il nous faudra continuer de chercher de nouveaux moyens d'aider les gens à isoler leur maison. Nous devons peut-être pour cela adopter une nouvelle politique, ce que j'ai l'intention de préconiser en ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre responsable des sociétés d'État, pour faire en sorte que tout projet de construction domiciliaire ou de logements à prix modique financé en partie par le gouvernement fédéral assure autant que possible un niveau d'isolation de qualité R-2000. Nous devons démontrer ce genre de leadership en tant que gouvernement national, et je crois que nous le ferons.

J'aimerais vous faire part des craintes qui ont été exprimées dans ma circonscription. Des gens m'écrivent ou me téléphonent pour me confier leur désarroi. Ils entendent dire que les États-Unis refusent de ratifier l'entente et que tous les sacrifices que nous nous imposons pourraient s'avérer inutiles, puisque nous vivons à côté de cet éléphant qui n'en fait qu'à sa guise. Permettez-moi de soulever certains points à ce sujet.

Initiatives ministérielles

Tant à l'échelon fédéral qu'à celui des États, les États-Unis ont déjà pris des mesures importantes en vue de contrer le changement climatique et ils continueront dans cette voie. Je crois qu'au moins 42 États américains ont déjà adopté des mesures législatives poursuivant dans une large mesure les mêmes buts que le Protocole de Kyoto. Le président Bush a fait débloquer 3 milliards de dollars par le Congrès pour des initiatives liées au Protocole de Kyoto.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que le président Bush, un Texan, déclare publiquement ne pas appuyer le Protocole de Kyoto même si l'ex-président, le président Clinton, l'approuvait. L'actuel président a donc pris position publiquement. Toutefois, ne nous leurrions pas. Les États de Californie, Washington, Massachusetts, New Hampshire, New York, Oregon, Maryland, et même le Texas, dans une certaine mesure, ont instauré des changements reconnaissant le besoin de cesser d'émettre des émissions de gaz à effet de serre.

Permettez-moi d'aborder la question de la science. Que je sache, les députés dans cet endroit, sauf exceptions bien sûr, ne sont pas des scientifiques et ils ne peuvent pas tenir un débat scientifique. Il reste qu'au bout du compte nous avons une responsabilité qui va au-delà de la science. Nous n'avons pas été élus parce que nous étions des scientifiques, nous avons été élus pour être pragmatiques. Nous avons été élus pour examiner tous les points de vue. Les députés de toutes les formations ont été élus pour examiner les principes en place et assurer qu'ils sont les meilleurs pour notre pays, pour nos circonscriptions et pour l'univers dans lequel nous vivons.

Les États-Unis n'ont pas appuyé le Canada lors de la ratification du traité sur les mines antipersonnel. Nous sommes pourtant allés de l'avant. Le Canada est reconnu comme un chef de file mondial en cette matière. Nous ne devrions pas nous dérober à notre devoir environnemental, nous ne pouvons pas le faire et nous ne le ferons pas. C'est pour cela que le gouvernement s'est engagé à ratifier le Protocole de Kyoto, de manière à ce que nous puissions lancer le processus. Le protocole ne marque pas une fin, il marque le début d'un processus qui montrera le type de leadership que le Canada est réputé avoir dans le monde entier et qui fait notre fierté.

• (1655)

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député d'en face qui s'est abstenu de parler de pollution dans son intervention. Le Protocole de Kyoto ne concerne pas le problème posé par la pollution et le député n'en a pas parlé. Je l'en félicite car beaucoup d'intervenants ont parlé de pollution, mais pas lui.

Le député croise tous les jours les limousines des ministres du Cabinet. Le moteur d'un grand nombre de ces voitures est toujours en marche. Que pense-t-il des voitures que les ministres du Cabinet utilisent et dont le moteur tourne constamment, heure après heure?

M. Steve Mahoney: Monsieur le Président, on me dit qu'il fera moins 22°C, ce soir, à Ottawa. Si nous voulons que nos chauffeurs puissent nous attendre dehors, j'ose espérer qu'ils garderont le moteur en marche, ce qui nous enlèvera le souci de nous demander s'ils seront en mesure de conduire si nous les faisons attendre trop longtemps dehors.

Il n'en demeure pas moins que le député est tout à fait justifié de déplorer qu'on laisse tourner au ralenti le moteur des véhicules. Le député doit savoir que la ville de Mississauga a été la première ville en Ontario, si ce n'est pas au Canada, à se déclarer zone de lutte contre le moteur au ralenti. Des publicités ont été placardées dans tous les abribus et sur tous les panneaux d'affichage de la collectivité, pour enjoindre aux automobilistes de ne plus laisser le moteur de leur véhicule tourner au ralenti lorsqu'ils sont en attente.

Le collègue du député, celui qui a parlé pendant 11 heures, a fait référence, à tous les quarts d'heure, aux véhicules dont le moteur tourne au ralenti sur la colline, en attendant la sortie des ministres du Cabinet. Je trouve qu'il est un peu simpliste de rappeler qu'une dizaine de voitures attendent dehors pendant une demi-heure, plus ou moins, que les ministres finissent par sortir. Cela prouve qu'il arrive à l'opposition de rechercher des exemples futiles pour, justement, trivialisier le débat. Ce n'est pas en changeant de type d'ampoule que nous réglerons le problème, ce que j'ai également entendu le député recommander. Il semble croire que la solution réside dans l'adoption, par tous au Canada, d'ampoules de 25 ou de 40 watts.

Ce plan est exhaustif et il témoigne du leadership du gouvernement. Les Canadiens peuvent s'en enorgueillir à juste titre. Dans dix ans, ils se demanderont pourquoi l'on faisait tant de bruit à ce sujet, car nous serons alors devenus les chefs de file de la planète en matière de changement climatique.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC)

Monsieur le Président, est-ce à ce genre de détail que le gouvernement demande aux Canadiens de s'intéresser? Le gouvernement demande-t-il aux Canadiens de faire en sorte que leurs maisons aient un meilleur rendement énergétique. Demande-t-il aux Canadiens de conduire moins? Le gouvernement leur demande peut-être d'assumer l'ensemble des coûts de la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto. Quoi qu'il en soit, les provinces sont inquiètes des répercussions que cet accord entraînera dans les faits.

Le député a fait valoir quelques arguments concernant la publicité que certaines provinces diffusent présentement. Je me demande si le député est au courant de la campagne menée par son gouvernement, y compris pendant les matchs de la coupe Grey. Aujourd'hui, le député parle de la nécessité de ratifier rapidement l'accord au Parlement. Son gouvernement a prorogé le Parlement, a reporté la rentrée parlementaire, a perdu son temps avec certaines mesures législatives et a appuyé la tenue de ce débat au moment même de la publication du rapport Romanow. Maintenant, à trois semaines de la relâche des Fêtes, nous voilà dans une précipitation incroyable.

Le député a vanté les mérites de l'approche américaine et il a félicité les États-Unis de leur prise de position. Le gouvernement essaie de regagner le terrain perdu dans les relations Canada-États-Unis, mais, de toute évidence, les provinces, à l'instar des États américains, peuvent se débrouiller toutes seules. Le député du Québec a parlé des mesures que prend sa province.

Le député qui vient de prendre la parole a fait des observations contradictoires dans son bref discours. Son futur chef a fait volte-face à l'égard de nombreuses questions, notamment la TPS, le libre-échange, les allègements fiscaux et les dépenses pour le secteur militaire. Il a également fait volte-face à l'égard de cette question. Initialement, il a déclaré que nous devrions prendre notre temps et qu'il devrait y avoir un débat approfondi sur la question. Or, hier et aujourd'hui, il a répété que nous devons ratifier le protocole rapidement.

Pourquoi cette précipitation pour ratifier le protocole alors qu'il n'y a pas consensus, pas d'étude d'impact et pas de reconnaissance réaliste qu'il s'agit d'un plan réalisable et que nous serons effectivement en mesure d'atteindre les cibles de réduction de 6 p. 100 d'ici 2012?

Initiatives ministérielles

• (1700)

M. Steve Mahoney: Monsieur le Président, je trouve quelque peu paradoxal que mon collègue accuse le gouvernement de faire traîner le débat sur cette question car c'est l'opposition qui a justement fait cela. Mon collègue est probablement le premier à vouloir trouver des façons de faire traîner les choses et de nuire au bon fonctionnement de notre institution.

Cependant, permettez-moi de répondre à sa question quant à la raison pour laquelle on voulait ratifier cet accord de façon précipitée. Il n'y a pas de précipitation. Pendant cinq ans, il y a eu des rencontres coprésidées par le gouvernement du Canada et l'Alberta sur la façon dont nous pouvions arriver au stade où nous en sommes maintenant. Cela fait plus de cinq ans que le Protocole de Kyoto a été signé sans parler de la période qui a précédé cela, à partir du Sommet de Rio.

Les devoirs ont été faits dans ce cas-ci. Mon collègue refuse d'accepter l'information et il devrait au moins reconnaître cela. Que nous les présentions durant un match de la coupe Grey ou non, il refuse d'accepter les faits.

M. Grant Hill (Macleod, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai reçu aujourd'hui un courriel intéressant d'un Canadien d'origine japonaise. En Japonais, «*Kyo*» signifie capitale et «*to*» signifie ville. C'est de là que vient le mot Kyoto. L'intéressé m'a également dit qu'il voulait réfléchir au Protocole de Kyoto d'un point de vue canadien. Il a créé un acronyme, KYOTO, Kill Your Opportunity To Outperform, ce qui veut dire en gros Éliminer votre chance d'être plus performant. J'ai trouvé cela intéressant de la part d'un Canadien d'origine japonaise.

Je voudrais discuter de l'accord de Kyoto de quatre points de vue, soit environnemental, médical, scientifique et politique.

Nous avons eu bien des chances d'écouter certains des autres points de vue et je ne m'arrêterai donc pas là-dessus. Je me considère comme un environnementaliste. Je suis un randonneur pédestre, un chasseur et un pêcheur. Je passe certains de mes moments les plus agréables dans la nature, seul, loin du téléphone. Je déteste dire cela car le téléphone nous suit en tant que membre de la classe politique.

Je reconnais qu'on assiste à un réchauffement au Canada. Lorsque j'étais jeune et que je faisais de la randonnée dans les Rocheuses, j'ai remarqué que des glaciers se trouvaient à un endroit en particulier et de nos jours, ces glaciers se sont retirés et il n'y a qu'une explication logique à cela, soit le réchauffement de la planète.

Je reconnais qu'il se produit des changements dans le Nord, que le pergélisol dans les endroits où il n'avait jamais fondu auparavant s'est mis à fondre aujourd'hui, mais la question est à mon avis de savoir ce qui peut expliquer ce réchauffement. J'espère que nous réussirons à comprendre le problème en récapitulant les interventions que nous entendrons d'ici quelque temps à la Chambre des communes.

Je vais maintenant passer à la perspective du point de vue médical. En tant que médecin, j'ai traité pendant une bonne partie de ma vie des maladies liées à la pollution, comme l'asthme. J'ai traité des maladies attribuables à des particules et au smog. Une des expériences dont je me rappelle de l'époque où j'étais jeune étudiant en médecine, c'est quand on nous a montré, au laboratoire d'anatomie, le poumon d'une personne décédée qui vivait à la ville comparé au poumon d'une personne décédée qui vivait à la campagne. Je n'oublierai jamais cela.

Le poumon de l'habitant de la ville était noir, avait l'aspect du goudron et était cassant, tandis que le poumon de l'habitant de la campagne était rose et très flexible. La leçon que j'en ai tirée en

examinant ces deux poumons, c'est qu'il y avait une différence entre la substance particulaire, la fumée et le reste, qu'un habitant de la ville respirait par rapport à l'habitant de la campagne.

Je comprends et je sais que les substances particulières ne sont pas bonnes pour la santé, mais je m'oppose à ce qu'on assimile le réchauffement de la planète et le Protocole de Kyoto à la pollution. Ce n'est pas la même chose. J'admet que réduire la consommation de carburants à base de carbone aura un effet secondaire sur la pollution, mais le principal effet se fait sentir au niveau du CO₂, qui n'est pas un polluant. Le CO₂ est le gaz que j'expire tandis que je parle ici. C'est un gaz normal qui est nécessaire pour la vie des plantes. Je trouve à redire à l'emploi du terme pollution en rapport avec le changement de la température sur notre planète.

• (1705)

La pollution est une tout autre chose. Je crois vraiment que nous attaquons le problème par le mauvais bout. J'ai dit que la réduction de la consommation de combustibles fossiles aurait un effet secondaire sur la pollution, et je crois que nous devrions d'abord nous attaquer à la pollution.

Permettez-moi de parler des opinions scientifiques. Le député qui m'a précédé a dit que la Chambre ne compte aucun scientifique. Il aurait été plus juste de dire qu'on n'y trouve aucun climatologue, car il y a des scientifiques parmi nous.

Étant donné la complexité du sujet et les calculs qu'il exige à l'échelle planétaire, la question du changement climatique fait-elle l'unanimité chez les scientifiques? À cette question, il faut répondre par la négative.

Ma deuxième question est la suivante: l'activité humaine contribue-t-elle à accélérer le cycle naturel de réchauffement et de refroidissement de la température? À ce sujet, j'ai vérifié les données scientifiques sur les cycles de réchauffement et de refroidissement dans le passé; c'est très intéressant. J'ai étudié la géologie lorsque j'étais étudiant de premier cycle de l'université, et j'ai trouvé cette matière fascinante. J'y ai appris beaucoup de choses, notamment sur la présence de fossiles et de sédiments au fond des lacs et des océans, les anneaux des arbres, les cycles de croissance et les possibilités d'extrapolation. J'ai aussi étudié la datation au carbone. Plus récemment, je me suis intéressé aux observations de la température par satellite.

Toutes ces méthodes nous permettent de remonter le temps jusqu'à l'époque préhistorique, comme en fait foi ce tableau, que j'ai sous les yeux, intitulé «Température mondiale moyenne», dont les données remontent jusqu'à l'époque précambrienne. Il est intéressant de noter que, tout au long de la période préhistorique, la température mondiale moyenne a oscillé entre 12 et 22 degrés celsius, sauf une courte période où elle a été légèrement supérieure à 22. On observe un réchauffement du climat pendant les périodes cambriennes et ordoviciennes, siluriennes et dévoniennes, entre l'âge permien et l'âge triasique, et une longue période de réchauffement jusqu'au Jurassique et pendant les périodes du Crétacé et du Tertiaire, puis un refroidissement marqué des températures. Il y a aussi eu des périodes de refroidissement, échelonnées de façon assez synchronisée tout au long de la préhistoire. La période la plus froide se situe entre l'Ordovicien et le Silurien, puis pendant le Carboniférien et le Permien.

Initiatives ministérielles

Que nous apprend ce survol de la préhistoire? Il nous révèle l'existence de cycles de refroidissement et de réchauffement sur la planète. Qu'est-ce qui explique ces phénomènes? Que disent les scientifiques quant au fait que l'activité humaine contribue aujourd'hui à accélérer le réchauffement de la planète? Que disent-ils quant aux autres explications possibles?

Le débat prend ici une tournure scientifique. Il est très difficile d'affirmer avec certitude que l'activité humaine n'influe pas sur le climat.

Il est intéressant de noter que, selon ce graphique, la température moyenne de notre ère est à peine plus élevée que la température moyenne la plus froide jamais enregistrée, soit 12°C. D'après ce graphique, la température moyenne à notre époque est de 13°C. Celui-ci indique donc une très faible tendance au réchauffement.

L'activité humaine est-elle le principal déterminant de cette tendance? Les scientifiques à qui j'ai parlé ont dit non, que l'activité humaine n'était pas le principal déterminant. La question suivante s'impose d'elle-même: quel est donc le principal déterminant? Selon ces mêmes scientifiques, la corrélation entre ces périodes de réchauffement au cours de l'histoire, vient de l'activité des taches solaires. Durant les périodes de réchauffement marqué de la planète, l'activité des taches solaires augmente.

• (1710)

Je soulève tous ces points non pas pour dire qu'ils sont concluants, car j'aurais tort de le faire. Je les soulève pour dire qu'il existe une autre explication au cycle de réchauffement et de refroidissement de la planète. Évidemment, il n'y avait pas d'activité industrielle et de consommation de combustible au carbone durant la période jurassique, alors qu'il s'est produit un réchauffement; je me tromperais en disant pendant combien d'années exactement, mais ce fut pendant une période importante de la préhistoire. Il n'y avait pas d'activité industrielle durant la période crétacée et l'ère tertiaire, mais soudainement, au milieu de l'ère tertiaire, la Terre s'est refroidie. Des scientifiques m'ont dit que c'était attribuable à une couverture nuageuse. Je ne suis pas convaincu qu'il existe des données concluantes sur la question du cycle de réchauffement et de refroidissement de notre planète.

Passons maintenant à l'aspect politique de cette question. Nous tenons ce débat à la Chambre. Le Canada produit 2 p. 100 des émissions mondiales dues à l'activité humaine. C'est bien peu. Une proportion de 70 p. 100 de la planète ne se joindra pas au processus du Protocole de Kyoto. Le Canada est un pays vaste, nordique, froid et riche en énergie. À mon avis, le Protocole de Kyoto aura des répercussions plus considérables sur le Canada que sur n'importe quel autre pays ayant ratifié cet accord.

Aura-t-il des répercussions au plan économique? Oui, il en aura. L'harmonisation de la construction automobile avec les États-Unis va sans doute souffrir de cette décision prise par les États-Unis de ne pas ratifier le protocole. À vrai dire, la Californie a fait plus pour réduire la pollution, et j'utilise ce terme en dehors du contexte de Kyoto, que n'importe quelle mesure prise ici au Canada. On peut s'attendre à ce que les investissements provenant des États-Unis diminuent. Un vaste sondage mené aux États-Unis auprès des courtiers en placements a révélé aujourd'hui que la ratification du Protocole de Kyoto par le Canada allait sûrement influencer les décisions des investisseurs américains, ce qui aura des répercussions pour nous. Les projets d'exploration, par exemple, seront menés dorénavant dans des pays non signataires du protocole.

Il faut admettre, cependant, que la ratification de Kyoto aidera l'économie de certaines régions du Canada. Si on veut être juste, il y

a effectivement des avantages économiques à retirer de Kyoto. Ainsi, il existe dans ma circonscription un endroit balayé par les vents appelé Pincher Creek. Cette localité profitera du développement de l'énergie éolienne au Canada. La technologie des piles à combustible, mise au point en grande partie ici au Canada, je parle des piles Ballard, tirerait avantage également de la ratification du Protocole de Kyoto. Est-ce qu'il sera avantageux de mieux isoler nos foyers? Oui, ce sera avantageux à long terme. Le propriétaire y trouvera profit.

Ce que je voudrais pouvoir dire à mes électeurs, c'est si le ratio avantages-coûts penche en faveur du Protocole de Kyoto ou non. Pour l'instant, je dois dire que l'analyse avantages-coûts ne m'apparaît pas assez claire pour que je puisse porter un jugement informé. Elle serait plus claire si le gouvernement avait un plan de mise en oeuvre clairement énoncé, un plan présentant une ventilation sectorielle des coûts. Je serais heureux d'en débattre à la Chambre avec les députés qui, je le sais, sont sincères quand ils disent vouloir protéger l'environnement.

Que propose l'Alliance? Que propose mon parti pour que les Canadiens sachent qu'il n'est pas réactionnaire en matière d'environnement, qu'il se préoccupe de l'environnement? Je parle plus précisément du Protocole de Kyoto, et non de la pollution.

• (1715)

En premier lieu, nous voulons qu'aucune décision permanente et exécutoire ne soit prise tant qu'un plan montrant les coûts n'aura pas été faite.

En deuxième lieu, nous voulons un accord qui tiendra compte de nos caractéristiques géographiques, climatiques, économiques et énergétiques. Autrement dit, nous voulons un accord spécialement conçu pour le Canada.

En troisième lieu, nous estimons que l'échange de droits d'émission international constitue la pire des propositions, car il permettrait au Canada de payer d'autres pays pour pouvoir continuer de produire du CO₂, en supposant que l'émission de CO₂ soit le problème, comme il a été dit. C'est improductif. Nous sommes absolument opposés à l'échange de droits d'émission.

Ensuite, et c'est mon point de vue et non celui de mon parti, j'estime que nous devrions lutter contre la pollution d'abord, ce qui réduirait les émissions de CO₂, et non le contraire. Je l'ai déjà dit. Je crois que cela stimulerait la production d'énergies de remplacement. J'estime que la production d'électricité à l'aide de l'eau, du vent, de l'éthanol, des piles à combustible, etc., serait ainsi stimulée, et j'appuie fermement toute mesure à cet égard.

Enfin, nous devrions consacrer nos budgets de recherche à la lutte contre la pollution au Canada, et non au Protocole de Kyoto, afin que l'argent soit dépensé au Canada.

Je pourrais parler encore longtemps, mais tels sont les points que je voulais souligner. J'estime que c'est un honneur pour moi que d'avoir pris part à un débat qui aura des répercussions sur mes enfants, voire ceux du Président.

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les partis et vous constaterez que la Chambre consentirait à étudier cette motion que je propose:

Que, à partir de 18 h 30 aujourd'hui, le Président ne sera pas autorisé à recevoir les appels au quorum, les motions dilatoires et les demandes de consentement unanime et que si aucun député ne se lève pour prendre la parole avant 22 h 30, la Chambre s'ajournera à la prochaine séance.

Initiatives ministérielles

Le vice-président: La Chambre consent-elle à ce que le député de West Vancouver—Sunshine Coast présente cette motion?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Y a-t-il consentement?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, je tiens à commencer en offrant mes très sincères félicitations au député de Macleod. Je pense qu'il a fait un discours très précis et très informatif sur le sujet. En particulier, je tiens à le féliciter pour avoir expliqué, en termes très clairs, la différence entre la question de la pollution et du CO₂, les polluants atmosphériques, et celle des gaz à effet de serre, ce qui, je crois, a causé énormément de confusion, non seulement dans cette Chambre, mais dans tout ce débat.

J'aimerais revenir en particulier sur la question dont il a parlé vers la fin de son discours, à savoir, le genre d'incitatifs que nous pouvons mettre en place pour encourager les provinces, les particuliers et les entreprises à prendre de véritables mesures concrètes pour contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans ma province, la Nouvelle-Écosse, ainsi qu'en Alberta, la province du député de Macleod, on fait déjà des efforts énormes pour domestiquer l'énergie éolienne, par exemple, pour en faire plus avec l'énergie solaire, l'hydroélectricité et, évidemment, l'énergie nucléaire. Tels sont les tournants que notre pays devra prendre pour se conformer au Protocole de Kyoto et s'assurer que le Canada pourra atteindre certains objectifs.

Le hic, comme l'a fait remarquer le député, c'est que le gouvernement part d'une position irréaliste. En ratifiant cet accord, nous ne sommes pas honnêtes, non seulement envers les Canadiens, mais envers le monde, les autres signataires, et qui plus est, ceux qui n'ont pas encore signé, comme les États-Unis. Les États-Unis ont dit qu'ils ne pouvaient pas atteindre ces objectifs, mais ils font ce qu'ils peuvent pour procéder à certaines réductions dont ils fixeront eux-mêmes les niveaux.

Le député ne conviendra-t-il donc pas que nous pouvons beaucoup faire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, que les provinces doivent être convaincues de participer à cet effort, ainsi que les entreprises, les particuliers, et que le Protocole de Kyoto, en soi, n'est pas une panacée? Cela ne servira à rien de simplement apposer notre signature avant Noël. Cela ne contribuera pas à réduire les émissions de gaz à effet de serre, comme l'a si bien fait remarquer le député.

• (1720)

M. Grant Hill: Monsieur le Président, je remercie le député du compliment. Les compliments se font plutôt rares à la Chambre.

En ce qui concerne les incitatifs, je suis absolument convaincu que notre pays peut devenir plus autonome sur le plan énergétique avec des incitatifs. Personnellement, je pense à la première maison que j'ai bâtie. L'isolant dans les murs extérieurs de cette maison était placé dans une structure faite de 2x4. De nos jours, la norme consiste à utiliser des 2x6, l'isolation étant nettement supérieure. S'agit-il là de coûts-avantages? Tout à fait. Il ne faut pas bien des années avant que le propriétaire qui a engagé des dépenses supplémentaires pour bâtir des murs plus épais et mettre en place davantage d'isolant ne récupère ses frais supplémentaires.

Il y a des changements énormes dans l'efficacité des chaudières. Nous sommes passés de chaudières très inefficaces à d'autres qui

sont assez efficaces. Y a-t-il des incitatifs qui pourraient nous permettre d'aller plus loin à cet égard? Il y en a indiscutablement.

Le secrétaire parlementaire a dit que tout immeuble fédéral devrait être construit selon les normes R-2000. Mon Dieu, ce serait un incitatif merveilleux si, concrètement, le gouvernement fédéral faisait preuve de leadership à ce chapitre. Je serais ravi, par exemple, que tous les ministres conduisent un véhicule hybride. Le ministre de l'Environnement le fait, et c'est tout à son honneur. Au moins, il prend les grands moyens et il fait ce qu'il a promis. Il y a d'importants secteurs où des incitatifs seraient envisageables.

En ce qui concerne la participation des provinces, si celles-ci ne souscrivent pas à l'idée, l'accord ne pourra être mis en oeuvre, quoi qu'en dise le gouvernement fédéral. La chose la plus triste à laquelle il nous a fallu assister, c'est le rejet par les provinces des propositions en faveur de notre environnement. Les provinces souhaitent un environnement non pollué, mais elles savent que l'accord et la façon dont le gouvernement tente de leur imposer, ainsi qu'à la population canadienne, sont inacceptables. À mon avis, c'est une tragédie.

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté les intervenants de tous les partis représentés à la Chambre.

Je remercie mon collègue d'en face pour ce que j'estime être une intervention très sérieuse. Le député a parfaitement raison. Toutes les opinions ont l'appui de scientifiques. Le député de Peterborough a présenté une intervention très passionnée en faveur du Protocole de Kyoto et de la position du gouvernement. Les opinions sont certes partagées au sein du monde scientifique.

Toutefois, plus de 2 000 des grands spécialistes des changements climatiques du monde ont contribué aux conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Ils ont rapporté en 2001 que le plus gros du réchauffement observé au cours des 50 dernières années est attribuable à l'activité humaine. Ils estiment que la température de l'air à la surface du globe montera probablement de 1,4°C, et de 5,8°C d'ici à 2100.

Il est très important de considérer les récentes découvertes scientifiques. Je sais que mon collègue s'est informé sur des époques lointaines. Nous parlons aujourd'hui d'une tendance bien actuelle. Cette initiative a l'appui non seulement du groupe formé par plus de 2 000 grands spécialistes internationaux des changements climatiques, mais encore de nombreux milieux scientifiques prestigieux du monde entier. Mon collègue voudrait-il commenter les données fournies par ce groupe très prestigieux de scientifiques?

En outre, des entreprises de l'Ouest, telles DuPont, Syncrude, Suncor et British Petroleum, ont pris des décisions qui contribueront à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elles se sont rendu compte qu'une bonne politique environnementale est rentable pour les entreprises. Il ne s'agit pas seulement ici...

• (1725)

Le vice-président: Comme je tiens à ce que le plus de députés possible puissent poser des questions, je demanderai au député de Macleod de répondre.

Initiatives ministérielles

M. Grant Hill: Monsieur le Président, il est curieux de voir comment un groupe d'experts acquiert du prestige lorsqu'il est d'accord avec soi. Mon propre groupe de scientifiques est très prestigieux, à mes yeux. Il va sans dire que le secrétaire parlementaire a attaché beaucoup de poids aux opinions scientifiques.

Selon moi, la science ne permet pas de tirer des conclusions. Je concède que l'activité humaine a un effet. C'est sur l'ampleur de cet effet qu'il est difficile de se prononcer. Ce que je souhaiterais, c'est qu'on admette que l'impossibilité de tirer des conclusions ne doit pas nous empêcher, au Canada, d'obtenir l'information la plus récente. Je ne veux pas que nous signions un accord qui nous désavantage par rapport aux autres.

Une question que je n'ai pas abordée au cours de mon intervention est celle des pays en développement qui n'ont pas adhéré à cet accord. Le secrétaire parlementaire sait que ces pays ont décidé de ne jamais adhérer à l'accord, de ne jamais s'orienter dans ce sens. L'un des arguments utilisés pour faire accepter l'accord a été de dire que nous devions nous comporter en scouts, et que les autres suivraient le bon exemple. Si cela devait se produire, l'argument serait peut-être valable, mais, comme les pays en voie de développement écartent cette possibilité, je crains fort que cet accord ne soit fatal au Canada.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue pour la rigueur de son intervention. Il semble bien maîtriser le sujet et je l'en remercie.

Là où je suis en désaccord, c'est sur la solution qu'il propose. Il propose une solution canadienne à un problème international. À mon avis, une problématique planétaire et internationale commande une solution internationale. Chaque pays ne peut pas faire à sa guise et selon sa stratégie, alors que le problème est planétaire.

Je pense à l'Allemagne, qui a réussi à faire un changement considérable dans son mode de production. Elle est passée d'une énergie particulière à une énergie éolienne en très peu de temps, avec des objectifs très contraignants de 21 p. 100 de réduction de ses émissions dans le cadre de l'Union européenne.

Dans le cas qui nous concerne, est-ce que le député ne croit pas que l'efficacité énergétique peut être synonyme de compétitivité, de performance et d'innovation sur le plan économique? Comme l'a indiqué le secrétaire parlementaire, des entreprises comme DuPont et TransAlta, dans l'Ouest canadien, qui a décidé d'acheter une compagnie éolienne, font la démonstration que l'efficacité énergétique peut être synonyme de croissance.

M. Grant Hill: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son commentaire. Il est intéressant qu'il mentionne la compagnie éolienne. Elle se trouve dans ma circonscription. J'ai donc évidemment vu ce processus.

Le problème est vraiment un problème international. La solution n'est pas une solution canadienne. Toutefois, combien de pays vont ratifier le Protocole de Kyoto? Combien de pays ont des problèmes —ce n'est pas un mot correct pour Kyoto—de pollution et une augmentation des gaz causés par le charbon? Il est évident que le Canada est le seul pays de l'Ouest qui compte signer le Protocole de Kyoto. C'est à mon avis un grand problème pour le Canada.

• (1730)

[Traduction]

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Beauharnois—Salaberry.

Je tiens tout d'abord à féliciter le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement. Elle travaille sur ce dossier depuis longtemps déjà. En fait, elle a assisté à tout le débat sur cette question.

J'aimerais la remercier à titre personnel en rapport avec la table ronde d'une durée de quatre heures que j'ai organisée en octobre dernier sur l'accord de Kyoto dans ma circonscription. Des représentants de Stelco et de TransCanada PipeLines Limited, des climatologues de l'Université de Toronto, la secrétaire parlementaire, un directeur général d'Environnement Canada et une société environnementale de ma circonscription ont parlé de ces questions. J'ai réuni tous ces gens pour tenter d'évaluer les répercussions de l'accord de Kyoto et pour obtenir des commentaires éclairés sur la question.

La première question soulevée a été de savoir pourquoi le Canada appuyait le Protocole de Kyoto. Le Canada a toujours cru en une approche multilatérale et, dans l'optique du processus des Nations Unies, nous croyons que c'est la façon la plus efficace d'assurer une action globale. Kyoto ne représente pas une fin en soi. Ce n'est qu'une première étape dans un processus qui portera sur les changements climatiques sur une certaine période de temps. Le processus continuera d'évoluer. Il n'y a donc pas de réponse définitive aujourd'hui dans ce dossier, pas plus qu'il n'y en a eu dans certains autres, mais nous savons que nous disposons de suffisamment d'informations pour dire que des mesures s'imposent et que nous devons les adopter dès maintenant. Nous devons pouvoir nous appuyer sur un plan et, heureusement, nous disposons d'un tel plan, préparé au Canada.

L'accord de Kyoto vise une meilleure efficacité énergétique, ce qui est un élément important pour les Canadiens; une croissance durable, sujet dont je parlerai davantage plus tard; un programme d'innovation technologique, et on peut dire que le Canada est devenu un chef de file au chapitre de l'exportation des technologies à l'échelle internationale; l'assainissement de l'air et bien sûr la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La table ronde que j'ai tenue au sujet de Kyoto fut importante car elle a donné aux jeunes, au milieu des affaires, à l'industrie, aux universitaires et aux électeurs de ma circonscription l'occasion d'entendre les propos d'experts. Bien entendu, les experts n'étaient pas tous là pour dire la même chose, mais ils étaient d'accord sur un point, soit qu'il fallait agir. Il y avait certaines divergences sur le rythme à adopter, mais tous s'entendaient pour dire que l'inaction ne représentait pas, et ne pouvait pas représenter, un choix possible.

Depuis 1997, le gouvernement consulte les représentants des provinces, des territoires et des principaux secteurs de l'industrie, la population, ainsi que d'autres intervenants. En ma qualité de député, j'ai cru qu'il m'appartenait d'organiser une table ronde et, sans me limiter à ce forum, d'informer mes électeurs et de demander leur avis. Il m'a été très utile de fournir ainsi de l'information et de recevoir les idées des électeurs; en outre, ces échanges m'ont aidé à préparer mes observations d'aujourd'hui.

On a beaucoup parlé des coûts rattachés à la ratification du Protocole de Kyoto. Je le dis respectueusement, mais il me semble que les sceptiques ont oublié de regarder les avantages financiers de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Atteindre les objectifs de Kyoto entraînera certes des coûts et personne de ce côté de la Chambre n'a dit le contraire. Cependant, le gouvernement est d'avis qu'ils seront gérables et limités comparativement aux impacts qu'entraînerait l'inaction à ce sujet.

Initiatives ministérielles

Il faut souligner que le gouvernement est déterminé à agir et a continuellement montré qu'il est disposé à travailler de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les gens d'affaires et l'industrie, pour perfectionner le plan et élaborer des stratégies de mise en oeuvre.

Il importe de préciser que, en vertu du plan que nous préparons, aucune province ou région en particulier ne sera appelée à porter une part déraisonnable du fardeau. Les entreprises canadiennes vont demeurer compétitives à l'échelle nord-américaine et surtout, sur le marché mondial. Nous allons mesurer les progrès à intervalles réguliers et nous nous ajusterons aux circonstances à mesure qu'elles changeront.

J'ai entendu quelqu'un dire que les États-Unis ne vont pas ratifier l'accord. Effectivement, les États-Unis ne ratifieront pas Kyoto, comme ils n'ont pas signé le traité sur les armes légères et le traité sur les mines terrestres.

● (1735)

Les États-Unis, pour une raison quelconque, n'ont pas adopté une démarche multilatérale; néanmoins, 42 des 50 États américains ont établi un régime de réglementation concernant la réduction des émissions de CO₂. Par conséquent, on commet une fausseté en laissant entendre pour l'une ou l'autre raison que nous n'avons pas à nous préoccuper du fait que les États-Unis n'apposent pas leur signature. C'est évidemment faux de dire que les États-Unis ne font rien, car 42 des 50 États adoptent des mesures.

Selon moi, nous avons comme parlementaires une responsabilité d'adopter les mesures nécessaires. Au cours des cinq dernières années, les preuves ont été selon moi indéniables. Il y a ceux qui prétendraient le contraire et, bien sûr, ils ont droit à leur opinion, mais j'estime en ma qualité de parlementaire qu'il serait inopportun de ne pas ratifier l'accord de Kyoto.

Selon les données les plus précises que nous possédons, l'accord de Kyoto entraînera des coûts, mais ils seront modestes. Ils seront répartis à l'échelle du pays et de l'économie. Ces coûts ne représentent pas des pertes par rapport à la situation actuelle et correspondent plutôt à une croissance légèrement inférieure à ce que l'on aurait par ailleurs pu s'attendre.

Je souligne, à titre d'exemple, que le produit intérieur brut du Canada croîtra d'environ 17,5 p. 100 pendant que nous nous attaquerons à la question du changement climatique au cours des huit prochaines années. C'est environ 0,4 p. 100 de moins que ce à quoi on aurait normalement pu s'attendre.

Il est impossible de prévoir les répercussions économiques sur une période 8 à 10 ans, mais le scénario le plus plausible est d'environ 0,4 p. 100 du PIB. C'est une incidence relativement modeste par rapport à la vigoureuse croissance économique au cours de la même période.

L'aspect le plus important à souligner est probablement le fait que la préparation des prévisions est le fruit de la collaboration entre le gouvernement du Canada et les provinces au fil des ans. Le gouvernement fédéral a travaillé en étroite collaboration avec les provinces parce qu'il souhaite aboutir à une démarche qui permettra à tout le pays de contribuer à l'atteinte de l'objectif de Kyoto.

Chaque fois que l'option stratégique est devenue plus claire, le modèle a été mis à niveau pour refléter la situation la plus probable. Les prévisions de réussite ont été révisées régulièrement pour tenir compte des analyses et des commentaires les plus à jour concernant les perspectives économiques du Canada.

C'est important, car le contexte dans lequel le Canada adopte des mesures relatives au changement climatique a évolué au fil des ans, tout comme l'estimation des répercussions possibles de l'accord de Kyoto sur l'emploi et l'économie au pays.

Il importe de garder à l'esprit qu'on s'attend à ce que les changements climatiques se traduisent par des sécheresses, dont nous avons déjà eu des preuves assez claires, ainsi que par des inondations et d'intenses orages. Les scientifiques qui ont étudié ces questions, comme le climatologue qui a assisté à ma table ronde, ont dit qu'il fallait s'attendre à davantage de ces épisodes dans les prochaines années. Pensons seulement à la sécheresse de 2001, qui a coûté 5 milliards de dollars à l'économie canadienne, ou à la tempête de verglas de 1998, qui a coûté plus de 6 milliards de dollars à l'Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick.

Il importe de comprendre que le scénario dressé n'est pas le plan. D'aucuns ont interchangé les deux. C'est un exercice analytique qui nous permet de dresser le plan de manière à mieux équilibrer les répercussions dans les différentes régions du pays et les différents secteurs économiques.

Toutefois, si nous devons adopter l'approche où le Protocole de Kyoto est la dernière étape, nous pourrions alors accepter certains des arguments que j'ai entendus à la Chambre dernièrement. La réalité, c'est que c'est un processus évolutif. Nous pourrions atteindre ces cibles en raison des consultations et du travail. Je dirais que l'un des plus importants secteurs sur lequel nous avons travaillé a été celui des municipalités canadiennes, c'est-à-dire le travail que nous avons fait par l'entremise de la Fédération canadienne des municipalités, le club des 20 p. 100, pour réduire les émissions de CO₂ de 20 p. 100 d'ici dix ans. En définitive, la mise en oeuvre sera faite par la population du Canada dans les municipalités du Canada.

● (1740)

À cet égard, nombre des municipalités clés du Canada et certaines des plus petites agglomérations ont souscrit au plan, de concert avec le ministère de l'Environnement. Sur ce, j'attends les questions des députés.

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, mon collègue d'en face parle en des termes élogieux de tout le travail qui a été accompli par le gouvernement et les provinces au cours des cinq dernières années, si j'ai bien compris. Peut-il me dire pourquoi, après tous les efforts que son gouvernement a consentis pour établir sa position et collaborer avec les provinces, seulement deux provinces ont accepté la ratification de Kyoto jusqu'à maintenant? Pourquoi toutes les provinces, non seulement les huit récalcitrantes, mais les deux autres aussi, ne savent-elles toujours pas en quoi consistera le plan de mise en oeuvre, après la ratification? Comment se fait-il que les provinces sont complètement opposées à la ratification pour l'instant?

M. Bryon Wilfert: Monsieur le Président, mon collègue soulève une bonne question. Je lui signale que, au cours des cinq dernières années, comme je l'ai dit, il y a eu des consultations suivies avec les provinces et les territoires. Comme nous le savons, les provinces ont fait connaître douze points importants sur lesquels elles veulent obtenir des réponses. Le gouvernement fédéral a accepté neuf de ces points, et des échanges sont en cours sur les trois autres. La porte n'est pas fermée. Il y a toujours des discussions.

Je rappelle cependant à mon collègue que l'accord de Kyoto est l'essentiel et que le plan porte sur les modalités. Voilà de quoi il s'agit.

Initiatives ministérielles

Même si les provinces et les territoires ne signent pas les traités internationaux, le gouvernement a jugé important non seulement d'avoir des échanges suivis avec eux, mais aussi d'établir des tables rondes, et je vais prendre l'exemple des tables rondes des municipalités. J'ai parlé de la FCM. Nous voulons établir cette table ronde pour recueillir les points de vue et nous assurer de faire un bon plan.

[Français]

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais demander au secrétaire parlementaire si le Canada a toujours cru à la ratification du Protocole de Kyoto. Je pense que depuis 1997, il s'est beaucoup fait tirer l'oreille par les partis d'opposition, dont le Bloc québécois, pour s'engager d'ici la fin de 2002 à ratifier le Protocole de Kyoto.

Cependant, en ce qui concerne ce plan de mise en oeuvre, j'aimerais demander au député pourquoi le gouvernement fédéral est-il toujours si inéquitable. Pourquoi ne tient-il pas compte du principe du pollueur-payeur et de l'année 1990 comme année de référence et tient-il compte de l'année 2010?

Si le gouvernement est si empressé à le faire, pourquoi n'est-il pas à l'écoute de ce que lui suggère le Bloc québécois et le gouvernement du Québec afin d'être équitable sur toute la ligne?

[Traduction]

M. Bryon Wilfert: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord signaler à notre collègue que 1990 est en fait l'année de référence pour les réductions et nous avons prévu cela dans le plan. Depuis 1997, le gouvernement participe à ce processus et il a toujours trouvé très important de consulter les provinces. Nous savons qu'elles ont des points de vue différents et certaines nous ont beaucoup plus appuyé au départ que d'autres, mais c'est un processus en constante évolution.

Nous avons reçu une liste de 12 revendications des provinces. Nous avons déjà donné notre accord à 9 d'entre elles et le processus est toujours en cours au sujet des trois autres. Je crois que le gouvernement a adopté une approche très active qui, d'après les témoignages que j'ai entendus, est réalisable et réaliste.

Comme le député le sait, le Québec appuie l'accord pour diverses raisons, à l'instar d'autres provinces, même si parfois, et je sais que c'est incroyable dans cette enceinte, la politique joue un petit peu un rôle. Cependant, ce qui importe c'est que l'inertie du gouvernement ou de toute province pourrait avoir de très graves conséquences. Je ne pense pas que c'est l'approche que les Canadiens veulent nous voir adopter.

• (1745)

[Français]

M. Serge Marzil (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, j'aurais été un peu gêné, comme député d'une circonscription électorale comme celle de Beauharnois—Salaberry, de ne pas intervenir au sujet de ce dossier aussi important. En effet, je représente une région qui a énormément souffert du développement un peu illogique, pour ne pas dire sauvage, de son milieu dans les années 1930 et 1940. Cela fait qu'aujourd'hui, c'est un milieu qui a beaucoup de rattrapage à faire en termes de qualité de l'environnement. À l'époque, il s'y est installé beaucoup d'industries dans les domaines de la chimie, de l'aluminium, de l'acier et ainsi de suite. On n'était alors pas tellement préoccupés par l'environnement.

Aujourd'hui, on est donc pris—comme on dit—avec le bébé et il faut trouver des solutions pour dépolluer et redonner un environnement potable à l'ensemble de la population.

Il faut également attirer des gens dans notre région, dans le comté de Beauharnois—Salaberry qui est entouré d'eau. Monsieur le Président, vous connaissez ma région puisque mon comté est voisin du vôtre; il est situé en face de votre comté, de l'autre côté du fleuve Saint-Laurent. On sait que le fleuve Saint-Laurent est un de nos grands cours d'eau qui a été usé par le développement industriel au Canada, tout le long des Grands Lacs et du fleuve. À cette époque, on ne pensait pas que cela pouvait avoir des impacts aussi négatifs à moyen et à long terme.

Aujourd'hui, on parle justement d'un pacte, d'un traité, d'un mouvement international. Si on ne prend pas la décision aujourd'hui, et si on retarde la signature du Protocole de Kyoto, cela aura des impacts négatifs à moyen et à long terme. J'ai l'impression que chaque année que nous perdrons avant de signer cette entente hypothéquera à moyen et à long terme la qualité ou l'environnement de notre planète, de notre pays et, j'ajouterais, de ma région.

C'est donc pour cela que j'appuie la décision du gouvernement à cet égard, à savoir qu'il faut signer avant la fin de décembre. Nous allons appuyer le premier ministre en ce sens et l'ensemble des députés ministériels sont d'accord avec la ratification de Kyoto.

Évidemment, les gens ramènent toujours le débat sur l'impact économique que cette entente entraînera. Cependant, au lieu de focaliser notre raisonnement uniquement sur le nombre de jobs qu'on peut perdre en ratifiant le Protocole de Kyoto, on devrait porter plus loin notre réflexion à savoir combien d'emplois Kyoto peut créer dans notre pays. On a toujours l'impression que lorsqu'on veut développer une industrie verte, il n'y a pas d'argent à faire, que nous perdrons beaucoup d'emplois et que ce sont les autres pays autour qui en profiteront.

J'ai une opinion tout à fait différente. On connaît beaucoup d'entreprises qui ont décidé de profiter de situations comme celle-là pour se moderniser et pour adopter de nouvelles technologies. Aujourd'hui, il y a des entreprises qui répondent aux normes de pollution de façon extraordinaire, non seulement au Québec mais dans l'ensemble du pays.

Certains ont un raisonnement très étroit à cet égard, parce qu'on veut concentrer uniquement le débat sur le nombre d'emplois que nous risquons de perdre. Sauf qu'on oublie de penser aux impacts que cela peut avoir à moyen et à long terme sur notre économie.

À titre d'exemple, nous avons un débat assez virulent depuis une semaine au sujet du fameux rapport Romanow, dans lequel on parle de nouveaux investissements dans le domaine de la santé. Pourquoi est-ce que chacune des régions du Canada demande au gouvernement fédéral d'intervenir et d'injecter de nouveau de l'argent en matière de santé?

• (1750)

Je regarde au Québec. À l'époque, on avait un budget de huit milliards de dollars en santé. Aujourd'hui, on a doublé le budget. C'est comme cela dans toutes les provinces. Il y a un problème. On parle de vieillissement de la population, mais il n'y a pas seulement la question du vieillissement de la population.

Il y a l'impact des émissions de gaz à effet de serre et des gaz carboniques dans l'air. Quels sont leur impact sur la santé? Nous pourrions économiser sur les coûts de la santé dans chacune des régions du Canada et nous aurions une population en meilleure forme.

Prenons l'agriculture. Tous mes collègues qui sont intervenus dans ce débat et tous ceux qui favorisent un environnement de qualité ont parlé de l'impact sur l'agriculture.

Prenons seulement les forêts. C'est une richesse extraordinaire. Au lieu de penser à développer de façon intelligente les industries forestières, on s'acharne, et j'utilise ce terme, à «dévierger» les forêts. En Amazonie et au Brésil, combien de millions d'acres de forêt ont été coupés de façon sauvage, sans aucune conscience environnementale?

Si je regarde dans ma région, on voit le mariage qu'il peut y avoir entre l'agriculture et l'industrie forestière. À cause d'un problème dans le domaine de l'élevage de porcs, les éleveurs de porcs se permettent d'être anarchiques sur les terres. Ils coupent les arbres pour avoir plus de terres pour étendre le lisier de porcs. On ne se pose pas la question à savoir quel impact la coupe d'un arbre peut avoir sur l'environnement.

Si on se mettait à analyser chaque impact positif, on s'apercevrait qu'en termes d'emplois, à moyen et long terme, on va y gagner.

Un autre élément important doit être souligné. Lorsqu'on parle d'entreprises qui cherchent un site où s'installer, elles font souvent des analyses du milieu. On met en évidence la qualité du milieu. Au plan environnemental, cette qualité devient un des points majeurs qui influencent les décideurs en ce qui concerne l'implantation d'une entreprise.

Je voulais cet après-midi toucher davantage la question du transport. Je ramène toujours cela à ma région et à la grande région de Montréal—évidemment, celle de Toronto doit vivre le même problème—, à savoir l'impact que le transport par camions peut avoir sur la qualité de l'air autour des grands centres urbains.

Le plan propose des choses assez extraordinaires. On sait que l'émission de CO₂ par les autos et les camions représente 25 p. 100 de cette pollution. De là l'importance, pour les municipalités et les régions, de mettre l'accent sur le fait de diminuer le transport par camions et de favoriser davantage le transport en commun.

En terminant, j'aimerais poser une question à tous ceux et celles qui siègent à la Chambre. Qu'attend-on? Qu'attendent ceux qui s'objectent actuellement à la ratification du Protocole de Kyoto? Est-ce qu'on attend qu'il n'y ait plus un poisson dans nos eaux, plus un arbre sur nos terres, plus un oiseau dans les airs? Qu'est-ce qu'on attend?

Le jour où on en arrivera à cette situation, on aura une planète démunie. Peut-être que les gens continueront d'extirper du pétrole de la terre ou de sortir du charbon des mines mais, en bout de ligne, on n'aura plus de gazon et on n'aura plus rien. Cela peut arriver assez rapidement.

C'est une question de conscience sociale. J'ai l'impression que les gens devraient penser à cela. Lors de l'application du plan, on pourra s'asseoir ensemble et réfléchir pour trouver la bonne solution.

• (1755)

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours du secrétaire parlementaire et député de Beauharnois—Salaberry.

Dans son discours, le député disait que sa circonscription avait du rattrapage à faire depuis les années 1930-1940 et qu'il est très urgent de ratifier le Protocole de Kyoto. Si on ne prend pas des mesures draconiennes, bientôt, selon lui on n'aura plus de petits poissons, d'oiseaux ou d'arbres dans nos forêts.

Cependant, j'aimerais demander ceci au député de Beauharnois—Salaberry. Il a beaucoup parlé du plan de mise en oeuvre. Pourquoi,

Initiatives ministérielles

pour aider sa circonscription, le plan ne devrait-il pas tenir compte du principe du pollueur-payeur? Ce plan avantage les pollueurs.

Le député affirme qu'il faut agir présentement pour permettre, selon ce qu'il dit, d'agir rapidement. Pourquoi le plan de son gouvernement ne tient-il pas compte du principe de pollueur-payeur? Pourquoi ne dit-il pas à son ministre de l'Environnement d'être à l'écoute du Québec afin de faire en sorte que les entreprises, comme celles de sa circonscription qui produisent de l'acier ou de l'aluminium comme chez nous, fassent quelque chose? Beaucoup d'entreprises ont déjà posé des gestes depuis 1990. Si le gouvernement ne prend pas cela en considération, ces entreprises vont être dans la même catégorie que celles qui n'ont rien fait.

M. Serge Marcil: Monsieur le Président, il faut avoir l'esprit un peu plus large que cela. Il s'agit d'un problème d'ensemble, d'un problème pancanadien.

J'ai l'impression—et ce n'est pas seulement une impression—qu'il s'agit d'une question d'efforts collectifs. Effectivement, il s'est accompli de belles choses au Québec. C'est tant mieux. Cela va donc servir d'expérience pour les autres régions du Canada.

Cependant, je pense qu'il faut que chacun fasse sa part. Actuellement, les régions les plus favorisées doivent être également disponibles pour aider d'autres régions du pays qui le sont un peu moins. Il faut également tenir compte du fait qu'il existe différents types d'industries dans chacune des régions du pays.

L'important est de trouver une solution harmonieuse qui fera en sorte de pouvoir favoriser l'ensemble de la population à un rythme qui peut être différent d'une région à l'autre, mais dans un cadre qui se situera quand même à l'intérieur de la période de 10 ans.

Nous avons jusqu'en 2012 pour nous y rendre. Nous avons donc 10 ans devant nous. Je crois qu'il faut cesser de d'avoir un esprit étroit en disant: «Chez nous, on a fait cela. C'est bon. Pourquoi maintenant nous demande-t-on d'en faire encore plus?» Je trouve que c'est là se refermer sur soi-même au lieu d'être plus ouverts à l'ensemble du pays. Il s'agit justement de participer. Il faut que le Québec participe également à enrichir le plan afin d'aider les autres régions du pays à contribuer à la mise en place d'un plan efficace.

[Traduction]

M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il est décourageant d'entendre nos vis-à-vis refuser les uns après les autres de reconnaître les répercussions des cycles solaires sur toute cette question des changements climatiques ou de répondre à mes questions à ce sujet. Il y a des tonnes de preuves, qui remontent à ce qu'on peut en juger à 1750, qui établissent un lien entre les cycles solaires d'une part et les changements dans la température de la planète d'autre part.

Je voudrais tout d'abord demander au député s'il est prêt ou non à reconnaître qu'il est possible que les gaz à effet de serre ne soient pas les principaux responsables des changements climatiques, qu'il s'agisse d'un réchauffement ou d'un refroidissement de la planète, et que cela est probablement attribuable aux cycles solaires? Ensuite, ne va-t-il pas reconnaître que nous n'avons pas besoin du Protocole de Kyoto pour nous attaquer à la pollution? Le gouvernement pourrait adopter dès demain des règlements pour exiger que les automobiles soient moins polluantes, mais il n'en fait rien.

Initiatives ministérielles

Le dioxyde de carbone et la vapeur d'eau sont des gaz naturels et non des polluants. Si nous voulons assainir, nous devrions nous attaquer à la pollution. Nous n'avons pas besoin du Protocole de Kyoto pour ce faire et il se pourrait fort bien que les cycles solaires causent le refroidissement et le réchauffement de la planète. Le député va-t-il reconnaître ces deux choses?

• (1800)

[Français]

M. Serge Marcil: Monsieur le Président, effectivement, chacun des pays peut bien décider de développer un plan pour s'attaquer immédiatement à la pollution. Dans l'ensemble, quand le gouvernement du Québec a décidé à l'époque de proposer des formules pour sensibiliser les entreprises, les résidents et les propriétaires de maisons à s'inscrire dans un plan d'économie d'énergie, on l'a fait par des mesures incitatives. On n'a pas attendu que le Protocole de Kyoto surgisse sur la planète.

Évidemment, le député affirme effectivement qu'on pourrait exiger demain matin des voitures plus économiques. Toutefois, au moment où on décide d'aller vers cette solution, comme l'a proposé le ministre de l'Environnement, cela suppose que les entreprises automobiles se réajustent. Cela prend donc quand même un, deux, trois, quatre ou cinq ans pour que cela se fasse. C'est donc tout simplement cela. Il s'agit d'annoncer des choses pour que les gens puissent se préparer. On ne peut pas le faire de façon sauvage.

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui au nom des citoyens de Jonquière qui sont d'accord avec la ratification du Protocole de Kyoto. Avant de poursuivre mon discours, je voudrais vous aviser que partagerai mon temps de parole avec le député de Sherbrooke.

Le Bloc québécois est en faveur de la ratification du protocole, parce qu'il est temps de renverser la tendance actuelle du réchauffement climatique qui annonce des dégâts environnementaux dramatiques. Le Canada doit participer à l'effort international visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'autant que le Canada est un important émetteur de gaz à effet de serre, en fait le pire émetteur per capita, si on ne compte pas le Québec.

Les Québécoises et les Québécois veulent que le Canada ratifie le protocole et l'Assemblée nationale du Québec s'est prononcée unanimement en faveur d'une telle ratification.

Depuis le début, le Bloc incite le gouvernement fédéral à prendre la portion de responsabilités qui lui incombent dans le dossier des gaz à effet de serre. Le Bloc a toujours été favorable à l'adoption d'objectifs quantifiés, à l'échelle internationale, de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces objectifs doivent être accompagnés de contraintes légales, afin que les engagements contractés par le gouvernement fédéral et les provinces soient respectés.

Nous considérons comme souhaitable et réaliste que le Québec, le gouvernement fédéral et les provinces, obtiennent un consensus qui fixera des cibles ambitieuses de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais cela ne saurait retarder davantage la ratification du protocole.

Pourquoi faut-il ratifier le protocole? Tout d'abord, parlons des effets des changements climatiques: l'effet de serre est une locution imagée qui décrit comment l'atmosphère contrôle la température de la Terre, faisant de cette dernière une planète unique sur laquelle poussent des choses et vivent des êtres.

L'énergie solaire est absorbée par la partie inférieure de l'atmosphère, les océans et la terre et convertie en chaleur qui réchauffe la surface de la Terre et l'air qui l'entoure. Une partie de cette énergie est réfléctée et va se perdre dans l'espace, mais notre atmosphère en garde la plus grande partie. Certains gaz de l'atmosphère isolent la Terre en empêchant la chaleur de s'échapper.

Ces gaz à effet de serre absorbent la chaleur et la renvoient vers la surface de la Terre. Sans l'effet de serre naturel, la Terre serait bien plus froide qu'elle ne l'est actuellement, faisant tomber la température moyenne de la planète à une température trop basse pour supporter la vie telle que nous la connaissons.

Depuis le début de la révolution industrielle, la concentration atmosphérique de dioxyde de carbone a augmenté de 30 p. 100 et celle du méthane, de 145 p. 100. On évalue que la consommation mondiale des carburants fossiles rejette chaque année dans l'atmosphère plus de 22 milliards de tonnes de dioxyde de carbone, le facteur clé dans les changements climatiques, et ces quantités ne cessent d'augmenter.

La température moyenne de la Terre a augmenté de 0,6°C au cours des 100 dernières années. En fait, les années 1990 ont été les plus chaudes des annales. Si rien n'est fait pour réduire les émissions de gaz à effet de serre par les humains, les meilleures prévisions indiquent que les températures mondiales moyennes pourraient augmenter de 1,4°C à 5,8°C au cours du prochain siècle. Une augmentation des températures mondiales causera des changements dans d'autres éléments du système climatique de la planète, ce qui influencera les conditions atmosphériques.

À cause du réchauffement de la planète, voyons quels sont les effets directs sur la santé: ceux-ci se feront sentir lorsque nous sortirons à l'extérieur durant une journée extrêmement chaude ou extrêmement froide. Ce sera de plus en plus difficile de respirer à la suite du stress thermique et d'une pollution accrue de l'air, particulièrement pour ceux qui souffrent de maladies respiratoires. Il y aura risque accru de crises cardiaques et d'accidents cérébrovasculaires, à la suite du stress thermique. Il y aura risque accru de cancers de la peau à la suite d'une exposition prolongée aux rayons UV.

Il est prouvé que les polluants endommagent les poumons, contribuent à une hospitalisation accrue pour traiter les bronchites, les pneumonies et l'asthme; augmentent les douleurs à la poitrine et rendent la respiration plus ardue; privent le corps d'oxygène à la suite d'une augmentation de la concentration d'oxyde de carbone.

• (1805)

Pourquoi ratifier? Le 24 mai 2002, la motion unanime de l'Assemblée nationale se lisait comme suit:

Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de réitérer son engagement à respecter les objectifs de réduction de gaz à effet de serre prévus par le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques et l'invite à participer activement aux efforts actuels visant à réclamer des négociations afin que le plus grand nombre possible d'États ratifient ce protocole.

Il y a un «mais». Le Bloc québécois est opposé au dernier plan de mise en oeuvre présenté par le gouvernement fédéral pour les raisons que je vais énumérer.

Le plan d'Ottawa utilise 2010 comme année de référence à partir de laquelle des efforts précis de réduction seront exigés par chaque province ou secteur économique. Cette approche est inéquitable, car elle ne permet pas de prendre en compte les efforts passés et actuels et encourage les pollueurs à polluer davantage d'ici 2010.

Initiatives ministérielles

Pourtant, au Québec, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 4 p. 100 depuis 1990, alors qu'elles augmentaient de 14 p. 100 en Ontario, de 31 p. 100 en Alberta et de 24 p. 100 en Colombie-Britannique. Dans l'ensemble du Canada, la hausse est de 19 p. 100 depuis 1990.

Le Bloc québécois n'est pas d'accord avec Ottawa, qui se déclare prêt à financer des projets de l'industrie des hydrocarbures. Dans le passé, Ottawa a versé des subventions directes 20 fois plus importantes à l'industrie des hydrocarbures. Depuis 1970, Ottawa a versé, en subventions directes, 66 milliards de dollars pour l'industrie pétrolière et seulement 329 millions de dollars pour les énergies solaire et éolienne.

Le plan du gouvernement fédéral est inéquitable et avantage les industries les plus polluantes. Il ne tient pas compte du principe du pollueur-payeur, qui veut que les plus grands responsables des émissions soient ceux qui assument la plus grande part des réductions d'émissions.

Le gouvernement fédéral a évalué les impacts de la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto sur la création d'emplois. Le plan est particulièrement inéquitable. Le Québec, qui pollue moins, perd plus d'emplois, tandis que l'Alberta, qui pollue davantage, perd moins d'emplois.

Le Bloc québécois n'est pas d'accord avec la façon dont le gouvernement fédéral a évalué les impacts de son plan sur les revenus pour chaque province. Les résultats sont que le plan fédéral est particulièrement inéquitable. Le Québec, qui pollue moins, perd plus, tandis que l'Alberta, qui pollue davantage, perd moins.

Historiquement, le Québec a opté pour des formes énergétiques non polluantes, comme l'hydroélectricité. Depuis 1990, qui est l'année de référence du Protocole de Kyoto de 1997, le Québec est un modèle au niveau environnemental. Il n'a donc pas à payer plus que les autres car le principe de pollueur-payeur doit primer.

Je donne l'exemple de la compagnie Alcan, dans ma région. Le 17 octobre 2002, Alcan Inc. a annoncé que les émissions de gaz à effet de serre provenant de ses établissements du Québec seront réduites de 285 000 tonnes par rapport à leurs niveaux de 1999, en fonction d'une capacité de production équivalente. Ce nouvel objectif sera atteint d'ici la fin de 2003.

Dans sa déclaration, M. Jean Simon, vice-président de l'exploitation au Saguenay—Lac-Saint-Jean, a dit en ce qui a trait à la réduction des gaz à effet de serre, et je cite:

[...] c'est un objectif qui fait partie de nos systèmes de gestion des opérations depuis de nombreuses années. Alcan diminue ses émissions de gaz depuis 1990 et les a réduites de plus de deux millions de tonnes au cours de la dernière décennie. L'entente s'inscrit donc dans la continuité de nos efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans nos établissements du monde entier.

En résumé, nous faisons une distinction claire entre ratifier le Protocole de Kyoto et le mettre en oeuvre. Nous sommes convaincus du bien-fondé de la ratification et ce, sur la base de plusieurs principes auxquels nous sommes fortement attachés et qui devront se refléter lors de la mise en oeuvre du protocole.

Je dis oui, ratifions le Protocole de Kyoto pour l'avenir de la planète, pour nos enfants et nos petits-enfants.

• (1810)

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, je tiens à féliciter ma collègue pour son intervention. Elle vient de faire la démonstration que la ratification du Protocole de Kyoto et la lutte aux changements climatiques peuvent être une opportunité pour favoriser le développement des régions-ressources.

Elle a donné l'exemple de la société Alcan qui a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de deux mégatonnes ces dernières années. Toutefois, cette entreprise n'a pas décidé d'arrêter là, bien au contraire. Elle s'est engagée à réduire de 500 000 tonnes, réparties sur quatre ans, ses émissions de gaz à effet de serre.

Pourquoi? Parce qu'il y a des avantages économiques. D'abord, l'aluminium constitue entre autres un alliage qui permet d'être recyclé. Deuxièmement, c'est un matériau léger qui peut entrer dans la conception, par exemple, de certains véhicules automobiles. C'est donc la démonstration que certaines entreprises, entre autres l'industrie de l'aluminium, pourront se développer, croître et apporter des bénéfices en termes d'emplois pour des régions comme le Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Cependant, on remarque que les efforts que ces industries et ces entreprises ont faits dans le passé, comme la société Alcan qui a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de deux mégatonnes, ne seront pas reconnus dans le plan du fédéral.

Par équité pour des entreprises de sa région, ma collègue ne trouve-t-elle pas qu'il serait évident, si on veut s'assurer que la lutte aux gaz à effet de serre puisse trouver un écho dans l'avenir, que le plan du fédéral tienne compte des efforts qui ont été faits par Alcan et par l'industrie de l'aluminium, au Québec et au Canada?

Mme Jocelyne Girard-Bujold: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie. Avant de répondre à sa question, je voudrais le féliciter pour l'excellent travail qu'il a fait tout au long du débat sur la ratification du Protocole de Kyoto.

Je tenais à inclure dans mon discours ce que fait et ce que fera dans le futur la compagnie Alcan dans mon comté. Présentement, c'est un exemple que devraient suivre nombre d'entreprises et que devrait également regarder de près ce gouvernement eu égard à son plan de mise en application.

Ce qu'a fait la compagnie Alcan dans le passé, depuis 1990, est très important pour moi. En faisant cela, non seulement elle a réduit ses émissions de gaz à effet de serre, mais également cela lui permet d'offrir à prix moindre une tonne de métal. Si le gouvernement ne prend pas en considération ce que la compagnie a fait depuis 1990, le prix d'une tonne d'aluminium va augmenter.

L'équité fait partie de la reconnaissance de ce que les autres ont fait pour pouvoir nous permettre d'atteindre plus rapidement nos objectifs.

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je dirai que j'ai entendu toutes sortes de choses au sujet du Protocole de Kyoto. Des gens y sont favorables, d'autres le sont beaucoup moins.

J'ai entendu des arguments historiques, voire préhistoriques, sur la variation des températures. On sait tous qu'à un moment donné la Terre n'était qu'une boule de feu. Il y a eu aussi l'ère glaciaire. Les variations furent donc assez importantes.

Certains députés ont essayé de nous faire croire qu'il y avait une sorte de stabilité, qu'il n'y avait pas de changements climatiques. De plus, ils disaient que cela ne représentait même pas de la pollution.

Initiatives ministérielles

Si on regarde le dictionnaire, on dit au mot «pollution» que c'est la dégradation d'un milieu naturel. Il n'y a pas de dégradation immédiate sur le milieu naturel quand on parle de changements climatiques et de gaz à effet de serre. Par contre, on sait très bien que cela a des effets sur la planète. Par le fait même, les gaz à effet de serre sont un élément de pollution car ils ont des effets directs sur la planète, sur le règne animal et sur le règne végétal. Bien sûr, cela a comme conséquences des changements climatiques qui amènent du verglas ou des inondations. On commence même à voir chez nous des microbes exotiques. Les maringouins arrivent toujours trop tôt et partent toujours trop tard, et cela de plus en plus.

Il y a un réel problème et ceux qui ne veulent pas l'admettre se mettent un peu beaucoup la tête dans le sable. C'est assez grave pour eux car on sait que de se mettre la tête dans le sable, surtout si c'est du sable bitumineux, cela peut aggraver la situation.

Il faut aussi faire une distinction importante dans ce dossier. Il y a la ratification du Protocole de Kyoto, mais aussi sa mise en oeuvre. Aujourd'hui, la ratification du protocole démontre une volonté politique. C'est une politique d'intervention sur des éléments importants qui peuvent, à toutes fins pratiques, mettre en péril le développement durable. C'est un élément important et il faut le faire savoir, le crier haut et fort.

Par contre, l'autre élément qui est aussi très important, c'est la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto. Le principe du pollueur-payeur, dans tous les éléments qui touchent l'environnement, devrait être porteur de l'ensemble des activités et des actions posées.

Supposons qu'à la Chambre on décide de faire une action posante et qu'après une pesée générale des 301 députés, on découvre qu'il y a trois tonnes de trop, ou à peu près. Allez-vous demander à mon ami, le député de Rosemont—Petite-Patrie, de contribuer autant que moi à la diminution? C'est impossible.

C'est à peu près la même chose. Quand un coin de pays du Canada produit passablement plus que le reste du Canada et aussi beaucoup plus que le Québec, il est impensable de demander la même contribution au Québec qu'à l'Alberta, par exemple.

Il faut dire non aux deux poids, deux mesures. Il faut un rapport équitable entre ceux qui polluent et ceux qui doivent payer. Bien sûr, cela dérange financièrement les provinces qui ont du pétrole.

L'année dernière, j'ai participé à un souper à Calgary. Une personne nous expliquait qu'il venait de vendre son entreprise pour quatre milliards de dollars. Si dans un plan de mise en oeuvre on essaie de diminuer la consommation de pétrole, qui est le principal élément de gaz à effet de serre, ces gens ne vendront peut-être plus leurs entreprises à d'autres intérêts étrangers pour quatre, cinq, six ou sept milliards de dollars.

On dit que c'est marginal. Le Canada produit à peu près 2 p. 100 des gaz à effet de serre au plan mondial. Bien sûr, 2 p. 100 peut paraître marginal, mais c'est une question de responsabilités. C'est une question de développement durable.

● (1815)

De plus, en ce qui a trait aux 98 p. 100 produits ailleurs, on en subit autant les effets. Il faut donc prendre tout cela comme une volonté politique de ratifier le Protocole de Kyoto, mais aussi des éléments importants de sa mise en oeuvre.

En ce qui concerne le cas du Québec, ceux et celles qui nous écoutent ont entendu passablement de discours et ont su que par ses actions depuis les années 1970 et en vertu de ses choix politiques et économiques, il a également fait des choix environnementaux. De

1971 à 1998, 43 milliards de dollars en dollars courants ont été investis dans les centrales hydroélectriques.

Les gens savent que l'augmentation de production d'électricité par des sources hydrauliques a évité des émissions de 64 millions de tonnes de CO₂ pendant la période de 1990-1998. Les gens savent bien qu'au Québec la diminution ne s'est pas faite par magie. Ce n'est pas simplement en arrêtant de manger des fèves au lard et de la soupe aux pois qu'on a diminué nos gaz à effet de serre. Il a fallu poser des actions fermes. Cela en est une. Pendant que le Québec investissait 43 milliards de dollars dans les centrales hydrauliques, Ottawa investissait 66 milliards de dollars dans le pétrole et six milliards dans le nucléaire, contre un tout petit 329 millions de dollars dans les énergies renouvelables. On sait très bien que dès le départ, depuis 1970, s'il y avait eu une volonté à ce moment-là—c'était tous des éléments connus et sus de l'ensemble du monde scientifique—, il aurait été facile d'aller de l'avant dans ce domaine. Cela aurait également été difficile pour les intérêts économiques de personnes qui voulaient aller au plus simple et au plus payant. Il n'y a donc pas eu cette volonté politique d'aller de l'avant dans le domaine des énergies renouvelables.

Aujourd'hui, un élément très important existe. Évidemment, on a encore l'hydroélectricité, mais il y a aussi le secteur éolien. C'est encore une volonté politique du gouvernement du Québec d'aller vers l'éolien, ce qui a permis l'installation d'un total de 133 éoliennes, soit 76 à Cap-Chat et 57 autres à Matane, en Gaspésie. Ces deux parcs éoliens, d'une puissance totale de 100 mégawatts, sont reliés au réseau principal d'Hydro-Québec. Ce projet a nécessité des investissements de l'ordre de 160 millions de dollars et permis des emplois à plus de 1 000 personnes durant des périodes variables.

À ceux qui se posent la question sur le plan de l'investissement et de la création d'emplois, on s'aperçoit que le ratio de création d'emplois dans l'éolien est de beaucoup supérieur et n'entraîne aucune pollution.

J'aimerais également parler rapidement d'un autre élément. Aujourd'hui, pour produire dans les centrales thermiques l'équivalent de l'hydroélectricité générée chaque année au Québec, il faudrait brûler une trentaine de millions de tonnes de pétrole ou une masse de charbon encore plus grande, ce qui libérerait dans l'atmosphère quelque 100 millions de tonnes de CO₂ ainsi qu'une énorme quantité d'émanations diverses associées aux pluies acides.

Le Protocole de Kyoto est donc un élément parmi tant d'autres. Dans le sens du développement durable, il s'agit d'un élément qui n'est pas une panacée mais qui démontre une évidente volonté ferme de la part du gouvernement d'aller de l'avant. Je souligne de toujours faire attention, bien sûr, au plan de mise en oeuvre.

Dans le plan de mise en oeuvre, il va toujours y avoir l'efficacité énergétique. Les gens devront de plus en plus être sensibilisés. Du jour au lendemain, si la population décidait de contribuer fortement à la diminution des gaz à effet de serre, les objectifs, du moins au Québec, pourraient être réalisés pratiquement sans efforts. On parle de l'économie sur le plan des automobiles, du chauffage et des résidences. En prenant davantage nos produits chez nous, on réduirait les coûts relatifs au transport. Tout cela fait en sorte que l'efficacité énergétique est un élément très important dans la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto.

Initiatives ministérielles

• (1820)

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue de Sherbrooke. Il y a quelques semaines, j'ai eu la chance de visiter l'Université de Sherbrooke. Un certain nombre d'étudiants, soit plus d'une cinquantaine, étaient venus m'entendre lors d'une conférence au sujet de Kyoto. J'ai remarqué que plusieurs citoyens et de groupes de sa région appuient le Protocole de Kyoto, et ce, sans réserve.

D'une part, je lui demanderai d'élaborer sur les groupes de sa région qui ont décidé d'appuyer la coalition sur le Protocole de Kyoto. D'autre part, comme je sais qu'il est comptable, j'aimerais qu'il m'explique la théorie des coûts marginaux et l'implication de cette théorie dans le plan fédéral.

J'ai un tableau qui m'indique l'évolution des émissions de gaz à effet de serre de 1990 à 2010 pour différents secteurs de l'activité économique canadienne. Les combustibles fossiles ont eu 131 p. 100 d'augmentation des émissions. Les sables bitumineux ont eu 310 p. 100 d'augmentation. Le secteur manufacturier—et j'insiste parce que cela constitue la structure économique du Québec—a eu 3 p. 100 d'augmentation.

Est-ce qu'il peut nous expliquer la théorie des coûts marginaux dans la mesure où l'effort marginal pour le Québec et le secteur manufacturier québécois est plus grand compte tenu que les premiers coûts à être assumés l'ont déjà été? On sait qu'il y a des secteurs de l'activité économique canadienne, comme les sables bitumineux, où on prévoit 310 p. 100 du total d'évolution des émissions. Pour ces secteurs, les coûts marginaux seront beaucoup moins élevés à court terme que pour le secteur manufacturier québécois qui, lui, ne représente que 3 p. 100 des émissions. Je parle de l'évolution de tout cela jusqu'en 2010.

M. Serge Cardin: Monsieur le Président, mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie m'a demandé de lui énumérer la liste des gens de ma région qui appuient le Protocole de Kyoto. Je ne voudrais pas commettre d'impairs. La liste est tellement longue que je m'abstiendrai de les mentionner ici. Je prendrais tout le temps qui m'est réservé pour les nommer tellement ils sont nombreux.

Évidemment, quand on parle d'une ligne pour tout le monde et d'un pourcentage de contribution à la diminution des gaz à effet de serre dans le contexte du Québec et des autres provinces, il y a des éléments de base. Je l'ai dit tout à l'heure dans mon discours, mais reprenons seulement les investissements initiaux: 66 milliards investis dans le secteur du pétrole, pendant que le Québec, tout seul, investit 43 milliards dans l'hydroélectricité.

J'ai aussi dit tout à l'heure que cela pouvait représenter environ 100 millions de tonnes de moins de CO₂ à cause de l'utilisation de l'électricité. Il y a donc de moins en moins de place pour les autres éléments qui contribuent aux émissions de gaz à effet de serre. On sait que pour le transport, c'est 37 p. 100. On sait aussi qu'en attribuant des mesures d'efficacité énergétique à même cette portion qui est importante, on pourrait dès lors atteindre relativement facilement les objectifs au Québec.

Par contre, pour ce qui est des autres provinces qui utilisent encore des technologies fonctionnant presque au charbon, il est important pour elles d'investir dans de nouvelles technologies pour être, à toutes fins utiles, une tribune mondiale de présentation de technologies énergétiques non productrices de gaz à effet de serre.

• (1825)

Présentement, il y a deux poids, deux mesures. Il faut revenir au principe du pollueur-payeur.

[Traduction]

Mme Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureuse de participer au débat d'aujourd'hui. Je partagerai mon temps de parole avec le député de Davenport.

J'ai le plaisir d'intervenir en ma qualité de députée de York-Ouest, à Toronto, quartier qui est aux prises avec un gros problème de pollution. Je suis fascinée par la direction que prend ce débat et j'ai hâte de ratifier le Protocole de Kyoto, dans peu de temps, je l'espère.

Le débat est très intéressant à de nombreux égards. Pour ma part, j'aimerais parler de deux éléments. Premièrement, j'aimerais revenir à l'essentiel, au b.a.-ba du changement climatique, aux conséquences qu'il pourrait avoir et à tout ce qu'on évite souvent de dire dans ces discussions. Deuxièmement, je veux parler du travail qu'accomplissent le gouvernement du Canada, les provinces, les territoires et les municipalités, qui ont à leur actif des discussions et des mesures concrètes, que trop souvent on omet de mentionner.

Je vais commencer par le b.a.-ba du changement climatique. Ce que l'on sait du changement climatique est le résultat de nombreuses recherches au cours d'une longue période de temps. Les évaluations faites par les spécialistes du changement climatique et autres domaines connexes laissent entrevoir un avenir inquiétant si nous ne prenons pas des mesures importantes, le genre de mesures nécessaires à la réalisation des objectifs de Kyoto.

Les scientifiques ont mis au point des projections claires quant au changement croissant de notre climat. Ils sont parvenus à des conclusions claires quant à ce que nous devons faire pour renverser les tendances.

L'effet de serre, en soi, est un processus naturel. Notre atmosphère, le mélange de gaz qu'elle contient et la façon dont elle absorbe les radiations du soleil maintiennent la Terre à une température qui en fait une planète habitable.

Depuis deux siècles, c'est-à-dire depuis le début de la révolution industrielle, nous avons vu augmenter la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Outre cette augmentation, nous avons constaté divers changements climatiques, dont la hausse des températures. Les scientifiques se sont inspirés d'un ensemble de connaissances et de données sans cesse croissant pour évaluer ce qui pourrait se produire si les tendances actuelles se maintenaient.

Le problème n'est pas seulement l'augmentation de quelques degrés de la température à l'échelle mondiale, mais l'effet de ces changements sur notre environnement et sur les gens. Plus les changements sont marqués et plus le rythme des changements climatiques s'accélère, plus nous pouvons nous attendre à des effets négatifs, nous dit-on. Les changements climatiques auront des répercussions disproportionnées sur les pays en développement et sur les démunis de tous les pays, ce qui accroîtra les inégalités existantes en matière de santé et d'accès à une alimentation suffisante, à l'eau potable et à d'autres ressources.

Oui, il est possible de s'adapter et, oui, il peut y avoir des avantages pour des gens et des endroits, mais il est impossible de prévenir tous les dommages. Il y a lieu d'agir. Il y a lieu de miser sur les efforts faits jusqu'ici au Canada et de les multiplier comme notre gouvernement le fait régulièrement année après année, budget après budget.

Il ne s'agit pas d'un travail qu'un ordre de gouvernement peut faire seul. Le gouvernement du Canada a collaboré de diverses façons avec ses partenaires des capitales provinciales, territoriales et municipales.

Initiatives ministérielles

Les ministres de l'Énergie et de l'Environnement se sont réunis régulièrement depuis 1993. Ils ont appuyé le travail de collaboration des économistes qui ont préparé les estimations les plus fiables quant à savoir quels effets aurait sur notre économie le respect de notre engagement à l'égard du Protocole de Kyoto. Leur travail a fait pendant à celui des premiers ministres. Les premiers ministres et les ministres de l'Énergie et de l'Environnement ont convenu, en 1997, que le Canada devait s'engager dans la voie de l'accord de Kyoto de manière à permettre à son économie de s'épanouir et de croître et à réduire en même temps ses émissions polluantes.

Dans ce contexte, tous les gouvernements se sont toujours entendus sur le fait qu'aucune région ne devait porter un fardeau déraisonnable. L'analyse économique effectuée montre qu'il est possible d'élaborer une politique canadienne en matière de changement climatique qui répond pleinement à notre engagement. C'est ce que fait le plan déposé à la chambre le 20 novembre.

Au cours des cinq dernières années, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont discuté avec l'industrie et d'autres intervenants dans le cadre de centaines de séances de travail afin d'examiner tous les aspects de l'économie et une foule de propositions sur la manière de réduire les émissions polluantes. Ce fut un effort d'équipe extraordinaire.

• (1830)

Les municipalités étant le palier d'administration le plus près des Canadiens, elles participent directement à de nombreuses activités quotidiennes contribuant aux émissions de gaz à effet de serre. Le plan d'action du Canada concernant les changements climatiques se fonde sur une vision de villes concurrentielles où il fait bon vivre et comprenant les caractéristiques suivantes: collectivité dynamique, culture, espaces verts, logement à prix abordable, interaction sociale, santé humaine, qualité de l'eau et de l'air, débouchés économiques locaux, mobilité, proximité du travail et des loisirs.

Les administrations municipales encouragent déjà des moyens de transport de rechange, mettent en valeur des espaces verts urbains, utilisent des formes d'énergie renouvelable et modernisent des immeubles pour les rendre efficaces sur le plan énergétique. Elles reconnaissent que les mesures adoptées pour lutter contre les changements climatiques soutiennent bon nombre de leurs objectifs de développement communautaire durable, d'assainissement de l'air et de croissance économique. Le gouvernement du Canada partage ce point de vue. C'est pourquoi il a mis sur pied le Fonds d'habilitation municipal vert de 250 millions de dollars en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités.

Les municipalités ont également un important rôle à jouer dans le développement urbain et la planification urbaine. La réduction de la congestion urbaine et de l'étalement urbain est essentielle pour lutter contre les changements climatiques et veiller à ce que le Canada continue à avoir des villes concurrentielles et des collectivités où il fait bon vivre.

Avec près de la moitié de la population canadienne habitant dans les six plus grandes villes du pays, les municipalités doivent en faire plus pour lutter contre les changements climatiques, la pollution atmosphérique et la congestion. En agissant dès maintenant, nos municipalités peuvent préserver la qualité de l'air, demeurer concurrentielles sur le plan économique et protéger la santé de leurs citoyens tout en collaborant avec leurs partenaires gouvernementaux.

Au moment où le Canada passe à la mise en oeuvre de la prochaine étape du plan, la consultation et la collaboration s'intensifieront. Je mets n'importe qui au défi de me désigner un gouvernement fédéral qui a travaillé plus étroitement et plus souvent

que le Canada avec ses partenaires provinciaux et locaux et avec d'autres États.

Certains prétendent que le gouvernement fédéral devrait collaborer plus étroitement avec les provinces et les territoires. D'autres disent que le gouvernement devrait étudier plus attentivement les données scientifiques. Voici ce que j'en pense. Le gouvernement actuel a fait les deux. Il l'a fait de façon suivie et il a clairement montré qu'il entend poursuivre dans cette voie. La ratification du Protocole de Kyoto n'est qu'un début.

Nous avons mis beaucoup de temps pour aboutir au stade où nous sommes maintenant confrontés aux changements climatiques. Toutes les sociétés industrielles ont contribué au fil de nombreuses générations à nous mener au point où nous en sommes. Il incombe maintenant à nous tous de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, non pas de ralentir les choses sur un certain nombre de décennies, mais bien de réduire ces émissions et de protéger notre pays et notre avenir pour nos enfants et nos petits-enfants.

Le Protocole de Kyoto est la première mais non la dernière étape d'un long processus. En faisant fond sur les mesures que le Canada a déjà prises et sur la collaboration axée sur les résultats, le Canada peut faire sa part dans la lutte contre les conséquences auxquelles il est déjà confronté.

• (1835)

M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne):

Monsieur le Président, j'ai écouté un autre discours dicté par les hautes instances, un discours qui porte sur la science, mais qui n'a absolument rien de scientifique. La députée sait-elle, par exemple, qu'il y a environ 10 000 ans, il y a eu une période de réchauffement médiéval appelée le petit optimum et que les températures étaient alors nettement supérieures à celles d'aujourd'hui? En fait, elles étaient suffisamment élevées pour que le Groenland puisse être colonisé. Comment la députée expliquerait-elle le réchauffement de la planète qui s'est alors produit? À l'époque, il n'y avait pas d'humains qui émettaient des gaz à effet de serre.

Puisqu'elle veut parler de considérations scientifiques, la députée sait-elle quelque chose, par exemple, des cycles magnétiques solaires de 1750? Il y a une foule d'études auxquelles elle peut avoir accès sur le site Web de l'EPA.

Des milliers de scientifiques sont persuadés qu'il y a une corrélation beaucoup plus étroite entre les cycles magnétiques du soleil et les fluctuations climatiques à l'échelle mondiale, qu'elles concernent un refroidissement ou un réchauffement, qu'entre les émissions de CO₂ et ces mêmes fluctuations. Par exemple, il y a 3 000 ans, il y a eu une mini-période glaciaire. Il est normal que notre atmosphère et notre climat varient ainsi. Nous exerçons peut-être une influence, mais elle est tout à fait insignifiante si le principal facteur est indépendant de notre volonté. Il faudrait commencer par aborder le problème de manière intelligente, par exemple en parlant de la pollution au lieu du CO₂. Parlons de dépollution. Nous n'avons pas besoin du Protocole de Kyoto pour cela.

La députée sait-elle, par exemple, que l'an dernier, en Indonésie, un incendie dans une tourbière qui a duré toute l'année a émis plus de CO₂ que les émissions d'origine humaine du Canada?

Il était presque insultant d'entendre la députée essayer de nous donner une leçon de science en dix minutes. Il existe a des tonnes de renseignements venant de scientifiques renommés qui contredisent complètement ce que la députée vient de dire.

Initiatives ministérielles

Mme Judy Sgro: Monsieur le Président, je ne comprends pas très bien la question du député.

Les données scientifiques sont souvent débattues par diverses personnes. Au plan des changements climatiques, on peut certes observer les problèmes que ceux-ci causent dans notre environnement et dans nos grandes villes et régions urbaines. Je rencontre des gens qui souffrent de toutes sortes de maux, dont l'emphysème.

Franchement, je ne suis pas prête à attendre de voir si ce sont les scientifiques que j'écoute ou ceux que le député écoute qui ont raison. J'ai entendu parler de beaucoup plus de gens qui sont immensément savants et qui étudient cette question depuis longtemps. Je ne suis pas prête à risquer l'avenir de mon pays et du monde pendant qu'on essaie de déterminer quels scientifiques ont raison, les miens ou les siens.

● (1840)

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, ce qui est intéressant dans les échanges qui ont lieu depuis quelques jours, c'est la division de la Chambre en deux camps. Un camp fait confiance aux témoignages scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, que j'appellerai désormais le GEIEC. Ce groupe réunit un grand nombre de scientifiques qui ont conclu que l'atmosphère se réchauffe par suite de la consommation de combustibles fossiles. Les conclusions des scientifiques ont été vérifiées par trois séries d'études par leurs pairs, c'est-à-dire qu'ils ont été soumis à l'examen d'autres scientifiques et qu'ils affichent donc un crédit élevé.

Puis, il y a les parlementaires qui préfèrent croire dans les conclusions d'un petit groupe de scientifiques dont les activités sont probablement financées par l'industrie pétrolière. Un certain Bjorn Lundberg, qu'on a mentionné la semaine dernière au cours du débat, appartient à ce groupe. Il importe de signaler que ses conclusions n'ont pas été vérifiées par des pairs.

La question qui se pose alors est la suivante: que doivent faire des représentants élus pour défendre l'intérêt public? Doivent-ils donner suite aux conclusions de scientifiques qui n'ont pas été vérifiées par des pairs ou à celles qui ont été vérifiées par des pairs et qui sont donc probablement exactes?

Outre le choix d'une conclusion scientifique de préférence à une autre, d'autres facteurs entrent en jeu lorsqu'il s'agit de décider s'il y a lieu de préconiser la ratification du Protocole de Kyoto.

Voilà 10 ans que nous observons un changement climatique. Il se produit des manifestations extrêmes du climat, qui portent préjudice à l'industrie de l'assurance, au secteur de l'agriculture et à l'industrie du transport. La survenue plus fréquente d'ouragans, d'inondations, de sécheresses et d'été torrides a renforcé, au niveau scientifique, la notion voulant que le climat ne soit plus normal.

Avons-nous porté atteinte au climat, comme l'a fait observer, dans un document de publication récente, Fred Roots, le scientifique spécialiste de l'Arctique? Pourquoi les opposants au Protocole de Kyoto se préoccupent-ils aussi peu des manifestations climatiques extrêmes et de l'avis des spécialistes des régions arctiques?

À moins de répondre pleinement à ces questions, les gouvernements et les représentants élus démocratiquement n'ont d'autre choix que de ratifier l'unique document international, appelé Protocole de Kyoto, qui vise à nous amener à faire un premier pas fort modeste pour réparer les préjudices que l'activité humaine continue de porter au climat.

On a beaucoup parlé du coût des mesures envisagées, mais bien peu du coût de l'inaction. Ainsi, les grandes sécheresses endomma-

gent les récoltes et multiplient les incendies de forêt. On nous parle des effets négatifs du changement climatique sur le pergélisol, dans l'Arctique.

Nous avons ainsi toutes les raisons de croire que le coût de l'inaction puisse l'emporter sur le coût de la ratification du Protocole de Kyoto. Déjà sur cette seule question, nous nous devons instamment de tenir un débat.

Dans une étude récente, le ministère de l'Industrie indique que la ratification du Protocole de Kyoto peut générer pour plus de 7 milliards de dollars en activités économiques. De toute évidence, les députés de l'opposition n'ont pas trouvé le temps de prendre connaissance de cette étude. On peut en dire autant des organisations philanthropiques comme le Conseil canadien des chefs d'entreprises, la Chambre de commerce du Canada et l'Association canadienne des producteurs pétroliers, pour ne nommer que ceux-là.

Contrairement à ce que disent les adversaires du Protocole de Kyoto, la ratification de cet accord procurera au Canada un certain nombre d'avantages et de perspectives nouvelles. Premièrement, nous ferons une consommation plus efficace de l'énergie que nous gaspillerons moins. Deuxièmement, nous deviendrons plus compétitifs. Troisièmement, les réserves de carburant non renouvelable dureront plus longtemps. Quatrièmement, nous accélérerons le développement des applications du gaz naturel, dont nous avons une ample réserve, et des sources d'énergie renouvelable.

● (1845)

Cinquièmement, il supprimerait les subventions aux effets pervers consenties au secteur de l'exploitation des sables bitumineux au niveau fiscal. Sixièmement, il améliorerait la qualité de l'air. Septièmement, il protégerait la calotte polaire et le pergélisol. Huitièmement, il réduirait la montée des niveaux de la mer. Neuvièmement, il modérerait les événements environnementaux extrêmes, les sécheresses fréquentes et les incendies de forêts. Dixièmement, sur la scène internationale, il ferait du Canada un intervenant responsable pour ce qui est d'assurer la sécurité mondiale.

À ce stade-ci, je dois commenter brièvement la longue liste de fausses prétentions faites par le député de Red Deer. Elles étaient regrettables car elles ont affaibli sa crédibilité en tant que porte-parole de l'Alliance en matière d'environnement.

L'autre jour, le député était encore sous l'illusion qu'il n'y avait pas de liens entre les changements climatiques et le smog et nous l'avons encore entendu dire cela aujourd'hui. Les habitants de Toronto se rappellent de ce qui s'est produit l'été dernier où on a connu le plus grand nombre d'alertes au smog. Le député de Red Deer est parfaitement inconscient du fait que les principales sources de smog sont les polluants provenant des véhicules, des centrales électriques au charbon et de certaines industries. Lorsque les températures sont plus élevées, nous utilisons plus d'électricité et ainsi, nous accroissons la production d'électricité à l'aide de charbon. Lorsque nous réduisons ces polluants et les activités conduisant à la production de l'électricité, nous réduisons alors le smog.

Le député de Red Deer a critiqué le gouvernement car il avait le sentiment que les consultations publiques avec les provinces, les territoires, les entreprises et le public, étaient insuffisantes. Où était-il? Au cours des 7 dernières années, on a tenu des consultations intensives avec le secteur privé. Il y a eu 14 tables rondes. De plus, le gouvernement de l'Alberta a coprésidé avec le gouvernement du Canada les consultations fédérales-provinciales.

Initiatives ministérielles

Les gouvernements responsables des pays industrialisés du monde signent maintenant et ratifient le Protocole de Kyoto. Nous avons le choix; nous pouvons imiter le gouvernement Bush et ne pas ratifier ou ratifier plutôt. En refusant de ratifier l'accord, nous dirions à la communauté mondiale que nous ne sommes pas prêts à partager la responsabilité de régler le problème des changements climatiques et que nous préférons laisser la solution à d'autres nations, en jouant à l'autruche et en espérant pour le mieux. C'est le message qui semble venir de l'Alliance, ainsi que du Parti progressiste-conservateur.

L'opposition officielle ne semble pas se préoccuper d'offrir aux Canadiens un isolement du reste du monde mis à part les États-Unis. Elle ne me semble pas craindre que le Canada devienne une copie conforme du gouvernement Bush, mais ce n'est pas notre cas. Je ne pourrais jamais souligner assez qu'il y a trois conditions préliminaires qui sont nécessaires à la mise en oeuvre réussie de l'accord de Kyoto.

La réussite viendra de trois sources; le gouvernement, l'industrie et, surtout, les citoyens. Du côté du gouvernement, le ministre des Finances devra impérativement supprimer les obstacles à la réalisation des objectifs de Kyoto; il devra, par exemple, supprimer les subventions privilégiées aux entreprises qui produisent le plus de gaz à effet de serre et offrir des incitatifs pour la mise au point accélérée de moyens d'exploitation des énergies renouvelables. Outre le rôle du ministre des Finances, celui du ministre de l'Industrie sera aussi primordial car il devra mettre en place le cadre requis pour l'innovation et le progrès technologique.

De l'industrie canadienne, nous attendons un changement de mentalité et d'attitude; elle devra cesser d'entrer à reculons dans l'ère de l'énergie propre et de l'efficacité énergétique et devenir chef de file comme l'ont fait les industries d'autres pays et territoires.

Pour leur part, les Canadiens devront accepter de relever le défi que leur posera le gouvernement en réduisant d'une tonne les émissions de gaz à effet de serre, grâce à de simples changements dans leurs activités quotidiennes.

● (1850)

Voilà les trois conditions préalables qui, si elles sont remplies bientôt, permettront la mise en oeuvre réussie de l'accord de Kyoto. Elles pourraient placer le Canada à l'avant-garde de l'économie planétaire et montrer que nous sommes sur la bonne voie parce que nous avons alerté la population en signalant un problème qu'il fallait résoudre dans l'intérêt non seulement des Canadiens, mais aussi de toute la communauté internationale.

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai toujours admiré le dévouement de l'intervenant précédant à la cause de l'environnement, mais je suis ébranlé par la distorsion qu'il fait, non seulement de notre position, mais aussi de la position de nombreux autres intervenants.

Il me semble étrange que l'opinion des scientifiques qui appuient le Protocole de Kyoto soit nécessairement valide, peu importe d'où ils viennent ou ce qu'ils avancent, même si pour une raison quelconque les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, appelé GIEC, ont fait une distorsion complète des conclusions de l'étude scientifique.

L'étude soutenait que la science ne pouvait pas conclure que l'activité humaine avait un effet perceptible sur le climat de cette planète. Pourtant, du point de vue du député, tout scientifique qui s'élève contre les principes sous-tendant le Protocole de Kyoto doit être un solliciteur de fonds pour l'industrie pétrolière et ne doit pas dire la vérité. Or, quelque 17 000 scientifiques ont signé la pétition Oregon qui soutient que les principes scientifiques avancés dans le

Protocole de Kyoto ne sont pas valables et qu'ils ne devraient pas être mis en oeuvre au risque d'entraîner le désastre économique vers lequel nous nous dirigeons.

Le député prend constamment cette position. Il soutient que l'Alliance canadienne préfère s'asseoir à ne rien faire et brûler en enfer parce que le climat se réchauffe alors que cela cause des problèmes partout dans le monde. Or, notre parti n'a jamais été d'avis qu'il ne fallait rien faire.

Lorsque les politiciens américains se sont penchés sur la question lors d'audiences conjointes du Congrès et du Sénat, ils ont décidé que ce n'était pas la bonne façon de procéder et qu'il fallait agir à l'extérieur du cadre de l'accord de Kyoto. Ainsi, de nombreux États américains dépasseront les cibles établies dans le Protocole de Kyoto sans pour autant en être signataires.

Pourquoi ne pourrions-nous pas procéder ainsi en tant que pays et atteindre tous les objectifs sans être liés par l'accord de Kyoto, sans avoir à respecter les échéanciers et les cibles que nous impose l'accord de Kyoto? À mon avis, nous ne pouvons pas atteindre ces cibles.

L'hon. Charles Caccia: Monsieur le président, le député d'Athabasca a soulevé un aspect important et a posé une bonne question qui, étant le peu de temps dont nous disposons, se résume à savoir si nous devrions nous engager ou non dans l'effort mondial préconisé par l'accord de Kyoto.

C'est une importante décision à prendre en matière de politique étrangère. Si l'opposition officielle choisit un rôle pour le Canada hors de la communauté mondiale pour résoudre le problème des changements climatiques, c'est sa prérogative. Cela ne fait aucun doute. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, croyons que nous devrions emboîter le pas au reste de la communauté mondiale et ne pas rester en marge.

Si les démocrates avaient été réélus aux États-Unis, cette décision n'aurait probablement pas été prise chez nos voisins du sud. La décision prise aux États-Unis l'a été par la Maison-Blanche. Je suppose que la vaste majorité des Américains voudront participer à l'effort de Kyoto quand ils en auront l'occasion.

En tant que pays, nous avons l'occasion de jouer le rôle de participants volontaires à des initiatives mondiales et cela est donc compatible avec notre histoire et avec notre tradition en matière d'affaires étrangères. Autrement, nous ferions comprendre à la communauté mondiale que nous nous lavons les mains du problème et que le Canada préfère ne pas prendre part à la mise en oeuvre d'un accord international auquel il a été très difficile de parvenir et qu'il a fallu plusieurs années d'efforts pour finaliser. Nous avons une grande réputation aux Nations Unies en matière de maintien de la paix de même que pour la création du Tribunal pénal international, et l'accord de Kyoto s'inscrit dans cette tradition générale.

● (1855)

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'accord de Kyoto porte surtout sur les émissions de dioxyde de carbone. Le député a parlé du smog à Toronto. L'accord de Kyoto ne porte pas sur la contamination de l'environnement ni sur la pollution de l'air en particulier. Pourquoi parler du smog à Toronto?

L'hon. Charles Caccia: Monsieur le Président, j'ai déjà fourni une explication très détaillée, mais je me ferai un plaisir de la répéter puisque les députés alliancistes semblent éprouver de la difficulté à établir un lien entre la question du changement climatique, dont les étés chauds font partie, et la nécessité d'augmenter la consommation d'électricité pour jouir de la climatisation et appliquer des procédés industriels qui exigent des températures plus basses. Cela mène à une hausse de la demande d'électricité. Ce qui, outre le changement climatique, entraîne la création d'un smog plus dense. Le lien est dû au changement de climat et au changement de température.

Quant aux gaz à effet de serre en soi, le député devrait se rappeler que nous ne parlons pas uniquement de CO₂, mais aussi de méthane et autres substances chimiques qui font partie de la famille des gaz à effet de serre.

J'aimerais que nous parvenions à un certain niveau de compréhension de la question et que nous ne séparions pas le changement climatique de la production de smog parce que ces deux phénomènes sont liés.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est réellement un débat important sur lequel le pays doit obtenir autant de renseignements que possible au fur et à mesure que nous allons de l'avant. La seule chose qui soit claire au sujet du débat national sur le Protocole de Kyoto est que, jour après jour, les Canadiens perdent confiance dans un gouvernement qui n'a pas la capacité de s'éduquer lui-même dans des dossiers importants et n'a pas la capacité de prendre de bonnes décisions stratégiques.

J'aimerais remercier le député de Red Deer, qui, la semaine dernière, a passé plus de 11 heures à la Chambre à essayer d'expliquer tout cela d'une manière très réfléchie et très approfondie à ses collègues de la Chambre. Il a analysé ce que signifiait pour l'économie l'engagement du premier ministre à ratifier le Protocole de Kyoto et en quoi le premier ministre avait troqué la protection de l'environnement contre l'occasion d'avoir sa photo dans les médias internationaux.

Dans sa hâte d'engager le Canada à adhérer à un accord international, il a fixé des cibles de réduction de CO₂ dont nous ignorons si nous pourrions jamais les atteindre ou même si nous avons les moyens de le faire. Il a oublié une chose très importante, à savoir que s'il veut que le Canada accomplisse des progrès véritables dans la protection de l'environnement, il faudra que toutes les provinces et tous les Canadiens adhèrent à sa stratégie. Nous devons faire bien davantage pour réduire les polluants dans ce pays.

Voilà le véritable problème, car le gouvernement n'a pas de plan à soumettre aux Canadiens. Il leur demande de se ranger derrière cet accord de Kyoto, un accord international dépourvu d'objectifs concrets. Les Canadiens n'ont pas de véritable plan à se mettre sous la dent, un plan qui indiquerait les mesures à prendre, les coûts que cela entraînera, les délais à respecter et les résultats attendus. Tout ce que nous connaissons, c'est un vague pourcentage qu'il nous faudra atteindre d'ici 2012. Les Canadiens ne savent pas ce que cela va signifier pour eux. Ils ignorent s'il y a des objectifs à atteindre et si l'atteinte de ces objectifs aura des répercussions sur l'environnement. En fait, la plupart des scientifiques affirment que non, il n'y aura pas de répercussions sur l'environnement.

Depuis que le premier ministre a inventé des objectifs en 1997, le gouvernement n'a pratiquement rien fait. Il a négligé de renseigner les Canadiens sur la nature de l'accord et les conséquences qu'il pourrait avoir pour eux. Il a omis de les sensibiliser à ce qu'ils peuvent faire pour réduire les émissions de dioxyde de carbone. Tout ce qu'il a réussi à accomplir, ce fut de créer une autre dispute entre

Initiatives ministérielles

les provinces et de répandre un sentiment d'incertitude partout au pays et dans l'économie tout entière.

Je me réjouis des informations et des rétroactions utiles que j'ai reçues des citoyens de Yellowhead, qui m'ont fait connaître toute la gamme de leurs préoccupations sur la question au cours des dernières semaines et des derniers mois.

Il y a des choses qui sont apparues très clairement. Premièrement, nous convenons tous de la nécessité d'agir pour protéger l'environnement. On peut considérer cela comme un truisme. Personne ne veut laisser le pays, l'air et l'eau dans un état pire que celui où on les a trouvés. Nous savons qu'il existe des problèmes à ce niveau et qu'il faut faire quelque-chose. Deuxièmement, de nombreuses questions concernant la mise en oeuvre de l'accord de Kyoto demeurent sans réponse. Combien coûtera la mise en application de cet accord? Quel est le plan de mise en oeuvre du gouvernement? S'agit-il du moyen le plus efficace de réduire la consommation d'énergie et la pollution?

Je suis fier de représenter les électeurs de Yellowhead. Je n'ai pas de réserve à affirmer que c'est la plus belle circonscription du Canada. Elle est reconnue pour son air pur, ses terrains ondulés, sa faune abondante, son décor montagneux à couper le souffle et ses montagnes majestueuses. Nous constituons une importante source d'énergie pour les voitures et les foyers de la nation. L'existence de bon nombre de nos collectivités est tributaire du secteur de l'énergie. Il serait irresponsable de ma part d'appuyer un projet de loi ou une motion sans connaître les effets qu'il ou elle aura sur ces collectivités. Voilà la raison de ma présence ici ce soir.

L'Alliance canadienne demande au gouvernement depuis cinq ans déjà de déposer un plan de mise en oeuvre de l'accord de Kyoto pour que les Canadiens puissent en prendre connaissance. Après cinq années et quelque 2 000 autres ententes environnementales internationales remises aux oubliettes, nous n'avons toujours rien de concret à présenter à cet égard. Tout d'abord, on nous a dit de ne pas nous en faire, que l'économie canadienne n'aurait pas à souffrir de Kyoto. Puis, on nous a présenté un exposé en PowerPoint préparé à la hâte, des documents sur papier glacé et des campagnes de publicité bien faites au coût de 10 millions de dollars de l'argent du contribuable pour nous convaincre que le Protocole de Kyoto est la seule solution possible.

● (1900)

Pour les Canadiens, l'absence de données sur les conséquences que tout cela peut entraîner sur l'économie devrait soulever bien des doutes. Nous devrions également nous demander quelles répercussions cela pourra avoir sur nos emplois et l'absence de plan environnemental en vue de répondre aux 45 jours d'alerte au smog à Toronto devrait très certainement nous alarmer.

À l'heure actuelle, le premier ministre demande au Parlement de lui donner un chèque en blanc pour mettre le Protocole de Kyoto en oeuvre. Depuis la signature de l'accord original en 1997, le premier ministre a eu cinq ans pour informer les Canadiens et le Parlement sur la façon dont le gouvernement comptait réduire les émissions de CO₂ de 6 p. 100 par rapport aux niveaux enregistrés en 1990. Les chiffres actuels dépassent de 26 p. 100 les objectifs auxquels le premier ministre nous a engagés.

Initiatives ministérielles

Je ne peux pas appuyer l'adoption de l'accord de Kyoto, à moins qu'il y ait en place un plan visant à assurer la protection des intérêts des Canadiens et aucun député de la Chambre ne devrait le faire. Si cet accord est fondé sur de bonnes intentions, nous ne pouvons nous permettre de signer un chèque en blanc sans savoir quelles répercussions cela pourrait entraîner pour l'économie et pour l'environnement. Cela ne signifie pas que nous devrions nous croiser les bras sans rien faire. Le Canada a la possibilité de rétablir son rôle de chef de file international en offrant au monde un plan qui permettra de réduire les effets négatifs de l'homme sur l'environnement.

Je suis favorable à un plan canadien, un plan qui vise non seulement les émissions de dioxyde carbone mais aussi des polluants tels que le smog et les pluies acides. Je suis favorable à l'investissement dans la recherche et développement de combustibles de remplacement et dans l'utilisation plus écologique des énergies existantes. Je suis favorable à ce que l'on sensibilise les Canadiens à la manière de réduire leur consommation d'énergie de façon efficace.

Un plan canadien doit prévoir des consultations avec les provinces et des discussions avec nos partenaires commerciaux. Il n'y a malheureusement rien de cela dans l'accord de Kyoto. J'ai le regret de dire au premier ministre que l'échange de crédits liés aux émissions de carbone, comme le prévoit le protocole, n'est pas la solution. Cela n'aidera en rien l'environnement.

Le Protocole de Kyoto est mauvais pour le Canada, car il anéantira des emplois et aura un effet dévastateur sur l'économie. Il entrave la position concurrentielle du Canada sur la scène internationale. Il sème la discorde. Il est inutile pour l'environnement et empêche le Canada d'adopter une stratégie efficace en vue de contrer le changement climatique.

Le Protocole de Kyoto touchera de 250 000 à 450 000 emplois dans le secteur manufacturier. Ces emplois n'existeront plus en 2010. L'accord coûtera 3 milliards de dollars en crédits internationaux, chaque année. Même en prenant en compte les avantages qu'en tireront les secteurs de la conservation et de l'énergie renouvelable, le coût dépassera largement les 1 000 \$ par homme, femme et enfant au Canada. Il ne s'agit pas de chiffres. Le premier ministre joue avec la vie de Canadiens en chair et en os. Il ne s'agit pas uniquement de dollars et de cents. Cet accord aura des effets dévastateurs.

Les pays d'Europe et du tiers monde savent que nous serons légalement tenus de leur verser des milliards de dollars au titre des crédits afin de réaliser nos objectifs en matière de réduction d'émissions polluantes. Rien d'étonnant à ce qu'ils pressent le Canada de ratifier cet accord. Cinq milliards des six milliards de terriens ne sont pas soumis au Protocole de Kyoto. Certains des plus grands pollueurs tels que le Mexique, la Chine et l'Inde ne seront aucunement liés par le Protocole de Kyoto ou les cibles prévues.

Des études récentes faites par des fabricants et des exportateurs de notre pays révèlent que les Canadiens devraient payer leur électricité jusqu'à 100 p. 100 de plus, leur gaz naturel 60 p. 100 de plus, et leur essence jusqu'à 80 p. 100 de plus, si nous mettions l'accord en oeuvre. On conçoit aisément les effets dévastateurs que cela aurait sur un pays aussi vaste que le nôtre. Prenons une seule de ces données et supposons qu'elle soit juste, que le prix de l'essence augmente de 100 p. 100. Mais peut-être est-ce un peu exagéré. Supposons que l'augmentation ne soit que de 50 p. 100. Vu l'immensité de notre pays, on peut imaginer les répercussions que cette hausse aurait sur le transport aérien, les déplacements et l'acheminement de biens partout au Canada. On peut imaginer les

répercussions que cela aurait sur les Canadiens qui se déplacent d'un océan à l'autre. Les répercussions à ce chapitre seulement seraient dévastatrices, mais il y en aurait bien d'autres.

● (1905)

Le ménage moyen au Canada pourrait avoir à déboursé jusqu'à 30 000 \$ simplement pour adapter sa maison aux exigences rigoureuses du Protocole de Kyoto. Même les données favorables au Protocole de Kyoto de la Fondation David Suzuki révèlent que la famille canadienne moyenne devrait déboursé 12 000 \$ pour modifier sa maison afin qu'elle puisse réaliser des économies d'énergie conformes aux normes d'efficacité énoncées dans l'accord de Kyoto. Une somme de 12 000 \$, ce n'est peut-être pas grand-chose pour le premier ministre ou le ministre de l'Environnement, mais pour le Canadien de la circonscription de Yellowhead qui est surtaxé et qui travaille d'arrache-pied, c'est un montant considérable. Il y a des personnes âgées qui ont des revenus fixes à Mayerthorpe, des agriculteurs qui sont aux prises avec des difficultés à Evansburg, et des travailleurs du secteur touristique à Jasper qui cumulent trois emplois. En les obligeant à adapter leur maison ou à payer des loyers plus élevés, le gouvernement libéral précipitera plus de Canadiens dans la pauvreté.

Selon d'éminents économistes, le Protocole de Kyoto risque de provoquer une récession au Canada et, comme dans toute récession, les programmes environnementaux existants seront gravement compromis. Les efforts visant à protéger nos rivières, nos lacs, notre sol, notre air et nos espèces menacées devront tous être mis en veilleuse parce que le Protocole de Kyoto aura ruiné les finances nationales. Le Protocole de Kyoto aura une incidence dévastatrice sur toute l'économie canadienne. L'industrie manufacturière de l'Ontario accusera un recul ou quittera le Canada pour un pays plus concurrentiel comme les États-Unis. Ce sera probablement la fin de l'exploration pétrolière et gazière dans les Maritimes.

Je suis inquiet pour l'économie nationale, mais je crains pour l'incidence que cela aura sur Yellowhead, ma circonscription. Pour m'être entretenu avec des électeurs au cours du week-end, je sais que l'incertitude s'est déjà installée. La réalisation des projets liés à l'énergie a été suspendue dans ma circonscription. Telle est la réalité. Des emplois sont perdus à cause de la témérité avec laquelle le premier ministre et le ministre de l'Environnement défendent ce dossier.

Les électeurs de Yellowhead ont déjà vu cela, dans toutes les lois énergétiques des années 80 destinées à nationaliser le secteur énergétique, à fixer artificiellement le prix du pétrole et à amasser des milliards de dollars pour financer des programmes libéraux.

Un élément clé du magnifique legs du premier ministre Trudeau, le Programme énergétique national, a ruiné des entreprises, des localités et des familles dans toute la circonscription de Yellowhead. De nouvelles bureaucraties ont surgi et ont confirmé l'échec retentissant de l'intervention de l'État dans l'économie.

En tant que parlementaires, nous savons que le Protocole de Kyoto et le Programme énergétique national sont deux choses bien distinctes mais, pour les électeurs de Yellowhead et les milliers d'entrepreneurs qui ont tout perdu lorsque l'actuel premier ministre a été chargé, en tant que ministre de l'Énergie, d'appliquer le Programme énergétique national dans les années 80, c'est le seul point de comparaison avec lequel j'aurais jauge la situation actuelle. Ils ne se souviennent que trop bien d'avoir perdu leur entreprise et leur maison.

Initiatives ministérielles

Plus tôt cet après-midi, au cours du débat, les députés ministériels ont essayé de faire passer les députés de l'opposition officielle pour des alarmistes. Ils sont tellement déconnectés de la réalité qu'ils nous accusent de créer l'incertitude économique avec nos questions sur la façon dont tout plan serait mis en oeuvre et sur ce que cela signifierait pour les investissements au Canada.

Les observations de ce genre ont beaucoup enlevé à la qualité du débat dans cette institution. Nous persistons à soulever ces questions pour la bonne raison que le gouvernement n'y a pas répondu. Ces questions, nous les entendons dans les cafés, dans nos circonscriptions, et au sein des conseils d'administration un peu partout au Canada. La logique du gouvernement est ridicule. Il ne veut pas qu'on l'interroge sur sa non-observation flagrante, car cela risque d'attirer l'attention sur cette même non-observation flagrante et déboucher sur un ralentissement économique.

• (1910)

Pour en revenir aux habitants de Yellowhead, le député de Red Deer a donné, la semaine dernière, la liste des entreprises qui risquent d'être les premières victimes de la politique environnementale défectueuse préconisée par le premier ministre. Il aurait aussi bien pu parler de l'ensemble de l'activité économique de la circonscription de Yellowhead. Il a parlé du charbon, du pétrole, du gaz, des mines, des forêts et des pâtes et papiers.

Quand le ministre de l'Environnement a parlé du ralentissement de l'économie, en fait, il pointait du doigt ma circonscription. La lutte contre la mise en oeuvre éventuelle d'un tel projet gouvernemental grandiose doit faire saliver de plaisir les centaines de bureaucrates et d'environnementalistes qui bénéficient de subventions sous forme de crédits d'impôt. Je m'imagine très bien une armée de centaines de kyotocrates s'occupant dans l'administration fédérale et dans tout le pays à mettre en oeuvre les réductions ordonnées par Chrétien conformément au Protocole de Kyoto.

La circonscription de Yellowhead a eu la chance...

Le président suppléant (M. Bélair): À l'ordre, je vous prie. Vous ne pouvez pas appeler le premier ministre par son nom. Le député est un ancien dans cette Chambre et il devrait le savoir.

M. Rob Merrifield: Monsieur le Président, je m'en excuse. Je mentionnais un titre que l'on pourrait utiliser dans ce cas, mais c'est moi qui suis dans l'erreur.

Yellowhead a eu de la chance dans la mesure où le député de Red Deer s'est présenté dans la circonscription au printemps pour parler de tout le dossier de Kyoto. Il possède de vastes connaissances auxquelles le gouvernement serait sage de faire appel. Nous lui avons demandé de venir dans la circonscription pour traiter de cette question.

On avait demandé aux municipalités de ma circonscription de donner leur approbation et de signer l'accord de Kyoto. J'ai demandé à ces municipalités de venir écouter le député afin d'être un peu plus informées avant de prendre leur décision. C'est exactement ce qu'elles ont fait, et il est fort heureux qu'elles aient agi ainsi. Elles sont réparties beaucoup mieux informées. Autant que je sache, aucune d'entre elles n'a approuvé l'accord.

Quelle chance nous aurions si un ministre de l'Environnement se présentait à Yellowhead pour expliquer le point de vue du gouvernement. Je serais ravi que cela se produise afin que nous puissions amorcer parallèlement une discussion avec le député de Red Deer. Je sais que le ministre de l'Environnement serait incapable de soutenir le regard des travailleurs du domaine des ressources

naturelles et de leur expliquer pourquoi l'incertitude économique est bonne pour l'environnement.

Le ministre de l'Environnement n'a pas dit aux Canadiens que la moitié de l'électricité est produite par des centrales au charbon. On trouve à Yellowhead certaines des sociétés alimentées au charbon les meilleures et les plus propres au monde. Les centrales électriques de ma circonscription ont beaucoup réduit leurs émissions de CO₂ et s'intéressent présentement aux techniques non polluantes d'utilisation du charbon qui permettront d'assurer une source sûre et fiable d'énergie jusqu'à la découverte de combustibles de remplacement. Nous devons les trouver le plus rapidement possible, car c'est là que réside vraiment la réponse à nos problèmes.

La mise en oeuvre de nouvelles technologies exige du temps. Qu'il s'agisse de projets concernant des techniques non polluantes d'utilisation du charbon qui sont sur la planche à dessin depuis 10 ans et plus, d'éoliennes ou d'autres technologies, dont l'utilisation à grande échelle de l'énergie solaire, le développement prend du temps. C'est là que nous trouverons la réponse au dilemme dans lequel nous sommes et la façon dont nous réussirons à assainir notre territoire, notre eau et notre air au cours du XXI^e siècle.

Ces nouvelles technologies progressent en ce moment même. Je suis très inquiet de voir que le gouvernement préfère consacrer des milliards de dollars à l'achat de crédits internationaux au lieu d'investir dans des solutions foncièrement canadiennes.

Le secteur énergétique est celui qui a le plus exprimé ses inquiétudes. Il a connu les affres de l'ingérence du gouvernement libéral dans l'économie. Cette mesure affectera chaque consommateur et chaque secteur canadien. L'industrie agricole verra les coûts de l'essence grimper. Les mesures fiscales de Kyoto s'appliqueront aussi à cette industrie. Le coût du transport vers des destinations comme Jasper dépassera les capacités de payer de bien des gens. Il ne fait aucun doute que Kyoto aura un effet dévastateur sur de nombreux endroits, non seulement dans ma circonscription ou en Alberta, mais partout au Canada.

Il est intéressant de voir que le premier ministre amorce des discussions avec les provinces sur l'augmentation du financement des soins de santé. Il vient de se pencher sur les sommes qui seront probablement consacrées aux soins de santé. Parce que la date butoir qu'il a lui-même imposée approche, et à cause du présent débat, il me tarde de voir si la clôture sera invoquée ou si nous pourrions vraiment discuter ouvertement et librement de cette importante question.

Nous avons une petite possibilité de protéger l'économie canadienne contre les effets de la ratification de cet accord avant Noël. Nous devons en profiter dès maintenant. Nous devons songer sérieusement à l'orientation que prend le débat à la Chambre, au vote qui se tiendra sous peu et aux répercussions de ce vote sur tous nos concitoyens.

• (1915)

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'écoutais avec beaucoup d'attention le député de Yellowhead, et je me demandais si, selon lui, la ratification de l'accord de Kyoto aurait pour effet d'élargir encore davantage l'écart entre le niveau de vie des Canadiens et celui des Américains, et d'intensifier le gel de l'investissement. J'aimerais que mon collègue nous dise ce qu'il pense des conséquences de l'accord de Kyoto sur notre niveau de vie.

M. Rob Merrifield: Monsieur le Président, la députée a posé une très bonne question. Je n'ai pas abordé cet aspect dans mon discours, mais elle a tout à fait raison.

Initiatives ministérielles

Selon les statistiques qu'on utilise, nous effectuons entre 80 et 90 p. 100 de nos échanges commerciaux avec les États-Unis, notre plus important partenaire commercial. Les États-Unis ne signeront pas l'accord, mais ce n'est pas parce qu'ils ne veulent pas protéger l'environnement. En fait, de nombreux États américains ont pris des mesures qui vont plus loin que l'accord de Kyoto, mais ils appliquent leurs propres solutions, des solutions conçues aux États-Unis.

Nous croyons que le Canada doit adopter ses propres solutions, de façon à ne pas indûment détruire certaines industries et priver notre pays de certaines possibilités dans l'avenir. La ratification de l'accord pourrait avoir des répercussions tellement dévastatrices que nous pourrions nous retrouver dans une situation de déficit et de désavantage commercial face aux États-Unis, notre principal partenaire commercial, et ne jamais nous en relever. Cela pourrait nous entraîner dans une récession bien différente que celle qui sévit aux États-Unis. Le cas échéant, nous risquerions de perdre notre monnaie. Les Canadiens sont déjà inquiets de leur dollar à 64¢, qui n'en valait d'ailleurs que 63¢ et même 62¢ il y a moins d'un an, mais sa valeur pourrait même tomber à 52¢, voire 42¢, et entraîner la disparition de notre économie.

Nous devons examiner la question de façon posée. Les répercussions de la signature de l'accord engendreraient des coûts inimaginables. Mais ce ne serait peut-être pas si terrible, en fin de compte; les Canadiens diront peut-être que la ratification de cet accord vaut le coup si elle nous permet d'assainir l'air. Pourtant, 95 p. 100 des émissions de CO₂ au Canada sont de source naturelle et seulement 2 à 3 p. 100 sont dues à l'activité humaine. Or, nous ne réduisons ces émissions que de 6 p. 100, et même si nous éliminions toutes les émissions de CO₂, cela n'aurait aucun effet sur le climat mondial.

Cet accord nous permettra-t-il vraiment d'atteindre l'objectif visé? Je crois que la réponse est non. Le jeu n'en vaut pas la chandelle.

• (1920)

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'aimerais que le député commente quelques points.

Je n'ai peut-être pas l'esprit très vif, mais, au cours de la période réservée aux questions et observations, le député de Davenport n'arrivait pas à saisir pourquoi nous ne comprenons pas que, si les étés sont beaucoup plus chauds et qu'il y a une demande d'électricité nettement supérieure pour faire fonctionner les systèmes d'air climatisé, cela crée davantage de smog. En apparence, on aurait tendance à croire que c'est une conclusion logique, mais il faudrait alors conclure que si la température a augmenté au point de faire une si grande différence sur les conditions de smog à Toronto, alors, en hiver, parce qu'il fait maintenant beaucoup moins froid, nous ne devrions pas faire fonctionner nos système de chauffage autant. Par conséquent, en hiver, il y aurait nettement moins de CO₂, ce qui pourrait peut-être compenser largement les effets des climatiseurs utilisés en été.

Le député de Davenport pourrait peut-être amener son scénario à une conclusion. Il pourrait peut-être faire des commentaires à cet égard.

De plus, le député de Davenport et des députés libéraux au cours des derniers jours du présent débat, lorsqu'ils ne peuvent plus invoquer d'arguments scientifiques ou économiques pour défendre leur point de vue, invoquent le fait que le Canada, à titre de membre de la communauté internationale, a la responsabilité d'agir comme chef de file dans ce domaine. Or, on se demande si le Canada est encore un chef de file dans le monde. S'il l'est encore, nous aurions la

responsabilité morale de donner l'exemple au reste du monde et de signer cet accord, que le niveau de nos émissions de CO₂ soit ou non considérable par rapport à l'ensemble des émissions.

Je vous demande d'exposer brièvement votre point de vue sur la responsabilité du Canada en tant que membre de la communauté internationale.

Le président suppléant (M. Bélair): À titre de rappel, je demande aux députés d'adresser leurs observations à la présidence. Il est beaucoup plus facile de fonctionner ainsi.

M. Rob Merrifield: Monsieur le Président, quelqu'un a parlé du smog dans le centre-ville de Toronto. Je crois que plusieurs habitants de Toronto croient qu'en signant l'accord de Kyoto, cela résoudra ce problème. Quarante-cinq journées d'alerte au smog cette année, c'est très important et il est évident qu'il y a un problème. Pour ce qui est de l'accord de Kyoto, il faut reconnaître que ce n'est pas le CO₂ qui cause les problèmes, mais bien tous les autres polluants connexes. Même si nous signions le Protocole de Kyoto et que nous le mettions en oeuvre, la réduction, non pas de 6 p. 100 mais bien de 100 p. 100, ne permettrait pas d'éliminer le smog. C'est là un des problèmes et des idées fausses contenus dans ce dossier.

Plus nous discutons de cette question, plus les Canadiens comprennent tout ce que cela signifie. Pour ce qui est de nos ententes internationales, pour un grand nombre des pays qui les ont signées, c'est davantage une question de richesses qui changent de mains que d'environnement. En fait, il y a même des provinces qui l'approuvent. Ce n'est pas nécessairement parce qu'elles sont environnementalistes, mais plutôt parce qu'elles voient bien les avantages financiers que la signature de ce traité pourrait entraîner. C'est malheureux.

Nous devons nous pencher sérieusement sur les raisons pour lesquelles nous voulons signer cet accord et évaluer si nous retirerons quelque avantage de tout cela. Nous ne sommes pas sans savoir qu'il entraînera des conséquences dévastatrices sur l'économie de notre pays.

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de fierté que j'interviens pour représenter les gens de St. Paul's dans le cadre de ce débat très important.

St. Paul's est une merveilleuse circonscription. On n'y retrouve peut-être pas les rochers et les arbres qu'on peut voir dans d'autres circonscriptions, mais il y a là, sans aucun doute, la population la plus instruite au Canada. Le plus important, lorsque nous parlons de ce débat, c'est que 50 p. 100 des électeurs sont âgés de moins de 35 ans. Ces gens ont beaucoup de préoccupations au sujet de l'avenir. C'est peut-être dû au fait que 100 lauréats du Prix Nobel ont jugé qu'il était extrêmement important que nous ratifiions l'accord de Kyoto, mais 80 p. 100 des gens de St. Paul's ont dit très clairement que c'est ce qu'ils voulaient que nous fassions.

La démocratie entre les élections à St. Paul's a une importance très spéciale pour moi. Nous avons de tout à partir des assemblées publiques jusqu'aux assemblées régulières de quartier en passant par les sondages en ligne et le bureau des relations avec les électeurs sur le site Web. Les gens de St. Paul's ont beaucoup réfléchi à la question du Protocole de Kyoto.

Je me rappelle qu'en 1997, la première fois que j'ai arpenté les rues en tant que candidate fédérale, j'ai été accostée par de nombreux jeunes qui m'ont demandé ce que nous allions faire au sujet du Protocole de Kyoto et si nous allions prendre des mesures pour remédier aux changements climatiques.

En l'an 2000, et même durant l'été précédant les élections, je me rappelle que des touristes anglais m'ont arrêtée pour me demander pourquoi notre essence était si peu chère au Canada et pourquoi nous ne faisons pas en sorte que les gens prennent l'autobus.

Je me rappelle également qu'un électeur est venu me voir et m'a montré beaucoup de coupures de presse au sujet des nouvelles automobiles hybrides. Il voulait savoir si je pensais que toute entreprise achetant une flotte d'automobiles devrait être persuadée d'acheter une flotte d'automobiles hybrides. Cela nous amène à ce que nous voyons sur la colline, ces merveilleux petits véhicules de la GRC qui sont hybrides. Nous avons également notre ministre de l'Environnement exemplaire qui a sa remarquable automobile hybride.

Je suis fière de dire que durant les dernières élections, en 2000, pour lesquelles nous avons dû louer une automobile pour la campagne, j'ai été persuadée de conduire l'un de ces impressionnants véhicules hybrides. Je dois dire que j'ignore pourquoi nous ne pourrions convaincre les Canadiens d'en faire autant.

L'élément suivant de cette équation doit être ce que cela signifie pour le Canada que de jouer un rôle de chef de file dans le monde à cet égard. Étant donné notre Nord magnifique, les Canadiens doivent comprendre ce que cela signifie, et ce que cela a représenté pour ceux d'entre nous qui se trouvaient l'été dernier à Cambridge Bay, lorsque nous avons vu soudain un bateau amarré au quai de Cambridge Bay, un endroit où le Passage du Nord-Ouest a toujours été gelé. Pour la première année, on y a vu soudain arriver un yacht de Seattle, puis un élégant voilier de 53 pieds d'Irlande qui venait de s'amarrer au quai. Quelle incidence ce changement dans notre pays aura-t-il sur notre souveraineté et sur notre protection quant à la façon dont nous nous percevons en tant que pays bordé par trois océans? Je pense que nous souhaitons que le troisième océan soit gelé autant qu'il l'était auparavant et que nous ne voulons pas y voir de palmiers.

C'est extraordinairement important. C'est comme tenir un débat avec des membres de la société pour la promotion de la thèse de la terre plate. Cela est en train de se produire. Les Inuit le savent. Il faut en parler avec eux pour comprendre ce que cela signifie quand les ours polaires n'ont nulle part pour traverser, quand leur terre a changé d'une façon qu'ils n'auraient jamais pu prévoir et à l'égard de laquelle nous, en tant que société, devons prendre une énorme responsabilité quant à ce que nous avons fait jusqu'à présent. Nous devons nous assurer que le tort que nous avons causé jusqu'ici ne se poursuive pas pour atteindre nos enfants et nos petits-enfants.

Le printemps dernier, j'ai eu une formidable assemblée publique dans ma circonscription. Nous avons la Coalition pour l'énergie renouvelable de Toronto de même qu'un ancien dirigeant de la société Imperial Oil. Nous avons fini par avoir un débat étonnant sur nos responsabilités en tant que Canadiens à l'égard du Protocole de Kyoto. Presque tous ceux qui ont assisté à l'assemblée ont jugé que nous devrions nous presser de ratifier l'accord.

• (1925)

Ce que j'ai trouvé très intéressant lorsque le débat est devenu beaucoup plus visible a été de voir comment même les électeurs écrivaient des lettres convaincantes pour ce qui est du rôle du Canada dans le monde, du leadership qu'ils souhaitent voir le Canada jouer dans ce dossier et pour dire à quel point ils étaient impressionnés.

La lettre la plus touchante que j'ai reçue vient d'un habitant de St. Paul's. La voici:

Initiatives ministérielles

Je vous écris pour encourager le gouvernement canadien à ratifier le Protocole de Kyoto et à résister aux pressions contraires. Le gouvernement canadien ne devrait pas se laisser influencer par l'industrie pétrolière, par Ralph Klein, par le gouvernement américain et par les intérêts des multinationales.

Les arguments disant que le Protocole de Kyoto nuira à l'économie sont faux. L'argument selon lequel l'accord coûtera de 30 à 40 milliards de dollars est très exagéré; ce serait plutôt de 300 millions de dollars à 3,3 milliards de dollars. Par ailleurs, une grande part des deniers publics serait épargnée du fait que la réduction des niveaux de pollution atmosphérique réduirait les maladies et les décès. Si le Canada ne ratifiait pas le Protocole de Kyoto, l'économie pourrait en subir les contrecoups, car la hausse des températures touche la production agricole et les pêches. Ces deux secteurs pourraient entraîner des coûts beaucoup plus élevés pour notre pays que les pertes associées au respect de notre engagement.

En tant qu'ancien médecin, vous comprenez sans doute les effets du réchauffement planétaire sur la santé des gens et sur la société. Encore une fois, je presse le gouvernement canadien de ratifier le Protocole de Kyoto pour notre bien-être à tous.

Sincèrement,

Moe Luksenberg

P.-S. Vous avez accouché ma mère en 1986 et trois années plus tard votre cabinet établissait un diagnostic d'asthme à mon endroit.

Je pense que nous devons comprendre que, du point de vue de Moe et de tous les enfants de son âge, les effets de la pollution atmosphérique et du changement climatique, et les mesures pour les réduire ne sont pas sans lien.

Quand j'ai terminé mes études de médecine, la prévalence de l'asthme infantile était de 2,5 p. 100. À l'heure actuelle, elle est de 12 p. 100. Mon jeune Moe fait partie de ces cas. Nous devons comprendre que les choses que nous ferons pour réduire le changement climatique auront également un effet positif extraordinaire sur la qualité de l'air, particulièrement pour ceux d'entre nous qui habitons Toronto.

Dans notre dernier bulletin à nos électeurs, nous avons posé une question qui, comme tout le monde s'en apercevra d'après les réponses, n'était peut-être pas très bien énoncée. La question était la suivante: « Pensez-vous que nous devrions ratifier le Protocole de Kyoto, quelles qu'en soient les conséquences économiques? » C'était une question très intéressante dont nous pensions qu'elle ferait ressortir l'essentiel. Je pense qu'elle a plutôt créé des préoccupations au sujet de son libellé. Quoi qu'il en soit, même avec ce libellé, 80 p. 100 des électeurs de St. Paul ont répondu qu'ils étaient en faveur de la ratification, quelles qu'en soient les conséquences économiques.

Je vais vous donner quelques exemples des réponses. En voici une:

Madame,

Je vous écris pour vous faire part de mon appui total et pour vous dire combien j'apprécie votre position sur la ratification du Protocole de Kyoto. Le réchauffement de la planète est le problème le plus important—sur le plan environnemental, politique et économique—auquel nous ayons à faire face aujourd'hui. Les conséquences d'une inaction continue seront presque certainement catastrophiques et sans aucune proportion avec les sacrifices à court terme qui pourraient être nécessaires.

Une autre personne a dit:

En tant qu'habitant de votre circonscription, je tenais à vous dire combien j'étais satisfait que vous soyez déterminée à ratifier l'accord de Kyoto... D'après ce que je crois comprendre, les répercussions de l'accord de Kyoto sur l'environnement sont toutes positives.

Une autre personne a dit:

Je vous écris pour appuyer la ratification du Protocole de Kyoto au Canada avant la fin de l'année.

Une autre personne a dit:

Ma famille et moi-même estimons que le Canada devrait mettre en oeuvre le Protocole de Kyoto. Bien entendu, il y aura des coûts, mais les coûts seront encore plus élevés si nous ne faisons rien, comme le font les États-Unis.

Initiatives ministérielles

L'une des réponses m'a mise mal à l'aise. Voici:

Salut, Carolyn. Si vous vous intéressez au Protocole de Kyoto, j'aimerais savoir si vous avez acheté des actions dans le projet d'éoliennes dont il a été question à votre réunion publique sur l'environnement au début de l'année.

Je dois admettre que j'ai songé bien des fois à le faire, sans jamais donner suite à cette idée. Ce sera peut-être un cadeau de Noël pour tous les gens que je connais.

Des préoccupations ont été exprimées, et je ne pourrais pas affirmer que 80 p. 100 des gens de ma circonscription sont en faveur de la signature du protocole sans reconnaître que certaines personnes entretiennent des inquiétudes.

● (1930)

Un électeur m'a écrit ce qui suit:

Je suis au regret de vous annoncer que je ne partage pas votre avis concernant la ratification de l'accord de Kyoto. Il faudra examiner plus à fond les conséquences que cela pourrait avoir sur les Canadiens, surtout ceux qui, comme moi, sont à la retraite et comptent sur des revenus de placement dans des entreprises de l'industrie des ressources qui seront touchées par cet accord.

Un autre électeur a dit ceci:

Il aurait été préférable de sonder les électeurs de votre circonscription sur le sujet avant de vous rallier à la décision du gouvernement avec vos 95 autres collègues libéraux.

Je réponds à cet électeur qu'il y a des causes qui m'interpellent plus particulièrement et je suis ravie de constater que 80 p. 100 des personnes qui ont communiqué avec moi partagent mon avis sur cette question.

Une autre personne a affirmé ceci:

Il faut absolument ratifier Kyoto et aller encore plus loin. Nous devons examiner toute la situation dans son ensemble, y compris les coûts pour la santé de la mauvaise qualité de l'air, les conséquences du réchauffement de la planète, la destruction des milieux naturels, et ainsi de suite. Je suis souvent gêné de notre bilan en matière d'environnement quand je parle avec des Européens.

L'une des choses qui était claire dans la tête de certaines des personnes ayant émis des réserves à l'égard de Kyoto est qu'elles voulaient savoir les coûts prévus de la ratification et connaître l'impact de celle-ci sur l'économie canadienne. Cet électeur qui souhaitait connaître les répercussions économiques de l'accord ne voulait pas appuyer sa ratification.

L'une des réponses les plus claires a encore une fois été une critique de la question que nous avons posée dans le bulletin. L'électeur a écrit:

Je n'ai pas entièrement compris la question que vous avez posée. De toute évidence, si les répercussions économiques sont trop grandes, nous ne ratifierons pas. Cependant, il semble que nous ne saurons pas quelles seront les répercussions, même si elles risquent d'être très grandes. Je suis devenu convaincu du bien-fondé du Protocole de Kyoto lorsque j'ai lu l'avis hystérique et insensé de la Chambre de commerce du Canada, qui était tout à fait infâme et inepte tant intellectuellement que moralement. Il me semble que les arguments avancés par les opposants au Protocole de Kyoto sont tout à fait semblables à ceux formulés par les amis des grands fabricants de produits du tabac dans les années 60 et 70. Toutefois, en tant qu'historienne de notre politique extérieure, je dois dire que l'affaire du traité de la rivière Columbia de 1961-1963 ne présage rien de bon. Compte tenu de la nature double des relations extérieures, je nourris des doutes quant au moment où ces efforts se traduiront par une loi ou à la question de savoir s'ils resteront lettre morte. Cela ne réjouit guère, mais je pense que nous ne devrions pas nous bercer d'illusions quant à la capacité des gouvernements provinciaux, aussi malavisés ou ineptes soient-ils, de contrer une bonne politique d'intérêt public. Nul doute que vous êtes de cet avis.

Un autre a écrit:

Comme vous êtes notre députée, nous vous exhortons, le gouvernement et vous, à appuyer le Protocole de Kyoto et à placer l'écosystème de la planète, dont nous sommes tous tributaires, au-dessus de vos objectifs économiques à court terme.

Il ne fait pas de doute que tel était le point de vue des électeurs; c'est le cas de celui qui a écrit:

J'exhorte le gouvernement fédéral à mettre pleinement en oeuvre le Protocole de Kyoto et les accords environnementaux et à ne pas capituler face aux pressions exercées par l'industrie et des réactionnaires de droite comme Ralph Klein... C'est le rôle du gouvernement de protéger les citoyens—il est temps que les gens se rendent compte que la pollution coûte cher à tout le monde; elle entraîne une hausse des coûts de la santé; elle entraîne des pertes de productivité à cause des maladies causées par la pollution, etc.

Un autre électeur écrit:

Ratifiez le protocole dès maintenant! Les opposants le savent, tout comme nous, depuis 1997. Se plaindre de la nécessité de plus de consultations en ce moment est tout à fait stupide.

C'est impressionnant d'entendre les discussions réfléchies au sujet de ce que nous devrions faire relativement à la Toronto Transit Commission ou aux V.L.T. En 2000, nous avons préparé notre bulletin vert et sondé les électeurs quant à ce qu'ils étaient prêts à faire pour nous aider à assainir l'environnement.

Le bulletin que nous avons publié en 2000 sur les questions écologiques a permis d'observer qu'un bon nombre d'électeurs étaient disposés à accepter l'imposition de droits qui auraient un effet sur leur quotidien, par exemple l'obligation de se procurer un permis annuel, au coût de 25 \$, pour pouvoir utiliser une tondeuse alimentée à l'essence, ou l'imposition d'un autre droit pour les moteurs à deux temps, ou encore l'absence d'obligation de détenir un permis si l'on utilise une tondeuse électrique.

● (1935)

Le mois dernier, dans ma circonscription, les habitants de Wells Hills ont organisé une vente de pâtisseries et une journée de ratisage des feuilles mortes dans les jardins, pour encourager leurs concitoyens à renoncer aux souffleuses à feuilles dans leur quartier.

Ce qui nous amène à comprendre un fait important: le gouvernement du Canada doit faire preuve de leadership en encourageant les activités respectueuses de l'environnement au moyen d'incitatifs appropriés. Brenda Zimmerman, professeur de gestion à Schulich School, affirme, en citant un vieux journal, qu'il est fou de récompenser A en espérant que B va se produire. C'est ce que nous voulons faire ici. Nous devons faire concorder les politiques fiscales du Canada avec ses politiques sociales, ses politiques en matière de santé et ses politiques en matière d'environnement. Nous devrions réduire les taxes prélevées sur les choses que nous acceptons et les augmenter sur celles que nous décidons de refuser.

Au nombre des initiatives nouvelles que nous devrions envisager figurent la suppression des taxes sur les sources d'énergie renouvelables, et la réduction des taxes sur le carburant plus écologique, par exemple le gaz naturel et l'essence super sans plomb. À l'inverse, nous augmenterions les taxes sur les carburants plus polluants, dont le charbon et le carburant diesel. Il serait intéressant que les gens aient à choisir à la pompe de consommer un carburant plus écologique qui leur coûterait moins cher et rapporterait moins à l'État, plutôt qu'un carburant plus polluant. Les gouvernements provinciaux pourraient même participer à cette initiative en portant à 1 000 \$ par an le droit d'immatriculer des VLT et en ramenant à zéro le droit d'immatriculation des véhicules hybrides.

Initiatives ministérielles

Il existe un tas d'autres moyens que les entreprises canadiennes pourraient envisager. Ne pourrions-nous pas faire comme le gouvernement des Pays-Bas qui a conclu avec divers secteurs des accords, ou des conventions? Il est précisé dans ces conventions qu'il est préférable qu'une installation produise aux Pays-Bas de la manière la plus efficace qui soit, plutôt que d'aller le fabriquer ailleurs. Nous voulons que chaque secteur décide d'être le plus efficace possible dans son domaine, de devenir en quelque sorte un premier de classe. Les entreprises peuvent vraiment s'engager dans cette voie.

Le moment est venu pour le Canada de faire preuve de leadership à l'échelle mondiale dans la transition vers une économie à moindre intensité de carbone. Tony Marcil, un des habitants les plus engagés de la circonscription de St. Paul's, l'ex-président et directeur général du World Environment Centre, nous rappelle l'occasion importante que nous offre le Protocole de Kyoto. Il nous offre, pour l'avenir, la possibilité d'une croissance économique et d'une viabilité de l'environnement. Il dit que le Protocole de Kyoto représente une occasion extraordinaire de renforcer l'avenir économique du Canada. Il ajoute qu'en fixant judicieusement de nouveaux objectifs de réduction des gaz à effet de serre pour l'ensemble des Canadiens, objectifs assortis d'encouragements rationnels de nature fiscale et autre, on se donnera de nouveaux défis qui mettront à contribution l'ingéniosité des Canadiens dans les domaines de la technologie et de la gestion.

En réalité, le Canada est à la hauteur de la tâche. Nous sommes bien placés pour miser sur notre expertise; il s'ensuivra des industries, des villes et des ménages plus efficaces sur le plan énergétique.

Le Canada ne doit pas rater cette occasion de gagner du terrain sur le plan de l'efficacité économique à l'échelle internationale. Les dirigeants de l'industrie au Canada devraient faire énergiquement pression en faveur de la ratification du Protocole de Kyoto parce que, au bout du compte, cela les gardera dans la course commerciale internationale. Autrement, ils continueront de se laisser distancer par des entreprises asiatiques et européennes qui ont réduit l'intensité énergétique de leurs produits en raison des coûts plus élevés de l'énergie et qui font encore de même actuellement, en raison des objectifs énoncés dans le Protocole de Kyoto.

Quelque 95 collègues et moi-même avons écrit une lettre au premier ministre afin de l'encourager à ratifier le Protocole de Kyoto sans les crédits pour la production d'énergie propre. Nous estimons que l'accord devrait être approuvé sans réserves. Allons tout simplement de l'avant. Nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas le faire.

● (1940)

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai quelques commentaires à faire et une question à poser à la députée. J'avoue être déçu de la façon dont la députée s'en prend à la capacité intellectuelle de quiconque ne partage pas sa position ou la position de son parti à l'égard du Protocole de Kyoto.

Toute la question de l'accord de Kyoto repose sur une hypothèse scientifique et le fait de rejeter ou d'appuyer les hypothèses scientifiques avancées n'a aucun lien avec la capacité intellectuelle des intervenants. Si nous faisons un concours pour lire les lettres de nos électeurs aux fins du compte rendu, j'assure la députée que j'ai des milliers de lettres d'électeurs opposés à l'accord. Toutefois, je ne vois pas l'intérêt d'un tel exercice. De toute évidence, une personne dotée de si grandes capacités intellectuelles devrait être capable de

faire une intervention sur le Protocole de Kyoto sans avoir à faire lecture de toute une pile de lettres.

Si le Parti libéral et le gouvernement libéral sont si préoccupés de la question de l'environnement et de l'avenir de nos enfants, comment se fait-il que la commissaire à l'environnement, en l'occurrence le chien de garde en matière d'environnement, par surcroît nommée par le gouvernement, estime, dans son dernier rapport, que le gouvernement a échoué à ce chapitre? En effet, après avoir examiné quelque 200 ententes environnementales que le gouvernement a signées au cours des dix dernières années et après en avoir vérifié quelque 35, la commissaire en est arrivée à cette conclusion. Si l'environnement tient tellement à coeur au gouvernement, comment se fait-il qu'il ne respecte pas les ententes qu'il a déjà signées?

Le président suppléant (M. Bélair): Avant que je donne la parole à un autre intervenant, je signale que nous semblons nous engager sur une pente glissante. Essayons de faire preuve d'une certaine courtoisie et d'un certain respect envers nos collègues. La députée de St. Paul's a maintenant la parole.

Mme Carolyn Bennett: Monsieur le Président, je doute que le député ait compris lorsque je parlais de capacité intellectuelle, même si je pense que la question n'est plus théorique. Il suffit de se rendre dans le Nord pour voir ce qui s'y passe. Cela n'a rien de théorique. Au contraire, c'est très concret. Les gens du Nord vivent cette réalité. Il est de la plus haute importance, pour l'avenir de la planète, que les jeunes s'unissent sur cette question.

Nous ne pouvons rester inactifs et léguer cet énorme problème à nos enfants et à nos petits-enfants. Il ne s'agit pas de théorie, mais de réalité. Les Canadiens ont vraiment l'impression que nous parlons aux défenseurs de la thèse de la terre plate. Or, les scientifiques et une centaine de Prix Nobel ont reconnu la réalité du phénomène. C'est faire preuve de malhonnêteté intellectuelle que d'en nier l'existence. Certains peuvent toujours débattre avec moi des répercussions économiques du changement climatique, mais ils ne peuvent nier la réalité du phénomène. Ils doivent la reconnaître.

● (1945)

Au Canada, nous avons un commissaire à l'environnement qui évalue notre performance et nous jouissons d'une bonne réputation internationale sur tous ces plans. Nous sommes un leader mondial en ce qui concerne les polluants organiques persistants. C'est d'une importance extraordinaire. Je rappelle cependant le dicton selon lequel chose mesurée est chose remarquée, et chose remarquée finit par se réaliser.

Nous ne craignons pas que des gens viennent nous parler de rendement. C'est la raison pour laquelle il doit y avoir une vérification objective de notre rendement dans tous les dossiers, en particulier celui de l'environnement. La fonction de commissaire à l'environnement est comparable à celle de vérificateur général. Nous devons avoir, au sein de l'appareil gouvernemental comme au Parlement, une culture de l'apprentissage, et ne pas craindre de recevoir un bulletin, pour mieux voir où nous pouvons améliorer notre rendement. C'est une bonne chose.

Nous devons nous détourner de cette mentalité politique qui consiste à éviter les évaluations et les bulletins, par peur de l'opposition. Les Canadiens ont beaucoup plus de maturité que cela. Ils veulent que nous mesurions notre rendement, que nous apprenions et que nous réagissions aux changements. Nous savons que le changement climatique est une réalité et que nous devons réagir immédiatement à ce phénomène, de peur que les générations qui viennent n'aient un prix énorme à payer.

Initiatives ministérielles

M. Rodger Cuzner (Bras d'Or—Cape Breton, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plus grand respect pour la capacité de l'industrie à innover et à résoudre des problèmes; cependant, l'histoire nous montre qu'elle peut être un partenaire réticent et qu'elle agit parfois à son corps défendant. On peut citer, par exemple, le secteur du textile et du coton à ses débuts en Amérique, alors que les propriétaires étaient convaincus que l'abolition de l'esclavage signerait l'arrêt de mort de leur industrie. Ils avaient tort et l'esclavage a été aboli pour le plus grand bien de tous.

Prenons la suppression du plomb dans l'essence et la lutte qu'a opposée le secteur des hydrocarbures en disant que cette mesure aurait des répercussions terribles. Les marges de profit dans ce secteur nous montrent bien que les grandes sociétés pétrolières et gazières font d'excellentes affaires. Prenons l'installation des sacs à air comprimé dans les automobiles. Voilà autant de changements qui ont eu un impact favorable sur la société. L'industrie voit le verre à moitié vide. De ce côté, nous entendons parler de débouchés, d'occasions d'affaires pour l'industrie.

J'aimerais demander à la députée si elle reconnaît, comme moi, que nous devrions voir les avantages et les occasions qui s'offriront; il y aura des effets défavorables, bien entendu, mais ne devrions-nous pas chercher plutôt à définir d'où viendra la croissance qu'entraînera la ratification de Kyoto?

• (1950)

Mme Carolyn Bennett: Monsieur le Président, le député fait une excellente observation. Nous parlons de fixer des objectifs. La plupart des entreprises avec lesquelles j'ai discuté, même du secteur de l'industrie chimique, aiment l'idée de fixer des objectifs car c'est avec notre esprit d'innovation et de créativité que nous trouverons le genre d'innovations que nous pourrions exporter dans le monde. Le monde entier a décidé de se lancer dans cette entreprise.

Un des exemples qu'on a m'a cités est celui de l'Arrow de la société Avro. Quand nous avons décidé de ne pas le fabriquer, les Américains ont immédiatement récupéré le projet. Nous avons cru que nous n'en avions pas les moyens ou que les Américains n'allaient pas le faire. Nous devons devenir des chefs de file. Il y a tellement d'entreprises fantastiques au Canada, depuis Shell jusqu'à TransAlta et Iogen, mais aussi les piles à combustible Ballard, et les inventions ingénieuses qui sont mises au point dans notre pays et qui pourraient être vendues dans le monde.

Quand nous songeons à l'énergie éolienne, nous tenons une occasion formidable de réussir à acheminer l'énergie jusqu'au réseau de distribution et d'aider des tas de gens, qu'il s'agisse d'agriculteurs ou de résidents de la région de l'Atlantique, à trouver une nouvelle ressource leur permettant de gagner un revenu.

Je me rappelle avoir parlé il y a cinq ans à quelqu'un qui recommandait de passer simplement à l'action car les incitatifs entreraient alors en jeu de manière que nous pourrions expliquer à nos actionnaires, et nous pourrions aller de l'avant et cesser de nous demander «si» nous allons faire une chose, pour examiner «comment» procéder.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, c'est avec une grande joie, aujourd'hui, que je prends la parole à nouveau dans le cadre du débat sur la ratification du Protocole de Kyoto.

D'entrée de jeu, j'aimerais souscrire à ce que ma collègue d'en face vient d'énoncer concernant, entre autres, le doute qu'on pourrait

émettre quant à certaines certitudes scientifiques se rapportant aux changements climatiques.

Je suis prêt à admettre que dans la communauté scientifique, il y a un certain nombre de débats sur la véracité des changements climatiques et leur impact. À mon avis, la meilleure chose à faire dans le cas qui nous concerne, c'est de se référer à un groupe qui étudie la question depuis 1988. Récemment, certains scientifiques ont réagi et émis certaines doutes quant à l'impact de l'utilisation des combustibles fossiles sur l'environnement. Cependant, on ne peut quand même pas être en porte-à-faux relativement aux révélations et aux constats faits par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat qui étudie la question depuis 1988.

À ce stade-ci, il est à mon avis important de rappeler les constats et les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Il ne relève pas de certains comités parlementaires ou de certains groupes gouvernementaux, il relève de l'ONU. Il en est venu à la conclusion qu'il y aurait des augmentations de température de 1° à 4° Celsius, pour ce qui est du Québec, et de 2° à 6° Celsius au nord.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de l'ONU en est aussi venu à la conclusion que les impacts seront majeurs, entre autres qu'il y aura, et je cite:

[...] des inondations et des sécheresses plus nombreuses, [...] des espaces naturels endommagés de façon irréversible et une hausse de plusieurs maladies infectieuses.

Cela n'est pas dans un rapport datant de 1988, mais bien un rapport de 2001, soit de l'année passée.

Les impacts pour le Québec seront grands, particulièrement sur notre patrimoine naturel. Dois-je le rappeler, les deux plus grandes catastrophes climatiques au Canada se sont produites au Québec, soit le déluge du Saguenay, et la crise du verglas qui a touché principalement la grande région de Montréal, surtout le sud de Montréal.

Selon le ministère des Ressources naturelles du Québec, on prévoit une réduction de 15 à 20 p. 100 du débit du fleuve Saint-Laurent. Ces changements dans le débit du fleuve Saint-Laurent seront accompagnés par une baisse de 40 à 30 p. 100 du niveau du fleuve. Ils auront inévitablement des impacts sur le patrimoine naturel du Québec, plus particulièrement sur les écosystèmes, mettant encore plus en péril certaines espèces qui sont actuellement menacées. L'impact sur les écosystèmes du fleuve Saint-Laurent sera très grand.

On sait de plus que l'élévation du niveau des océans fera en sorte que les eaux salées auront tendance à entrer par le fleuve Saint-Laurent, ayant inévitablement aussi un impact sur la qualité de l'eau du fleuve et de l'eau potable.

Ces constats évidents s'ajoutent aussi aux prévisions des spécialistes du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat qui prévoit une fonte importante des glaces de l'Arctique. Ce ne sont que des impacts sur le patrimoine naturel et sur l'environnement, mais il faut constater qu'il y aura aussi des impacts au plan économique.

Initiatives ministérielles

● (1955)

On doit considérer que ces impacts environnementaux pourraient également créer des impacts économiques sur des régions complètes du Québec. Je pense à certains secteurs de l'industrie touristique qui pourraient être affectés par les effets des changements climatiques sur le patrimoine du Québec. On doit également rappeler l'impact sur la santé. Actuellement, on évalue à 500 millions de dollars par année l'impact de la pollution sur notre système de santé. Des gains importants seraient donc enregistrés sur le plan du système public de santé au Canada par cette lutte aux changements climatiques.

De plus, il est important de rappeler qu'inévitablement, parce qu'on a souvent cette tendance à l'oublier au cours du débat sur les coûts et les bénéfices de l'application du Protocole de Kyoto, la ratification du Protocole de Kyoto entraînera des bénéfices certains sur le plan économique. Plus encore, elle manifesterait notre volonté de pouvoir changer nos modes de production.

Un récent rapport du ministère de l'Environnement nous indiquait que l'industrie de l'environnement serait en croissance suite à la ratification du Protocole de Kyoto. Jusqu'en 2010, on parle de 450 millions à près de sept milliards de dollars par année suite à l'application du Protocole de Kyoto. Des entreprises oeuvrant dans des créneaux environnementaux pourraient inévitablement voir leurs chiffres d'affaires augmenter.

Je pense donc qu'il serait illusoire de croire que les impacts ne seraient que négatifs suite à l'application du Protocole de Kyoto. Des opportunités économiques existent. Depuis quand l'efficacité, plus particulièrement l'efficacité énergétique, est-elle synonyme de décroissance? Au contraire, l'efficacité énergétique est synonyme d'innovation et de croissance. Ceux qui prétendent le contraire sont inévitablement tournés vers le passé.

Par le passé, on a mis en place de nombreuses procédures. Je pense aux normes ISO qui sont venues, comme l'un de mes collègues le mentionnait aujourd'hui à la Chambre, ajouter à l'efficacité économique de certaines entreprises. Les normes environnementales créent donc l'innovation. Il faut voir la ratification du Protocole de Kyoto comme une opportunité en or de changer nos modes de production, mais également d'engager le Québec et le Canada vers la voie du développement durable.

Les avantages économiques sont aussi certains. Aujourd'hui, on pourrait avoir des discussions à cet égard. Mes collègues de l'Alliance canadienne pourraient me mentionner autant d'études qui démontrent les coûts économiques de la ratification du Protocole de Kyoto que je pourrais leur en présenter qui font état de certaines opportunités liées à sa ratification.

Dans cette perspective, je vais présenter une étude de l'Institut Tellus, de Boston, qui a analysé les coûts et les bénéfices pour le Canada de la ratification du Protocole de Kyoto. Il s'agit d'une étude récente. Elle indique que les bénéfices économiques nets accumulés seront de quatre milliards de dollars dans l'ensemble de l'économie. Ils atteindront 1,6 milliard de dollars en 2012. Il y aura un gain net d'emplois estimé à 52 000 en raison des changements dans la consommation. On réalisera un gain net annuel relié à ces emplois de 135 \$ par ménage. Il y aura une augmentation de deux milliards du PIB par rapport au scénario du laisser-faire. Il y a donc des avantages certains à la ratification du Protocole de Kyoto.

Cependant, on ne peut pas continuer à appuyer une politique canadienne de lutte au gaz à effet de serre qui vient carrément contredire la volonté exprimée aujourd'hui par le gouvernement. Celui-ci ne peut pas dire aujourd'hui qu'il appuie la ratification du

Protocole de Kyoto, tout en continuant sa stratégie de financement du secteur des hydrocarbures.

● (2000)

On ne peut accepter le fait qu'entre 1970 et 1999, il y ait eu des subventions de 66 milliards de dollars destinées à l'industrie pétrolière, contre un maigre montant de 329 millions de dollars pour les énergies fossiles.

C'est totalement illusoire. Seulement pour la période de 1990 à aujourd'hui, on a donné 2,5 milliards de dollars à l'industrie pétrolière, contre environ 76 millions de dollars, simplement pour les énergies renouvelables.

Il nous faut changer nos modes de consommation. À quelques semaines de la fin du Sommet de Johannesburg, les Européens proposaient aux tables de négociations que 15 p. 100 de notre énergie soit renouvelable. Pourquoi n'adopterions-nous pas cette pratique au Canada? Pourquoi ne dirions-nous pas que dans un avenir rapproché, 15 p. 100 de notre énergie sera de l'énergie verte? C'est réalisable.

C'est réalisable parce qu'il y a un potentiel éolien énorme au Canada. Je l'ai déjà dit. Plus de 60 p. 100 du potentiel éolien au Canada se situe dans l'Ouest canadien. Il y a des entreprises dans le secteur pétrolier comme TransAlta, et je la nomme parce que cela vaut la peine. C'est une entreprise pétrolière qui a décidé d'acheter une entreprise dans le secteur éolien. Je pense que c'est la démonstration qu'il y a des possibilités et que certaines entreprises du secteur pétrolier prennent conscience du potentiel éolien et de l'opportunité économique que peut susciter l'énergie verte.

Plus de 40 p. 100 du potentiel éolien se situe au Québec. Il y a des régions-ressources comme le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie, la Côte-Nord qui pourraient bénéficier de façon importante de la mise en place de projets de développement, comme il y en a actuellement au Québec. Ces projets sont créateurs d'emplois. On ne peut continuer une stratégie comme on a connue jusqu'à maintenant au Canada, qui finance 200 fois plus l'industrie pétrolière par rapport aux énergies vertes. Il y a une incohérence dans cela.

Donc, le Canada ne peut pas ratifier le Protocole de Kyoto aujourd'hui sans changer sa politique d'aide aux énergies vertes. On ne peut pas continuer à financer comme on le fait le secteur des hydrocarbures.

Prenons par exemple des pays comme l'Allemagne, à qui on a fixé, au sein de l'Union européenne, des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de moins 21 p. 100 par rapport à 1990. Ces pays étaient dans un secteur d'activités loin de favoriser les énergies vertes. Ils sont devenus en quelques années des leaders dans les ressources éoliennes. Il y a donc de quoi douter de la volonté du gouvernement. Aujourd'hui l'Allemagne représente 36 p. 100 de la puissance éolienne installée au monde. Les États-Unis, aussi surprenant que cela puisse paraître, représentent 17,3 p. 100; la Chine, 1,6 p. 100; et le Canada, 0,8 de 1 p. 100.

● (2005)

Le Canada est à la traîne dans les investissements éoliens, même quand on le compare aux États-Unis, plus particulièrement à certains États américains, comme la Californie, qui ont adopté des mesures d'aide au financement de la production d'énergie éolienne en finançant le kilowattheure produit par la voie éolienne. Il a fallu beaucoup de temps au Canada avant d'adopter une telle stratégie.

Initiatives ministérielles

On est loin du financement public donné par la Californie. En bout de ligne, il faut réussir à réduire le prix du kilowattheure produit par la voie éolienne pour être compétitif. Mais non, le gouvernement continue à vouloir financer 200 fois plus le secteur des hydrocarbures par rapport aux énergies renouvelables.

On n'est pas contre la ratification. J'ai été le premier à l'appuyer. À l'initiative du Bloc, on a mis en place une coalition qui comprend plus d'une centaine de partenaires. Cependant, j'apporte des bémols au plan fédéral. Ce plan ne vient pas reconnaître les efforts passés. Il continue vers cette iniquité de la fédération.

Il y a deux semaines, on a fait une proposition simple, qui a fait ses preuves. Elle a été étudiée par le Programme canadien des changements climatiques, dont le gouvernement a un rapport de 160 pages, qui propose d'appliquer au Canada le modèle européen de répartition des objectifs de Kyoto.

On a proposé que soit réparti de façon territoriale l'effort de 6 p. 100 de réduction parmi les provinces, comme l'Europe le fait. Comment se fait-il que 15 pays souverains, membres de l'Union européenne, ont réussi à s'entendre sur un mode de répartition équitable, transparent et juste de l'effort de Kyoto de 8 p. 100, alors que nous n'en sommes pas capables? Pourquoi n'adopterions-nous pas un modèle non pas sectoriel, comme le propose le gouvernement, mais une approche territoriale tenant compte de la structure économique, de la démographie, du climat, de l'efficacité énergétique et d'une possibilité de développement économique pour certaines provinces, comme celles de l'Atlantique? Pourquoi n'en viendrions-nous pas à une répartition équitable. L'Europe le fait, pourquoi le Canada ne pourrait-il pas le faire?

En Europe, on a des objectifs de réduction. Par exemple, le Danemark doit réduire de 21 p. 100 ses objectifs, alors que le Portugal peut les augmenter de 27 p. 100. Pourquoi? Parce que la réalité économique ou le climat, selon l'endroit où on se trouve, est différent. L'Union européenne a cru bon, à juste titre, de tenir compte de ces particularités régionales dans la répartition, ce que le Canada refuse de faire. On a plutôt préféré une approche sectorielle qui vient confirmer le «nation building» canadien. On dit: «Le Canada est un tout. Répartissons de façon sectorielle l'objectif de Kyoto.»

Est-ce qu'on peut dire que le secteur énergétique québécois est le même que celui de l'Ouest canadien? La réponse est non. Quarante-vingt-quinze pour cent de notre électricité est produite par l'énergie hydraulique, alors que ce n'est sûrement pas le cas dans l'Ouest canadien.

Pourquoi ne tiendrions-nous pas compte de façon équitable de ces disparités régionales? Est-ce que le climat est le même, que l'on soit d'une partie du Canada ou d'une autre? La réponse est non. La démographie n'est également pas la même.

Aujourd'hui, nous disons que l'on croit à la ratification du Protocole de Kyoto parce que nous sommes en mesure d'atteindre les objectifs. Si le Québec était souverain, ce protocole serait ratifié. Cependant, on trouve totalement inéquitable la façon de faire du gouvernement fédéral et sa façon de répartir les objectifs. On pense que le plan fédéral va à l'encontre des principes de Kyoto. Ces principes sont une volonté commune mais différenciée de réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est ce que le gouvernement fédéral se refuse de faire dans son plan.

• (2010)

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter l'honorable député de son excellent discours. Naturellement, je ne suis pas totalement

d'accord avec certaines parties de son exposé, mais je le félicite pour son discours.

Il a posé certaines questions. Il a parlé des pays européens. Il s'est demandé comment est-il possible pour les 15 pays de l'Europe, c'est-à-dire ceux de l'Union européenne, d'être d'accord sur la question de la ratification du Protocole de Kyoto. Ici, les dix provinces ne le sont pas, mais il y a une grande différence.

Je veux seulement poser la question à l'honorable député. Se rend-il compte qu'en Europe, c'est l'Allemagne et la Grande-Bretagne qui ont le fardeau de la réduction des gaz à effet de serre et que c'est pour cette raison que les autres pays ont très peu à faire? Cela veut dire qu'ici au Canada, ni le Québec, ni l'Ontario et certainement pas l'Alberta ne veulent avoir à supporter un tel fardeau pour les autres provinces. Voilà selon moi la différence.

L'honorable député se rend-il compte de cette grande différence entre les provinces canadiennes et les pays de l'Union européenne?

M. Bernard Bigras: Monsieur le Président, j'aime bien la question de mon collègue, le ministre de l'Environnement.

La grande différence entre le Canada et l'Europe, c'est que celle-ci adoptait en juin 1998 un modèle de répartition de l'objectif de l'Union européenne sur son territoire. Le Canada a pris combien d'années avant de discuter de la répartition des objectifs du Protocole de Kyoto sur son territoire?

La différence entre l'Europe et le Canada est que celle-ci prend cette question au sérieux depuis 1997. Les pays se sont entendus en juin 1998, soit un an après la signature du Protocole de Kyoto. Le Canada n'a fait que s'asseoir sur ses lauriers. Il a passé son temps à consulter et n'a pas agi. Si nous avions, dès le début, soit dès 1997, pris en considération la situation, aujourd'hui, on serait probablement en train non pas de discuter de la façon de le faire, mais on aurait fait des pas en avant.

Aujourd'hui, pendant qu'on attend, on constate qu'entre 1990 et 1999, le Canada a augmenté de 19 p. 100 ses émissions de gaz à effet de serre. Il ne s'agit donc pas d'une réduction de 6 p. 100 que le Canada doit réaliser. Il s'agit de 19 p. 100 plus 6 p. 100. Pourquoi? Parce que le gouvernement canadien a manqué de leadership alors que l'Europe, elle, a pris la situation au sérieux depuis 1997.

• (2015)

[Traduction]

Mme Karen Kraft Sloan (York-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier et féliciter le député de son discours très complet et fouillé sur ce très important sujet. En fait, il contribue beaucoup au travail du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

L'information présentée par le député dans son discours est à la disposition de tous les députés. D'abord, comment en est-il venu à la conclusion qu'il valait mieux appuyer le Protocole de Kyoto? En second lieu, que pensaient ses électeurs à cet égard?

[Français]

M. Bernard Bigras: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question.

Initiatives ministérielles

Chez nous, au Québec, on a fait des choix économiques dans les années 1960 et 1970 qui ont été des choix écologiques. De René Lévesque en passant par Robert Bourassa, nous avons développé au Québec des énergies qui sont renouvelables, entre autres, par l'hydroélectricité. Toutefois, le Québec ne s'est pas assis sur ses lauriers. Entre 1990 et 1999, le Québec a fait adopter deux plans d'action sur les changements climatiques lui permettant—si on exclut Terre-Neuve—d'avoir avec le Manitoba une des meilleures performances en termes de réduction des gaz à effet de serre.

Si on exclut Terre-Neuve, il est plutôt paradoxal de voir que les deux meilleures performances au Canada vont au Québec et au Manitoba. Pourquoi? Parce que c'est la démonstration que lorsqu'on se fixe des objectifs clairs et qu'on adopte un plan précis, on peut atteindre des résultats.

Il nous faut donc protéger notre patrimoine naturel. Toutefois, il faut prendre en considération que la protection de l'environnement peut constituer une opportunité en or de pouvoir développer des nations. Bien sûr, c'est par souci de protection du patrimoine naturel que j'en suis venu à cette conclusion, mais je pense aussi que c'est la meilleure application de la notion de développement durable entre les trois sphères: l'environnement, le social et l'économique.

[Traduction]

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je ne comprends pas très bien la position du Bloc québécois parce qu'elle me semble contradictoire.

J'ai un peu de difficulté à comprendre pourquoi, depuis la Confédération, des provinces comme l'Alberta, l'Ontario et, jusqu'à tout récemment, la Colombie-Britannique, par la péréquation, ont payé plus au gouvernement fédéral qu'elles n'en ont reçu, ce dont a largement profité le Québec. Nous ne sommes qu'un pays et nous voulons répartir la richesse entre toutes ses composantes.

D'une part, le Québec veut isoler l'Alberta, l'exposant à la critique. D'autre part, le Bloc semble être prêt à appuyer la ratification, même si le gouvernement fédéral a toujours trahi les provinces dans ce dossier. Je ne comprends pas.

[Français]

M. Bernard Bigras: Monsieur le Président, il faut expliquer au député la différence entre la péréquation et des investissements structurants. Il faut comprendre une chose. Quand on investit, par exemple, dans le développement d'Hibernia, il y a une toute une différence parce cela crée de véritables emplois. C'est la différence avec la péréquation. Ce qu'on veut, ce sont des investissements structurants qui permettront justement de développer des énergies vertes.

Notre position n'est pas surprenante. Ce qu'on dit aujourd'hui, c'est que si le Québec était souverain, nous ne discuterions probablement pas de cette question parce que nous aurions probablement adopté le protocole dès 1997. C'est la différence. Pour le reste, nous nous voyons imposer un plan fédéral totalement inéquitable et qui ne répond pas du tout aux efforts passés.

Prenez une entreprise comme Alcan. Depuis 1990, elle a réduit de deux mégatonnes ses émissions de gaz à effet de serre. Elle a aussi pris l'engagement de réduire de 500 000 tonnes ses émissions d'ici quatre ans. Ces efforts faits par l'entreprise Alcan et par l'industrie de l'aluminium doivent être récompensés. Ce qu'on dit aujourd'hui, c'est qu'on ne veut pas que l'Alberta paie plus, on veut qu'il y ait un système équitable basé sur un seul principe. Le Canada a adhéré en 1992 au principe du pollueur-payeur. Pour que ce principe ne soit pas que des mots lancés en l'air, il doit l'appliquer.

Ce que le gouvernement nous dit aujourd'hui, c'est que le Canada a entériné ce principe. Toutefois, il refuse de l'appliquer. On rejette donc totalement cette approche fédérale qui a pour but de rejeter le principe du pollueur-payeur. Sinon, c'est d'encourager les industries et les entreprises qui, par le passé, ont pollué. Aujourd'hui, on leur dirait: «Vous pourrez bénéficier de subventions gouvernementales reliées au secteur des hydrocarbures.» C'est un non-sens. Il faut être cohérent en politique. Il faut ratifier, mais il faut aussi repositionner le financement aux hydrocarbures, le rééquilibrer et financer les énergies vertes à un niveau plus élevé que ce qu'on fait actuellement.

• (2020)

[Traduction]

Mme Karen Kraft Sloan (York-Nord, Lib.): Monsieur le Président, avant de passer au sujet à l'ordre du jour, il y a deux choses que j'aimerais souligner. Tout d'abord, notre collègue d'en face a parlé de certains députés de son parti et de son homologue du Québec qu'il considérait comme ayant été de très bons ministres de l'environnement, et je suis d'avis que tous les députés reconnaîtront également le bon travail que le député de Lac-Saint-Louis a accompli lorsqu'il a occupé le poste de ministre de l'Environnement au Québec.

J'aimerais également souligner que je partagerai mon temps de parole.

Ce qui me chagrine beaucoup dans ce débat, c'est qu'un si petit nombre de députés comprennent la notion d'interdépendance, c'est-à-dire qu'à titre d'humains, nous faisons partie de la nature et que les créations de l'humanité, qu'elles soient politiques, économiques, culturelles ou spirituelles, ne sont que des créations de l'homme et qu'elles font partie de la plus vaste réalité de la communauté de la planète. Nous avons tendance à oublier, comme l'a dit Jane Jacobs, que la nature fournit les bases de la vie humaine et qu'elle en établit les possibilités et les limites. Selon elle, les économistes ne semblent pas avoir encore compris cette réalité.

Comme tout étudiant en économie peut nous le dire, à tout le moins s'il a étudié les mêmes livres d'économie que moi, les facteurs sociaux et environnementaux sont des facteurs externes et ils ne sont généralement pas inclus, ni comptés dans les frais généraux d'une entreprise. C'est là la grande lacune de l'économie et elle alimente la controverse pour ce qui est de la ratification du Protocole de Kyoto. Si nous ne comprenons pas bien la réalité fondamentale qui veut que l'économie ne soit qu'un sous-ensemble de l'environnement, tout comme les humains ne sont qu'une partie de l'écosystème, nous risquons de faire fausse route dans nos efforts en vue d'améliorer la situation dans le domaine des changements climatiques.

Les changements climatiques sont l'un des plus importants défis auxquels notre pays et le monde entier doivent faire face. Que pouvons-nous faire pour régler ce problème? À mon avis, nous avons deux choix. Nous pouvons soit prendre immédiatement des mesures pour tenter de régler les problèmes soulevés par les changements climatiques ou nous pouvons attendre d'être vraiment forcés à le faire.

Si l'on agit maintenant, le choix des mesures de mise en oeuvre est plus vaste et, partant, moins onéreux.

Initiatives ministérielles

Dans le débat concernant l'accord de Kyoto, nous avons laissé tomber le réalisme lucide pour faire place au baratin idéologique insignifiant. Si vous me le permettez, je vais parler de deux rapports très actuels concernant l'accord de Kyoto. Le premier a trait au traitement réservé à l'accord de Kyoto à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Je rentre d'un voyage d'une semaine en Europe avec l'Association parlementaire Canada-Europe. Pendant mon séjour là-bas, j'ai été frappée par l'énorme appui qu'accorde les parlementaires européens au Protocole de Kyoto ainsi qu'aux objectifs visés par ce dernier. Cet accord est perçu comme une occasion à saisir et non comme un boulet. Ils y voient une façon de moderniser leur économie. De plus, ils y voient une initiative responsable et nécessaire pour les membres de la communauté internationale.

On m'a dit explicitement à maintes reprises à quel point les membres de l'Union européenne sont fiers que le Canada soit sur le point de respecter ses engagements envers le monde. Nous, les Nord-Américains, sommes souvent et à juste titre accusés d'avoir une pensée régionale plutôt que mondiale. Il faut parfois quitter ce continent pour vraiment comprendre à quel point nos décisions suscitent de l'intérêt dans le monde. Dans ce cas-ci, notre choix est perçu comme un triomphe de l'internationalisme, étant donné qu'il signale une volonté de collaborer avec d'autres au règlement de ce problème très pressant.

Le deuxième rapport dont je voudrais parler concerne les répercussions très réelles et actuelles des changements climatiques dans l'Arctique canadien. En dépit des efforts de nombreuses personnes pour qualifier de lointaines et théoriques les répercussions des changements climatiques, les gens du Nord savent mieux. Au fil des ans, j'ai eu le privilège de me consacrer au règlement de problèmes de l'Arctique avec des personnes comme Sheila Watt-Cloutier, présidente internationale de la Conférence circumpolaire Inuit. Voici comment elle décrit ce que signifient les changements climatiques pour les Inuits:

Les images de la glace qui fond et des ours polaires qui disparaissent ne disent pas tout sur les changements climatiques dans l'Arctique. Elles ne racontent pas l'essentiel et ne sont pas les meilleures des images. Pour les Inuits, les changements climatiques sont une question de survie culturelle. Notre avenir comme peuple est menacé. Comment pouvons-nous conserver une culture axée sur la chasse lorsque l'on prévoit que dans les dernières décennies du siècle l'Océan arctique sera libre de glace en été et que les animaux que nous chassons aujourd'hui seront disparus? Les changements climatiques dans l'Arctique ont un visage humain, un visage inuit. Nous comptons sur Ottawa pour protéger nos droits dans le cadre d'interventions nationales et internationales, y compris la ratification du Protocole de Kyoto.

● (2025)

Les Inuits parlent d'expérience et en connaissance de la réalité actuelle, et non en termes de modélisation et de simulations électroniques. Pour eux, le réchauffement de la planète n'est pas une pomme de discorde. À l'instar des polluants organiques persistants, c'est un cadeau importun venu du Sud.

Il est donc important de tenir compte, dans le débat sur le réchauffement de la planète comme sur toute question environnementale, du facteur équité. Les personnes qui sont le moins responsables des problèmes environnementaux en pâtissent souvent le plus. En même temps, elles sont privées des retombées économiques des activités qui sont à la source des problèmes. Au Canada, il suffit pour s'en convaincre de voir ce qui se passe dans l'Arctique. N'oublions pas que ce qui se passe dans l'Arctique se passera aussi dans le Sud.

Le débat sur le Protocole de Kyoto est aussi une question d'adaptation. Il oppose une foi désespérée dans le statu quo à une courageuse volonté de changement. Beaucoup de gens n'aiment pas le changement et nombreux sont ceux qui ont fait carrière en nous

menaçant du doigt et en nous paralysant de peur. Les efforts que certains déploient soudain pour retarder la ratification, après avoir été consultés ou avoir refusé d'être consultés, visent à maintenir le statu quo pour des raisons strictement personnelles.

Le Protocole de Kyoto n'est pas une question d'intérêt personnel. Il vise à faire quelque chose pour le bien-être actuel et futur du monde. C'est la première étape de ce qui deviendra un processus long et permanent.

Il y aura toujours des voix dissidentes comme celles que nous avons entendues au cours du présent débat. Le problème, c'est que nous avons donné une impulsion à ces voix par notre propre inertie. Nous avons permis aux critiques de faire du réchauffement de la planète une question controversée, en dépit du fait que toutes les preuves sont contre eux. Qui devons-nous croire? Les 2 000 scientifiques au moins qui forment le GIEC et qui disent que le réchauffement de la planète commence à menacer l'environnement? Ou les intérêts politiques et industriels qui se sont toujours violemment opposés à une meilleure protection de l'environnement et qui disent que le réchauffement de la planète n'est pas si grave que cela?

La ratification du Protocole de Kyoto enclenchera un changement positif. Elle montrera à l'industrie, aux provinces, à la communauté internationale et aux Canadiens que le gouvernement compte agir. Tant que nous n'aurons pas pris un tel engagement, la confusion régnera et les parties concernées nous condamneront pour alimenter cette confusion.

Les intervenants veulent que les choses soient claires. Donnons suite à leur requête. Il est temps de changer le thème du débat et de passer de la discorde au sujet de la ratification du protocole aux efforts concertés en vue de sa mise en oeuvre. Laissons les prophètes de malheur et les semeurs de panique professionnels fumer leur cigare. Travaillons avec ceux qui comprennent: les acteurs des industries d'avant-garde, les propriétaires de maison et les groupes non gouvernementaux. Je salue particulièrement les efforts de Smart Implementation Coalition, un partenariat industriel, les ONG et les gouvernements municipaux. Les idées innovatrices de ce groupe et d'autres montrent que la route vers la réduction des gaz à effet de serre n'est pas trop difficile. Nous devons instaurer un climat de changement pour les plus gros acteurs.

Par la ratification du Protocole de Kyoto, nous pouvons instaurer un tel climat ou nous pouvons ignorer le travail énorme qui a été fait jusqu'ici et attendre d'être obligés de changer plus tard. Voilà les deux choix fondamentaux que nous laisse l'accord. Ce sera la nature et non les détracteurs qui prendra la décision finale si nous n'agissons pas tout de suite.

● (2030)

L'hon. David Kilgour (secrétaire d'État (Asie-Pacifique), Lib.): Monsieur le Président, il y a maintenant plus de six milliards de coadministrateurs de la Terre. Ceux d'entre nous qui ont la chance de vivre au Canada veulent faire de leur mieux pour la conserver dans le meilleur état possible. Ainsi, je vais voter en faveur de la ratification du Protocole de Kyoto.

[Français]

Je suis certain que je ne surprends personne en disant que j'ai de grandes inquiétudes, surtout en ce qui concerne les effets que ce dernier aura sur l'Alberta.

*Initiatives ministérielles**[Traduction]*

Il est clair que l'accord de Kyoto ne s'applique pas de lui-même; nous devons adopter une loi à cet égard. Un problème constitutionnel se pointe cependant à l'horizon. Les provinces prétendent avoir compétence sur certains éléments de l'accord. L'Alberta a déjà présenté une mesure législative pour occuper ce champ de compétence à certains égards. Je pense qu'il serait juste de dire que les experts en matière de constitution du pays sont divisés là-dessus. Nous devons accepter qu'il y ait des controverses et nous devons continuer de travailler ensemble pour parvenir à une stratégie acceptable de mise en oeuvre. Il est clair que nous devons continuer de coopérer et de consulter.

Ce qui est particulièrement inquiétant dans tout le débat au cours des derniers mois, c'est la notion invoquée par certains voulant que les Albertains ne soient pas attachés à l'environnement. On a qualifié à tort d'anti-écologistes ceux qui remettaient en question le Protocole de Kyoto. Les Albertains sont loin d'être cela. Nous comprenons qu'il faut s'attaquer aux changements climatiques et nous trouvons consternant que certains laissent entendre que nous sommes prêts à conduire notre planète à sa perte pour nos propres fins égoïstes.

De nombreux Albertains, y compris votre serviteur, sont allés s'établir dans l'Ouest un peu pour jouir de la nature. Je pourrais ajouter que, dans les années 70, j'ai procédé à un certain nombre de poursuites environnementales au nom de la province. La plupart des Albertains veulent que le Canada soit un chef de file mondial en matière de protection de l'environnement.

Après avoir voyagé en Asie, en Afrique et en Amérique latine et y avoir rencontré des familles qui vivent avec moins de 2 \$ par jour, il est souvent incroyable de revenir au Canada et de voir à quel point la plupart des Canadiens vivent bien.

Les industries canadiennes sont reconnues partout dans le monde pour leurs façons audacieuses et créatives de réduire les émissions. Ainsi, la société EnCana établie en Alberta et d'autres mettent au point des techniques de séquestration pour pomper du dioxyde de carbone dans le sol afin de faire monter le pétrole à la surface. EnCana estime que ses opérations pourraient produire le même effet que le fait de retirer 212 000 automobiles de la circulation. Si elle était appliquée dans tout l'ouest du Canada, la séquestration pourrait réduire les émissions de jusqu'à 75 mégatonnes par année, pourvu que cela puisse être fait à un coût raisonnable.

L'utilisation de mélanges à l'éthanol et d'autres biodiésels réduit les émissions de gaz à effet de serre et pourrait créer de nouveaux débouchés énormes pour l'agriculture, surtout pour les agriculteurs des Prairies.

Synchrude, un des principaux producteurs d'énergie de l'Alberta, a déjà réduit les émissions de dioxyde de carbone par baril de production de presque un cinquième depuis 1990. Je pourrais poursuivre ainsi bien longtemps.

[Français]

Non seulement est-ce important pour l'environnement d'être prudent avec notre consommation d'énergie, mais c'est aussi dans l'intérêt du monde des affaires. Ces derniers le savent et font les ajustements nécessaires. Soyons clairs: ils ne veulent pas souffrir des effets négatifs par rapport à leur croissance économique.

● (2035)

[Traduction]

Non seulement les entreprises créent-elles des technologies révolutionnaires mais elles font ce que les Canadiens attendaient en mettant ces innovations au service des pays en développement.

Peu de gens savent qu'en vertu du Protocole de Kyoto, des entreprises canadiennes qui aideront des pays en développement à mettre en place des technologies plus propres pourraient obtenir un crédit.

En guise d'exemple de mécanisme de développement propre, prenons le cas d'une centrale énergétique au charbon dans un pays en développement. Si le Canada propose à ce pays d'y construire une centrale énergétique au gaz, beaucoup plus propre, je crois que nous pourrions demander un crédit correspondant à la différence entre les niveaux d'émissions des deux centrales. C'est une approche séduisante pour tous les Canadiens qui veulent que les pays en développement réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre et autres sources de pollution atmosphérique dans le monde.

En Alberta, de nombreux emplois et l'avantage dont jouit l'Alberta dépendent de l'industrie des combustibles fossiles. De nombreux Albertains craignent que la mise en oeuvre de Kyoto ne leur soit très préjudiciable, ce qu'il faut éviter. L'application du protocole ne doit en aucune façon menacer la vigueur de l'économie albertaine, dont la croissance dépend lourdement de l'expansion du secteur des sables bitumineux.

Le premier ministre a déjà dit qu'il n'y a rien de plus nerveux qu'un million de dollars. Or, une usine d'exploitation des sables bitumineux coûte 5 milliards de dollars. Dans le monde de l'investissement, la perception est la réalité.

La mise en valeur des sables bitumineux est trop importante pour le pays pour que des choses comme la crainte des investisseurs ou quelque autre facteur que ce soit ne la paralyse. Nos sables bitumineux doivent être traités, sous le régime de Kyoto, comme un avoir national inestimable. Ces sables sont la source de centaines de milliers d'emplois directs et indirects dans l'ouest du Canada. En outre, plus de 40 p. 100 de l'argent dépensé en machines, produits chimiques, matériel et services à Fort McMurray sont dépensés dans les secteurs industriels de l'Ontario et du Québec.

On estime que, dans la seule industrie de l'acier de l'Ontario, entre 30 000 et 52 000 emplois dépendent des sables bitumineux de l'Alberta. Comme l'écrivait le *Calgary Herald*, lorsqu'un projet est annulé en Alberta, des travailleurs de l'acier sont mis à pied à Hamilton.

Depuis 1995, année où le premier ministre a mis en place l'accord fiscal tant vanté sur les projets d'exploitation de sables bitumineux, des dépenses d'environ 86 milliards de dollars en développement ont été annoncées, dont 24 milliards doivent être dégagés d'ici la fin de l'année civile. Quelque 62 milliards restent donc à venir.

Les sables bitumineux ont créé des possibilités remarquables pour les premières nations. Les travailleurs du secteur des sables bitumineux paient des impôts et contribuent aux paiements de transfert. La majeure partie du budget annuel du gouvernement albertain provient des redevances énergétiques, ce qui signifie que l'ensemble des programmes sociaux de la province dépend de ce secteur.

Initiatives ministérielles

En cette période d'instabilité au Proche-Orient, un gisement pétrolier important augmente la sécurité énergétique de l'Amérique du Nord. De nombreux pays à travers le monde cherchent désespérément à réduire leur dépendance à l'égard des sources d'énergie de l'extérieur. Les Canadiens se demandent si l'accord présente un risque. Après tout, les gros émetteurs ne peuvent pas tout simplement remballer leur équipement de forage et trouver des gisements au sud de la frontière. L'industrie affirme cependant que, si certaines sociétés pouvaient continuer d'extraire du pétrole en Alberta, il se peut que le traitement et le raffinage de cette ressource se fassent dorénavant en dehors du pays.

Même si on réussissait à réduire les émissions polluantes, on craint que l'industrie canadienne souffre de la ratification de cet accord puisque le Canada est un gros exportateur de pétrole et de gaz naturel.

Lorsque les États-Unis se sont retirés des négociations, toute la donne a changé. Beaucoup pensent maintenant que le protocole a tendance à avantager les nations européennes.

[Français]

D'autre part, on dit que des nations de taille continentale avec des populations à la hausse, tels que le Canada, l'Australie et les États-Unis, auront à absorber de plus grands coûts économiques pour se conformer.

Le Canada peut et devrait jouer un rôle décisif en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par contre, notre approche devrait en être une qui mène à un impact mesuré et durable, tout en ne réduisant pas les avantages économiques que notre gouvernement a engendrés.

[Traduction]

Le plan de mise en oeuvre de Kyoto doit rassurer le plus tôt possible les investisseurs, tenir compte des préoccupations particulières de toutes les régions du pays, qui forment la grande famille nationale, et, comme l'a promis le premier ministre, ne pas imposer un coût excessif à l'Alberta.

J'ai l'intention de me montrer vigilant au sujet des mesures de mise en oeuvre. En tant que député albertain, je pense que les intérêts économiques des trois millions d'habitants de l'Alberta sont extrêmement importants.

• (2040)

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai apprécié le discours du député; il ressemblait à un discours que j'aurais pu faire à titre de député de l'Alberta. Je pense que le député a un dilemme et une responsabilité envers les Albertains; il devra appuyer la position de l'Alberta lorsque la motion sera mise aux voix. Cependant, c'est une décision avec laquelle le député devra se débattre.

Le député a parlé des crédits d'exportation d'énergie propre et des moyens mis à la disposition d'entreprises pour les encourager à aller dans des pays du tiers monde mettre au point une technologie respectueuse de l'environnement et obtenir ainsi des crédits qu'elles appliqueront chez elles. Le Canada est en train de construire un certain nombre de centrales nucléaires en Chine; celles-ci remplaceront les centaines de centrales alimentées au charbon, mais nous n'obtiendrons aucun crédit pour cette technologie que nous exportons en Chine. Je pose la question au député: en quoi est-ce juste?

L'hon. David Kilgour: Monsieur le Président, je remercie le député d'Athabasca de cette question qui m'a troublé moi aussi. Je

suis allé voir une de ces centrales nucléaires près de Shanghai. En fait, elle est actuellement en exploitation.

Quant à la question de savoir si l'énergie nucléaire donne droit à des crédits, je crois comprendre qu'elle donne droit à cela actuellement. Un Américain qui vit en Europe et qui est un spécialiste de l'accord de Kyoto m'a expliqué que les pays européens militent actuellement contre l'octroi de crédits pour les centrales nucléaires. S'ils obtiennent gain de cause, comme l'a dit le député, le Canada et les autres pays qui produisent de l'énergie nucléaire perdraient leur droit de bâtir des centrales nucléaires dans des pays en développement et d'obtenir des crédits en échange.

Je sais que l'énergie nucléaire est une question très controversée dans la circonscription du député, tout comme dans la mienne. La technologie nucléaire sûre, comme celle produite grâce au réacteur Candu, continuera de donner droit à des crédits. Si nous pouvons réduire la pollution dans des villes comme Shanghai, Beijing, New Delhi ou Djakarta grâce à une technologie nucléaire sûre et sécuritaire, je pense que le député sera le premier à convenir que ce serait un excellent apport des Canadiens aux pays en développement.

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'apprécie les commentaires du député d'en face.

Une question me trouble et je me demande ce qu'il en pense. C'est la notion que l'accord de Kyoto n'oblige pas le Canada à réduire réellement ses émissions de CO₂, qu'il crée un système d'échange de crédits d'émission qui permet au Canada d'acheter des crédits pour atteindre ses objectifs en transférant de l'argent à l'étranger, dans certains cas dit-on, à des pays qui traitent leur environnement encore plus mal, plutôt que de procéder à la réduction des émissions de CO₂.

Je n'arrive pas à comprendre en quoi cela pourrait être un avantage. Si nous voulons être à la fine pointe de la technologie dans ce domaine, pourquoi ne pas décider nous-mêmes d'apporter des améliorations dans ce domaine? Pourquoi devrions-nous nous engager aux termes de ce protocole qui présente tellement de risques? Pourquoi ne pas prendre simplement l'engagement de faire quelque chose...

Le président suppléant (M. Bélair): Le secrétaire d'État pour l'Asie-Pacifique a la parole.

L'hon. David Kilgour: Monsieur le Président, le député pose une excellente question.

D'après ce que m'a dit la personne dont je parlais il y a un instant, la Russie aura environ 1 000 mégatonnes de crédits d'émission à vendre parce que son économie est environ la moitié de ce qu'elle était en 1990. Elle pourrait accumuler ces crédits et en avoir pour 1 000 mégatonnes de plus chaque année. Cela pourrait avoir toutes sortes de conséquences.

Si les Russes vendaient leurs crédits et utilisaient cet argent pour améliorer leurs pratiques environnementales, ce serait bon. S'ils inondaient le marché avec ces crédits et si le prix tombait à 1 \$ ou à 2 \$, ça serait bon pour le Canada au sens où si nous devions acheter des crédits d'émission, nous pourrions les acheter moins cher.

Ce que dit le député, et que bien d'autres ont dit avant lui, c'est qu'il ne sert pas à grand-chose d'acheter du vent à la Russie. J'espère que si le Canada achetait des crédits d'émission à l'étranger, il s'adresserait à un pays qui utiliserait immédiatement cet argent pour réduire sa pollution. Si l'argent allait simplement...

Initiatives ministérielles

● (2045)

Le président suppléant (M. Bélair): Je regrette d'interrompre le député, mais je lui ai déjà accordé une minute de plus. Reprenons le débat.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous continuons à parler de Kyoto, ce soir. Nous produisons beaucoup d'air vicié dans cette verte enceinte qu'est la Chambre des communes, à parler des gaz à effet de serre. Je trouve l'analogie intéressante.

Tandis que je préparais mon intervention de ce soir en lisant des documents d'information, je suis tombé sur un article au sujet de l'Académie des sciences de la France, qui, au XVIII^e siècle, avait déclaré que les météorites n'existaient pas. Des gens avaient observé et signalé la chute dans leurs champs de pierres venues du ciel. Les paysans y voyaient là des présages surnaturels. Les érudits membres de l'Académie des sciences avaient jugé cette croyance tellement absurde qu'ils avaient carrément refusé de reconnaître le phénomène.

Pendant près d'un siècle, ils se sont opposés à tout débat scientifique sur la question. Ils ont exercé des pressions si intimidantes sur leurs pairs, que les musées et les laboratoires d'Europe ont fini par discrètement se débarrasser de leur collection de météorites, de crainte que les grands savants, à Paris, ne les jugent rétrogrades. Thomas Jefferson s'est joint aux railleurs, traitant de menteurs deux scientifiques américains qui avaient à leur tour avancé que les météorites venaient d'ailleurs. En fait, les plus grands scientifiques du monde se sont mis d'accord pour dire que les météorites n'existaient pas. Mais un jour, en avril 1803, un météorite est tombé en Normandie, à proximité d'un groupe de scientifiques français e, du jour au lendemain, les attitudes ont commencé à changer.

Je trouve que cette histoire est amusante et intéressante et que nous devrions en tenir compte. D'une façon générale, on a certes l'impression que nous nous sommes engagés dans une voie et que nous avons signé un accord politique sans trop regarder ce que nous faisons.

Toujours selon Ross McKittrick, la bureaucratie et la politique l'emportent parfois sur la science, créant une fausse impression de consensus tout en sabotant les mécanismes mêmes qui permettent de vérifier ces croyances. D'après lui, il n'existe aucun moyen sûr d'empêcher que cela n'arrive, mais nous devrions être bien sensibilisés à la possibilité.

M. McKittrick a aussi montré comment cette logique peut vraiment s'appliquer à toute la question du réchauffement de la planète. Des avertissements qui figurent dans certains des documents produits jusqu'à maintenant donnent l'impression d'un consensus scientifique qui n'existe pas, en fait. Je tenais à le signaler.

Plus tôt, ce soir, la députée libérale de St. Paul's a dit que, en ce qui la concerne, le réchauffement de la planète est un fait. Supposons un instant aux fins du débat que la députée de St. Paul's a raison. À supposer que l'hypothèse est correcte, je soutiendrai vigoureusement que le Protocole de Kyoto n'est pas le moyen de résoudre les problèmes cernés.

Pourquoi nos voisins du Sud sont-ils tellement en avance sur nous pour ce qui est de la réduction des émissions de gaz à effet de serre? Nous allons mettre tous nos oeufs dans le panier de Kyoto. Les Américains disent qu'ils vont agir immédiatement et c'est ce qu'ils font.

● (2050)

Mes questions sont les suivantes. Pourquoi notre gouvernement ne met-il pas en place des incitatifs dès maintenant? Pourquoi n'a-t-il presque rien fait alors que nos voisins sont intervenus aux échelons fédéral et des États et, qui plus est, nous devançant largement? Ils ont fait dissiper toute incertitude afin que les personnes auxquelles ils demandent d'investir dans les nouvelles technologies et d'autres secteurs semblables n'aient pas à craindre les conséquences inconnues d'un accord international qui pourrait leur être imposé et entourer d'incertitude leur mode de fonctionnement.

La députée de St. Paul's a aussi déclaré que toute la planète a décidé d'aller de l'avant avec cet accord. Je suis désolé, mais cette affirmation va à l'encontre des faits. La réalité, c'est que 65 p. 100 des émissions dans le monde sont produites par des pays qui ne ratifieront pas l'accord de Kyoto ou qui sont exemptés d'atteindre tout objectif significatif.

On peut facilement s'attendre que le régime d'échanges envisagé par le gouvernement déplace tout simplement hors du Canada des emplois, des activités et la production d'émissions de CO₂. Il est prévisible, mais il n'est pas sûr, qu'à l'échelle planétaire, les émissions augmenteront en bout de piste à cause de la structure de l'accord de Kyoto. Elles n'augmenteront pas par suite des mesures adoptées par nos voisins du Sud. Ils interviennent à l'échelle nationale, au sein de la plus vaste économie au monde, et certains de leurs résultats sont tout simplement renversants.

Je veux porter à votre attention quelques autres aspects qui, à mon avis, n'ont pas encore été abordés dans le débat.

Lorsqu'il est question des données scientifiques, nous voulons rester à l'affût de tous développements nouveaux ou importants. Il est peut-être très significatif que nous ayons vécu une vaste expérience contrôlée dans cette ère post-11 septembre 2001.

La circulation aérienne a essentiellement été interrompue dans une bonne partie du globe, et assurément en Amérique du Nord. Les scientifiques ont analysé le climat au cours de cette période et relevé quelques éléments très intéressants. On a commencé à constater des fluctuations de température diurnes ou quotidiennes qui se produisaient en moins de 24 heures et qui ressemblaient à celles qui avaient l'habitude de se manifester avant l'expansion des déplacements aériens au cours des 30, 40 ou 50 dernières années.

Les rares fois où quelques aéronefs volaient en formation, des avions de chasse, par exemple, on pouvait voir très clairement ce qui arrivait des traînées de vapeur. Ces dernières pouvaient essentiellement occuper toute la ligne d'horizon en très peu de temps.

● (2055)

Selon cette hypothèse, le transport aérien a une incidence énorme sur les émissions de gaz à effet de serre ou GES. Quatre-vingt-dix-sept pour cent du volume des GES est de la vapeur d'eau. Cette vapeur est injectée à haute altitude et a peut-être beaucoup plus d'incidence que de grandes quantités, au sol, de vapeur d'eau et d'émissions de dioxyde de carbone, cet autre gaz à effet de serre très important.

Nous venons à peine d'être informés de ce développement, mais j'estime qu'il donnera lieu à bien davantage de travail.

Si nous devons adopter la même position que les États-Unis et décider qu'au lieu de ratifier un document politique, comme le Protocole de Kyoto, nous allons élaborer une solution canadienne, nous nous rendrions un énorme service.

Initiatives ministérielles

De nombreuses industries ont apporté des changements considérables depuis 1990, notamment pour des motifs d'efficacité énergétique, pas nécessairement pour des motifs liés aux émissions de CO₂. À l'heure actuelle, la grande préoccupation des industries vient du fait qu'apparemment, le gouvernement fédéral, en l'occurrence l'administration libérale, ne veut pas accorder de crédits pour tous ces progrès. Ainsi, les entreprises qui songeaient à investir davantage au titre d'une réduction additionnelle des émissions, auraient maintenant tendance à attendre d'avoir certaines assurances pour savoir si elles vont avoir des crédits maintenant ou après.

Ce genre de décision est influencée par les mesures que le gouvernement prend maintenant. C'est très mauvais pour notre économie, pour la création d'emplois et pour d'autres questions qui préoccupent le monde des affaires.

En ratifiant le Protocole de Kyoto, nous évitons l'approche la plus sensée, qui est de réduire les émissions en fonction d'un régime d'incitatifs, que nous pourrions mettre en place. Au lieu de cela, nous prenons une décision purement politique et un point de vue environnemental particulier.

Je soutiens toujours que si nous avons le choix entre un incitatif et un marteau, il est nettement préférable d'opter pour l'incitatif parce qu'à long terme, le marteau ne fonctionnera plus.

La situation a des répercussions sur le commerce international. Dans un certain sens, le Protocole de Kyoto est devenu un document commercial. J'aimerais savoir pourquoi nous n'avons pas entendu le ministre du Commerce international. Le Canada est l'un des trois partenaires de l'ALENA. Nous sommes également partie à un accord de libre-échange avec le Costa Rica. Nous négocions une zone de libre-échange des Amériques. Nous serons le seul pays, partie à ces accords commerciaux, à être soumis au Protocole de Kyoto. Certaines pénalités sont liées à cet accord et affectent notre pouvoir commercial et nos relations commerciales.

L'Union européenne menace de recourir à l'Organisation mondiale du commerce à cause de l'avantage commercial dont bénéficieraient les États-Unis en ne souscrivant pas à l'accord de Kyoto. Le revers de la médaille, c'est que ceux qui ratifient l'accord subiront un désavantage commercial. C'est ainsi que je voyais la situation avant de savoir ce que pensait l'Union européenne.

Certains pays comme l'Australie, les États-Unis et d'autres ont pris la ferme décision de ne pas ratifier le Protocole de Kyoto. Ils ont jugé qu'il s'agissait d'un document politique, qu'il ne sera pas bénéfique pour l'environnement et qu'ils ont une meilleure façon de procéder. Je suis convaincu qu'ils ont raison.

• (2100)

J'ai une certaine connaissance des carburants de remplacement. Il est très intéressant de voir que le carburant diesel a eu durant des années la réputation d'être un très grave polluant. L'armée américaine a fait entrer 20 p. 100 de soja dans son carburant diesel durant sept ans environ. Elle ne s'est pas donné la peine de le dire à qui que ce soit car elle le faisait pour des raisons stratégiques. Cela a eu une incidence très importante sur les émissions de CO₂. Pour chaque 10 p. 100 de soja qu'elle faisait entrer dans son carburant diesel, elle réduisait de 9 p. 100 les émissions de CO₂. Elle utilisait du B-20, qui est du biodiesel contenant 20 p. 100 de soja. Dans cette proportion, le diesel présente les mêmes paramètres de fonctionnement, la même température et autres caractéristiques de fonctionnement que le diesel ordinaire.

Les centrales électriques de Brampton et de la région du Grand Toronto fonctionnent avec du biodiesel. Tout cela est arrivé cette année. Cela est-il arrivé à cause du gouvernement ou de quelque

incitatif que le gouvernement a mis en place? Non. Cela s'est fait parce qu'un entrepreneur est entré sur la scène, a vu une bonne occasion, vouait un intérêt à l'environnement et a mis le projet en oeuvre. La société Canadian Tire se mettra elle aussi à vendre du biodiesel.

Voilà qui ajoute un peu à ce dont parlait l'orateur qui m'a précédé. Il y a des possibilités extraordinaires aux températures plus élevées, aux températures d'été. Nous pourrions peut-être utiliser du biodiesel B-60, B-80 et peut-être même B-100, c'est-à-dire un biodiesel sans aucun apport pétrolier.

Les États-Unis ont fait beaucoup à cet égard. Permettez-moi d'énoncer certaines mesures qu'ils ont prises. En janvier, ils ont adopté de nouvelles dispositions législatives sur la protection de l'environnement. En vertu de ces règles, les flottes de véhicules peuvent utiliser du biodiesel pour satisfaire jusqu'à la moitié de leurs besoins en diesel de remplacement.

Les normes et les règlements que les États-Unis établissent pour les combustibles de remplacement destinés aux véhicules du gouvernement fédéral et des États ont un impact énorme. Nos voisins estiment accorder une grande faveur aux agriculteurs parce qu'ils n'auront pas à subventionner la culture de la composante verte du diesel.

• (2105)

Avant de terminer, permettez-moi de lire un paragraphe. Voici:

La Federal Energy Policy Act prévoit que 75 p. 100 de tous les nouveaux véhicules des gouvernements des États et du gouvernement fédéral doivent être adaptés aux carburants de remplacement en 2001. Si tous les autobus des villes américaines consommaient du biodiesel, il faudrait l'huile de 43 millions de boisseaux de soja, chaque année. Le biodiesel offre assez de créneaux pour que les 400 000 producteurs de soja américains puissent réaliser des profits.

Nous avons déjà sauvé les Prairies canadiennes avec le canola. Cette plante a les mêmes caractéristiques que le soja. Voilà une occasion en or à saisir ici, et ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Il y a tellement de sujets dont je pourrais parler.

Voilà le type de changements qui permettront au Canada de s'engager dans une direction, contrairement à l'approche naïve que nous avons adoptée à l'égard du Protocole de Kyoto, en fait un document politique, et qui explique pourquoi le pays qui ressemble le plus au Canada, l'Australie, l'a rejeté.

Mme Karen Redman (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, n'est-ce pas un débat fascinant? J'ai écouté le député de Red Deer pendant 11 heures et je vois maintenant les députés de son parti faire preuve d'un illogisme qui, selon moi, défie toute explication.

J'ai entendu mon collègue d'en face parler d'un régime de réglementation qu'on s'approprierait à mettre en place aux États-Unis et des mesures incitatives qui sont prises là-bas. Il s'agit précisément des moyens que nous comptons utiliser au Canada pour aider à réduire nos émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du Protocole de Kyoto. Et pourtant, il se sert de cet argument pour dire qu'on ne devrait pas ratifier Kyoto. Les Canadiens, eux, comprennent le besoin de ratifier cet accord. En fait, ils aiment bien respirer. Ils ont compris qu'en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, et pas seulement de CO₂, ils pourront respirer de l'air de meilleure qualité.

Initiatives ministérielles

Notre plan prévoit l'utilisation d'un carburant contenant 35 p. 100 d'éthanol. C'est une bonne chose pour les agriculteurs. Le député d'en face l'a dit lui-même. Nous allons créer de nouvelles sources de revenus pour les agriculteurs ainsi que pour d'autres secteurs. Par exemple, le maïs et le blé entrent dans une proportion de 73 p. 100 et de 20 p. 100 respectivement dans la fabrication de l'éthanol. On aura besoin de 150 millions de boisseaux supplémentaires de maïs pour la production de l'éthanol nécessaire pour respecter notre plan.

Mon collègue dit qu'on n'a pas besoin de règlements et que nous ne serons pas en mesure d'offrir suffisamment d'incitatifs. C'est le genre d'arguments qu'il emploie pour s'opposer à la ratification de Kyoto, alors qu'en fait, si on regarde partout au Canada, des sociétés comme Ballard Power Systems, Shell Canada Limitée ou TransAlta, que...

Le président suppléant (M. Bélair): Le député d'Île de Vancouver-Nord a la parole.

M. John Duncan: Monsieur le Président, il est curieux que l'éthanol ne puisse subsister sans une subvention de 8 cents le litre et que le biodiesel n'ait besoin d'aucune subvention.

L'autre point, c'est que le Protocole de Kyoto vise les émissions de CO₂, et non pas la qualité de l'air. Un des problèmes avec le Protocole de Kyoto, c'est que, pour réduire nos émissions de CO₂, nous pourrions prendre des mesures qui pourraient détériorer encore plus la qualité de l'air. Dans bien des secteurs d'activité, il se pourrait qu'on fasse des compromis au sujet de l'oxyde nitreux, de l'anhydride sulfureux ou d'autres produits, dans nos efforts pour nous attaquer à un élément, le CO₂. Nous avons constaté cela en remplaçant, dans les chaudières, le combustible de soufre C par du charbon. Je sais qu'il y a aussi d'autres exemples en ce sens. Cette idée est donc peu sérieuse.

Si l'élimination du CO₂ réglait tous les problèmes de pollution, par exemple celui du smog et des autres particules dans l'atmosphère, j'accepterais peut-être cette logique, mais il n'en est rien.

• (2110)

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai trouvé intéressant un aspect du discours du député qui concernait la compétitivité de l'économie canadienne dans un contexte de libre-échange des Amériques.

Il y a quelques jours, j'ai entendu le député de Windsor dire que la société Chrysler cherchait un emplacement pour une nouvelle usine au Canada. J'ai lu ce matin que les fabricants canadiens de pièces d'auto se sont farouchement prononcés contre la ratification de l'accord justement pour les raisons que le député a évoquées.

Le député comprend-il pourquoi la société DaimlerChrysler ou toute entreprise qui fabrique des pièces d'auto pourrait vouloir ouvrir une usine au Canada si notre pays était assujéti au Protocole de Kyoto, alors qu'il lui suffirait d'aller au Mexique, en Amérique centrale ou en Amérique du Sud; non seulement la main-d'oeuvre y est moins chère, mais en plus, l'entreprise n'aurait pas à composer avec toutes sortes de restrictions environnementales et les impôts qui résulteraient de l'assujettissement du Canada au Protocole de Kyoto? Comment cela pourrait-il être possible?

M. John Duncan: Monsieur le Président, mon collègue a soulevé la question même que poserait tout groupe d'investisseurs ou tout conseil d'administration d'une entreprise.

J'ai été étonné d'entendre qu'on posait la question au ministre de l'Environnement, et qu'on lui demandait d'évaluer le risque de la perte d'emplois au Canada. Il a répondu que, au rythme auquel nous créons des emplois, nous pouvions en fait nous permettre d'en

perdre. Cette réponse ne nous est pas très utile, alors que nous nous évertuons à donner de l'expansion à l'économie canadienne et à accroître la prospérité du Canada.

M. Shawn Murphy (Hillsborough, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à préciser au départ que je suis ravi de prendre part à ce débat. Je signale aussi que je partagerai mon temps de parole avec le député du Yukon.

Je suis ce débat depuis quelques jours. J'ai lu tout ce qui pouvait me tomber sous la main sur le sujet. Je suis loin d'être un expert en la matière, mais j'en suis arrivé à la conclusion incontournable que le moment est venu de nous rendre compte que l'inaction, dans le domaine du changement climatique et de l'environnement, n'est plus une solution envisageable. Pour chaque problème, pour chaque question, vient le moment d'agir; dans le cas qui nous occupe, le moment est venu.

Beaucoup de députés ont soutenu que les changements observés sur la planète sont un phénomène naturel. Oui; il est vrai que nous produisons naturellement un certain volume d'émissions de gaz à effet de serre. J'estime cependant qu'il est temps de faire preuve d'intégrité et de reconnaître que nous devons la plupart des problèmes actuels à l'activité humaine.

Puisque nous reconnaissons que nous sommes les principaux créateurs du problème, nous avons maintenant l'obligation d'y remédier. Le consensus est très fort au sein de la communauté scientifique, à mon avis. Je crois bien que 17 académies et plus de 2 000 climatologues ont présenté des études et formulé des avis sur le changement climatique et les effets néfastes qui lui sont associés et qui portent préjudice à la planète.

En dépit de toutes ces preuves dignes de foi, on peut affirmer qu'il n'est pas nécessaire d'être un scientifique pour constater les effets du réchauffement climatique mondial. Notre planète se réchauffe aujourd'hui plus rapidement qu'au cours des 10 derniers millénaires, à cause des gaz à effet de serre qui ont atteint leur niveau de concentration le plus élevé en 420 000 ans. Des inondations et des sécheresses plus fréquentes, la prolifération de maladies et la fonte des glaciers touchent toutes les régions du globe. Pareilles tragédies, lorsqu'elles deviennent courantes, sont la preuve qu'il faut réagir sans attendre. J'estime que nous avons déjà trop attendu.

Compte tenu de toutes les preuves dont nous disposons maintenant, j'appuie les mesures proposées par le ministre de l'Environnement, qui nous permettront de réaliser des changements positifs. Il est indispensable que nous prenions, et je parle ici de la société dans son ensemble, des mesures immédiates pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le Protocole de Kyoto parle de la nécessité de réduire la production de gaz à effet de serre, ce qui est une reconnaissance éloquent de la nécessité d'agir.

Je pense que nous reconnaissons tous que le Canada veut assurer à cette génération-ci comme aux générations futures de l'air pur, de l'eau propre, des villes habitables et une bonne santé. Plus nous attendrons pour agir, plus la situation se détériorera. Le plan du Canada sur les changements climatiques a été conçu pour faire face à ces problèmes et aider chaque Canadien à réévaluer sa façon d'utiliser l'énergie.

Initiatives ministérielles

Il a beaucoup été question, ces derniers jours, d'un plan. Je reconnais que le plan soumis par le ministre de l'Environnement n'est pas parfait, bien qu'il soit le résultat de trois années de consultations auprès des provinces, territoires et groupes d'entreprises. Le plan explique comment nous nous y prendrons pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Je reconnais cependant que des améliorations doivent encore y être apportées.

J'ai écouté aujourd'hui le discours du député de LaSalle—Émard. Il appuie la ratification de l'accord, mais il a dit, et je suis d'accord avec lui, qu'il faudra améliorer encore le plan et l'étoffer. Il a fait quelques bonnes propositions. Il a notamment proposé de vendre les actions de Petro-Canada. C'était la première fois que cette proposition était faite. Je crois qu'il s'agit d'une excellente suggestion, à laquelle le gouvernement devrait donner suite.

● (2115)

On proposait ensuite de charger immédiatement un comité de développer un peu le plan. C'est une bonne idée, mais soyons réalistes! Si le comité va de l'avant, comme il le devrait, et qu'il revient en mars ou en avril prochain avec un plan plus détaillé, croyez-vous que tous les secteurs industriels, tous les premiers ministres provinciaux, tous les dirigeants territoriaux, tous les leaders du milieu des affaires, tous les groupes se réjouiront de ce qu'on ait établi un plan et diront qu'ils l'approuvent tous? Nous savons bien que non. La Commission Romanow a déposé son rapport à la Chambre la semaine dernière. Avant même d'avoir eu le temps de lire le rapport, des personnes l'ont contesté.

Tel est le Canada. C'est un magnifique pays, mais c'est aussi la fédération dans laquelle nous vivons. Il y aura évidemment des différends au fur et à mesure que nous progresserons.

J'ai lu le plan. C'est un bon document à adopter. Il nous en coûtera quelque chose pour respecter les objectifs du Protocole de Kyoto; je n'en disconviens pas, mais ce coût est acceptable et très raisonnable comparativement à celui d'une non-intervention. C'est là une question dont on n'a peut-être pas assez parlé à la Chambre. Combien nous en coûtera-t-il de ne rien faire, comme des députés le proposent? Si nous laissons les choses aller comme elles vont?

Les Canadiens connaissent bien les coûts économiques des graves intempéries attribuables au réchauffement de la planète. Le déluge du Saguenay a coûté plus d'un milliard de dollars, la tempête de verglas de 1998, plus de 5 milliards, la sécheresse de 2001, également plus de 5 milliards. Auprès de ces chiffres, le coût des engagements pris à Kyoto semble peu de chose.

Au lieu de dépenser tant de temps et d'énergie à discuter des coûts de Kyoto, parlons des économies que nous pourrions réaliser. Les coûts de réduction des émissions pourraient nous permettre d'épargner 200 milliards de dollars en énergie. Il serait possible de susciter de la croissance en investissant dans les énergies de remplacement.

Si nous ratifions Kyoto et disons aux entreprises qu'il faut réduire la consommation d'énergie, ce que la majorité des Canadiens souhaitent, elles feront appel à leur esprit d'entreprise et d'innovation et relèveront le défi. En réalité, beaucoup d'entreprises de pointe le font déjà. Il y a différentes possibilités. Parfois, on résiste au changement, mais il ouvre des débouchés extraordinaires.

Il faut aussi parler des coûts en soins de santé. L'Association médicale de l'Ontario a calculé que, en Ontario seulement, le smog coûte plus de 1 milliard de dollars par an en admissions dans les hôpitaux, en visites d'urgence et en absentéisme.

Le commissaire à l'environnement du Canada a déclaré que le smog tuait plus de Canadiens que les accidents de voitures, le cancer du sein, le cancer de la prostate ou les mélanomes. Il me semble que nous nous attardons souvent à ce que nous considérons comme une opposition entre l'économie et l'environnement, alors que cette opposition n'est pas inévitable.

Dans ma propre province, l'Île-du-Prince-Édouard, nous avons un très intéressant projet d'exploitation de l'énergie éolienne. Je crois que, en Alberta, il y en a un qui est dix fois plus important. Il a permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'environ 13 000 tonnes par an. Ce matin, je lisais dans le journal local qu'une grande entreprise privée du Canada atlantique, Irving Oil, envisageait d'aménager un parc d'éoliennes de 100 millions de dollars dans ma province. C'est une très belle occasion.

Permettez-moi d'insister sur le fait qu'il est difficile d'attribuer une valeur monétaire aux avantages d'un air sain, d'une eau propre et d'un environnement durable. Le protocole représente un grand pas dans la bonne direction, vers le développement d'une économie durable associée à un écosystème durable.

Bien des gens ont peut-être encore des questions à poser. Je crois que nous devrions tous consacrer notre énergie à faire quelque chose de constructif et à travailler tous ensemble à combler les lacunes. Je propose à la Chambre et à tous les Canadiens que nous adoptions le protocole avec conviction, engagement et courage.

● (2120)

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ce fut un discours intéressant, mais malheureusement, à mon avis—qui, je pense, est assez valable—le député s'est égaré dès le départ. Il a fait dire aux 2 000 scientifiques du GIEC qui ont étudié la question et qui ont produit le rapport pour les Nations Unies que l'homme était responsable du réchauffement mondial. Rien n'est plus faux.

La conclusion des scientifiques est énoncée clairement à la fin du rapport, mais non dans son résumé. Le rapport dit clairement que les 2 000 scientifiques n'ont pu venir à la conclusion que l'homme était responsable du réchauffement planétaire, que la consommation de combustibles fossiles par l'homme était responsable du réchauffement planétaire. Dire que cela est un fait scientifique irréfutable est tout simplement erroné. En outre, il y a la pétition Oregon, qui a été signée par 17 000 scientifiques affirmant que les fondements scientifiques du Protocole de Kyoto sont profondément erronés. Si d'aucuns ont l'arrogance d'écarter le point de vue de la moitié de ces 17 000 signataires, il y a encore quantité de scientifiques qui s'élèvent contre l'interprétation qu'on a faite des données scientifiques dans le Protocole de Kyoto.

Je poserai simplement la question suivante au député: pourquoi n'examine-t-il pas les faits et ne prend-il pas connaissance de toutes les études et ne conclut-il pas la même chose que ces scientifiques?

Initiatives ministérielles

M. Shawn Murphy: Monsieur le Président, quand on lit tout ce qui s'écrit sur le sujet, venant des 17 écoles et de milliers de scientifiques, et quand on lit le journal, on découvre tous les jours qu'un autre groupe dit que les preuves sont irréfutables, que les dommages sont causés par l'activité humaine. Quiconque dit le contraire ne fait que faire l'autruche.

Certes, je conviens avec le député qu'il y a des scientifiques qui diront que les preuves voulant que l'activité humaine est la cause du problème ne sont pas concluantes, mais il y aura toujours des scientifiques qui diront le contraire. J'ignore si c'est le cas actuellement, mais n'oubliez pas qu'au cours des cinq dernières années, des douzaines et des douzaines de scientifiques ont témoigné dans des tribunaux américains et soutenu que la fumée de cigarette n'avait aucun lien avec la santé des gens. Or, nous savons que c'est faux.

Pour répondre à la question du député, je dirai que les preuves attestant que l'activité humaine est responsable d'une hausse des émissions de gaz à effet de serre sont accablantes.

• (2125)

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député a parlé d'un plan fédéral. Croit-il que la consultation a été suffisante entre les provinces et le gouvernement fédéral?

M. Shawn Murphy: Monsieur le Président, il y a toujours moyen d'améliorer un plan, quel qu'il soit. La question est complexe et il n'est pas aisé de donner des détails précis. Nous suivons le dossier de Kyoto depuis cinq ou six ans maintenant. Les consultations avec les dirigeants des provinces et des territoires, les chefs d'entreprises et les groupes d'environnementalistes se poursuivent depuis près de trois ans. Après que le ministre de l'Environnement nous l'eut présenté à la Chambre, le plan a fait l'objet de nombreux remaniements. Je ne vois certainement aucun mal à ce que l'on procède à de plus amples consultations.

Comme je l'ai déjà dit, j'ai écouté le député de LaSalle—Énard qui s'est exprimé aujourd'hui. Il reconnaît que de nouvelles consultations s'imposent, qu'il s'impose d'apporter d'autres modifications au plan. Je n'en disconviens pas, mais tâchons de faire avancer les choses.

Il ne faut pas oublier non plus, et c'est important, qu'il s'agit d'un accord international. Je crois que le monde entier a le regard tourné vers nous pour voir ce que le Canada fera avec ce traité. Voilà pourquoi la société canadienne, la nation canadienne, doit aller de l'avant avec courage et donner suite à ce protocole.

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat sur l'accord de Kyoto ce soir. J'ai précisé très clairement ma position dans ce dossier au cours de l'été dernier. J'ai dit que j'écouterais soigneusement ce que mes électeurs auraient à dire, particulièrement à mesure que nous en apprendrions davantage, que le plan serait mis en oeuvre et que des détails supplémentaires seraient connus. J'écoute toujours.

Les gens de ma circonscription m'ont écrit beaucoup de lettres et de courriels à ce sujet. Certains d'entre eux m'ont demandé de les représenter à la Chambre des communes et de voir à ce que l'accord de Kyoto soit ratifié. D'autres m'ont demandé de m'assurer que nous ne le ratifierions pas. Dans une certaine mesure, les Canadiens ont été tenus à l'écart dans ce débat. La plupart des discours prononcés par les députés étaient soit en faveur, soit contre. Il n'y a pas un député de la Chambre qui n'ait pas, parmi ses électeurs, des gens qui sont en faveur de cette entente et d'autres qui sont contre.

Un de mes électeurs a souligné que la polarisation avait encore une fois donné lieu à un manque d'objectivité dans ce cas-ci. Je vais tenter ce soir de vous présenter ce que mes électeurs m'ont dit qu'ils voulaient que je fasse.

Je parlerai tout d'abord de deux courriels que j'ai reçus et qui militaient contre l'accord de Kyoto. C'étaient les deux plus directs. Je vais me contenter de lire une seule ligne de chacun de ces courriels parce que je n'aurai pas le temps de tous les lire.

Une personne a écrit: «Il ne s'agit pas d'un simple petit accord. Il aura de graves répercussions pour nous et pour notre développement futur.» Cette personne s'intéressait également à la question des pénalités prévues. Je tiens à m'assurer que les gens sachent que le Canada ne s'expose pas à des pénalités financières s'il n'atteint pas certains niveaux au cours de la première série de mesures. Si c'était le cas, il nous faudrait alors mettre au point un plan devant être adopté au cours de la deuxième série et prévoyant des réductions supplémentaires pour nous assurer de rattraper le temps perdu.

J'ai été très impressionné par l'autre courriel parce que l'auteur avait fait beaucoup de recherches personnelles au lieu de se contenter de répéter ce qu'il avait entendu des autres intervenants et des scientifiques qui se sont prononcés sur la question. J'en lirai quelques lignes. C'est un long message et je ne pourrai lui rendre justice ainsi, mais voici tout de même ce qu'on peut y lire:

Le président Bush refuse de ratifier Kyoto qu'il traite d'économiquement irresponsable. C'est une panique environnementale mondiale aidée et attisée par des études scientifiques incomplètes. L'effet de serre est à la fois naturel et nécessaire à la vie sur terre.

Il parle ensuite de simulations par ordinateur et d'aspects précis de ces dernières qui ont entraîné des inexactitudes et qui ont donné des résultats erronés selon lesquels le réchauffement de la planète ne serait qu'une manifestation partielle de ce qui nous attend, tout en faussant les chiffres pour l'avenir. Il a mentionné des pays comme l'Allemagne pour lesquels il serait facile de réduire les émissions sans grand effort. Il a fait remarquer que certains pays avaient déjà pris des mesures, ou étaient sur le point de le faire, pour réduire les émissions, se facilitant la tâche.

J'aimerais parler de deux organisations, les Chambres de commerce de Whitehorse et du Yukon. Beaucoup de gens ont parlé d'organisations similaires.

La Chambre de commerce du Yukon m'a parlé en décembre dernier de l'importance du pétrole dans l'économie du Yukon. C'est important car, dans une grande mesure, Kyoto repose sur la prise en considération des effets sur les produits pétroliers. J'ai déjà expliqué cette préoccupation à la Chambre. Je pense que ce point de vue a été bien présenté.

Ce week-end, j'ai également parlé longuement avec le président de la Chambre de commerce. Je lui ai expliqué ma position, ce qui est arrivé à plusieurs compagnies qui ont réduit leurs émissions, et ce que je pensais que les résultats seraient. Je l'ai fait était en partie parce que la Chambre de commerce m'avait présenté un deuxième mémoire ce week-end.

Initiatives ministérielles

● (2130)

Les membres de la chambre de commerce s'inquiétaient également de voir que les États-Unis ne ratifiaient pas l'accord et ils ont jugé que cela pourrait nuire à notre compétitivité si nous appliquions des règlements supplémentaires, surtout du fait que nous sommes un exportateur aussi important. Du fait que nous avons une économie basée sur le pétrole, le gaz et l'exploitation minière, ils craignaient qu'un climat plus difficile pour ces entreprises ne nuise aux investissements au Yukon. Ils s'inquiétaient de ne pas avoir l'appui de toutes les provinces, mais ils ont quand même maintenu que les gouvernements et les citoyens devaient réduire les gaz à effet de serre et ils voulaient simplement s'assurer qu'il y ait plus de temps pour peaufiner le plan et parvenir à une plus grande certitude.

La Yukon Chamber of Commerce a défendu des points de vue semblables et elle souhaitait notamment avoir plus de temps. Elle voulait tenir compte de la croissance de l'économie, de la population et des exportations. J'ai confirmé en fait que le plan fait cela. Là encore, les membres de cette chambre de commerce veulent être compétitifs par rapport à nos partenaires de l'ALENA. Étant donné les autres demandes sur le budget, ils veulent s'assurer qu'il y ait de l'argent disponible pour les mesures que nous devrions prendre et ils ont déclaré que l'efficacité énergétique aurait des effets spéciaux dans le Nord. Là encore, ils veulent poursuivre les négociations.

Je veux maintenant passer rapidement aux appuis pour cet accord. Il y avait beaucoup plus de courriels et de lettres en ce sens. Je pense pouvoir lire les observations d'un certain nombre d'intervenants dans le temps qui reste à ma disposition.

La première observation est celle-ci: «Je crois qu'il est insensé d'avoir de gros véhicules énergivores et des maisons mal isolées. Nous devrions avoir le bon sens de nos aînés qui ont traversé les guerres et la Crise de 1929, qui veut qu'on ne pas gaspille et qu'on ne désire pas toujours plus.» Un autre intervenant a dit: «Veuillez faire savoir au premier ministre que les Yukonnais soutiennent son objectif de ratification du Protocole de Kyoto.» Un autre encore dit: «Plus vite nous adopterons ce Protocole de Kyoto, plus vite les entreprises, les provinces et les territoires commenceront à chercher des mesures, des technologies et des investissements permettant de réaliser ses objectifs.»

Bien entendu, la Yukon Medical Association est fortement en faveur de ce protocole. J'ai eu une longue conversation hier avec une personne qui nous assure que les gazoducs vont traverser le Yukon et qu'il est très important pour notre économie de ratifier le Protocole de Kyoto, car, bien entendu, le gaz naturel permet de réduire les émissions de dioxyde de carbone. Le Conseil des Premières nations du Yukon, qui représente 11 premières nations du Yukon sur tout le territoire, est fortement en faveur de la ratification du Protocole de Kyoto. Un autre courriel dit ceci: «Nous devons aller de l'avant pour l'avenir des générations futures.» Un autre dit: «Nous vous encourageons à parler en faveur de la ratification. C'est une question essentielle pour le Canada et le Yukon, étant donné que le Nord est le plus durement touché par les changements climatiques.»

On pourrait penser que, dans le grand Nord, les gens aimeraient que la température réchauffe, mais ce n'est pas vrai, si l'on se fie à ce que disent les électeurs. Le ministre de l'Environnement s'y est rendu avec moi et y a pris connaissance de certains des faits suivants. Un électeur a dit que les épinettes, les saules et les baumiers du Canada progressent lentement vers le Nord.

Le président de l'Association of Yukon Communities est présentement à Ottawa. Fermement en faveur de la ratification de l'accord de Kyoto, il dit qu'il faisait cinq degrés et qu'il pleuvait

beaucoup lorsqu'il a quitté Dawson City, alors que la température est ici sous le point de congélation. Normalement, il faisait -30 degrés à Dawson City. En fait, je m'y suis rendu en octobre, il y a 20 ans, et il faisait -44 degrés. Il a mené le débat à la Fédération canadienne des municipalités qui, bien sûr, favorise la signature de l'accord de Kyoto, moyennant certaines réserves.

Un aspect très important dans le Nord, c'est le pergélisol. La situation y est différente de celle que l'on retrouve dans le reste du pays. La construction dans le Nord repose sur le principe que le pergélisol gardera les choses en état de gel. Le chef d'une première nation a expliqué que tous leurs immeubles de l'administration bougent et qu'ils devront être reconstruits à grands frais. Le maire de Dawson City assimile à un cataclysme les coûts de tous ces immeubles qui bougent au fur et à mesure que fond le pergélisol. En réalité, certains des systèmes d'égout dans le Nord supposent que le pergélisol ne fondra pas.

La tordeuse des bourgeons de l'épinette progresse vers le Nord. De plus, les Gwich'in éprouvent un grave problème avec le troupeau de caribous. Si le climat change et si les chutes de neige ne surviennent plus à la même place, ces animaux seront incapables de se rendre à l'endroit offrant la meilleure chance de survie à leurs rejetons, ce qui pourrait se traduire par la perte de toute une culture dans le nord du Canada et en Alaska.

Il y a de grandes pertes économiques parce que l'on est tributaire des ponts de glace dans le Nord pour l'acheminement des marchandises aux collectivités et aux sociétés et pour le transport par camion. Les gens de Dawson ne peuvent plus traverser pendant une grande partie de l'hiver lorsque les ponts de glace ne sont pas gelés. Nous avons bien sûr entendu parler de l'atmosphère du mont Logan et des anciens qui sont là depuis fort longtemps. Il y a eu des changements climatiques dans le passé, mais ils ne sont jamais survenus aussi rapidement selon eux.

● (2135)

J'ai dit à mes électeurs que je communiquerais leurs vues. J'en ai fait valoir autant que j'ai pu dans le temps qui m'a été accordé. L'aspect le plus important maintenant est de peaufiner le plan et de le mettre en oeuvre. C'est ce que pensent mes électeurs et j'encourage le Parlement à les écouter.

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai écouté le député parler de tous les électeurs qui lui avaient écrit et de la lettre qu'il avait reçue de la Chambre de commerce. Cette dernière a-t-elle demandé au député de ne pas approuver le protocole de Kyoto? Quelles étaient ses inquiétudes et comment prévoit-il répondre précisément à ses inquiétudes?

M. Larry Bagnell: Monsieur le Président, je suppose que je ne parle pas clairement car j'ai lu deux pages de la lettre dans laquelle la Chambre de commerce exprimait ses inquiétudes.

Pour ce qui est de répondre à ces inquiétudes, comme je l'ai expliqué, j'ai parlé au président d'une association et je téléphonerai au président de l'autre association pour expliquer les ramifications en ce qui concerne les entreprises.

Initiatives ministérielles

J'ai également parlé de certains cas de réussite que je ne connaissais pas avant de faire des recherches à ce sujet, soit ceux de sociétés comme Duke Energy, Canfor, Riverside Forest Products, Shell Canada, TransAlta et Syncrude, Nova Chemicals, IMC, Midwest Products, Simmons, Maple Leaf, Ekati, IBM, la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest et la Société d'énergie du Yukon. À propos de ces entreprises, j'ai lu qu'elles investissaient dans des projets dans lesquels les autres entreprises auront à investir seulement après la ratification du Protocole de Kyoto. Certaines d'entre elles ont déjà atteint leurs objectifs. Elle ont économisé des montants phénoménaux. Je continue à penser à la société IMC Potash Colonsay qui a investi 10 000 \$ et a réalisé des économies de 490 000 \$.

Nous pouvons donc voir à quel point l'accord de Kyoto rendra notre industrie concurrentielle et à quel point nous devancerons d'autres pays qui auront éventuellement à faire la même chose. Ils achèteront ces technologies de nous. L'industrie canadienne a un très brillant avenir. Si je n'avais pas fait de recherche sur ces entreprises qui mènent l'offensive, je n'aurais pas cette grande confiance.

• (2140)

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député est probablement déchiré entre deux points de vue opposés. Des personnes et des organismes importants au sein de sa circonscription éprouvent des inquiétudes au sujet du protocole, tandis que d'autres l'appuient.

Je pense que c'est la même chose dans la majorité des circonscriptions, sauf que, contrairement à la plupart d'entre nous, le député, malgré les inquiétudes exprimées, l'incertitude qui planent et les avis partagés de ses électeurs, semble vouloir donner son appui à Kyoto sans savoir comment répondre à leurs préoccupations.

Si ses électeurs éprouvent des inquiétudes, pourquoi le député n'attend-il pas qu'on nous présente un plan susceptible de les rassurer au lieu d'appuyer aveuglément la ratification d'un accord qui pourrait faire se matérialiser toutes les appréhensions exprimées par la chambre de commerce et d'autres intéressés?

M. Larry Bagnell: Monsieur le Président, les préoccupations que j'ai exposées pendant tout le temps qui m'était alloué étaient bien sûr celles de mes électeurs. Si j'avais pu répondre à un certain nombre d'entre elles, je me serais fait un plaisir de le faire.

Pour ce qui a trait à la question du député qui se demande pourquoi je n'attends pas qu'il y ait un plan, je dirais qu'il existe déjà un plan très détaillé qui évolue constamment. Comme je l'ai mentionné à la fin de mon discours, il est très important de prêter l'oreille aux inquiétudes exprimées par les électeurs et d'en tenir compte dans ce plan, qui va évoluer au fil des nombreuses années que l'on a pour le mettre en oeuvre.

Je ne peux répondre immédiatement à toutes les préoccupations que j'ai entendues, mais si le député d'en face veut bien me faire part d'une préoccupation particulière, je serais heureux d'y répondre.

[Français]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, c'est avec un immense plaisir que j'interviens sur la motion n° 9 émanant du gouvernement, qui se lit comme suit:

Que la chambre demande au gouvernement de ratifier le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques.

D'entrée de jeu, j'aimerais féliciter mon collègue, le député de Rosemont—Petite-Patrie, pour le travail admirable qu'il a fait dans ce dossier. Même ses interventions lors de son discours lui ont valu

les éloges du ministre de l'Environnement. Ce n'est vraiment pas courant d'entendre un ministre encenser littéralement un discours provenant de ce côté-ci de la Chambre, les débats partisans faisant en sorte qu'on a tendance à voir avec des lunettes roses les discours des députés qui viennent de notre parti.

Cela dit, sans partisanerie, j'aimerais souligner le travail du député de Rosemont—Petite-Patrie, particulièrement en ce qui a trait à l'aspect pédagogique de son travail de député. En effet, il fait parvenir régulièrement des envois collectifs à ses concitoyens et concitoyennes. Personnellement, j'ai de la parenté qui réside dans sa circonscription et je sais que les gens apprécient beaucoup recevoir de l'information. Ce n'est pas de l'information partisane ni biaisée, c'est de l'information factuelle, où les gens sont en mesure de forger leur propre opinion vis-à-vis de la ratification du Protocole de Kyoto.

De plus, étant donné que je m'en rappelle pour avoir suivi la question à la télévision et dans les journaux, j'aimerais souligner que notre collègue et porte-parole en matière d'environnement, le député de Rosemont—Petite-Patrie, avait réuni un collectif, une coalition très large composée de près d'une centaine d'intervenants afin que le gouvernement se décide enfin d'agir et ratifie le Protocole de Kyoto.

Je continue à dire ce que mes collègues du Bloc québécois ont soutenu pendant le débat et ce qu'on a eu l'occasion de soutenir régulièrement à la Chambre eu égard au fait que nous trouvons malheureux que la motion n° 9 déposée par le gouvernement ne comportait pas de date de ratification. Suite à des questions tenaces et à l'acharnement des députés de ce côté-ci de la Chambre, nous avons été en mesure d'arracher des aveux du premier ministre, la semaine dernière, à savoir qu'il y aurait un vote et qu'il y aurait ratification du Protocole de Kyoto avant la fin de l'année 2002.

Malgré tout, le plan de mise en oeuvre présenté par le gouvernement fédéral en cette matière demeure toujours perfectible. Par exemple, nous avons toujours de sérieux doutes quant à ce plan, parce qu'il utilise 2010 comme année de référence à partir de laquelle des efforts précis de réduction seront exigés par chaque province ou secteur économique.

Nous, du Bloc québécois, comme une majorité de Québécois, d'ailleurs, considérons que cette approche est inéquitable, car elle ne permet pas de prendre en compte les efforts passés et actuels et elle encourage les pollueurs à polluer davantage d'ici 2010. C'est à peu près comme si on disait aujourd'hui, en 2002: «Il n'y a pas de problèmes. Vous pouvez encore continuer à polluer pour les huit prochaines années, parce que de toute façon, l'année de référence sera 2010.» C'est donc une technique que l'on appelle en droit de l'aveuglement volontaire, qui fait qu'on ferme les yeux vis-à-vis des événements de pollution, et ce, jusqu'en 2010.

Nous, du Bloc québécois, demandions 1990 comme année de référence, parce que nous étions d'avis que nous ne devions pas encourager ou récompenser les pollueurs et que nous devions éviter de pénaliser ceux qui ont déjà fait des efforts.

• (2145)

Je dois préciser qu'avant d'être élu député, j'ai travaillé pendant 14 ans dans l'industrie des pâtes et papier. J'ai travaillé pour le plus important producteur de pâtes et papier au Canada, à savoir la compagnie Abitibi Price. J'y ai travaillé de 1976 jusqu'en 1990. J'ai été témoin des millions et des millions de dollars investis par les papetières, et pas uniquement par Abitibi Price. On pourrait signaler la Consolidated Bathurst, la Kruger, la Donahue et la Domtar. Au Québec, ces compagnies ont fait des efforts sérieux pour se doter de clarificateurs pour traiter les bouts et les rejets solides.

Initiatives ministérielles

L'industrie des pâtes et papier s'est développée au Québec surtout dans les années 1920, soit vers 1924-1925. Il y a 60 papetières au Québec. À l'exception bien entendu des dernières qui ont été construites, elles posaient un plus grand problème de pollution. Il y avait des usines comme celle de Kénogami, dans la région du Saguenay, ou encore celle de Port-Alfred. On parle d'usines des années 1920 qui s'étaient bâties près des cours d'eau.

Par définition, une usine de papier avait besoin de deux choses; tout d'abord, d'un approvisionnement en matière ligneuse. Les compagnies de papier se sont donc établies davantage dans des régions fortement boisées, à savoir le Saguenay—Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Abitibi, la Côte-Nord et la Gaspésie. Habituellement, les papetières se bâtissaient aussi près des cours d'eau.

On sait que dans les années 1920 ou 1930, la préoccupation environnementale n'était pas la même. Lors de divers traitements aux sulfites pour blanchir la pâte et papier, les rejets se faisaient souvent vers la rivière.

Une autre raison pour laquelle les compagnies de papier se sont établies près des cours d'eau, c'est parce que, par définition, une usine de papier est nécessairement énergivore; elle a besoin d'énergie hydroélectrique. Au lac Saint-Jean, les papetières ont utilisé la rivière Shipshaw et la rivière Saguenay pour établir des barrages pour pouvoir puiser de l'énergie hydroélectrique afin de faire fonctionner les machines à papier.

Je suis en mesure de dire que dans les années 1980, les papetières ont investi des sommes importantes en matière de clarificateurs. Les compagnies ont changé les procédés de production pour que ce ne soit plus uniquement le sulfite qui serve à blanchir.

À l'usine où j'ai travaillé, c'était un procédé de pâte kraft. Par définition, c'est un des procédés les plus polluants. Les compagnies au Québec ont investi énormément en matière de protection de l'environnement, aussi bien pour ce qui est des rejets solides et liquides qui allaient vers les cours d'eau, qu'au niveau des poussières.

J'ai précisé que je suis originaire du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Je suis originaire de Chicoutimi. C'est une région où l'Alcan est omniprésente. Elle a débuté ses activités dans l'ancienne ville d'Arvida. L'aluminerie d'Arvida a longtemps été le principal complexe industriel au monde. Lorsqu'on ne mesurait pas en kilomètres et en mètres, c'était une usine qui mesurait un mille et demi de long par trois quarts de mille de large. C'est la taille du complexe des cuves de l'usine de l'Alcan à Arvida.

● (2150)

On donne l'exemple de l'Alcan, mais on pourrait donner celui de Péchiney, de la Reynolds à Baie-Comeau ou des alumineries à Deschambault, à Bécancour au Québec. Ce sont des compagnie qui nécessairement, quand elles se sont établies, ont choisi le Québec parce qu'il avait un potentiel hydroélectrique important, les alumineries étant par définition énormément et excessivement énergivores. Donc, les papetières et les alumineries sont venues s'établir dans des régions qui avaient un fort potentiel hydroélectrique.

Normalement, si ce n'était du potentiel hydroélectrique, il serait beaucoup plus logique d'installer une aluminerie en banlieue de New York ou de Chicago. Le problème réside dans le fait qu'on n'a pas l'hydroélectricité pour faire fonctionner ces cuves ou encore ces machines à papier.

Si j'ai fait cette digression volontaire, c'est pour expliquer qu'en prenant 2010 comme année de référence, le gouvernement refuse encore une fois de prendre en compte les efforts passés. Cependant,

il a encore le temps de modifier son approche s'il veut obtenir un accord unanime de toutes les provinces. Il devrait prendre en compte ce depuis 1990, un certain nombre de secteurs industriels ont fait des efforts et ils devraient être récompensés.

Nous, du Bloc québécois, sommes également préoccupés par un autre élément. Le plan de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto confirme qu'Ottawa se déclare prêt à financer des projets de l'industrie des hydrocarbures.

On sait que dans le passé, Ottawa a versé des subventions directes 20 fois plus importantes à l'industrie des hydrocarbures qu'à celle des énergies renouvelables. Pour preuve, on n'a qu'à se référer à la production de pétrole, c'est-à-dire au projet Ibernina au large de Terre-Neuve. Il est vrai, j'en conviens, que Terre-Neuve avait un problème en matière de taux de chômage. Il est vrai qu'il s'agissait d'un projet porteur de développement économique.

À cet effet, je sais que présentement des discussions ont lieu avec le gouvernement du Québec pour entreprendre des recherches pétrolières et gazières dans le golfe du Saint-Laurent, au large de la Gaspésie et de l'Île d'Anticosti. J'espère que le gouvernement fédéral, lorsque viendra le temps de s'asseoir, se rappellera des avantages qui ont été donnés au projet Ibernina au large de Terre-Neuve parce que la Gaspésie, le Bas-Saint-Laurent et la Côte-Nord ont également besoin de développer ce potentiel pétrolier et gazier qui existe dans le golfe du Saint-Laurent. Sur ce plan, je clos la parenthèse.

Le Bloc québécois demande au gouvernement fédéral de s'engager à ce que un dollar soit versé à l'industrie des énergies renouvelables pour chaque dollar versé à l'industrie des hydrocarbures.

Il faut rappeler à tout le monde que les sables bitumineux se situent dans la circonscription de mon collègue d'Athabasca et qu'il s'agit d'un procédé très polluant. Tout à l'heure, cela lui a fait plaisir de poser des questions à mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie.

Pour son bénéfice et pour le bénéfice des députés de la Chambre, lorsque le Québec a développé son hydroélectricité, il n'a pas demandé un sou à personne. Lorsque le Québec a harnaché la rivière Manicouagan pour ériger les différents barrages, de Manic I à Manic V et lorsque, sous le gouvernement de Robert Bourassa au cours des années 1970, il a harnaché les rivières La Grande et Rupert pour obtenir le complexe de la Baie-James, il n'a rien demandé aux autres provinces pour développer son hydroélectricité.

Cependant, alors que les subventions arrivaient à la pelle pour ne pas dire à la tonne vers le développement des hydrocarbures dans l'Ouest, je pense qu'on devrait tenir compte du fait que le Québec a fait sa part en développant un type d'énergie non polluant, renouvelable et propre.

● (2155)

Chez nous, au Québec, l'hydroélectricité est une énergie propre. D'autres secteurs attendent du gouvernement fédéral des investissements. D'autres secteurs demandent des encouragements. On pourrait citer le secteur de l'énergie éolienne. Le Québec a déjà un embryon de développement d'énergie éolienne dans le secteur de Cap-Chat, au début de la péninsule gaspésienne, du côté nord. Il y a là différents projets d'éoliennes. C'est très embryonnaire. Il y a un petit champ d'éoliennes. Je ne sais combien il peut y en avoir, mais il s'agit de toute une énergie à développer pour cette région. On sait aussi qu'il y a des éoliennes aux Îles-de-la-Madeleine. D'autres choses pourraient être faites.

Initiatives ministérielles

On sait aussi qu'il faut relancer la région de Murdochville. Lors des dernières élections, le député de Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok se pétaît les bretelles et disait à tout le monde: «Élisez un député libéral. Élisez un député du bon bord, vous verrez.» Il disait presque: «L'argent vous tombera du ciel; vous allez ramasser cela à la chaudière.» C'est de prendre une population en otage; c'est de rire littéralement du monde. Je mets au défi le député de Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok de faire en sorte que les projets d'éoliennes soient développés à partir du secteur de Murdochville. C'étaient de belles paroles qu'il prononçait lors de la campagne électorale de novembre 2000, soit il y a un peu plus de deux ans. Il faut que ses paroles soient suivies par des gestes concrets!

Malheureusement, le temps me manque, mais je pourrais aussi parler d'un autre type d'industrie à développer, soit l'industrie marémotrice. Il y a des usines de production d'énergie marémotrice dans le secteur de la Nouvelle-Écosse, dans la baie de Fundy. C'est un autre secteur qui mériterait aussi d'être encouragé par le gouvernement fédéral.

En conclusion, le Bloc québécois est en faveur de la ratification du Protocole de Kyoto par le Canada pour les raisons suivantes. Il est temps de renverser la tendance actuelle du réchauffement climatique qui annonce des dégâts environnementaux dramatiques. Mon collègue de Rosemont—Petite-Patrie le faisait valoir avec justesse tout à l'heure. On pourrait se rappeler de la tempête du verglas. On pourrait se rappeler les inondations du Saguenay.

Il a oublié de mentionner un autre événement. Je vais le dire pour lui afin de montrer qu'on n'a pas une vision uniquement québécoise. Il y a les inondations qui sévissent dans le secteur de Winnipeg à cause de la rivière Rouge. On se rappelle qu'en 1997, on avait même pensé retarder les élections au Manitoba en raison d'inondations qu'on n'avait pas vues depuis 125 à 150 ans. Il doit donc y avoir une raison. Il doit y avoir quelque chose. Je n'ai pas la prétention d'être un spécialiste, mais il y a des études sur la question qui supposent qu'on doit s'interroger sur les aspects environnementaux de ce réchauffement climatique.

Il existe une autre raison pour laquelle nous, du Bloc québécois, demandons la ratification du Protocole de Kyoto. C'est que le Canada doit participer à l'effort international visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le Canada est un important émetteur de gaz à effet de serre. Si on exclut le Québec, il est en fait le pire émetteur de gaz à effet de serre per capita.

Aussi, nous, du Bloc québécois, sommes d'avis que les Québécois et les Québécoises veulent que le Canada ratifie le Protocole de Kyoto. Finalement, l'Assemblée nationale du Québec, notre véritable assemblée nationale, s'est prononcée unanimement en faveur d'une telle ratification. Quand on dit unanimement, cela veut dire les députés du Parti québécois, les députés du Parti libéral du Québec, à savoir l'opposition officielle, et les cinq députés de l'Action démocratique du Québec.

Cela étant dit, le gouvernement aurait avantage à écouter davantage les consensus qui se développent ici au Québec. Je crois qu'il s'agit pour nous, du Bloc québécois, d'être porteurs de ces consensus.

• (2200)

De toute façon, il y a des députés libéraux du Québec qui ont été élus à la Chambre et jamais on ne les entend dire qu'ils se font les porteurs des consensus du Québec. Jamais ils ne veulent aller à l'encontre de la ligne de parti. Ils se comportent comme des chiens savants.

[Traduction]

M. David Chatters (Athabasca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'allocution est amusante, mais le député affirme la chose la plus extravagante qui soit. Je n'en reviens pas. Il dit que le Canada est le deuxième plus grand consommateur d'énergie par habitant au monde si l'on exclut le Québec. Cela m'amène à me poser la question: les Québécois ne chauffent-ils pas leur maison avec du combustible fossile? Les Québécois ne conduisent-ils pas de voiture et ne transportent-ils pas leurs marchandises dans toute la province au moyen de camions?

Le dernier plan qui a été présenté à la Chambre montrait que le tiers des émissions de CO₂ sont produites par l'industrie, le tiers par les transports et le tiers par la consommation de combustibles fossiles. J'oserais dire que les Québécois ne sont pas différents des autres Canadiens lorsqu'il s'agit d'aimer conduire leur voiture ou de chauffer leur maison.

Pourquoi le député croit-il que les Québécois ne doivent pas consentir les mêmes sacrifices que les autres Canadiens pour réduire les émissions de CO₂ dans ces deux secteurs, même si l'on accepte le fait que, grâce à la production d'électricité, l'industrie du Québec produit peut-être moins d'émissions?

L'autre affirmation que je conteste, c'est que le gouvernement fédéral n'a pas mis un seul sou dans la production d'électricité au Québec. Le gouvernement fédéral a versé une somme exorbitante pour négocier et régler la revendication territoriale des Cris du nord du Québec à l'égard des terres que le gouvernement du Québec a inondées pour produire l'hydroélectricité. J'estime donc que le député s'écarte un peu de la vérité.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, le député de Athabasca aurait avantage à se sortir la tête des sables bitumineux. Il a la tête jusqu'aux épaules dans les sables bitumineux.

Je ne veux pas insister longuement. Je veux seulement lui donner une petite statistique. Il aurait avantage à élargir ses horizons. Je ne sais pas s'il est venu régulièrement au Québec. Le député de Athabasca porte des jugements de valeurs sur les Québécois. Je suis persuadé qu'il était présent au love-in à la Place du Canada, trois jours avant le référendum de 1995. On se rappelle qu'ils sont venus nous dire: «On vous aime. Ne partez pas, on vous aime!»

On veut s'en aller du Canada. Laissez-nous partir. Si on est un boulet pour le député de Athabasca, qu'il nous laisse partir. On veut se séparer. On est tannés d'être avec vous. Laissez-nous partir. Pourquoi voulez-vous nous garder?

Il est trop tard pour m'enflammer, sinon je vais passer une mauvaise nuit. Je veux seulement signaler une petite statistique au député de Athabasca. Il réfléchira à cela sur son oreiller quand il se couchera. Je veux simplement lui dire que 95 p. 100 de notre électricité pour chauffer les maisons au Québec est produite à partir de l'énergie hydroélectrique. C'est 95 p. 100. Monsieur le Président, vous direz au député de Athabasca que cela ne pollue pas.

• (2205)

[Traduction]

M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas bien saisi les statistiques sur la volonté des Québécois, mais le député peut sans doute m'expliquer pourquoi la plupart d'entre eux souhaitent rester au Canada à l'heure actuelle.

Initiatives ministérielles

J'ai été ravi d'entendre le député parler d'énergie éolienne. Je félicite la Yukon Energy Corporation pour le travail extraordinaire qu'elle a fait avec les éoliennes. Celles-ci ont déjà contribué grandement à la réduction des émissions de dioxyde de carbone au Yukon. Nous avons été ravis de voir que le dernier budget fédéral prévoyait des incitatifs pour la production d'énergie éolienne.

Pour ce qui est du gaz naturel, un des résidents de ma circonscription a dit qu'il importait de ratifier le Protocole de Kyoto, de manière à ce que le gazoduc traverse le Yukon. Le gaz naturel pourrait remplacer le charbon et le diesel, dont la production est très polluante, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre.

Le député peut-il formuler des commentaires sur la position du Québec en matière de production d'éthanol, laquelle est recommandée dans le plan? S'il n'a pas d'opinion à ce sujet, j'aimerais qu'il élabore sur l'énergie marémotrice, car nous sommes en faveur de ce type d'énergie. Les nombreux programmes que le gouvernement canadien a mis en vigueur en matière d'énergie renouvelable appuyaient ce type d'énergie et le gouvernement a d'ailleurs financé nombre de projets de ce genre aux quatre coins du pays.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, j'ai écouté avec enthousiasme l'envolée joviale du député de Yukon. Il nous faisait l'apologie des moulins à vent. J'espère qu'il ne se comporte pas

comme Don Quichotte vis-à-vis des moulins à vent. J'ai entendu son message commercial pour les moulins à vent du Yukon.

Pour ce qui est de l'éthanol, je lui répondrai que le Québec a des projets de production d'éthanol à partir du maïs. Dans la plaine du Saint-Laurent, soit toute la région de Saint-Hyacinthe, Drummondville, la région centre du Québec, il y a d'importantes productions de maïs. Il y a des projets d'éthanol. Il y a un peu de production d'éthanol, mais ce qui fait défaut à l'heure actuelle, c'est la distribution. Il n'y a pas assez de points de distribution.

Personnellement, lorsque je fais le parcours de ma circonscription, de la région de Québec jusqu'à Ottawa en auto, je suis sensibilisé au mélange éthanol 50-50. Cependant, il n'y a qu'une seule compagnie —je vais faire de la publicité—qui s'appelle, je pense MacEwen, ou quelque chose du genre, qui offre l'éthanol. Malheureusement, il n'y a pas assez de points de distribution.

[Traduction]

Le Président: Puisque aucun autre député ne souhaite intervenir, en vertu de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 9.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 2 décembre 2002

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi sur la citoyenneté

M. Bryden	2081
Projet de loi C-203. Deuxième lecture	2081
Mme Yelich	2083
Mme Lalonde	2084
Mme Wasylcyia-Leis	2085
M. Borotsik	2086
M. Cannis	2087
M. Bryden	2088

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le Protocole de Kyoto

Motion	2088
M. Herron	2088
M. Stoffer	2091
M. MacKay	2091
M. Martin (LaSalle—Émard)	2092
M. Chatters	2093
M. Bigras	2093
M. MacKay	2094
M. Stoffer	2094
M. Solberg	2094
M. Dromisky	2094
M. White (North Vancouver)	2096
M. Stoffer	2096
M. Bailey	2096
M. Stoffer	2098
M. Hilstrom	2098
Mme Carroll	2098
M. White (North Vancouver)	2100
M. Telegdi	2100
Mme Meredith	2101
M. White (North Vancouver)	2102
M. Assadourian	2102
Mme Ablonczy	2102

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La Journée mondiale du sida

M. Patry	2103
----------------	------

La Médaille commémorative du Jubilé de la reine

M. Sorenson	2103
-------------------	------

La santé

M. St-Julien	2103
--------------------	------

Les mines antipersonnel

M. Bertrand	2104
-------------------	------

Les femmes, le sport et l'activité physique

Mme Bulte	2104
-----------------	------

L'industrie forestière

M. Duncan	2104
-----------------	------

La Hannoucah

M. Eggleton	2104
-------------------	------

La santé

Mme Girard-Bujold	2104
-------------------------	------

Le système scolaire

M. Simard	2105
-----------------	------

Le Protocole de Kyoto

M. Chatters	2105
-------------------	------

Le Princess Patricia's Canadian Light Infantry

M. Pratt	2105
----------------	------

La Journée mondiale du sida

M. Stoffer	2105
------------------	------

La santé

Mme Bourgeois	2105
---------------------	------

Les mines antipersonnel

M. Bélanger	2106
-------------------	------

Les pêches

M. Doyle	2106
----------------	------

La Semaine nationale de la sécurité routière

M. Cuzner	2106
-----------------	------

Le Protocole de Kyoto

M. Rajotte	2106
------------------	------

La Journée internationale des personnes handicapées

M. Myers	2106
----------------	------

QUESTIONS ORALES

Le Protocole de Kyoto

M. Hill (Macleod)	2107
M. Anderson (Victoria)	2107
M. Hill (Macleod)	2107
M. Anderson (Victoria)	2107
M. Hill (Macleod)	2107
M. Anderson (Victoria)	2107
M. Rajotte	2107
M. Colletette	2107
M. Rajotte	2107
M. Anderson (Victoria)	2107

La santé

M. Gauthier	2107
M. Castonguay	2108
M. Gauthier	2108
M. Castonguay	2108
M. Brien	2108
M. Castonguay	2108
M. Brien	2108
M. Castonguay	2108
Mme Wasylcyia-Leis	2108
M. Castonguay	2108
Mme Wasylcyia-Leis	2109
M. Castonguay	2109

Le Protocole de Kyoto

M. Clark	2109
M. Colletette	2109

M. Herron	2109	Mme Caplan	2114
M. Anderson (Victoria)	2109	M. Bailey	2114
Le terrorisme		Mme Caplan	2114
M. Day	2109	L'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe	
M. Easter	2109	Mme Picard	2114
M. Day	2109	M. Vanclief	2114
M. Easter	2110	Le registre des armes à feu	
La santé		M. Breitreuz	2114
Mme Guay	2110	M. Macklin	2115
M. Castonguay	2110	L'agriculture	
Mme Guay	2110	M. Desrochers	2115
M. Castonguay	2110	M. Vanclief	2115
La défense nationale		Recours au Règlement	
M. Anders	2110	La période des questions orales	
M. McCallum (Markham)	2110	M. Clark	2115
M. Anders	2110	M. Boudria	2115
M. Goodale	2110	La période des questions orales	
La santé		M. Rajotte	2115
M. Guimond	2111		
M. Castonguay	2111	AFFAIRES COURANTES	
M. Guimond	2111	Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Castonguay	2111	M. Regan	2115
La Garde côtière		Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations	
M. Cummins	2111	M. Nault	2115
M. Thibault	2111	Projet de loi C-19. Présentation et première lecture	2115
M. Cummins	2111	Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	2116
M. Thibault	2111	Pétitions	
Les finances		La pornographie juvénile	
M. Harb	2111	M. Bailey	2116
Mme Robillard	2111	M. Chatters	2116
La Garde côtière		M. Solberg	2116
M. Stoffer	2112	La défense nationale	
M. Thibault	2112	M. Solberg	2116
Les affaires autochtones		L'environnement	
Mme Desjarlais	2112	M. Guimond	2116
M. Nault	2112	La pornographie juvénile	
Le Protocole de Kyoto		Mme Meredith	2116
M. Brison	2112	Les pêches	
M. Anderson (Victoria)	2112	M. Stoffer	2116
La sécurité aérienne		La Défense nationale	
M. Moore	2112	Mme Gallant	2116
M. Collette	2113	La pornographie juvénile	
M. Moore	2113	M. Pillitteri	2116
M. Wilfert	2113	La recherche sur les cellules souches	
L'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe		M. Pillitteri	2117
M. Loubier	2113	La pornographie juvénile	
M. Vanclief	2113	M. Bryden	2117
M. Loubier	2113	La communauté inuite du Nunavik	
M. Vanclief	2113	M. St-Julien	2117
Le terrorisme		Questions au Feuilleton	
M. Merrifield	2113	M. Regan	2117
M. Castonguay	2113		
M. Merrifield	2114	INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
M. Castonguay	2114	Le Protocole de Kyoto	
La fiscalité		Motion	2117
M. Bailey	2114	Mme Ablonczy	2117

M. Epp	2119	M. Cardin	2139
M. Szabo	2119	M. Bigras	2141
M. Chatters	2121	Mme Sgro	2141
M. Bigras	2121	M. White (North Vancouver)	2142
M. Gallaway	2121	M. Caccia	2143
M. MacKay	2123	M. Chatters	2144
M. Chatters	2123	M. Cummins	2144
M. Laframboise	2123	M. Merrifield	2145
M. MacKay	2124	Mme Yelich	2147
M. Desrochers	2125	M. Chatters	2148
M. Chatters	2126	Mme Bennett	2148
M. MacKay	2126	M. Chatters	2151
Mme Chamberlain	2127	M. Cuzner	2152
Mme Meredith	2128	M. Bigras	2152
M. MacKay	2128	M. Anderson (Victoria)	2154
M. Chatters	2128	Mme Kraft Sloan	2154
M. Mahoney	2129	M. Chatters	2155
M. Hill (Macleod)	2130	Mme Kraft Sloan	2155
M. MacKay	2130	M. Kilgour	2156
M. Hill (Macleod)	2131	M. Chatters	2158
M. Reynolds	2132	M. Cummins	2158
Motion	2132	M. Duncan	2159
Adoption de la motion	2133	Mme Redman	2160
M. MacKay	2133	M. Chatters	2161
Mme Redman	2133	M. Murphy	2161
M. Bigras	2134	M. Chatters	2162
M. Wilfert	2134	Mme Yelich	2163
M. Borotsik	2135	M. Bagnell	2163
Mme Girard-Bujold	2136	Mme Yelich	2164
M. Marcil	2136	M. Chatters	2165
Mme Girard-Bujold	2137	M. Guimond	2165
M. White (North Vancouver)	2137	M. Chatters	2167
Mme Girard-Bujold	2138	M. Bagnell	2167
M. Bigras	2139		

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**